



## Six Israéliens tués dans un attentat à Hadera

UN PALESTINIEN a tué six personnes, jeudi soir 17 janvier, dans une salle de spectacle de la ville, où l'on célébrait la première communion d'une jeune fille de 12 ans. Il a été abattu par des policiers. L'armée israélienne a lancé une opération de représailles dans les territoires palestiniens ainsi qu'à Ramallah.

Lire pages 2 et 3

**SUPPLÉMENT**

Le Monde

**TÉLÉVISION**

Le procès Paul Touvier sur la chaîne Histoire

### EUROPE

Jean Paul II se bat pour la Constitution européenne p. 5

### PÉDOPHILIE

Ceux qui se cachent sous le Net p. 9

### PORTRAIT



Jean-Pierre Léaud, l'art de la fuite p. 12

### AFGHANISTAN

Quel statut pour les prisonniers de Guantanamo ? p. 3

### DÉLINQUANCE

Les mauvais chiffres p. 10

### TÉLÉRÉALITÉ

Comment le téléphone finance les émissions p. 19

### MUSIQUE

Le déclin du disque classique p. 27

International	2	Marchés	20
Union européenne	5	Aujourd'hui	22
France	6	Météorologie	26
Société	9	Jeux	26
Régions	11	Culture	27
Horizons	12	Radio-Télévision	31
Entreprises	16	Carnet	32
Communication	19	Abonnements	32

# Corse : Jospin à nouveau censuré

LE CONSEIL constitutionnel a censuré, jeudi 17 janvier, une disposition centrale du projet de loi modifiant le statut de la Corse. Il refuse que des compétences législatives soient transférées à l'Assemblée territoriale, même à titre expérimental et dans des domaines limités par le Parlement. Le Conseil constitutionnel considère que le législateur ne peut pas « déléguer sa compétence dans un cas non prévu par la Constitution ». En revanche, il accepte l'enseignement de la langue corse, à condition qu'il soit « facultatif ».

La censure d'une partie essentielle et emblématique du projet gouvernemental est un nouveau revers pour Lionel Jospin et son processus de Matignon. Pourtant, l'entourage du premier ministre préfère souligner que le Conseil a « validé toutes les autres dispositions qui permettront notamment d'adapter à la Corse les textes réglementaires, de donner à la collectivité de nouvelles responsabilités, de généraliser l'offre d'enseignement de la langue corse, de mettre en œuvre un régime fiscal favorisant les investissements ». François Hollande, premier secrétaire du PS, a toutefois déploré que le Conseil ait « une nouvelle fois eu une intervention particulièrement discutée de la Constitution ».



Jean-Guy Talamoni, chef de file des nationalistes corsés et négociateur des accords de Matignon, appelle désormais à une révision de la Constitution en 2004. Jean-Pierre

Chevènement, qui avait démissionné du gouvernement, en août 2000, pour marquer son opposition au projet Jospin, a qualifié la décision du Conseil de « claquer pour le gouvernement ». Pour la

droite, le processus de Matignon est « touché en plein cœur ».

Au Parti socialiste, des voix commencent à s'élever pour demander une réforme de la juridiction constitutionnelle.

► Le Conseil constitutionnel interdit le transfert de pouvoirs législatifs à l'Assemblée territoriale

► Lionel Jospin subit un nouveau revers, le processus de Matignon est en panne

► Jean-Pierre Chevènement : « Une claquer pour le gouvernement »

► Jacques Chirac à Auxerre : le retour de la « fracture sociale »

Lire pages 6 à 8 et notre éditorial page 15

## Ces robots goûteurs qui ont la langue au bout du nez

CE POURRAIT être la fin des « nez », de ceux décrits par Patrick Süskind (*Le Parfum*). Ce sera plus probablement la fin des « goûteurs ». Tout a commencé à Toulouse, en 1993, quand une petite PME baptisée Alpha MOS a mis sur le marché les premiers « nez artificiels », ou détecteurs électroniques d'odeurs. Ils sont très vite adoptés par de grands noms de l'industrie : en parfumerie, pour différencier des essences que seuls de très rares nez humains peuvent identifier, et dans l'agroalimentaire, pour contrôler des matières premières délicates (maturation, moisissures...). L'un de ces nez permet au géant américain Coca-Cola de s'assurer que la qualité aromatique de ses boissons est homogène, qu'elles soient produites dans une usine du Pakistan ou des États-Unis.

En 2000, Alpha MOS récidive. Elle lance la première « langue électronique » capable de rendre compte, dans les liquides, du sucré, du salé, de l'amer et de l'acide. Avec cette double empreinte olfactive et gustative, ses robots imitent encore un peu plus la perception sensorielle humaine. « Les nez ou goûteurs humains ont du mal à transmettre leurs critères qualitatifs

aux fournisseurs ou aux clients de l'entreprise. Nos robots sensoriels permettent d'obtenir en quelques secondes une analyse objective de la qualité du produit », explique Jean-Christophe Mifsud, le PDG fondateur d'Alpha MOS, 38 ans, qui cumule un doctorat de neurochimie et un diplôme de l'Essec.

La langue artificielle, élue produit de l'année 2001 par l'industrie agroalimentaire américaine, a déjà été convenue à goûter des bains de bouche et des dentifrices. Mais l'instrument, en combinaison avec les nez électroniques, explore de nouveaux champs du contrôle qualité, incluant la maîtrise des risques. Dans les laboratoires de la suisse Roche, il teste l'amertume des médicaments, sirops pour la toux ou antibiotiques.

Chez Unilever, cette combinaison d'outils vérifie la qualité aromatique des huiles alimentaires et détecte la présence de germes pathogènes, de type salmonelle, listériose ou *E. Coli*. « Les consommateurs n'imaginent pas le nombre de personnes chargées, chaque jour, de sentir les emballages, les bouchons, de tester la qualité des sauces et des plats cuisinés... Nos machines peu-

vent faire ces tâches fastidieuses à partir d'un petit échantillon », souligne M. Mifsud. En huit ans, sa société a ainsi vendu près de 300 robots (de 50 000 à 100 000 euros l'un) et prévoit d'équilibrer ses comptes en 2002.

Alpha MOS, cotée en Bourse et dotée d'une filiale américaine, ne s'arrêtera pas là. Elle promet une langue artificielle capable de suivre les niveaux de pollution en « goûtant » les eaux de rivière et les eaux de décontamination, et des nez miniatures détecteurs de bactéries dans les réfrigérateurs. Et elle prépare le lancement « dans dix-huit mois » d'une « bouche électronique » : un système qui va mastiquer, avec des ajouts de salive artificielle, de façon à développer des arômes en bouche pour l'analyse d'échantillons solides (biscuits, viandes...).

Le PDG de cette PME de quarante employés, spécialiste mondial de la numérisation des sens humains, assure toutefois que « pour la partie hédonique, la création de nouveaux parfums, de plats cuisinés, en œnologie... l'homme reste irremplaçable ». On respire...

Véronique Lorelle

### ANALYSE

## Les OGM, ça sert aussi à faire la guerre

STEPHEN KAWKING n'est pas un hurluberlu. Il est même sans doute le savant le plus célèbre du monde depuis que sa *Brève histoire du temps* s'est vendue à près de 10 millions d'exemplaires. Le 16 octobre 2001, il lançait, dans le *Daily Telegraph*, un avertissement d'une particulière gravité. « Si le 11 septembre a été quelque chose d'horrible, affirme-t-il, il n'a pas menacé la survie de l'espèce humaine, comme le font les armes nucléaires. Mais, sur le long terme, je suis plus préoccupé par la biologie. Les armes nucléaires nécessitent de grandes usines, alors qu'on peut faire des manipulations génétiques dans un petit laboratoire. Il est impossible de contrôler tous les laboratoires du monde. Le danger est que, par accident ou volontairement, nous créions un virus qui nous détruira. »

En évoquant dans cette inquiétante déclaration la destruction de l'espèce humaine par un organisme génétiquement modifié, le physicien faisait écho à une préoccupation grandissante dans les milieux scientifiques et militaires : le génie génétique permet maintenant, en manipulant le génome des agents classiques de la guerre biologique - peste, maladie du charbon, tularémie, etc. -, de les rendre beaucoup plus dangereux

qu'ils ne le sont déjà. Cette idée s'est définitivement imposée en décembre 1997, quand, dans un article de la revue scientifique *Vaccine*, des savants russes ont expliqué comment ils avaient modifié génétiquement une souche de maladie du charbon (*Bacillus anthracis*) de façon à la rendre insensible aux vaccins existant contre cette bactérie.

C'est pendant le même mois de décembre 1997 que le président américain Bill Clinton eut l'occasion de discuter longuement avec Craig Venter, un éminent spécialiste du décryptage du génome humain : lors de ce dîner dans une résidence luxueuse d'une petite île de Caroline du Sud, racontent trois journalistes du *New York Times* dans leur livre *Germes*, Venter expliqua au président que la connaissance des génomes « pourrait être extraordinairement dangereuse si elle se retrouvait dans de mauvaises mains ». « Clinton, ajoutent-ils, demanda si la variole pourrait être combinée avec un autre agent nocif pour la rendre encore plus menaçante. Venter répondit que c'était possible. »

Hervé Kempf

Lire la suite page 15

Noëlle Châtelet

LA TÊTE EN BAS

D'un sujet périlleux, l'hermaphrodisme, Noëlle Châtelet fait une formidable histoire d'amour. Michèle Gazier, *Télérama*

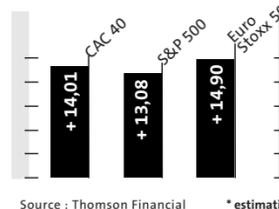
Un roman d'une émotion peu commune. Alexandra Lemasson, *Magazine Littéraire*

www.seuil.com

Seuil

### PROFITS EN HAUSSE

Variation des bénéfices en 2002\*



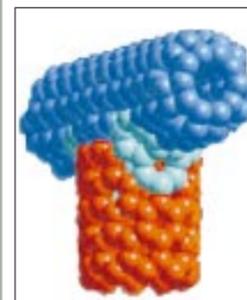
## La Bourse voit 2002 en rose

APRÈS deux années de baisse des indices boursiers, les gourous des marchés parient sur la hausse des actions en 2002. Les perspectives de reprise pour la fin de l'année devraient soutenir les actifs financiers. L'année sera également celle du changement pour la politique monétaire : on attend une remontée des taux. Sur les changes, les experts n'osent plus se prononcer.

Lire page 17

### SCIENCES

## Un monde tout petit



LE DÉVELOPPEMENT des nanotechnologies fait entrer la science-fiction dans la réalité industrielle. La maîtrise de ces technologies est devenue un enjeu stratégique. Avec le pôle Minatoc, à Grenoble, la France se lance dans la grande aventure de l'infiniment petit. p. 22 et 23

# INTERNATIONAL

## PROCHE-ORIENT

Six Israéliens ont été tués dans un attentat, revendiqué par les Brigades des martyrs d'Al-Aqsa, commis jeudi soir 17 janvier dans une salle des fêtes de la ville d'Hadera. L'ARMÉE ISRAËLIENNE a aussitôt riposté,

en lançant dans la nuit un raid aérien contre le quartier général des services de sécurité palestiniens dans la ville de Tulkarem, faisant un mort et quarante blessés. DES CHARS ont pénétré vendredi matin à Ramallah

et se sont rapprochés du quartier général du président palestinien, Yasser Arafat auquel l'Etat juif a imputé la responsabilité de l'attentat. La ville de NAPLOUSE et les villages alentour, en Cisjordanie,

sont pratiquement asphyxiés par le blocus imposé par l'armée israélienne. LE BUREAU DU LIKOUID et le conseil des implantations juives en Cisjordanie et à Gaza sont hostiles à la création d'un Etat palestinien.

## Israël riposte après un attentat palestinien qui a fait six morts

Les brigades Al-Aqsa, un groupe armé lié au Fatah de Yasser Arafat, ont revendiqué la fusillade intervenue, jeudi 17 janvier, dans une salle des fêtes d'Hadera. Vendredi, Tsahal répliquait fortement par des tirs de missiles et un nouveau déploiement de chars à Ramallah

### JÉRUSALEM

de notre envoyé spécial

Un mois après le cessez-le-feu décrété le 16 décembre par Yasser Arafat, un nouvel attentat a endeuillé Israël. Un Palestinien muni d'un fusil d'assaut M-16, a pénétré, jeudi soir 17 janvier, dans une salle de réception au centre d'Hadera, ville située à une quarantaine de kilomètres au nord de Tel-Aviv. Cent quatre-vingts personnes célébraient une Bar Mitsva, la profession de foi d'une jeune juive. Le repas était pratiquement terminé et les invités, pour la plupart d'origine russe, s'apprêtaient à quitter les tables.

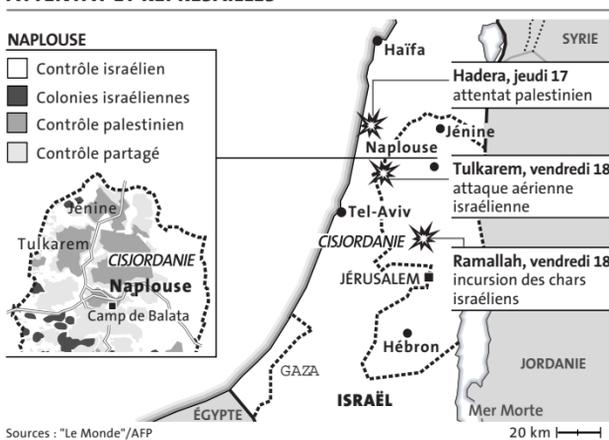
Abdelsalam Hassouna, 24 ans, originaire du village de Beit Imrin, près de Naplouse, a forcé son passage dans la salle, après avoir été repéré. Il a tué un garde et a immédiatement ouvert le feu sur les convives. Cinq autres Israéliens ont été tués et trente-quatre blessés, dont quatre sont dans un état grave, voire critique. Dans la panique, des personnes ont tenté de lui lancer

des bouteilles, des chaises avant de tenter de le maîtriser. L'homme est néanmoins parvenu à s'enfuir avant d'être intercepté par la police, qui l'a tué, alors qu'il tentait de dégonfler une grenade.

Apparemment, ce Palestinien père de deux enfants, n'a pas le profil des habituels auteurs d'attentats. Les informations divergent sur le point de savoir s'il portait ou non une ceinture explosive. L'attentat a été commis au même endroit qu'une autre attaque, perpétrée en octobre 2001, au cours de laquelle quatre personnes avaient trouvé la mort, ainsi que les auteurs de l'attaque. Celle-ci avait été revendiquée par le Jihad islamique.

Cette fois, ce sont les Brigades des martyrs d'Al-Aqsa, liées au Fatah de Yasser Arafat, qui ont déclaré être les auteurs de la fusillade meurtrière. Il s'agit, selon elles, d'une riposte à l'assassinat, lundi 14 janvier, à Tulkarem, non loin d'Hadera, de Mohammad Raed Al-Karmi, l'un des responsables

### ATTENTAT ET REPRÉSAILLES



des Brigades en Cisjordanie. Cet activiste, recherché par les autorités israéliennes pour plusieurs actions meurtrières, a été tué par l'explosion d'une bombe

commandée à distance, disent les Palestiniens. Israël affirme qu'Al-Karmi a été victime d'un « accident de travail », ce qui signifie qu'il s'est tué en manipulant des

explosifs, mais le gouvernement d'Ariel Sharon a immédiatement publié la liste des actions qui lui étaient reprochées.

Les Brigades avaient souscrit au cessez-le-feu, le 1<sup>er</sup> janvier, comme la totalité des organisations extrémistes, mais ont décidé de rompre la trêve après l'assassinat de Tulkarem. Depuis, un soldat et deux civils israéliens ont été tués par balles.

### PARACHUTISTES

L'attentat d'Hadera est toutefois la première action de ce type depuis plus d'un mois. Le porte-parole du gouvernement en a immédiatement imputé la responsabilité à Yasser et Arafat et à l'Autorité palestinienne. « Nous avons demandé, requis, exigé et sommé Arafat de faire quelque chose contre les organisations terroristes, de prendre des mesures contre leurs infrastructures afin d'essayer de démanteler leurs moyens d'action et il n'a rien fait. De toute évidence, cela a créé une nouvelle situation », a-t-il indiqué.

La réplique de l'armée israélienne a été immédiate. Des F-16 ont attaqué en deux vagues successives le quartier général des services de sécurité palestiniens à Tulkarem. Des missiles ont été tirés sur le bâtiment du gouverneur, devenu le siège des services de sécurité palestiniens. Un officier a été tué et une quarantaine d'autres blessés. L'édifice a été sérieusement endommagé.

Vendredi matin, une vingtaine de chars et d'engins blindés, accompagnés par des parachutistes et des unités du génie, ont pénétré dans plusieurs quartiers de la ville de Ramallah, en Cisjordanie, où le président Yasser Arafat est maintenu en réclusion depuis le 3 décembre 2001. Les deux engins blindés qui se tenaient jusqu'à maintenant à trois cent mètres des locaux de l'Autorité palestinienne, où réside M. Arafat, s'en sont rapprochés de quelques dizaines de mètres.

M. B.-R.

## Des journalistes palestiniens sont privés de carte de presse

L'ASSOCIATION de défense de la liberté de la presse dans le monde, Reporters sans frontières (RSF), a exprimé, mercredi 16 janvier, son « indignation » après le refus du gouvernement israélien de renouveler les accréditations de dizaines de journalistes palestiniens collaborateurs de la presse étrangère, et de techniciens de télévision étrangers. La veille, une trentaine d'organes de presse étrangers avaient protesté auprès du gouvernement israélien contre ces nouvelles dispositions. Les signataires soulignent notamment que cette attitude « a déjà entraîné des difficultés importantes », pour assurer une couverture « honnête et équilibrée » du conflit israélo-palestinien.

### AGENCES, TÉLÉVISIONS...

Parmi les signataires figurent les trois principales agences de presse internationales (Agence France-Presse, Associated Press et Reuters), les trois grandes chaînes de télévision américaines (ABC, CBS et NBC), ainsi que CNN et la BBC, plusieurs chaînes de télévision européennes (France 2, TF1, ARD, ZDF, RAI...), canadienne (CBC), japonaise (NHK), et plusieurs quotidiens. Selon l'Association de la presse étrangère, au moins 70 journalistes n'ont ainsi toujours pas d'accréditation, alors que la précédente carte de presse a expiré le 31 décembre 2001.

Le problème est double. D'une part, le gouvernement israélien a décidé, pour des « raisons de sécurité », de réduire de manière drasti-

que le nombre de Palestiniens ayant une carte de presse israélienne. Celle-ci leur est pourtant pratiquement indispensable, car elle est l'unique moyen leur permettant de franchir les barrages établis par l'armée israélienne depuis le début de l'Intifada, qui rendent difficile le passage d'une ville autonome à l'autre. Les autorités israéliennes font valoir que les problèmes sont moindres pour les Palestiniens originaires de Jérusalem-Est occupé et annexé par Israël, qui ont un document d'identité israélien. Mais de nombreux journalistes de Jérusalem-Est n'ont toujours pas reçu de carte de presse.

D'autre part, au nom de la protection de l'emploi, les autorités israéliennes refusent de renouveler les cartes des techniciens de télévision, affirmant que les chaînes étrangères peuvent très bien employer des Israéliens. — (AFP.)

## Les travaillistes demeurent au gouvernement

Le Parti travailliste israélien a rejeté, jeudi 17 janvier, une proposition de retrait du gouvernement de coalition. Le comité central du parti a voté contre une proposition de l'ancien ministre de la justice Yossi Beilin, opposé à la manière musclée dont le premier ministre, Ariel Sharon, fait face au soulèvement palestinien. « Nous sommes le gilet pare-balles de Sharon, nous sommes le maquillage de Sharon, nous sommes la ceinture de sécurité de Sharon », a déclaré M. Beilin, artisan des accords de paix provisoires d'Oslo, en 1993. D'après un porte-parole du parti, plus de 95 % des cinq cents membres présents ont rejeté, à main levée, sa proposition.

« L'état d'urgence à cause duquel nous avons décidé de faire partie du gouvernement n'a pas cessé. Il a empiré, il est devenu plus dangereux », a déclaré le ministre des transports, Ephraïm Sneh. Les travaillistes disposent de vingt-quatre sièges sur cent vingt au Parlement et de huit portefeuilles au gouvernement. — (Reuters.)

## Le Likoud et les colons débordent Ariel Sharon sur sa droite

### JÉRUSALEM

correspondance

Le bureau du Likoud a décidé à l'unanimité, mardi 15 janvier, de rejeter les propos récents de son chef, Ariel Sharon, soutenant le principe de la création d'un Etat palestinien. La décision ne sera définitive que si elle est adoptée par le comité central du parti, mais dans le contexte de l'Intifada, elle constitue une étape importante.

Si ce vote est l'un des nombreux épisodes de la lutte qui oppose M. Sharon à l'ancien premier ministre, Benyamin Nétanyahou, ce dernier tentant de reprendre le contrôle du parti par la droite, il renoue aussi avec la position traditionnelle du Likoud, entamée depuis quelques années par la mise en œuvre des accords d'Oslo. Pour Ouzi Landau, ministre de la sécurité intérieure, cette motion, dont il est l'auteur, permet de rester fidèle aux principes du parti.

Deux jours plus tôt, les vingt-cinq représentants locaux du conseil de Yesha (les implantations de « Judée-Samarie »-Gaza) recevaient le programme politique de leur nouveau président, Benzy Lieberman. Elu le 6 janvier, cet homme et ses deux adjoints quadragénaires, Shaul Goldstein et Eliezer Hasdai, représen-

tent une nouvelle génération de dirigeants. Les colons pionniers, portant la barbe, les pieds nus en sandales y compris l'hiver, bourrus et préoccupés du seul développement de leur terre, ont laissé la place à de jeunes technocrates habiles avec les médias. « S'il le faut, ils peuvent même mettre une cravate », souligne, amusé, un habitant des colonies.

### RAPPROCHEMENT

Mais sur le fond, Benzy Lieberman est moins modéré que son prédécesseur, Benny Kashriel, maire de Maale Adoumim, une colonie qui compte quelque 25 000 habitants et fait un peu office de cité-dortoir, à moins de dix kilomètres de Jérusalem. Cependant, il est vrai que depuis le début de l'Intifada, les différences se sont estompées entre la tendance dite modérée, proche du Likoud et celle plus radicale, affiliée au Parti de l'union nationale. Le programme de M. Lieberman est très clairement énoncé.

En premier lieu, l'existence des colonies ne doit plus être justifiée par des raisons de sécurité, même si celles-ci sont réelles, mais par « notre droit moral légitime à résider sur la terre de nos Pères », estime-t-il. Ensuite, conscient

que depuis le début de l'Intifada, la population israélienne soutient les colons à titre individuel, sans pour autant adhérer au principe de la colonisation, M. Lieberman veut la convaincre que la création d'un Etat palestinien est impossible, une idée que la majorité de ses concitoyens considère toujours comme inévitable d'après les sondages.

Enfin, les accords d'Oslo étant « un échec », il suggère au gouvernement de les annuler, de démanteler l'Autorité palestinienne, d'« expulser Arafat et sa bande » et de réoccuper la totalité des territoires palestiniens autonomes, qui précise-t-il, disposeraient d'une « autonomie civile démilitarisée sous souveraineté israélienne ».

Le premier ministre, Ariel Sharon, accueillant le 14 janvier, une délégation de femmes habitant dans les territoires occupés, a défini les colons de Cisjordanie comme « de vrais héros juifs » et déclaré : « Je ne m'imagine pas faire évacuer une seule implantation, ni à court terme dans le cadre d'accords intérimaires, ni à long terme, dans le cadre d'un accord permanent ».

Catherine Dupeyron

## Naplouse, centre de commerce et carrefour agricole,

La cité et les villages alentour sont encerclés de barrages militaires.

### NAPLOUSE

de notre envoyé spécial

La capitale de l'ancienne Samarie est coupée du monde. L'armée israélienne l'a mise sous étroite surveillance, comme toutes les villes de Cisjordanie. Tous les accès sont barrés par des check points. Les contrôles sont rigoureux et tatillonnés. De longues files de camions et de véhicules patientent dans des queues interminables. Les soldats pratiquent des exercices de tir sur des cibles ayant forme humaine, dans un champ juste à côté. Tout dépend du bon vouloir des militaires qui inspectent tout, crient, insultent et décident, selon leur humeur ou les ordres d'un officier, de laisser passer ou non. C'est la loterie. Le trafic s'effectue au compte-gouttes. Depuis quelque temps, les habitants de Naplouse ne viennent plus protester contre ce blocus. A quoi bon se faire tirer dessus. Il ne reste désormais sur la chaussée que les traces noires des pneus brûlés et les vestiges des anciennes manifestations.

Au début de l'Intifada, les voyageurs utilisaient des chemins de traverse pour entrer ou sortir de la ville. Mais ceux-ci ont été rendus inutilisables, ou ont été détruits au fil des mois. L'encerclement s'est renforcé, raffiné. Aujourd'hui, le siège est pratiquement hermétique et la ville est en voie d'asphyxie. Ville industrielle, centre de commerce, carrefour agricole pour toute la région, cette cité de 280 000 habitants se meurt à petit feu. Les dix-huit villages qui l'entourent sont coupés de leur poumon. Au total, 350 000 personnes

sont affectées par cet étranglement progressif.

Naplouse étouffe. Le chômage atteint 70 % de la population. La chambre de commerce estime que les ventes ont chuté de près de 80 %. Le nouveau Stock Exchange, fier des Palestiniens, est moribond. Les boutiques sont ouvertes, mais vides. L'université Al-Najah, la plus importante de la Palestine, a perdu une bonne partie de ses étudiants, dans l'incapacité de se rendre aux cours, ou de les payer. Un étudiant survit en faisant du transport avec un âne. Les portefeuilles sont vides et des

## Une ville frondeuse et engagée

Depuis le début de l'Intifada, fin septembre 2000, cent vingt-trois personnes ont été tuées à Naplouse et parmi elles plus de vingt-cinq dirigeants assassins, dont deux hauts responsables. La prison a été attaquée par les F-16 israéliens, causant la mort de treize personnes. Le Mouvement de la résistance islamique, Hamas, est bien représenté dans cette ville, considérée comme particulièrement frondeuse et engagée. C'est pourquoi la répression est plus féroce.

Pour Houssam Khader, figure dirigeante du Fatah et responsable du comité de défense des droits des réfugiés palestiniens, une chose est sûre : le blocus ne fait que nourrir la volonté de résister, que ce soit à l'occupant ou aux « corrompus » de l'Autorité palestinienne, qui les laissent croupir dans une ville meurtrière.

familles entières ne se nourrissent que grâce à l'entraide et à la solidarité familiale. Certains vendent leurs bijoux.

Des entreprises ont fermé leur portes, ou réduit les journées de travail et compressé leur personnel. « J'avais quarante-deux employés et je n'en ai plus que quatorze », explique Orabi Amchah, propriétaire d'une entreprise de couture, qui confectionne des vêtements et des uniformes. « Il est difficile de faire entrer ou sortir les marchandises. Les camions attendent des journées entières. Le transport est plus cher. Le mois dernier nous n'avons travaillé que dix-sept jours. Même si on fabrique, les gens n'ont pas d'argent pour acheter. » Houssam Khader, figure dirigeante du Fatah et responsable du comité de défense des droits des réfugiés palestiniens, explique que les cours des légumes varient en fonction du degré de fluidité des check points.

« Quelquefois, ils [les Israéliens] desserrent l'étau et laissent passer pendant une heure, puis referment selon leur bon vouloir. Les prix varient donc du simple au double. Un kilo de tomates peut coûter certains jours autant qu'une caisse. » « Une fois, raconte Orabi Amchah, ils m'ont obligé à me déshabiller jusqu'à la taille et à me mettre à genoux pendant deux heures. » Des malades ne peuvent franchir les contrôles. Des femmes accouchent dans les voitures. Les villages alentour ne peuvent venir s'approvisionner. Certains meurent aux portes de la ville, faute de soins délivrés à temps.



...tellement extraordinaire qu'on pense que vous l'êtes aussi.

Espace Suffren. nous avons tout de suite songé à vous quand la nouvelle Polo est apparue. Tellement exceptionnelle qu'ici aussi, on ne peut s'empêcher de penser que vous l'êtes aussi. C'est dire notre impatience de vous rencontrer... pour vous la faire découvrir.

**Nouvelle Polo. La surdouée de Volkswagen**

Castrol 3615 Volkswagen (0,02 € l'accès, 0,20 € la minute) - 0 825 02 25 25 (0,15 € la minute).

Consommations de la Polo SDI CE 99/100 (l/100 km) poids à vide minimal - maximal : cycle urbain / extra-urbain / mixte : 6,2 - 6,1 / 3,9 - 4,1 / 4,7 - 4,9 / CO<sub>2</sub> (g/km) : 127 - 132.

Consommations de la Polo 1,4 CE 99/100 (l/100 km) poids à vide minimal - maximal : cycle urbain / extra-urbain / mixte : 8,8 - 8,9 / 5,2 - 5,3 / 6,4 - 6,5 / CO<sub>2</sub> (g/km) : 154 - 156.

## Le sort des prisonniers de Guantanamo suscite une polémique en Grande-Bretagne

Tony Blair est tiraillé entre la solidarité traditionnelle avec Washington et les critiques de l'aile gauche du Labour sur un sujet, le respect du droit, avec lequel les Anglais ne transigent pas

### LONDRES

de notre correspondant

Comment concilier la surveillance renforcée des détenus transférés d'Afghanistan sur la base américaine de Guantanamo et le respect des normes internationales ? Ce dilemme est ressenti avec plus d'acuité en Grande-Bretagne, où l'attachement à la règle du droit demeure très fort. La présence d'au moins trois prisonniers de nationalité britannique parmi les 110 détenus suscite l'inquiétude des organisations de défense des droits de l'homme et d'une partie du monde politique.

« Les détenus talibans et d'Al-Qaïda doivent être traités avec humanité si nous voulons conserver un ascendant moral » : comme l'a déclaré, le 17 janvier, le secrétaire au Foreign Office, Jack Straw, la gestion du dossier du traitement des détenus afghans relève de l'exercice d'équilibre. Au lendemain des attentats du 11 septembre, Tony Blair s'était, en effet, rangé sans états d'âme aux côtés des Etats-Unis au nom de la fameuse « relation spéciale » avec Washington. Fer de lance de la constitution

d'une coalition internationale en vue de défaire les réseaux d'Oussama Ben Laden et de ses protecteurs talibans, le leader travailliste, par exemple, fut le seul des dirigeants européens à avoir déclaré son pays officiellement « en guerre ». L'unique désaccord apparut à l'occasion du conflit afghan entre les deux alliés avait porté sur les priorités de cette lutte : alors que la Maison Blanche concentrait ses efforts sur la destruction du réseau Al-Qaïda, Downing Street insistait sur l'envoi d'une aide humanitaire parallèle.

L'insistance de l'administration Bush à qualifier les prisonniers de « combattants illégaux » ne relevant pas forcément de la Convention de Genève met aujourd'hui le premier ministre britannique en porte à faux avec une grande partie de l'opinion.

Ainsi, l'aile gauche du Labour qualifie le refus d'octroi aux prisonniers du statut de prisonniers de guerre de « décision qui risque de faire perdre à l'Occident la guerre de propagande », selon l'un de ses porte-parole, le député Kevin Namara. Ce point de vue est parta-

gé non seulement par les libéraux-démocrates (centristes), mais également, en privé du moins, par certains ministres travaillistes, à l'instar de Clare Short, le très populaire ministre du développement international.

Ensuite, l'hôte de Downing Street doit compter avec la communauté musulmane, forte de deux



« Les détenus doivent être traités avec humanité si nous voulons conserver un ascendant moral »  
JACK STRAW

millions d'âmes, qui vote majoritairement travailliste. « Je pense que le traitement de ces personnes est extrêmement mauvais. Vous ne pouvez défendre la civilisation en tombant dans la barbarie et c'est un acte barbare » : les critiques sévères adressées aux Etats-Unis par le responsable modéré du Muslim College, Zaki Badawi, soulignent la méfiance des musulmans d'Albion envers la politique d'alignement inconditionnel sur les Etats-Unis.

Enfin, l'équipe au pouvoir est confrontée aux pressions du très puissant lobby des associations de protection des droits de l'homme. D'Amnesty International à Liberty en passant par l'organisation de défense des prisonniers britanniques détenus à l'étranger : on ne compte plus les appels en faveur du respect par les Etats-Unis de la convention de Genève. Avocat de formation, le premier ministre est conscient de la portée sentimentale du respect de la pierre angulaire du droit britannique – y compris pour les crimes de guerre, à savoir le principe selon lequel tout accusé doit être considéré comme innocent tant que sa culpabilité n'a pas été prouvée par un juge.

Face à un tel tir de barrage, le ministre de la défense, Geoff Hoon, a choisi de jouer les amortisseurs en reconnaissant avoir fait des « observations » auprès des Etats-Unis au sujet des prisonniers, demandant qu'ils soient traités « de façon humaine, conformément aux normes internationales ».

Marc Roche

## Six détenus arabes ont été livrés aux Américains par la police de Bosnie

À SARAJEVO, la « guerre » des Etats-Unis contre le terrorisme prend de sérieuses libertés avec le droit. Jeudi 17 janvier, le Pentagone a fait savoir que les forces américaines en Bosnie s'approprièrent à se saisir de six ressortissants arabes – cinq Algériens et un Yéménite – soupçonnés de liens avec Al-Qaïda, afin de les transporter sur leur base militaire de Guantanamo (Cuba). « En étroite collaboration avec les autorités bosniaques, nous organiserons probablement leur transfert quand leur période de détention [en Bosnie] sera terminée », a indiqué un responsable du Pentagone, avant que leur livraison aux troupes américaines ne soit officiellement annoncée, vendredi dans la matinée.

Au petit matin, quelque deux cents militants musulmans avaient tenté d'empêcher la sortie des six détenus de leur prison de Sarajevo. En vain. Après plusieurs heures d'affrontements, la police bosniaque réussissait à transférer les prisonniers cagoulés vers une destination inconnue. Pour les manifestants, interrogés sur place par l'AFP, il ne faisait aucun doute que ces hommes – dont cinq avaient acquis la nationalité bosniaque – ont été remis par les policiers de Bosnie aux forces militaires des Etats-Unis. Ces derniers constituent l'une des principales composantes de la Force de stabilisation (SFOR) de l'OTAN en Bosnie, où sont demeurés des centaines d'islamistes ayant combattu pendant la guerre de 1992-1995.

Si la présente manœuvre réussit, ce sera la première arrestation de « terroristes » effectuée par des soldats américains hors du théâtre de la guerre en Afghanistan. Elle risque de préfigurer des opérations extra-judiciaires du même type, dans d'autres pays fort éloignés du champ de bataille. Problème : les preuves impliquant les six suspects

Si la manœuvre réussit, ce sera la première arrestation de « terroristes » par des soldats américains hors du théâtre de la guerre

son des plus minces, aux yeux des plus éminents magistrats bosniaques. Jeudi, la Cour suprême de la Fédération croato-musulmane a ordonné la libération de ces hommes détenus depuis octobre, sur la base de liens présumés avec le réseau d'Oussama Ben Laden et de menaces alléguées d'attentats contre des implantations américaines en Bosnie.

Pour la Cour suprême bosniaque, les éléments fournis par les Etats-Unis – des informations

recueillies par leurs services de renseignement au gré notamment d'interceptions téléphoniques – sont en effet insuffisants pour justifier un allongement de la détention préventive des six suspects.

Selon la version officielle américaine, l'un des détenus aurait ainsi eu des contacts téléphoniques réguliers, après le 11 septembre, avec des adjoints d'Oussama Ben Laden demeurés en Afghanistan. Mais le haut commandement militaire américain en Europe a fait savoir que, pour protéger les sources de ses services de renseignement, il ne serait pas possible de dévoiler de telles informations devant un tribunal. On ne savait pas, vendredi en milieu de matinée, si le groupe de suspects était en partance vers le camp de Guantanamo. Mais des sources militaires américaines en Europe ont confié au *Washington Post* que le gouvernement bosniaque avait donné son accord pour livrer ces hommes, dès leur sortie de prison, à des soldats américains. Ils seraient ensuite transportés vers une autre destination européenne, tenue secrète, avant de rejoindre les autres prisonniers retenus à Cuba par les Etats-Unis. On ignorait donc encore si la Cour suprême bosniaque – « toutes les mesures nécessaires [doivent être] prises pour empêcher qu'ils soient expulsés de Bosnie-Herzégovine par force » – serait entendue.

Erich Inciyan



### HADERA

Des experts israéliens inspectent les abords de la salle des fêtes Armon David, à Hadera, où un Palestinien armé d'un fusil M-16 a ouvert le feu, jeudi soir 17 janvier, sur les participants à une bar mitzva, tuant 6 personnes et en blessant 34 autres avant d'être abattu. L'attentat a été revendiqué par les Brigades des martyrs d'Al-Aqsa.



### RAMALLAH

Yasser Arafat recevait, jeudi 17 janvier, Josep Piqué, ministre espagnol des affaires étrangères et représentant de l'Union européenne. Vendredi, le leader palestinien a demandé « une intervention internationale d'urgence ».



### BLOCUS

Des blindés israéliens se sont rapprochés, vendredi 18 janvier, du siège de l'Autorité palestinienne où est reclus Yasser Arafat. Depuis plusieurs semaines (photo datée du 4 décembre), des chars de combat ont été postés en plusieurs points de Ramallah.

## est en voie d'asphyxie

Le chômage atteint 70 % de la population

La vie à Naplouse est devenue une lutte permanente pour la survie. Afin d'éviter les déplacements, les gens de l'extérieur cherchent à se loger en ville. Mais comment faire sans argent ? Les voitures rouillent sans assurance et les factures d'électricité, de gaz et d'eau ne sont plus payées. Il faut quémander aux Israéliens pour se procurer de l'essence et le strict nécessaire pour affronter au jour le jour l'existence. Les ordures s'amoncellent un peu partout, risquant de propager des maladies et, une fois encore, il faut supplier les Israéliens pour les évacuer.

« C'est indigne, inhumain. On est humiliés, traités comme des non-êtres », constate sans élever la voix le maire adjoint, Adnan Derhalli. « La situation est critique, dit-il, les employés municipaux n'ont été payés que dix jours sur trente. On a dû stopper tous les projets. 60 % des voitures et de l'équipement ne peuvent être utilisés. On économise sur le chauffage, l'électricité. (...) Nous sommes paralysés, impuissants face à l'occupant. Ils disent que c'est de la légitime défense, mais pourquoi nous rabaisser comme cela ? Lorsqu'il n'y a pas d'espoir, pas d'avenir, c'est compréhensible de devenir un martyr. Je le comprends car la situation est désespérée. Mais vous ne pouvez pas vaincre le peuple, même si vous l'opprimez et, à chaque violence, il y aura une riposte. »

Adnan Derhalli se déclare surpris qu'il n'y ait pas de réactions, que la population puisse endurer une telle violation des droits les plus élémentaires. Il

déplore le silence des nations occidentales et se demande pourquoi « tout le monde s'en fout ». « Tout cela ne fait qu'accroître la haine, et la paix devient de jour en jour plus difficile », constate-t-il, en se demandant combien de temps encore il faudra être confronté à « cette escalade de mépris ».

La situation des 22 000 réfugiés du camp de Balata est encore plus critique. Houssam Khader raconte que le climat est explosif et que des milliers de familles

« Ils disent que c'est de la légitime défense mais pourquoi nous rabaisser comme cela ? »

vivent de charité et de solidarité. Très critique envers Yasser Arafat, ce contestataire de la politique menée par l'Autorité palestinienne se demande jusqu'à quelle humiliation il faudra en venir pour que le « vieux » réagisse. « Les Israéliens lui ont demandé d'enlever sa veste. Après ce sera les sous-vêtements. Ensuite, il devra mettre les bras en l'air et enfin se suicider. Il ne nous reste plus que notre volonté de lutter, l'équilibre de la terreur, rendre coup pour coup, sinon, il n'y a plus qu'à hisser le drapeau blanc. »

Michel Bôle-Richard

## Une délégation du CICR est arrivée à Cuba

UNE DÉLÉGATION du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est arrivée, jeudi 17 janvier, sur la base américaine de Guantanamo, afin d'observer les conditions de détention des prisonniers. Un quatrième transfert a porté à 110 le nombre des prisonniers. La délégation a reçu des autorités américaines l'assurance de pouvoir s'entretenir individuellement et sans témoin avec chacun des détenus, conformément aux prérogatives que les Conventions de Genève de 1949 confèrent au CICR.

La polémique sur les prisonniers transférés à Guantanamo ne se poursuit pas moins. M<sup>me</sup> Mary Robinson, Haut-Commissaire de l'ONU pour les droits de l'homme, a joint sa voix à celles des organisations non gouvernementales (ONG), mercredi, en se disant « préoccupée » par les allégations de mauvais traitements. « Toute personne détenue bénéficie de la protection du droit humanitaire international, a rappelé M<sup>me</sup> Robinson ; j'aimerais entendre une claire affirmation de ce principe fondamental des démocraties et de l'état de droit plutôt que d'entendre concéder à contre-cœur que certaines mesures d'humanité pourraient être observées ».

Les Etats-Unis n'ont pas reconnu le statut de prisonniers de guerre aux détenus qu'ils qualifient de « combattants illégaux ». « Je suis consciente que de nombreuses questions juridiques font actuellement l'objet d'un examen par les autorités américaines », a déclaré Marie Robinson, en faisant allusion au caractère singulier de la « guerre » menée par les Etats-Unis contre

une organisation terroriste. « Mais, a-t-elle poursuivi, les talibans et Al-Qaïda étaient engagés dans un conflit armé en Afghanistan, le point de vue juridique dominant est que leur statut est protégé par la troisième convention de Genève ». Un porte-parole du CICR a quant à lui, mercredi, qualifié publiquement de « conflit armé international » la guerre américaine contre Al-Qaïda, ce qui implique que les détenus soient reconnus prisonniers de guerre ou au moins présumés tels jusqu'à preuve du contraire.

### « GARANTIES FONDAMENTALES »

La troisième convention de Genève donne une définition très précise du statut de prisonnier de guerre. Elle prévoit aussi que, en cas de doute sur ce statut, le problème devra être tranché par un tribunal.

Les ONG rappellent que, prisonniers de guerre ou pas, toutes les personnes détenues dans le cadre d'un conflit armé bénéficient des « garanties fondamentales » édictées par les conventions de Genève, comme la présomption d'innocence, l'absence de contrainte pour obtenir des aveux, le droit pour le prisonnier d'être défendu par un avocat de son choix, de recourir en appel, etc.

La Fédération internationale des droits de l'homme insiste sur son opposition à la peine de mort, qui ne sera pas exclue des sanctions applicables. Cette opposition est partagée par les gouvernements européens qui devraient donc être amenés à intervenir au moins sur ce point, dès lors que certains des détenus sont leurs ressortissants, Français ou Britanniques.

# RALPH LAUREN

## SOLDES

### 50% DE REDUCTION

#### SUR LA COLLECTION AUTOMNE/HIVER 2001

JUSQU'AU 16 FEVRIER 2002

LA BOUTIQUE SERA OUVERTE  
DE 10H00 A 20H00  
LE SAMEDI 19 JANVIER

2 PLACE DE LA MADELEINE - PARIS VIII - TEL: 01 44 77 53 50

## Moins de prisonniers politiques à Cuba

LA HAVANE. Le nombre de prisonniers politiques incarcérés à Cuba a diminué au cours du dernier semestre de 2001, mais leurs conditions de détention se sont détériorées, indique jeudi 17 janvier un rapport de la Commission des droits de l'Homme et de la réconciliation (illégal mais toléré). Selon le rapport, le nombre de prisonniers politiques est passé de 249 à 210 entre juillet et décembre. « *La tendance positive à la lente diminution du nombre total des prisonniers politiques, constante au cours de la dernière décennie, a continué* », a indiqué le président de la Commission, Elizardo Sanchez. Toutefois, il a relevé que, selon les informations transmises par les familles de prisonniers et des témoignages écrits de certains détenus, « *la situation alimentaire et les conditions d'hygiène ont empiré, avec notamment une absence totale d'eau potable, de vêtements et de chaussures, de médicaments et de produits d'hygiène* ».

## Démission du ministre-président de Saxe, Kurt Biedenkopf

ALLEMAGNE Celui que l'on appelait le roi de Saxe, Kurt Biedenkopf, poids lourd de la CDU en ex-RDA, a annoncé sa démission, mercredi 16 janvier, à Dresde. Originaire de l'Ouest de l'Allemagne, le professeur Kurt Biedenkopf avait été dans les années soixante-dix, secrétaire général de la CDU. Écarté par Helmut Kohl, il joua longtemps



REINHARD KRAUSE

les seconds rôles avant de réapparaître au premier plan à l'occasion de la réunification. Il s'installa, en 1990, à Dresde, où il fut élu ministre-président de Saxe, le land le plus dynamique de l'ancienne Allemagne de l'est. Il y fut depuis régulièrement réélu avec de confortables majorités. M. Biedenkopf a été contraint à la démission pour une série d'indélicatesses financières. Il avait encore récemment été accusé d'avoir fait pression sur une vendeuse du magasin Ikea de Dresde pour obtenir une réduction de 15 %. Sans une seule larme de compassion, toute la presse allemande a évoqué Helmut Kohl qui, comme Kurt Biedenkopf, n'avait pas su partir à temps. — (Corresp.)

## Goma, au Congo, a été dévastée par l'éruption du volcan Nyiragongo

GOMA. Une partie des quelque 400 000 habitants ayant fui Goma pour échapper à une vaste coulée de lave qui a traversé cette ville frontalière congolaise, en face de Gyseni, au Rwanda, est revenue, vendredi matin 18 janvier, constater les très importants dégâts provoqués par l'éruption du volcan Nyiragongo. Celui-ci, entré en activité



MARCO LONGARI/AFP

jeudi à l'aube, est situé à une dizaine de kilomètres au nord de Goma qu'il surplombe de ses 3.470 mètres. La coulée, large de deux kilomètres environ, ayant tout emporté ou brûlé sur son passage, un mur noirâtre de près de deux mètres de hauteur, toujours rougeoyant en son centre, a fixé les ruines des maisons restantes et des objets pris dans la lave. Quatre quartiers de la ville semblaient totalement détruits.

Le volcan s'était apaisé durant la nuit, mais si la coulée continue vers le lac Kivu faisait craindre l'éruption de cratères satellites sous-marins et l'émanation des importantes réserves de gaz méthane que recouvre ce plan d'eau. Les Nations unies ont déclenché un plan d'aide d'urgence, prévoyant l'acheminement de médecins spécialistes des affections respiratoires et de 15 tonnes de secours. Aucune victime n'avait été retrouvée, vendredi matin, mais une partie de la ville restait inaccessible. En 1977, une précédente éruption, avec une coulée de lave avançant à la vitesse record de 60 km/h, trois fois plus vite que cette fois-ci, avait fait près de 2 000 morts. — (AFP.)

## DEPÊCHES

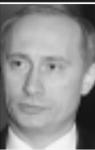
■ SAHARA OCCIDENTAL : 115 prisonniers de guerre marocains, détenus depuis plus de vingt ans par le Front Polisario, ont été libérés, jeudi 17 janvier, a annoncé l'agence de presse (officielle) algérienne. Ces plus anciens prisonniers de guerre du monde, qui font partie d'un total de 1.480 captifs aux mains du Polisario, ont été convoyés dans un avion suédois affrété par l'ONU à d'Agadir, au Maroc, précise l'APS. — (AFP)

■ INDE : un attentat au Cachemire a marqué l'arrivée du secrétaire d'Etat américain Colin Powell à New Delhi, jeudi 17 janvier, faisant deux morts après l'explosion d'une bombe sur un marché de Jammu. Cet attentat dans la capitale d'hiver du Cachemire indien est le premier depuis la campagne de répression des groupes islamistes actifs au Cachemire qui a été engagée, le 12 janvier, par le régime militaire pakistanais. — (AFP.)

# Vladimir Poutine obtient un succès d'image lors d'une visite de deux jours en Pologne

C'était le premier déplacement d'un président russe à Varsovie depuis 1993. La presse loue le « pragmatisme » du dirigeant du Kremlin et le réchauffement des relations entre les deux pays

CELA faisait plus de huit ans qu'un président russe avait accepté une invitation à Varsovie. A l'été 1993, alors que la mémoire de la domination soviétique sur l'Europe



Penser « à l'avenir », plutôt « qu'aux vieux problèmes du passé »

VLADIMIR POUTINE

de l'est était encore toute fraîche, Boris Eltsine avait donné l'occasion à Lech Walesa de réaliser l'un des « coups » dont il fut le plus fier : convaincre, dans la chaleur d'un dîner, le président russe de signer une déclaration acceptant le principe d'une future adhésion de la Pologne à l'OTAN — déclaration qui fut presque aussitôt « rattrapée » par l'entourage consterné de Boris Eltsine.

Depuis, les gouvernements de gauche post-communiste (traditionnellement plus « pro-russes ») et de droite ont alterné à Varsovie, le froid Vladimir Poutine a succédé au bouillant Eltsine, mais surtout la Pologne est devenue membre de l'OTAN. Et c'est paradoxalement de cette adhésion, acquise en mars 1999, que date le début d'une réelle amélioration des relations entre les deux pays.

La visite de M. Poutine à Varsovie et à Poznan, les 16 et 17 janvier, n'a donc pas marqué de véritable « tournant », même si le terme a été employé par le président polonais Alexandre Kwasniewski et son hôte. Simplement, les Russes, après avoir longtemps maintenu une attitude assez hautaine à l'égard de la

Pologne et plus généralement de l'Europe ex socialiste (où M. Poutine n'avait pas mis les pieds depuis qu'il est au pouvoir à Moscou) ont apparemment jugé qu'il était temps de changer d'attitude.

Pas tout à fait autant que ne l'espérait à Varsovie : M. Poutine a limité sa visite à deux jours, est venu sans sa femme (mais elle se déplace très rarement), et surtout il a décliné l'invitation à s'adresser au Parlement polonais : le triomphe qu'il avait obtenu à l'automne dernier devant le Bundestag lui a suffi. Mais il a tout de même fait, en extrême, le geste qu'on attendait de lui en déposant un petit bouquet de fleurs devant un monument à la résistance polonaise.

Sur le fond, M. Poutine ne s'est pourtant pas engagé très loin : la question d'éventuelles compensations russes aux victimes des déportations, en particulier entre 1939 et 1941, a été laissée dans la vague, M. Poutine expliquant qu'il n'était pas question de mettre sur le même plan les crimes du nazisme et ceux du stalinisme. Et il a conseillé de penser « à l'avenir », plutôt « qu'aux vieux problèmes du passé ».

Mais même sur l'avenir, et tout

particulièrement les échanges économiques, la visite n'a pas apporté de réponses très concrètes : M. Poutine a convenu qu'il fallait s'efforcer de rééquilibrer un commerce marqué par un très fort déficit (plus de trois milliards de dollars de solde négatif) pour la partie polonaise : Varsovie achète les deux tiers de son gaz et les neuf dixièmes de son pétrole à la Russie.

Par contre les exportations polonaises vers la Russie se sont effondrées après la crise russe et la dévaluation du rouble, et sont soumises à une très forte concurrence de l'Union européenne, qui subventionne ses exportations de produits alimentaires. L'actuel gouvernement post-communiste a beaucoup reproché à son prédécesseur de droite d'avoir négligé le marché russe, mais un forum économique polono-russe organisé en marge de la visite a été l'occasion de rappeler à quel point ce marché était difficile — tant en raison de droits de douane élevés que des risques encourus (en particulier en l'absence d'un système de garanties aux exportateurs).

La question, essentielle, de la renégociation du contrat entre la

Pologne et le géant gazier russe Gazprom, est elle aussi toujours en suspens. Signé en 1995 par un précédent gouvernement post-communiste, il prévoyait des livraisons de gaz supérieures aux besoins actuels de la Pologne. Surtout, il la rendait à peu près totalement dépendante de la Russie pour ses approvisionnements en gaz.

Un gouvernement de droite avait ensuite tenté de briser ce monopole jugé dangereux en signant des accords la Norvège, mais les post-communistes, revenus aux affaires, ont à leur tour critiqué ces accords, et à Varsovie Vladimir Poutine a fermement dissuadé les Polonais d'acheter du gaz à l'Ouest, « où il est de 20 % à 30 % plus cher ».

Même en l'absence de résultats très visibles, cette visite a permis à M. Poutine d'obtenir un incontestable succès d'image. Dans un pays où l'opinion a longtemps été très sensible à la cause tchétchène, les manifestations en faveur du « Caucase libre » ont été brévisimmes (étouffées au bout d'une minute par la police, à Poznan).

La presse a en général apprécié le « pragmatisme » du président russe — le principal journal du pays, Gazeta, publiant même un entretien particulièrement amical entre M. Poutine et son directeur, Adam Michnik. Reconnu à Washington, Londres, Berlin et Paris comme un partenaire hautement fréquentable, M. Poutine pouvait difficilement ne pas l'être à Varsovie.

Jan Krauze

## Une biographie fait du président russe un héros positif toujours prêt à en découdre

BIBLIOGRAPHIE  
Vladimir Poutine, l'histoire d'une vie, de Oleg Blotsky  
Editions Relations Internationales

### MOSCOU

de notre correspondante

L'ouvrage tiendra-t-il les Russes en haleine ? Son auteur, le journaliste Oleg Blotsky, prétend que les librairies, à travers le pays, « font assaut de commandes auprès de l'éditeur ». Voilà donc que, entre deux révélations sur les malversations financières de tel ou tel homme d'affaires, les médias russes font amplement état de la parution d'un nouveau livre biographique consacré à leur chef d'Etat, « Vladimir Poutine, l'histoire d'une vie ».

Il s'agit du premier volume d'une série de trois tomes, consacré à l'enfance du chef. On n'y trouve ni révélations, ni éclaircissements sur le parcours opaque de l'ancien lieutenant-colonel du KGB. Le ton étant aussi diptyambique que dans les deux autres biographies déjà disponibles : « De première source », un entretien avec des journalistes triés sur le volet, paru pendant la campagne électorale de 2000, et « Vladimir Poutine, un Allemand au Kremlin », publié en 2001 par un autre journaliste, Alexandre Rar.

L'intérêt de cette lecture réside dans l'image projetée : celle d'un Vladimir Poutine comme héros positif proche du peuple, homme fort d'origine modeste, prêt à en découdre avec quiconque chercherait à le contrarier. Les *Isvestia* ont consacré à ce livre, jeudi 17 janvier, une partie de leur « une », ainsi qu'une pleine page avec photographies en noir et blanc des parents et grands-parents du président russe, et un arbre généalogique remontant à 1723. Il en ressort que « Les Poutine » étaient des « paysans du hameau de Pominovo, du district de Tourguinov, dans la province de Tver », une région au nord de Moscou. Le grand-père, Spiridon Poutine, « fut le premier de la lignée à naître après l'abolition du servage » dans l'empire des tsars.

Les parents Poutine étaient « ouvriers », mais leur fils unique, Vladimir, raconte qu'il ne ressentit « jamais le moindre manque matériel, tant ils se consacraient à mon bien-être ». Le père, Vladimir Spiridonovitch, avait tâté du journalisme, signant dans les années 1940 des textes publiés par *Egorovets*, la gazette d'une usine locale de construction de wagons. « Il a toujours été question que j'aille à l'université », raconte le président.

Enfant, Vladimir Poutine aurait fait les quatre cents coups « dans la cour de l'immeuble, qui était comme une jungle ». Attitude turbulente

qui expliquerait pourquoi « ils ne m'ont pas accepté tout de suite chez les pionniers », l'organisation des enfants communistes. Il aurait appris très tôt à se bagarrer, « et dans la bagarre, il faut aller jusqu'au bout, sans jamais céder. C'est une règle qu'ils m'ont apprise aussi, plus tard, au Comité pour la sécurité d'Etat », poursuit le président russe, qui utilise à cet endroit, pour désigner le KGB, la longue formule officielle tombée en désuétude.

Les Poutine vivaient dans une « *komounal-ka* », l'un de ces appartements communautaires regroupant plusieurs familles, imposés par le régime soviétique. « Certains avaient un peu plus, d'autres un peu moins, mais le niveau de vie des familles était en fait le même », dit le président russe, touchant une corde nostalgique.

« Pour tout dire, j'ai pu acheter mon premier manteau après un voyage, comme étudiant, dans une brigade de travail ». Vladimir Poutine raconte aussi qu'il décida (alors qu'il avait la possibilité de l'éviter) d'accomplir le service militaire de deux ans. Le dilemme était que « cela retardait, bien sûr, la perspective d'un recrutement par le KGB ». « Mais dans l'ensemble », dit M. Poutine dans ce livre de souvenirs, « mes plans ne furent pas contrariés ».

Natalie Nougayrède

## L'Allemagne est officiellement en récession économique

Pour le deuxième trimestre consécutif l'évolution du PIB est négative, selon les autorités

### FRANCFORT

de notre correspondant

L'économie allemande ne connaît pas seulement une stagnation, mais bel et bien une récession. Pour la première fois, une instance officielle a suggéré jeudi 17 janvier que l'Allemagne était entrée techniquement en récession au second semestre 2001. L'Office fédéral des statistiques, à Wiesbaden, a en effet reconnu, par la voix d'un de ses responsables, que l'évolution du PIB a été « légèrement négative » au quatrième trimestre — sans donner de chiffre précis —, après un troisième trimestre déjà en recul (-0,1 %). Selon la définition habituellement retenue en Europe, un pays entre en récession lorsque l'évolution de son PIB est négative pendant deux trimestres consécutifs.

Sur l'ensemble de l'année, l'Allemagne a enregistré en 2001 une croissance de 0,6 %, selon les chiffres provisoires publiés jeudi par l'Office fédéral des statistiques. La

croissance du Produit intérieur brut (PIB) a donc fortement ralenti, après avoir atteint 3,0 % en

## Cette contre-performance place le pays au dernier rang de la zone euro

2000. Cette contre-performance place l'Allemagne au dernier rang des pays de la zone euro. Elle accroît la pression sur le chancelier Schröder, au moment où s'engage la campagne pour les élections législatives de septembre prochain : ces chiffres sont les plus mauvais depuis la récession de 1993, où le PIB avait reculé de 1,1 %. Tout en rejetant l'hypothèse d'une entrée en récession, les dirigeants allemands attendaient une croissance de 0,75 % en 2001.

La première puissance économique de la zone euro subit de plein fouet, et plus que ses voisins, les effets du ralentissement mondial. Sur l'ensemble de 2001, les exportations n'ont enregistré qu'une hausse de 5,1 %, après 13,2 % en 2000. Mais l'environnement international n'explique pas tout, des facteurs domestiques contribuent aux difficultés allemandes. Selon l'Office des statistiques, les importations n'ont progressé que de 2 % contre 10 % l'an dernier.

Les investissements ont fortement reculé en 2001, de 4,1 % par rapport à 2000 : 3,4 % pour les investissements en biens d'équipement et 5,7 % pour ceux du secteur de la construction, en crise chronique depuis la fin du boom de la réunification. Par ailleurs, la consommation des ménages a augmenté de 1,4 % en 2001, soit la même hausse qu'en 2000.

La récession de la fin 2001 peut-elle se prolonger ? De nombreux économistes tablent sur une repri-

se dans le courant de l'année, mais pas avant le deuxième, ou le troisième trimestre. « Le timing de la reprise dépendra avant tout du rebond des exportations, lequel repose surtout sur la reprise américaine », estime Jean-Louis Guizèze, de la banque BNP Paribas. Le gouvernement table officiellement sur une progression du PIB de 1,25 % cette année, mais, d'après la presse allemande, il serait en train de revoir son pronostic officiel à la baisse (à 0,75 %).

M. Schröder a prévenu jeudi soir que le chômage allait augmenter « à nouveau en janvier et un peu en février ». Selon toute vraisemblance, le nombre de demandeurs d'emploi devrait passer au-dessus du seuil psychologique des quatre millions pendant l'hiver. Fin décembre, l'Allemagne comptait 3,963 millions de sans-emploi, soit 9,6 % de la population active en chiffres bruts.

Philippe Ricard

(DERNIERS JOURS)

smalto  
la différence

SOLDES  
remises de 30 à 50%

10h - 19h

Homme : 44, rue François 1<sup>er</sup> (8<sup>e</sup>)  
Homme et Femme : 5, place Victor Hugo (16<sup>e</sup>)

# Nouvelle polémique sur l'héritage religieux de l'Europe

Jean Paul II déplore la « marginalisation des communautés de croyants » dans l'élaboration d'une constitution de l'Europe.

Silvio Berlusconi veut que soient reconnus le « rôle éminent des Eglises » et la « tradition chrétienne »

**S'AGIT-IL** d'un avant-goût des nouvelles controverses à venir sur la place des confessions religieuses dans la future Constitution de l'Union européenne ? Au sommet de Laeken, en décembre 2001, les signataires du document instituant la Convention qui doit préparer l'architecture de l'Union élargie avaient souhaité que la « société civile » soit associée aux consultations, en précisant, à titre d'exemples, « les partenaires sociaux, le monde des affaires, les ONG, les universités, etc. ». Le 10 janvier, dans son discours annuel aux membres du corps diplomatique accrédités auprès du Saint-Siège, le pape a fait part de sa « tristesse », en regrettant que « les communautés de croyants » n'aient pas été citées.

Cela équivaut, pour lui, à une « marginalisation » de religions « qui ont contribué et contribuent encore à la culture et à l'humanisme dont l'Europe est légitimement fière ». C'est une « injustice », a ajouté Jean Paul II, précisant toutefois : « Reconnaître un fait historique indéniable ne signifie pas méconnaître l'exigence moderne d'une juste laïcité des Etats, et donc de l'Europe. »

De source catholique, on indique que ce propos visait aussi un article de la Charte des droits européens – adoptée en 2000 – sur la liberté d'association. Parmi les motifs cités de légitime association ne figure pas la pratique d'une religion. La « liberté religieuse » est mentionnée et défendue dans l'article 10 de la Charte comme une liberté individuelle, mais sans référence à une expression associative ou communautaire. Les évêques catholiques de la Comece (Commission des épisco-



pats de la communauté européenne), siégeant à Bruxelles, s'en sont inquiétés à Rome.

Ces craintes ou soupçons s'expliquent par la polémique surgie lors de la négociation de la Charte, notamment de son préambule. Ce dernier fait référence à « l'héritage moral et spirituel » de l'Europe.

## CONSTITUTIONNALITÉ

Dans sa phase d'élaboration, les autorités religieuses – catholiques de la Comece ou protestantes de la commission européenne Eglises-société – avaient exprimé le souhait que, pour qualifier l'héritage européen, le mot « religieux » soit explicitement mentionné, de préférence à celui de « spirituel » : à la fois

pour prendre acte du rôle joué par les religions dans l'histoire européenne et parce que le mot « spirituel » est jugé imprécis, désignant des confessions reconnues, mais aussi des expressions sectaires beaucoup plus floues.

Lionel Jospin, avec l'accord de Jacques Chirac, avait mis son poids dans cette bataille et téléphoné au président de la Convention chargée d'élaborer la Charte, l'ancien président allemand Roman Herzog, démocrate-chrétien, pour exiger la suppression de la mention « héritage religieux ». Celle-ci a été en revanche défendue par les milieux chrétiens-démocrates, allemands et italiens notamment. Dans la version allemande, il est d'ailleurs fait réfé-

rence à l'« héritage spirituel-religieux » (geistlich-religiös).

L'intervention des autorités françaises a, en France même, suscité une polémique dans laquelle sont intervenus la Fédération protestante, l'épiscopat et des personnalités chrétiennes comme Jacques Delors, René Rémond, Jean Boissonnat, Catherine Trautmann, Paul Ricoeur et autres signataires d'une pétition lancée par l'hebdomadaire de gau-

## « Un patrimoine spirituel et moral »

La charte des droits fondamentaux de l'Union a été proclamée au sommet de Nice, en décembre 2000. Le début de son préambule déclare : « Les peuples d'Europe, en établissant entre eux une union sans cesse plus étroite, ont décidé de partager un avenir pacifique fondé sur des valeurs communes. Consciente de son patrimoine spirituel et moral, l'Union se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité ; elle repose sur le principe de la démocratie et le principe de l'Etat de droit. Elle place la personne au cœur de son action en instituant la citoyenneté de l'Union et en créant un espace de liberté, de sécurité et de justice (...). »

che *Témoignage chrétien*, reprochant à Lionel Jospin une conception trop étroite de la laïcité. Le premier ministre s'en est défendu le 20 novembre 2001 dans *La Croix*, en expliquant que la référence religieuse « risquait de poser pour nous un problème de constitutionnalité puisque la France est un Etat laïque ».

Cette polémique n'en restera pas là, en raison de l'intervention sou-

haitée par le pape dans les travaux de la Convention présidée par Valéry Giscard d'Estaing, et des récupérations politiques. Dans un discours le 14 janvier à la Chambre des députés, Silvio Berlusconi, chef du gouvernement italien, avait enfoncé le clou : « L'Europe sera évidemment une construction laïque, mais la vraie laïcité, comme le montre notre histoire nationale, reconnaît la tradition chrétienne dans la vie de la société, et donc le rôle éminent des Eglises. » Précisons que les autorités catholiques et protestantes n'ont jamais souhaité une référence « chrétienne », mais toujours « religieuse », incluant les religions non chrétiennes (islam, judaïsme, etc.). M. Berlusconi, lui, avait fait scandale après les attentats terroristes du 11 septembre en évoquant « la supériorité de la civilisation occidentale ».

Dans une lettre à M. Giscard d'Estaing, Francesco Cossiga, ancien président démocrate-chrétien de la République italienne, avait aussi « espéré » que, dans la future Constitution de l'Europe, « on acceptera la civilisation judéo-chrétienne comme fondement de la civilisation religieuse et éthique européenne ». Il s'en était pris à Lionel Jospin en le qualifiant d'« ancien trotskiste entriste » et en lui reprochant d'« oublier le caractère chrétien de la France ». La réponse de Matignon, le 26 décembre, n'avait pas tardé : « On rappelle à M. Cossiga, qui a l'habitude de tenir des propos outranciers, que la position de principe de la France, lors de la discussion de la Charte, était celle adoptée d'un commun accord par les autorités françaises – président et premier ministre – pour tenir compte des principes de notre Constitution ».

Henri Tincq

## La viande halal divise l'Allemagne

« **DÉSINTÉGRATION** ». Le titre, imprimé dans la pure tradition gothique en « une » de la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* claque comme une provocation. L'auteur de l'article, Georg Paul Hefty, y dénonce, mercredi 16 janvier, la décision de justice rendue par la Cour constitutionnelle de Karlsruhe autorisant les bouchers musulmans à égorger leurs animaux sans anesthésie préalable, selon les principes du Coran. « Quelle forme d'intégration est privilégiée, si ce n'est pas à l'immigré de s'adapter aux lois et aux coutumes du pays d'accueil ? », s'inquiète l'éditorialiste.

L'Allemagne, en plein débat sur les nouvelles lois d'immigration du gouvernement, s'interroge depuis des mois sur la notion d'intégration et l'obligation pour les étrangers d'accepter une « culture dominante allemande », selon l'expression lancée par le chef de l'opposition chrétienne démocrate au Bundestag. La polémique monte d'un cran lorsque l'ancien ministre de l'éducation de Helmut Kohl, Jürgen Rüttgers, fustige le jugement sur la viande halal qu'il estime « incompréhensible pour des gens normaux ».

3,2 millions de musulmans vivent outre-Rhin – 3,9 % de la population – turcs en grande majorité. Le port du foulard par les jeunes filles n'a pas provoqué d'affaire comme en France. Mais l'islam, troisième religion du pays, y est toléré plus qu'intégré. Dans un arrêt de 1995, le tribunal administratif fédéral avait supprimé

pour les musulmans la dérogation qui permet d'égorger un animal sans anesthésie pour raisons religieuses.

Depuis, la viande halal était importée de l'étranger. Le jugement avait été incompris par la communauté musulmane puisque les boucheries casher pouvaient continuer d'égorger les animaux selon la tradition judaïque. « Personne en Allemagne n'a osé leur reprocher quoi que ce soit depuis 1945, admet Peter Heine, spécialiste de l'islam et professeur à l'université de Humboldt de Berlin, contacté par *Le Monde*. Leur nombre était, de toute manière, considéré par les autorités comme quantité négligeable [la communauté juive en Allemagne est estimée à 100 000 personnes]. C'est au moment où la population musulmane a augmenté que le problème est apparu au-devant de la scène. »

A gauche, le ministre verte de la consommation et de l'agriculture, Renater Künast, a salué la décision de la Cour de Karlsruhe comme « une contribution à la paix pour notre société multiculturelle ». Satisfait également du Conseil central des musulmans d'Allemagne qui applaudit la mise « à égalité avec les autres Eglises ». Pour le professeur Heine, « ce verdict est un pas vers un islam européen ».

Nicolas Bourcier

## L'agence de l'armement reçoit ses lettres de créance

L'Occar aura, entre autres, pour mission la réalisation de l'Airbus A400M

**LES MINISTRES** de la défense de l'Allemagne, de la France, de l'Italie et du Royaume-Uni, ont officialisé, jeudi 17 janvier, à Bonn, leur décision d'accorder la personnalité juridique à l'Organisation conjointe pour la coopération en matière d'armement (Occar), qui est en passe de devenir, une fois acquise l'adhésion de plusieurs autres Etats, une véritable agence européenne de l'armement. A ce jour, l'Occar gère, pour le compte des pays membres, un budget global de 24 milliards d'euros.

C'est en 1991, à l'origine, que le traité de Maastricht avait jeté les bases d'une agence européenne de l'armement et c'est en 1996 que les quatre pays s'étaient entendus pour concevoir une structure transitoire.

Désormais l'Occar peut signer des contrats directement avec les industriels concernés par des programmes d'armement qui seraient menés en coopération. L'obtention de la personnalité juridique permet, de surcroît, à l'Occar d'employer son propre personnel, même s'il est issu d'administrations nationales. Au total, à l'heure actuelle, on compte 200 personnes, avec l'arrivée prochaine d'une équipe de Toulouse.

Pour chaque programme d'armement, les Etats signent un « mandat » – une convention juridiquement contraignante – qui les lie entre eux et à l'Occar. Ce « mandat » est précédé d'un *memorandum of understanding* (MOU), qui exprime la volonté politique des Etats de faire un programme en commun. Une équipe intégrée transnationale est chargée de conduire le programme sur la base, entièrement nouvelle par rapport à ce qui se pratique d'habitude, d'une mise en concurrence systématique des industriels dans les pays concernés. Le bureau central de l'Occar est à Bonn, avec des bureaux par programme à Paris et Coblence.

## TROIS DEMANDES D'ADMISSION

Les premiers programmes d'armement transférés à l'Occar sont d'abord franco-allemands, comme des missiles antichars, des missiles antiaériens et l'hélicoptère de combat Tigre. Puis l'Occar a reçu la gestion du programme de radar de contre-batterie Cobra (Allemagne, France, Royaume-Uni), de la famille des missiles sol-air FSAF (France et Italie) et du projet de véhicule blindé MRV-GTK (Allemagne, Pays-

Bas et Royaume-Uni). A terme, il est convenu de lui confier la gestion des systèmes embarqués antiaériens Paams (France, Italie, Royaume-Uni) et de l'avion de transport militaire Airbus A400M.

Ce dernier programme, qui mobilise huit pays européens, devra nécessiter l'ouverture de l'Occar à d'autres Etats. Trois pays ont officiellement déposé une demande d'admission : les Pays-Bas, au titre du programme MRV-GTK ; l'Espagne et la Belgique, pour leur participation à l'Airbus militaire. Un processus de ratification est en cours.

Le sort définitif de l'Airbus militaire reste suspendu à l'approbation, par la commission budgétaire du Bundestag, d'un engagement financier de l'Allemagne pour honorer la signature du gouvernement. Une réunion de la commission est prévue le 30 janvier. Elle pourrait aboutir à scinder le contrat en deux : un investissement de 5,1 milliards d'euros en 2002, pour une quarantaine d'exemplaires, et un second de 3,4 milliards, en 2003, pour une trentaine en complément.

Jacques Isnard

Cet hiver, votre argent va se sentir bien au chaud.

**30€ OFFERTS**  
jusqu'au 24 février 2002

Offre valable pour l'ouverture d'un compte Épargne Orange ING Direct avec un premier dépôt minimum de 150 €. Exclure à l'offre par tous les flux et non cumulable avec d'autres promotions en cours.

**ÉPARGNE ORANGE**  
**4,70%**  
D'INTÉRÊT BRUT\*

\* Votre argent est toujours disponible • Aucuns frais, aucune commission  
• De 15 € à 2 000 000 € de dépôt • Vous ne changez pas de banque

Demandez votre documentation gratuite

par téléphone: **0 810 120 000**  
24h/24 - N°AZUR - PRIX D'UN APPEL LOCAL

par internet: **www.ingdirect.fr**

Préciser le code régional : 0113

ING Direct, leader mondial des services bancaires à distance avec plus de 2,5 millions de clients.

\*47% de taux nominal annuel brut au 31/12/2001, soit un taux nominal annuel net de 3,23% après prélèvement réglementaire et coûts bancaires associés, calculés de manière forfaitaire.

**ING DIRECT**  
LÀ OÙ VOTRE ARGENT EST HEUREUX

# FRANCE

## CORSE

Le Conseil constitutionnel a **CENSURÉ**, jeudi 17 janvier, l'alinéa 4 de l'article premier de la loi modifiant le **STATUT DE LA CORSE**. Les juges ont refusé le transfert de compétences législatives à l'Assemblée

territoriale considérant que « la loi déferée est intervenue dans un domaine qui ne relève que de la Constitution ». Cette décision est un **NOUVEAU REVERS** pour Lionel Jospin et son directeur de cabinet, Olivier Schra-

meck, qui, après la censure de la loi de financement de la Sécurité sociale et de celle portant sur la nouvelle définition du licenciement économique, voient rejeter un **PROJET PHARE** de la législature. L'opposi-

tion et Jean-Pierre Chevènement se sont réjouis de cette décision. Une partie de la gauche réclame une **RÉFORME DU CONSEIL**. Le nationaliste corse, Jean-Guy Talamoni regrette une « *décision politique* ».

## Le Conseil constitutionnel ébranle le projet Jospin pour la Corse

La censure, jeudi 17 janvier, de l'article 1 de la loi sur le statut de l'île constitue un nouveau coup porté au gouvernement. Contestée par l'opposition, cette disposition centrale du texte prévoyait le transfert de compétences législatives à l'Assemblée territoriale

**POUR** le Conseil constitutionnel, c'est une censure « *a minima* ». Il n'empêche. Pour la seconde fois en une semaine, et à moins de cent jours de l'élection présidentielle, les juges de la constitution ont censuré un texte du gouvernement – et non des moindres. Après l'annulation, le 12 janvier, de la redéfinition du licenciement économique fixée par la loi de modernisation sociale, le Conseil, saisi les 20 et 21 décembre par les députés et sénateurs de l'opposition, a rendu public, jeudi 17 janvier, son verdict sur le statut de la Corse : des « *réerves d'interprétation* » sur l'article 7, relatif à l'enseignement de la corse – dont il est bien précisé qu'il doit être « *facultatif* » – et l'annulation d'une partie de l'article 1, qui apparaissait comme le plus symbolique.

Il prévoyait en effet la possibilité, pour l'Assemblée de Corse, d'adapter les lois nationales, de façon expérimentale, dans des domaines de compétence particuliers (environnement, transports, développement économique, etc.), et après un examen au cas par cas de ces dérogations par le premier ministre et par le Parlement. Le texte réservait à l'Assemblée nationale la possibilité de mettre fin à tout moment à l'expérimentation. Même très lourde et très encadrée, cette procédure a été considérée par le Conseil constitutionnel comme incompatible avec l'article 34 de la Constitution – qui dispose que « la loi est votée par le Parlement ».

VERBATIM

### « Le domaine de la Constitution »

**VOICI** les principaux extraits de la décision du Conseil constitutionnel.

« Considérant qu'aux termes de l'article 3 de la Constitution : « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. Aucune section du peuple ne peut s'en attribuer l'exercice » ; qu'en vertu du premier alinéa de son article 34 : « La loi est votée par le Parlement » ; qu'en dehors des cas prévus par la loi il n'appartient qu'au Parlement de prendre des mesures relevant du domaine législatif ; qu'en particulier, en application de l'article 38, seul le gouvernement « peut, pour l'exécution de son programme, demander au Parlement l'autorisation de prendre par ordonnances, pendant un délai limité, des mesures qui sont normalement du domaine de la loi » ; que le législateur ne saurait déléguer sa compétence dans un cas non prévu par la Constitution ;

« Considérant, en l'espèce, qu'en ouvrant au législateur, fût-ce à titre expérimental, dérogatoire et limité



« En dehors des cas prévus par la Constitution [le référendum ou la procédure des ordonnances habilitant le gouvernement à intervenir dans le domaine législatif], il n'appartient qu'au Parlement de prendre des mesures relevant du domaine de la loi », rappelle la décision rendue jeudi. Dès lors, seule une révision de la Constitution pourrait transférer à une collectivité territoriale le pouvoir de faire – ou d'aménager – la loi. Dans ses attendus, le Conseil n'évoque même pas sa décision de juillet 1993, qui autorisait des dérogations à des règles législatives, à titre expérimental, pour les

établissements d'enseignement supérieur. Cette décision, exhumée à l'été 2000 par le directeur du cabinet de Lionel Jospin, Olivier Schrameck, – qui fut aussi secrétaire général du conseil constitutionnel (1993-1997) – avait servi de modèle pour rédiger l'article 1.

Ce n'est donc pas un défaut d'encadrement d'une telle délégation de pouvoir, mais le fait même que le Parlement puisse habilitier l'Assemblée de Corse à légiférer que les neuf juges ont censuré. Aussi leur arrêt pèsera-t-il dans le débat de venir sur la décentralisation. La décision des juges, de fait, donne

implicite raison à Pierre Méhaignerie, président (UDF) du conseil général d'Ille-et-Vilaine, qui avait tenté, en janvier 2001, de faire adopter une proposition de loi constitutionnelle autorisant les collectivités locales à procéder à des « *expérimentations* » en « *adaptant les lois et les règlements* ». Devant les embûches (vote conforme du Sénat, référendum et loi organique précisant les conditions de sa mise en œuvre), cette initiative n'avait pu aboutir, après avoir été votée en première lecture à l'Assemblée – avec le soutien du PS.

### DEUX ANS DE DISCUSSIONS

« Cette décision ferme la voie, dans le droit, à toute forme d'exception, déplorait-on à Matignon. Plus moyen donc de faire des réformes. Difficile de réfléchir à une décentralisation qui ne soit pas uniforme. » Aussitôt la décision connue, l'entourage du premier ministre a pourtant préféré souligner, dans un communiqué, que le Conseil avait « *validé toutes les autres dispositions, qui permettront notamment d'adapter à la Corse les textes réglementaires, de donner à la collectivité de nouvelles responsabilités, de généraliser l'offre d'enseignement de la langue corse [à l'école maternelle et primaire], de mettre en œuvre un régime fiscal favorisant les investissements et un programme exceptionnel d'investissement* ». Cette dernière mesure prévoit l'injection dans l'économie insulaire de 1,83 à 1,98 milliard d'euros sur une période de quinze ans.

Le Conseil a balayé tous les griefs sur le reste de la loi, validant donc le transfert, sous certaines conditions, d'un pouvoir réglementaire. Il n'a rien opposé à la reconnaissance par le texte des « *spécificités de l'île* » pouvant justifier ce transfert, ni d'ailleurs l'adaptation des décrets. Certains parlementaires, tels Jean-Pierre Chevènement, avaient été jusqu'à déposer une motion d'irrecevabilité sur l'ensemble du texte.

La décision du Conseil constitutionnel, qui permettra à la loi d'être promulguée sous quinze jours, met un terme à plus de deux

ans de discussions mouvementées, d'abord avec les élus de Corse, que M. Jospin avait reçus à Matignon le 13 décembre 1999, puis avec les parlementaires. La loi sur la Corse n'est pas, en effet, un texte comme les autres. Elle apparaît comme le fruit d'un accord politique – les « *accords de Matignon* » –, conclu le 20 juillet 2000 entre le gouvernement et les élus insulaires, dont les nationalistes de Corsica Nazio-

ne. Cet accord avait provoqué la démission de M. Chevènement, alors ministre de l'intérieur, le 30 août 2000. Entré depuis lors en campagne présidentielle, le fondateur du MDC n'a pas caché son intention d'utiliser à son profit la censure du Conseil constitutionnel : il devait tenir, dès vendredi 18 janvier, une conférence de presse sur le sujet.

Le 13 février 2001, après que le Conseil d'Etat eut rendu un avis négatif sur l'avant-projet de loi, Jacques Chirac avait, de son côté, refusé de l'inscrire à l'ordre du jour du conseil des ministres, retardant

### Les cours de corse à l'école

Formulaire officiel ou cahier de correspondance ? Les parents des élèves des écoles de Corse devront-ils mentionner, et de quelle manière, leur souhait – ou leur refus – de voir leurs enfants apprendre le corse ? Paradoxalement, alors que cet enseignement est déjà quasi généralisé, les réserves du Conseil pourraient reposer le débat. Les juges constitutionnels imaginent une mention sur le livret scolaire, (« *Souhaitez-vous que votre enfant... oui, non* »). D'autres juristes pensent même qu'il faut imaginer un formulaire officiel. Le ministre de l'éducation nationale, Jack Lang, balaise ces considérations : « *Comme cela avait été prévu à l'origine, l'enseignement du corse sera assuré en Corse* », se félicite-t-il.

ans de discussions mouvementées, d'abord avec les élus de Corse, que M. Jospin avait reçus à Matignon le 13 décembre 1999, puis avec les parlementaires. La loi sur la Corse n'est pas, en effet, un texte comme les autres. Elle apparaît comme le fruit d'un accord politique – les « *accords de Matignon* » –, conclu le 20 juillet 2000 entre le gouvernement et les élus insulaires, dont les nationalistes de Corsica Nazio-

son examen d'une semaine pour prendre date sans d'opposer frontalement. L'Elysée avait alors demandé au premier ministre de « *réexaminer les difficultés constitutionnelles* » soulevées par les neuf juges et l'avait mis en garde contre des manquements au « *pacte républicain* ».

Ariane Chemin et Laetitia Van Eckhout

## Pour la droite, le processus de Matignon est « touché en plein cœur »

gouvernement a fait des promesses qu'il savait ne pas pouvoir tenir ».

François Bayrou a estimé, vendredi, que « le gouvernement ramasse en boomerang ce qui a été sa négligence ou plutôt sa ruse ». Prévoyant « un sentiment de très grande frustration en Corse », le candidat de l'UDF à l'élection présidentielle a réaffirmé qu'« il faudrait, le jour venu, que les Corses puissent s'exprimer sur le statut futur de leur île ». De son côté, le président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, Philippe Douste-Blazy, juge que « le processus de Matignon est touché en plein cœur » par cette « *défaite personnelle grave du "probable" candidat Jospin* ». Son collègue de Démocratie libérale (DL), Jean-François Mattei, estime que la décision du Conseil constitutionnel constitue un « *troisième échec* » pour Lionel Jospin « *après le fiasco des paillotes et le dramatique assassinat du préfet Erignac* ». Auteur d'une proposition de loi constitutionnelle sur le droit d'expérimentation dans les régions, Pierre Méhaignerie (UDF) affirme que « la censure de l'article 1 est tout à fait justifiée et montre qu'une réforme constitutionnelle est plus que jamais nécessaire ». Le député d'Ille-et-Vilaine, qui avait voté le projet de loi en première lecture « *pour ne pas arrêter le débat* », ajoute que le gouvernement avait proposé « *une loi d'opportunité alors qu'il savait qu'il allait se faire recaler* ».

Charles Pasqua, président du RPF, a publié un communiqué dans lequel il déclare que « le Conseil constitutionnel a rappelé à l'ordre un gouvernement égaré, qui prétendait tout simplement violer les principes fondamentaux d'unité et d'indivisibilité de la République ».

A l'exception du Mouvement des citoyens, la gauche, en revanche, a fait mine d'être soulagée que les juges constitutionnels ne se soient pas montrés plus sévères. « Le processus de Matignon n'est pas remis en cause », a observé le président de l'Assemblée nationale, Raymond Forni, tandis que le ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, indiquait que, « *globalement, la démarche est validée* ».

Le premier secrétaire du Parti socialiste, François Hollande, a néanmoins déploré que le Conseil ait « *une nouvelle fois eu une interprétation particulièrement discutable* » de la Constitution. Le candidat des Verts à l'élection présidentielle, Noël Mamère, a qualifié la décision du Conseil de « *réac* » et le Parti communiste a dénoncé une « *dérive inacceptable de la fonction de contrôle de constitutionnalité* ». En marge de ses vœux à Argenteuil (Val-d'Oise), Robert Hue a affirmé : « *L'échéance présidentielle va nous permettre d'aborder le fond de la réforme à opérer en la matière pour mettre un terme au fonctionnement actuel du Conseil constitutionnel* ».

dans le temps, la possibilité d'autoriser la collectivité territoriale de Corse à prendre des mesures relevant du domaine de la loi, la loi déferée est intervenue dans un domaine qui ne relève que de la Constitution ; (...) Considérant que, si l'enseignement de la langue corse est prévu « *dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires* », il ne saurait revêtir pour autant un caractère obligatoire ni pour les élèves ni pour les enseignants ; qu'il ne saurait non plus avoir pour effet de soustraire les élèves aux droits et obligations applicables à l'ensemble des usagers des établissements qui assurent le service public de l'enseignement ou sont associés à celui-ci ; Considérant qu'il résulte de ce qui précède que, sous réserve que l'enseignement de la langue corse revête, tant dans son principe que dans ses modalités de mise en œuvre, un caractère facultatif, l'article 7 n'est contraire ni au principe d'égalité ni à aucun principe ou règle de valeur constitutionnelle.

**OPPOSANT** résolu au processus de Matignon sur la Corse, Jean-Pierre Chevènement a affirmé, jeudi 17 janvier dans un communiqué, que « la décision du Conseil constitutionnel est une claque pour le gouvernement ». L'ancien ministre de l'intérieur s'est inquiété du fait que « le candidat Jospin persiste à vouloir proposer en 2004 au peuple français une dévolution à la Corse du pouvoir de faire la loi ». Pour faire bonne mesure, le candidat à l'élection présidentielle a ajouté : « *On attend également du candidat Chirac qu'il se positionne enfin sur cette affaire où il s'est mis courageusement aux abonnés absents depuis deux ans* ».

A droite, le RPR estime que la décision du Conseil constitutionnel « *frappe au cœur du dispositif anticonstitutionnel concédé par le gouvernement à la surenchère nationaliste et extrémiste* ». Il considère aussi que « *cette décision sanctionne une hypocrisie* » dans la mesure où le gouvernement avait été « *expressément prévenu par l'opposition [et par] de nombreux juristes* ». Le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, a affirmé que « le premier ministre veut avoir raison contre le droit et la Constitution pour des raisons politiciennes ». Pour le club chiraquien Dialogue et Initiative, animé notamment par les anciens ministres Jacques Barrot (UDF), Dominique Perben (RPR) et Jean-Pierre Raffarin (DL), « le

## M. Talamoni veut reprendre « sérieusement » les discussions pour préparer 2004

EN CORSE, la réaction plus attendue à la décision du Conseil constitutionnel était celle de l'élu nationaliste Jean-Guy Talamoni. Evoquant une décision « *politique* », M. Talamoni a relevé qu'« *une fois de plus la Corse fait les frais d'enjeux politiques qui lui sont totalement étrangers* ». Affirmant que le gouvernement avait « *sans doute eu tort de laisser dans l'ambiguïté cette question d'adaptation législative* », le chef de file de Corsica Nazione, qui est l'un des deux négociateurs nationalistes des accords de Matignon, a noté qu'« *il aurait mieux valu réserver cette possibilité ouverte à la Corse, comme aux autres régions, pour une période postérieure* » aux prochaines échéances électorales.

M. Talamoni a précisé que cette décision « *conforte* » la position adoptée par son mouvement, qui avait suspendu, en septembre, son soutien au processus. « *Les nationa-*

listes auront désormais les yeux rivés sur 2004 », a-t-il ajouté, en indiquant qu'« *il faudra reprendre sérieusement les discussions* » pour que la deuxième phase du processus « *réussisse* ».

Les opposants au processus ont fait part de leur satisfaction. Selon le maire PRG de Bastia, Emile Zuccarelli, « *on en revient à un texte de décentralisation et de développement économique auquel on aurait dû s'attacher, exclusivement, depuis le début* ». L'ancien ministre de la fonction publique a réaffirmé sa « *totale opposition à une réforme de la Constitution qui ferait un sort particulier à la Corse* ». « *C'est une bonne chose pour la République* », s'est félicité l'élu territorial communiste, Paul-Antoine Luciani.

Les partisans de la réforme ont cherché à relativiser la portée de la décision du Conseil constitutionnel, en insistant sur les « *avancées* » de la loi. Tout en évoquant

un « *revers politique* » pour le gouvernement, le président (DL) de l'Assemblée de Corse, José Rossi, a noté que, « *tel qu'il était rédigé, l'article 1 ne pouvait pas servir à grand-chose dans les deux à trois ans à venir* ». « *Cette légère amputation ne modifie pas l'essentiel du texte, qui comporte d'importants transferts de compétence et un volet économique et fiscal d'ampleur* », a-t-il ajouté. Affirmant que « *les Corses méritent mieux que ça* », le président du conseil exécutif de Corse, Jean Baggioni (RPR), a implicitement critiqué le gouvernement en soulignant qu'« *il ne fallait pas concevoir et promettre ce qui n'était pas susceptible d'aboutir* ». « *Il s'agit désormais de remettre l'ouvrage sur le métier et d'aller de l'avant dans la concertation* », a-t-il conclu. « *La loi va dans le bon sens. Elle laisse une grande responsabilité aux élus* », a souligné le maire (div. g.) d'Ajaccio, Simon Renucci.

**DECOUVREZ LE BIEN-ETRE SUISSE**

**robustaflex**

La semaine de la literie suisse du 18 au 27 janvier 2002

Des prix exceptionnels à l'occasion de la semaine suisse du 18 au 27 janvier 2002. Ouverture exceptionnelle les dimanches 20 et 27 janvier 2002. Un Technicien Robustaflex sera présent pour vous conseiller.

**TOPPER ESPACE** **robustaflex**

63, rue de la Convention 75015 Paris Tél. : 01 45 77 80 40  
M<sup>o</sup> Bouiccut - Parking gratuit

Garantie Qualité suisse **robustaflex**

**MÉDAILLE D'OR 2001**  
concours NF ameublement

**DETAILLANT - GROSSISTE**  
**VEND AUX PARTICULIERS**

Toutes les grandes marques aux meilleurs prix

**MIEUX QUE DES SOLDES**

**MATELAS • SOMMIERS**

Vente par téléphone possible  
fixes ou relevables - toutes dimensions.

**SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI**  
**SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX**  
Garantie 5 et 10 ans

**CANAPÉS • SALONS • CLIC-CLAC**

Duvivier - Steiner - Coulon - Diva - Bournas

**MOBECO**

♦ 247, rue de Belleville - Paris 19<sup>ème</sup>  
♦ 50, avenue d'Italie - Paris 13<sup>ème</sup>

**01.42.08.71.00 - 7/17**

5500 m<sup>2</sup> d'exposition  
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE



Le 3 janvier 2002, le président du Conseil constitutionnel, Yves Guéna, quitte l'Élysée, après la présentation des vœux au président de la République. Il est suivi (de gauche à droite), par Jean-Claude Colliard, Dominique Schnapper, Pierre Joxe, Olivier Duthéillet de Lamothe, Simone Veil, Michel Ameller et Monique Pelletier. Pierre Mazeaud ne figure pas sur ce document.

## Les huit précédentes censures des juges constitutionnels

La décision prise, jeudi 17 janvier, par le Conseil constitutionnel constitue la neuvième censure infligée au gouvernement par les neuf juges depuis juin 1997.

● **12 janvier 2002.** Le Conseil censure la définition plus restrictive du licenciement économique contenue dans la loi de modernisation sociale. L'article, ajouté au projet de loi sous la pression des députés communistes afin de lutter contre les licenciements qualifiés de « boursiers », est jugé « contraire à la Constitution, comme portant à la liberté d'entreprendre une atteinte manifestement excessive au regard de l'objectif de sauvegarde de l'emploi ». Défendant la loi censurée, le premier ministre prend cependant acte de la décision du Conseil constitutionnel. Il annonce qu'il ne proposera pas de nouveau projet d'ici au 22 février, date de la fin de la session parlementaire. 72 % des Français souhaitent, au contraire, que Lionel Jospin présente un nouveau texte, et 63 % d'entre

eux jugent qu'il faut faire respecter « en priorité » le droit à l'emploi, avant le droit d'entreprendre, selon un sondage CSA publié, vendredi, par *Le Parisien-Aujourd'hui*.

● **18 décembre 2001.** Il annule plusieurs dispositions contenues dans le projet de loi 2002 de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), notamment l'effacement d'une dette de 2,44 milliards d'euros (16 milliards de francs) de l'Etat vis-à-vis de la Sécurité sociale pour financer les 35 heures. Maignon explique que la décision ne met pas en péril le financement des 35 heures puisqu'il ne sera pas nécessaire, selon le gouvernement, de puiser dans les excédents de la Sécurité sociale pour 2001 et 2002.

● **29 décembre 2000.** Il censure plusieurs articles du collectif budgétaire de fin d'année, dont l'extension de l'écotaxe payée par les entreprises. Cette décision donne un coup d'arrêt au développement de la fiscalité écologique, qui a opposé les Verts au ministre des finances, Laurent Fabius.

● **19 décembre 2000.** Il invalide la ristourne dégressive sur la CSG en faveur des bas salaires. Le gouvernement la remplace par la prime pour l'emploi, un crédit d'impôt versé à 9 millions de personnes modestes en septembre 2001, puis en janvier 2002.

● **6 juillet 2000.** Il censure un pan entier de la loi modifiant le mode de scrutin sénatorial.

● **13 janvier 2000.** Il annule les sanctions prévues par la seconde loi Aubry à l'encontre des entreprises refusant les 35 heures.

● **18 décembre 1998.** Il censure le plan de maîtrise des dépenses de santé contenu dans le PLFSS 1999. Ce plan prévoyait notamment de rendre les médecins collectivement responsables en cas de dépassement des objectifs de dépenses votés par le Parlement.

● **29 juillet 1998.** Il censure plusieurs dispositions de la loi contre les exclusions, en particulier les saisies immobilières et l'obligation d'hébergement des personnes expulsées.

## L'histoire très politique de la « jurisprudence Schrameck »

Comment le directeur du cabinet de M. Jospin a inventé, un soir d'été, le dispositif qui devait garantir le succès des « accords de Matignon »

« **MAIS Olivier est un ami !** » Alors qu'il quitte les salons du conseil constitutionnel, jeudi 17 janvier, où il a donné une de ces conférences de presse dont le principe est le secret absolu, le secrétaire général du Conseil, Jean-Eric Schoettl, s'offusque que l'on relève que la seule censure des juges porte sur la « jurisprudence Schrameck » – du nom du directeur du cabinet de Lionel Jospin. Fausse piste ? Derrière cette décision, il y a bien, pourtant, un règlement de comptes. Au moins entre deux conceptions du droit, voire du rôle d'un haut fonctionnaire.

L'opposition porte sur une disposition, inventée un soir de juillet 2000, dans un but hautement politique : arrimer les nationalistes aux « accords de Matignon » sans mécontenter les ministres. Lorsque M. Jospin entre à Matignon, en juin 1997, M. Schrameck est lui-même secrétaire général du Conseil constitutionnel. Il lui faut un remplaçant. Il est de ceux qui recommandent M. Schoettl à Roland Dumas, alors président du Conseil. Polytechnicien et juriste, l'homme est dit rocardien, assurément de gauche, et d'une grande rigueur. M. Schrameck et lui sont de la même génération, se tutoient. Mais ils ne se rencontrent plus depuis que leurs fonctions le leur interdisent.

Au mois de juin 2000, après que M. Jospin, qui a enfin pris la mesure de l'affaire des paillotes, lui a demandé de lui « faire des propositions », les élus corses retrouvent, tous les lundis, à Paris, les représentants du gouvernement pour coucher par écrit les « accords de Matignon », qui serviront de trame au futur projet de loi. Le 6 juillet 2000, le premier ministre sonde ses ministres sur la possibilité de laisser les

élus corses légiférer. Jean-Pierre Chevènement s'y oppose, appuyé par Jean Glavany, Jean-Claude Gaysot et quelques autres. Un peu contrarié, M. Jospin arbitre en leur faveur. M. Chevènement s'envole aussitôt vers le Cap Nord, pour quelques jours de vacances. Le soir, une autre réunion, en petit comité, se tient dans le bureau de M. Jospin. « Sans les pouvoirs législatifs, ça ne passe pas », argumentent son conseiller Alain Christnacht et le préfet de Corse, Jean-Pierre Lacroix. M. Schrameck sort son joker : une décision du Conseil constitutionnel de 1993, sur l'enseigne-

de Corse, José Rossi, s'inquiétait même, dès l'été 2000, que cette disposition ne discrédite l'ensemble. Les nationalistes ont les yeux rivés sur 2004, date d'une révision promise de la Constitution. Bernard Roman, président (PS) de la commission des lois et le député (PS) Bruno Le Roux, traduisent en langage législatif les accords adoptés le 28 juillet. A Matignon, le 2 mai 2001, ils font part de leur inquiétude sur l'article 1. Le nouveau ministre de l'Intérieur, Daniel Vaillant, tient au message politique. « *Qu'en penses-tu, Olivier ?* », demande M. Jospin. M. Schrameck n'est pas

## Le PS dénonce l'« opacité » des décisions des juges

Responsable national du Parti socialiste chargé des institutions, André Vallini a réagi à la censure partielle de la loi de modernisation sociale et de celle sur la Corse en affirmant que « plus que jamais, une réforme de la juridiction constitutionnelle s'impose pour en finir avec l'opacité qui entoure les décisions du Conseil constitutionnel mais aussi avec les soupçons de partialité qui les affaiblissent trop souvent ».

Le député de l'Isère propose que la procédure ait un « caractère public et contradictoire » comparable aux « juridictions ordinaires ». Il envisage aussi de réformer le mode de désignation des membres du Conseil.

ment supérieur, qui autorisait des dérogations législatives à titre expérimental. « Rien n'empêche a priori de faire bénéficier la Corse d'une telle latitude », assure-t-il.

Matignon retravaille le document pendant le week-end avec ce cadeau surprise, pour le soumettre le lundi aux élus corses. M. Chevènement, qui a reçu le texte par télécopie sur son téléphone satellitaire : « Ce qu'il peut être chiant, ce Schrameck ! Il a encore trouvé un moyen de contourner le droit ! » Le ministre propose sa démission dès en juillet, mais M. Jospin le retient.

Les élus corses ne réclamaient pas la « jurisprudence Schrameck ». Le président (DL) de l'Assemblée

loin d'être d'accord avec les parlementaires. « Ce n'est pas ce que vous me disiez il y a un an », s'étonne le premier ministre. « Il n'y que les imbéciles qui ne changent pas d'avis », lui répond-il.

Pour M. Schoettl, la disposition ne résiste pas au premier examen. Un bon connaisseur des deux hommes résume : « Olivier est un bon juriste, mais aussi une intelligence politique comme on en rencontre peu. Schoettl, lui, est souvent maladroite. Il pensait que ce gouvernement était un gouvernement de légistes irréprochables, qui ne ferait pas de politique. Il a été déçu par Schrameck. »

Ar. Ch.



**40 000 km**  
de carburant offerts\*  
pour profiter de la  
technologie diesel Renault,  
le dCi.



## RENAULT

**Du 7 au 31 janvier**  
**LES 25 JOURS dCi**

Pour l'achat d'un Scenic dCi (hors RX4), Mégane dCi, Laguna dCi ou Espace dCi, 40 000 km de carburant offerts\* sous forme d'une remise.

**Exemple pour Scenic dCi :**  
**soit 1 865,34 € d'économie**  
**(ou 12 235,83 F)**

\*Offres non cumulables, réservées aux particuliers sur les versions Scenic (hors RX4), Mégane, Laguna et Espace à motorisation diesel dCi, VP neufs, valables pour les commandes du 7 au 31 janvier 2002 dans les points de vente participants, sur la base d'un prix TTC moyen constaté du diesel à 79,04 € (518,47 F) les 100 litres en octobre 2001 [source DIMAH] et d'une consommation en cycle complet aux 100 km de : 5,2 L (Mégane) 5,9 L (Scenic) - 5,7 L (Laguna) - 7,1 L (Espace).

**TEG 4,56%\*\* sur 36 mois**  
**sur toute la gamme Renault**

Cliquez, choisissez, rêvez sur [www.renault.fr](http://www.renault.fr)

\*\*Crédit DIAC : avec un apport comptant minimum de 10% sur toute la gamme Renault VP neufs et un montant financé égal ou supérieur à 2 250 € (soit 14 759,03 F). Exemple pour un montant financé de 5 000 € (soit 32 797,85 F), soit 36 mensualités de 148,87 € (976,52 F). Coût du crédit : 359,32 € (soit 2 356,98 F) dont frais de dossier : 50 € (soit 327,98 F). TEG annuel 4,56%, TEG mensuel 0,38%. Taux nominal 3,90 %. Sous réserve d'acceptation par la DIAC S.A au Capital de € 61 000 000. Siège social : 14 avenue du Pavé Neuf - 93 160 Noisy-le-Grand. Siren 702 002 221 RCS Bobigny. Offre réservée aux particuliers valable du 7 au 31 janvier 2002.

**D A N S L E R É S E A U R E N A U L T**  
Concessionnaires et agents participants

## Sept ans après, « la fracture sociale » fait son retour dans la campagne du candidat Jacques Chirac

En déplacement à Auxerre, jeudi 17 janvier, le chef de l'Etat a stigmatisé un monde où « les riches s'enrichissent et les pauvres s'appauvrissent »

AUXERRE (Yonne)  
de notre envoyée spéciale

Le président a fait arrêter sa voiture à trente mètres de la mairie d'Auxerre, afin de se diriger à pied vers les badauds rassemblés. L'Elysée avait prévenu la fédération RPR locale que les banderoles à la gloire de « Chirac, président », qui forment presque toujours la toile de fond des déplacements du chef de l'Etat, seraient malvenues pour cette visite du président, jeudi 17 janvier : le maire d'Auxerre, Guy Ferez, est socialiste et M. Chirac, malgré la volonté de ses amis de le voir entrer en campagne (*Le Monde* du 18 janvier), refuse de trop se mettre en scène en candidat. Le chef de l'Etat a donc serré les mains avec une sobriété toute nouvelle. Sans autographes distribués, sans photos prises sous les vivats.

L'Elysée avait prévu, pour ce premier voyage en province de l'année, de faire participer M. Chirac à un débat, dans le cadre des états généraux de l'insertion, présidé par le président du conseil général de l'Yonne, Henri de Raincourt (DL). Un de ces débats où animateurs sociaux, RMistes et petits patrons font part de leur expérience au président. C'est dans ce cadre que le chef de l'Etat a décidé de reprendre un thème qui fit son succès, sept années plus tôt : celui de la fracture sociale.

« La pauvreté, c'est un fait, ne diminue pas et, en réalité, elle augmente, a lancé le président. Il y a en France, eu égard aux critères généralement retenus, plus de quatre millions de gens qui vivent dans une

situation de pauvreté ». Soulignant qu'il existe « une sorte d'inadaptation entre la situation sociale de notre pays et sa situation économique », M. Chirac a expliqué : « Nous vivons dans un monde qui, spontanément et naturellement, a une dynamique qui tend à faire que les riches s'enrichissent et que les pauvres s'appauvrissent. » C'est « la conséquence d'un phénomène de libéralisation, de mondialisation, de globalisation » qui « permet la créa-

tion de la globalisation économique ressentis par les Français, le président y a plusieurs fois fait allusion dans ses discours. Mais il n'est pas indifférent de le voir reprendre plus vigoureusement cette « fracture sociale » qui fit son succès, alors même que plusieurs de ses alliés le poussent à ancrer plus à droite sa campagne électorale. Ceux-ci estiment que ce sont d'abord les électeurs de droite, terriblement heurtés par la dis-

sionnistes de Bercy, qui annoncent une situation économique à venir plus difficile, l'ont convaincu que les Français aspirent, au contraire, à être protégés socialement.

Jeudi, le président a donc tenté un entre-deux révélateur de la ligne rassembleuse qu'il veut tenir. Car, dans le public, se trouvaient bien ces deux faces qui peuvent composer l'électorat chiracien. Ainsi, le délégué général de la CGPME de l'Yonne, André Allard, a rappelé au chef de l'Etat une rencontre remontant à 1995, à l'hôtel de ville de Paris, où, en présence d'Alain Madelin, M. Chirac avait assuré : « La priorité des priorités, ce sont les PME et les PMI. » L'entrepreneur s'est également inquiété que les charges sur le travail, depuis, n'aient aucunement baissé. M. Chirac a alors assuré : « Il est évident que, dans la lutte contre le chômage, et à condition qu'elle s'intègre dans une politique d'insertion (...), le coût du travail est un élément essentiel. » Puis le chef de l'Etat s'est insurgé contre la création d'un RMI pour les jeunes ou d'un RMI agricole, arguant que les « agriculteurs sont des entrepreneurs, pas des salariés ».

Mais, aux travailleurs sociaux inquiets, le président a proposé quelques pistes concrètes et, notamment, un « chèque projet jeune » et la création d'un « compte individuel de formation », sorte de deuxième chance pour les jeunes sortis du système scolaire sans formation ni diplôme.

Raphaëlle Bacqué

### M. Le Pen : « Le président est un menteur »

Le président de la République a démenti, dans un communiqué publié par l'Elysée, jeudi 17 janvier, « toutes relations avec le président du Front national ». Répondant aux affirmations de Jean-Marie Le Pen, relayées par le journaliste Eric Zemmour dans son livre *L'Homme qui ne s'aimait pas* (Balland) (*Le Monde* du 18 janvier), selon lesquelles M. Chirac lui aurait demandé son « aide » lors d'une entrevue entre les deux tours de l'élection présidentielle de 1988, l'entourage du chef de l'Etat affirme que celui-ci n'a « jamais transigé avec les convictions et les valeurs qui sont les siennes ». « En dehors des entretiens officiels (...), Jacques Chirac ne s'est trouvé qu'une seule fois en présence du président du Front national et lui a fait clairement part de ses positions à l'égard du Front national et de ses thèses. »

M. Le Pen, qui était invité sur France 2, jeudi soir, a déclaré : « Le président de la République n'est donc pas seulement un voleur, c'est un menteur (...). J'affirme l'avoir rencontré plusieurs fois. »

tion de richesses », mais « exige une régulation, une humanisation ». Car, a ajouté le chef de l'Etat, le phénomène de la mondialisation est « porteur de dangers d'exclusion et d'égoïsmes croissants ».

### TENIR UNE LIGNE RASSEMBLEUSE

Ce n'est certes pas la première fois que M. Chirac fustige la mondialisation. Très attentif aux enquêtes qui soulignent la crainte des

solution, qu'il faudra reconquérir, l'adversaire de M. Chirac n'étant plus au sein de sa propre famille politique, comme l'était Edouard Balladur en 1995, mais dans le camp opposé.

Jusqu'ici, M. Chirac a toujours renâclé à revenir sur le terrain d'une droite plus musclée. « Tu n'es pas devenu libéral, au moins », lâche-t-il parfois à ceux de ses amis qui l'y engagent. Les prévi-

sements soufflés, le candidat développe son credo écologiste : « Che- vènement a raison. Le principe de précaution n'est pas scientifique : c'est un principe démocratique », assène-t-il.

### LES « AILES DU DÉLIRE »

En construisant à Blagnac, tout près de là, une usine de dix hectares, destinée à l'assemblage de l'A380, l'avion de 800 places d'Airbus, « on recommande la fuite en avant », dénonce-t-il : « Tout autour est prévue une zone d'habitation de dix mille personnes, alors qu'y seront stockés des produits dangereux. » Et l'on ne sauvegarde pas forcément l'emploi, ajoute Alain

Rigout, fils de l'ancien ministre communiste et porte-parole des Verts de Midi-Pyrénées. « On nous explique que c'est la seule solution pour faire la peau de Boeing, mais la fragilité de l'activité aéronautique et le danger de la monoindustrie nous laissent sceptiques », avance l'adjoint au maire de Blagnac. Le candidat, ancien présentateur d'Antenne 2, a deux petites phrases toutes prêtes pour dénoncer les « ailes du délire » qui apportent le « malheur dans le pré ».

Sur la délicate question de l'emploi, l'intersyndicale d'AZF, elle, a tranché. Elle avait fait un très bon accueil à M. Chevènement. Pour M. Mamère, elle n'a pas jugé bon de se déplacer, ayant « mieux à faire que de recevoir un candidat qui veut fermer l'ensemble du pôle chimique » représentant dix mille emplois. M. Queija - à qui il est revenu d'ouvrir le premier meeting de campagne, vers 21 heures, devant 500 personnes - n'a pas de doute : « La vie est bien plus importante que le maintien d'un poste de travail quel qu'il soit », a-t-il jugé, l'émotion dans la voix.

### « IRRÉVOCABLEMENT OPTIMISTE »

Foin des petites phrases de l'après-midi, le candidat des Verts a fini, vers minuit, un long discours inaugural de campagne. Se plaçant sous le patronage de Théodore Monod, Jacques Ellul, Bernard Charbonneau et René Dumont, il a dénoncé les impasses de la société de marché et violemment mis en cause TotalFinaElf « délinquant écologique en col blanc ». Egratignant Lionel Jospin, qui a répondu à la catastrophe de Toulouse par l'« équilibrisme », une politique « de court terme qui a trouvé ses limites », M. Mamère a surtout fustigé les autres candidats : Jacques Chirac, « VRP du modèle pompidolien de la France surindustrialisée » ; « Le Pen, candidat permanent du fascisme à la française » ; « Chevènement, candidat du pôle chimique » et « moto-crotes du chauvinisme des années 50 et 60 » ; « Madelin, synthèse virtuelle de Thatcher et de Bush » ; « Arlette, candidate depuis 1917 » ; et « Robert, le syndic de la Place du Colonel-Fabien ». Il leur a opposé « le pôle de l'espoir, écologiste et européen », porteur d'un « contrat vert » qu'il déclina tout au long d'une campagne pour laquelle il se dit « irrévocablement optimiste ».

Béatrice Gurrey

## Lionel Jospin précise le financement de sa maison sur l'île de Ré

Une enquête préliminaire a été ouverte

LA TRANSPARENCE a été mise en avant, jeudi 17 janvier, par Lionel Jospin et son épouse, la philosophe Sylviane Agacinski, aussitôt après l'annonce de l'ouverture d'une enquête préliminaire par le parquet de La Rochelle (Charente-Maritime) sur les conditions d'achat de leur maison sur l'île de Ré. L'hebdomadaire *L'Express* rapporte, dans son édition datée du 17 janvier, qu'une association, la Ligue européenne de défense des victimes de notaires, avait écrit au procureur, le 14 décembre 2001, pour dénoncer des « irrégularités » dans l'acquisition de la maison, conclue le 30 janvier 2001, au prix de 1 970 000 francs (300 324 euros).

L'association, créée en 1992, estimait que la valeur de la villa, située dans une ruelle du centre d'Ars-en-Ré, avait été sous-évaluée et invoquait « l'absence de toute mention de l'origine des fonds utilisés, notamment toute référence à un prêt, alors que la loi en fait obligation ».

Dans un communiqué diffusé par l'Hôtel Matignon, jeudi après-midi, le premier ministre et son épouse, soucieux de couper court à toute polémé-

que sur ce sujet à trois mois de l'élection présidentielle, se sont « étonnés d'être l'objet de suspicions pour la simple acquisition d'une maison, à titre personnel, dans des conditions ordinaires », et en ont précisé les conditions.

« La maison d'environ 120 m<sup>2</sup>, mise en vente depuis plus de trois ans, avec une petite cour et sans jardin, que M. Jospin et son épouse ont achetée le 30 janvier 2001, a été payée 1 970 000 francs (hors frais de notaires), au prix du marché immobilier de l'île de Ré à la date de la transaction », indique leur texte. Le financement de l'achat se détaille ainsi : des apports personnels de M. Jospin (138 000 francs par chèques) et de M<sup>me</sup> Agacinski (281 960 francs par chèques) ; un emprunt de M. Jospin, de 650 000 francs, « auprès des banques populaires » ; un emprunt de M<sup>me</sup> Agacinski, de 900 040 francs « auprès de la caisse d'épargne d'Île-de-France », assorti d'un « prêt épargne logement » de 59 040 francs, d'un « prêt Primo écuriel » de 441 000 francs et d'un « crédit relais sur la vente d'un studio à Paris », pour un montant de 400 000 francs.



La résidence secondaire achetée sur l'île de Ré, le 30 janvier 2001, par Sylviane Agacinski et Lionel Jospin donne sur une ruelle d'Ars-en-Ré, près du port. A l'arrière de cette maison d'un étage (au premier plan), d'environ 120 mètres carrés, se trouve une petite cour.

## A Toulouse, M. Mamère lance une campagne axée sur le risque industriel

### TOULOUSE

de notre envoyée spéciale

Trois fractures du talon, une épaule broyée, deux côtes cassées. Traumatisé, mais vivant. Dominique Queija fait l'addition de la douleur et de l'absurde, quatre mois après l'explosion qui l'a surpris dans son atelier, en plein cœur de l'usine AZF, à Toulouse. Jeudi 17 janvier, le petit homme à l'accent espagnol retournait pour la première fois sur les lieux de la catastrophe, avec le candidat des Verts à l'élection présidentielle, Noël Mamère.

C'est aux côtés de ce militant Vert, qui travaillait depuis vingt et un ans chez AZF, que M. Mamère a lancé sa campagne, devant les armatures métalliques tordues et les parois explosées, tout ce qu'il reste de l'usine chimique. « S'il y a un candidat qui a sa place ici, c'est bien celui des Verts », a-t-il lancé dès son arrivée, visant explicitement Jean-Pierre Chevènement qui l'avait précédé de trois jours sur le site (*Le Monde* du 16 janvier). Accueilli par Serge Biechlin, le directeur de l'usine dévastée, le candidat lève aussitôt son bras vers le ciel, où passe un avion : « Vous voyez, c'est un risque supplémentaire. S'il tombait, avec l'usine de la SNPE [Société nationale des

oudres et explosifs] juste à côté, ce n'est pas trente morts qu'il y aurait à déplorer, mais plusieurs milliers », observe M. Mamère.

« On n'est pas dans le risque zéro, cela n'existe pas. Mais ce n'est pas à M. Desmarest, PDG de TotalFinaElf, de nous imposer un risque ; c'est à nous de le choisir poursuit le candidat. Pas plus que nous n'acceptons que ce soit le semencier Monsanto qui nous dise ce que nous devons manger demain. Ce n'est pas aux intérêts privés de dire ce qui est bon pour l'intérêt général. » Sur fond de pelleteuses qui n'en finissent pas de déblayer, au bord de l'énorme cratère rempli d'eau, épicerie de l'explosion, devant les bâti-

### « Dany » attend de « Noël » des surprises

Présent, comme prévu, avec Dominique Voynet, au premier meeting de la campagne présidentielle de Noël Mamère, à Toulouse, le député (Vert) européen Daniel Cohn-Bendit a gentiment « coaché » le candidat écologiste. « Surprends-nous, Noël ! », a-t-il lancé, jeudi 17 janvier : « Chirac fait du Chirac, Madelin fait du Madelin... et tout le monde s'em-mer-de », a articulé « Dany », mettant les rieurs de son côté.

Pour surprendre, l'ancienne tête de liste des Verts aux élections européennes de 1999 a quelques recettes. Il a notamment proposé un référendum sur le nucléaire, pomme de discorde dans les négociations Verts-PS : « Si soixante pour cent des Français sont pour le maintien du nucléaire, réduisons sa part à soixante pour cent de la production d'électricité, ce qui est encore moins que ce que demandent les Verts », a-t-il plaisanté. Le député européen a également pris la défense de M. Mamère, souvent attaqué par les Verts sur son passé, faisant valoir qu'il avait « toujours été au cœur de la gauche ».



# NEUBAUER

**ESSAIS PURS**  
DU 14 AU 28 JANVIER

**L'émotion au sommet avec la 206 QUIKSILVER**

- Autoradio mono CD avec commandes au volant
- Garnissage des sièges spécifique Quiksilver, en tissu "Slatex"
- Poignée de maintien passager avant style "grip" de planche à voile
- Surtapis en caoutchouc avec monogramme Quiksilver
- Peinture métallisée Gris Aluminium
- Direction assistée
- Airbags frontaux et latéraux conducteur et passager avant
- ABS et répartiteur électronique de freinage
- Verrouillage centralisé des portes et du coffre à distance
- Air conditionné simple



Seules les modèles disponibles à l'essai dans le Réseau Peugeot participants 206 Quiksilver est une série limitée.

**ON PEUT ENCORE ÊTRE ÉMU À NOTRE ÉPOQUE.**

**206**  **PEUGEOT**

# NEUBAUER

**NEUBAUER à Paris Porte de Champerret**  
**9, bd Gouvion-St-Cyr - 75017 Paris • 01 46 22 88 88**

### DÉPÊCHES

■ **ÉLECTIONS :** Bertrand Delanoë a souhaité « que les citoyens ne soient pas pris pour des clients ou des parts de marché » lors des prochaines échéances électorales. En présentant ses vœux à la presse, jeudi 17 janvier, le maire de Paris a demandé que les électeurs « soient considérés comme des femmes et des hommes intelligents, qui jugent, comparent, décryptent, derrière les attitudes et les mots, la crédibilité, la réalité de ce qu'on leur promet pour les cinq ans à venir ».

■ **INVESTITURE :** les militants socialistes du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris ont exprimé, lors d'une assemblée, mercredi 16 janvier, leur « indignation » après la décision de la direction nationale du PS de réserver pour les élections législatives la 8<sup>e</sup> circonscription à un Vert. Les militants du PS avaient préalablement investi une candidate, Sandrine Mazetier. Dénonçant le « mépris de leur expression » par les instances nationales du PS, ils estiment que cette réservation « annule les chances de victoire de la gauche » dans cette circonscription.

■ **DÉPÉNALISATION :** Hervé Morin, chargé de la coordination du projet UDF, s'est prononcé, jeudi 17 janvier, contre la dépénalisation des drogues douces, en affirmant que « ce serait un signal extrêmement désastreux pour les plus fragiles ». La dépénalisation « est une idée de bourgeois qui a envie de fumer tranquillement son pétard devant une bonne bouteille de Bordeaux », a déclaré le député de l'Eure, qui est un des porte-parole de la campagne présidentielle du président de l'UDF, François Bayrou.

# SOCIÉTÉ

## MALTRAITANCE

**INTERNET** est un vecteur important du développement de la pédopornographie. Les cercles pédophiles utilisent de plus en plus des programmes dits de « POINT À POINT », copiés sur le système d'échange

de fichiers musicaux MP3 Napster pour diffuser leurs documents pornographiques sans être repérés. La lutte contre ces nouveaux modes d'échange se révèle très complexe. Les policiers utilisent néanmoins les nouvel-

les technologies pour démanteler les réseaux, grâce notamment aux **INDICES ÉLECTRONIQUES** qui sont laissés par les adeptes lors de leur passage sur le Web. Les associations dénoncent le manque de moyens mis

à la disposition des enquêteurs. Ségolène Royal, ministre déléguée à la famille et à l'enfance, a annoncé, jeudi 17 janvier, le lancement d'une **CAMPAGNE DE PRÉVENTION** des maltraitements sexuels sur mineurs.

## Les réseaux pédophiles exploitent les failles d'Internet

Des programmes copiés sur le système d'échange de fichiers musicaux Napster sont utilisés pour diffuser des images de pornographie enfantine en toute discrétion. Pour les enquêteurs, le Web constitue néanmoins un nouveau moyen de traquer ceux qui exploitent les mineurs

### Le Monde INTERACTIF

**LES POLICIERS**, les représentants associatifs et les professionnels font le même constat : les réseaux pédophiles ont commencé à adapter leurs techniques aux nouveaux modes d'échanges sur Internet. En 2001, encore, la traque de certains sites Web diffusant des scènes illicites ou la chasse aux forums de discussion permettant les trafics d'images concentraient l'essentiel des efforts des enquêteurs. Du 17 au 20 décembre 2001, à Yokohama, au Japon, les 2 000 participants au deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales avaient ainsi largement évoqué ces technologies. Une petite voie, celle de John Carr, de l'ONG Ecpat, a toutefois donné l'alerte : « Récemment, des services comme Napster et Gnutella, qui permettent d'échanger des fichiers musicaux sur Internet, se sont imposés auprès du public (...) Il semble que les producteurs de pornographie mettant en scène des enfants communiquent déjà de cette façon les uns avec les autres. »

En France, Le Bouclier, une association de lutte contre la pédophilie, n'en est plus à des suppositions. Ses membres ont mené des tests, au début du mois de novem-

bre 2001, sur plusieurs de ces systèmes d'échange de documents. « La totalité de ces dispositifs voit les trafics d'images et de vidéos pédophiles se multiplier dans des conditions inquiétantes qui nécessiteraient un travail d'investigation énorme », souligne Robert Valadon, président de l'association. Enorme car la quantité de fichiers en circulation sur ces « sous-réseaux » de l'Internet est gigantesque. Enorme, également, car la mise en sommeil du célèbre Napster – le premier de ces systèmes d'échange d'un ordinateur à un autre dits de « point à point » (peer to peer en anglais) – a suscité la création d'une multitude de clones plus efficaces et moins contrôlables.

#### DES FICHIERS « MAQUILLÉS »

Ces programmes, disponibles sur Internet, mettent en relation l'ordinateur sur lequel ils sont installés avec toutes les machines disposant du même logiciel et simultanément connectées à Internet. Plus besoin de passer par un site. Les utilisateurs de ces dispositifs mettent ainsi en commun une partie de leurs documents dans une sorte de bibliothèque virtuelle répartie sur des centaines de milliers de machines. Alors que Napster permettait l'échange des seuls fichiers musicaux (MP3), certains de ses successeurs autori-

sent désormais le partage des images et de la vidéo. Au milieu des fichiers de musique, d'images, de logiciels ou de textes ainsi partagés se cache un nombre de fichiers pédophiles « en augmentation constante », selon M. Valadon.

S'agit-il simplement d'un moyen supplémentaire de diffuser des images pédophiles sur le Réseau ? Pas vraiment, estime le capitaine Eric Freyssinet, chef de la cellule informatique de l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN), car « le point à point a fait franchir un cap en permettant une bien plus grande facilité d'accès à ces fichiers ». Trouver les « bonnes » adresses de sites au contenu pédopornographique nécessite parfois de passer de longues heures sur des canaux de discussion. De plus, la conservation des données de connexion par les fournisseurs d'accès est parfois dissuasive pour les plus avertis. Court-circuitant les sites Internet, le point à point place, lui, au même niveau d'accès tous les types de documents. Il suffit de lancer une recherche sur ces sous-réseaux autour de mots-clés tout à fait explicites pour se voir proposer de longues listes de fichiers.

Cette diffusion de pédopornographie n'est pas l'apanage d'individus entre eux. Selon Damien Bancal, rédacteur en chef de Zataz, une

revue spécialisée dans le cybercrime, des groupes organisés utilisent des systèmes d'échange de fichiers comme Kazaa, Gnutella, Morpheus ou eDonkey. Une utilisation qui ne date pas d'hier. « Même sur Napster, des échanges effectués dans le cadre de réseaux organisés étaient tout à fait possibles, explique M. Bancal. Il suffisait de « maquiller » des fichiers image ou vidéo en fichier

de fichiers pédophiles, raconte Guéric Poncet, l'un des responsables du réseau Gnutella. Lorsqu'on lance une recherche sur ces suites de lettres, on tombe sur des quantités phénoménales de ces documents. »

De plus, à l'image de Gnutella, les requêtes envoyées d'un ordinateur du Réseau à l'autre ne passent plus – comme c'était le cas avec Napster – par un serveur central.

#### M<sup>me</sup> Royal lance une campagne de prévention

Pour « briser la loi du silence », une campagne de prévention des maltraitements sexuels sur mineurs sera lancée, jeudi 24 janvier, a annoncé le ministre déléguée à la famille et à l'enfance, Ségolène Royal, à ses collègues ministres réunis jeudi 17 janvier à Matignon. Quatre spots très courts, qui s'achèvent par le slogan « Se taire, c'est laisser faire », seront diffusés à la télévision et dans les salles de cinéma.

Le numéro de téléphone gratuit 119, destiné à accueillir les appels d'enfants maltraités ou de personnes témoins de violence sur les enfants, verra ses moyens renforcés. Un « Observatoire national des maltraitements et violences sexuelles », qui traitera l'ensemble des données statistiques et des signalements, sera mis en place. M<sup>me</sup> Royal a par ailleurs souhaité que « la diffusion des listes des délinquants sexuels soit plus large ».

MP3. » « L'utilisation des réseaux de point à point a été avérée lors de précédents démantèlements de cercles pédophiles », ajoute-t-il, faisant référence à plusieurs opérations menées aux Etats-Unis et en France.

Mais la lutte contre la diffusion de fichiers pédopornographiques par le point à point s'avère complexe. Lorsque l'intitulé des fichiers n'est pas explicite, suivre ces échanges relève de la gageure ou du hasard. « Nous avons remarqué l'utilisation de suites de lettres sans signification apparente dans le nom

Sans l'action d'un tiers lors de la connexion entre deux ordinateurs, il semble donc aujourd'hui impossible de réduire ces réseaux au silence. « Les logiciels de point à point sont largement diffusés, et la mise en place de filtres sur le moteur de recherche n'empêcherait le transfert que des fichiers dont les noms sont explicites », explique Guéric Poncet.

Dans la situation classique de sites Web au contenu illicite, des recours en justice sont possibles. Le point à point, lui, met les autorités

dans une situation nouvelle. Car il n'est pas rare de voir le même fichier disponible sur plusieurs centaines d'ordinateurs personnels. Faire taire l'un d'entre eux ne rendrait pas pour autant ce même fichier indisponible sur le réseau.

Pour autant, les systèmes aujourd'hui les plus populaires ne sont pas infaillibles. Il est en général simple de connaître l'adresse IP – le numéro affecté à chaque ordinateur connecté sur le Réseau – des machines hébergeant un fichier illicite. Mais de nouveaux protocoles, encore peu utilisés du grand public, sont en cours de développement. Freenet, par exemple, permettra un anonymat absolu à tous ses utilisateurs. Quant à la « charge » des fichiers présents sur le réseau, elle sera répartie entre tous les membres de la communauté : des documents pourront ainsi se répliquer automatiquement sur l'ordinateur d'un utilisateur du sous-réseau, sans que celui-ci en ait connaissance...

Face à la complexité d'une lutte technique contre l'utilisation frauduleuse des réseaux point à point, l'arme principale des gouvernements reste politique. Une meilleure coopération internationale des Etats et une mobilisation des acteurs sociaux pour la prévention des crimes commis sont indispensables. « Ce n'est pas, illustre M. Poncet, parce que La Poste achemine des cassettes vidéo pédophiles qu'il faut fermer La Poste... »

Stéphane Foucart

### La diffusion d'images, un délit puni de cinq ans de prison

● **Loi du 17 juin 1998.** En France, une loi du 17 juin 1998 dispose que « le fait, en vue de sa diffusion, de fixer, d'enregistrer ou de transmettre l'image ou la représentation d'un mineur lorsque cette image ou cette représentation présente un caractère pornographique est puni d'une peine de trois ans de prison et de 45 730 euros d'amende ». Si un réseau de télécommunications est utilisé pour diffuser de telles images, les peines sont portées à cinq ans de prison et 76 220 euros d'amende.

● **Convention internationale sur la cybercriminalité.** Le caractère transfrontalier d'Internet rend les poursuites judiciaires difficiles. C'est pourquoi, fin novembre 2001, à Budapest, une trentaine de pays,

dont la France, ont signé la Convention internationale sur la cybercriminalité. Son article 9 traite des infractions pénales relatives à la pornographie enfantine. Il est l'aboutissement de quatre années de discussions au sein du Conseil de l'Europe, mais ne sera applicable qu'après des changements dans les législations nationales. Il devrait aboutir à une meilleure coopération internationale dans la lutte contre la plupart des crimes et délits actuellement de mise sur Internet.

● **Stockage des données.** Le texte impose également aux fournisseurs d'accès Internet des règles visant à la conservation et au stockage pendant trois mois des données relatives aux échanges qui ont cours

sur le Net. Cette base de données servira aux autorités compétentes à contrôler les opérations et les échanges susceptibles de constituer un délit. En France, la loi sur la société de l'information prévoit déjà la conservation des données par les fournisseurs d'accès Internet pour une durée plus longue, d'un an maximum.

● **Détention des images virtuelles.** Une proposition de décision-cadre serait en préparation au niveau européen aux termes de laquelle le simple fait de détenir des images virtuelles (dessins, Manga) à caractère pédophile constituerait un délit, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle dans de nombreux pays européens.

### Les traces informatiques, une arme pour traquer la pédopornographie

**INTERNET** rapproche les amateurs de pédopornographie ; il permet aussi de les traquer. Les traces laissées sur le Réseau par les cercles pédophiles ne manquent pas, y compris sur les réseaux d'échanges de « point à point ». Même s'ils sont complexes à mettre en lumière, ces indices électroniques sont de plus en plus utilisés par les services de police pour démanteler des groupes souvent organisés et aux ramifications internationales.

Déclenchée le 28 novembre 2001, l'opération Landmark a mobilisé 19 pays et a permis l'identification d'une centaine de suspects. Deux semaines plus tôt, une autre opération de même envergure avait, elle, permis l'identification de plus de 400 suspects dans 14 pays. A la source de ces interventions : des traces informatiques. « Généralement, c'est la saisie d'un serveur informatique qui donne l'impulsion à ces enquêtes, confirme le capitaine Eric Freyssinet, chef de la cellule informatique de l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN). Il faut analyser la quantité énorme d'informations qu'il contient puis transmettre ces données à Interpol, qui redistribue ensuite les informations aux forces de l'ordre des pays concernés et coordonne leur action. »

Ces informations, souvent des données de connexion, indiquent l'adresse IP – le numéro attribué à un ordinateur connecté – des utilisateurs entrés en contact avec des sites pédopornographiques. A charge ensuite aux polices nationales de requérir des fournisseurs d'accès qu'ils identifient l'individu qui s'est vu attribué, à

un moment précis, cette adresse IP. Pour autant, un internaute arrivé par hasard sur l'un de ces sites n'est pas, en théorie, poursuivi. « La plus grosse part du travail consiste à mener ensuite des enquêtes d'environnement auprès des individus pour ne pas aller perquisitionner chez n'importe qui », souligne M. Freyssinet. Seules les personnes ayant à leur compte un très grand nombre de connexions à ces sites et soupçonnées de recel ou de trafic sont inquiétées.

#### SAISIE D'ORDINATEURS

Parfois, c'est la saisie d'un seul ordinateur personnel qui permet l'identification de tout un réseau, comme le montre l'opération Cathédrale, qui a abouti, en 1998, au démantèlement du « Club Wonderland ». Elle commence en 1996 avec l'arrestation, aux Etats-Unis, d'un homme suspecté de viol sur mineure et la saisie de son ordinateur. La machine indique de nouvelles pistes : trois hommes, résidant au Royaume-Uni, sont interpellés et voient à leur tour leur matériel saisi. De proche en proche, 180 personnes sont interrogées, un peu plus d'une centaine arrêtées. Au total, 750 000 documents pédopornographiques sont saisis. Mais, en dépit du succès de l'opération, très peu des 1 200 enfants victimes d'abus et présents sur les photos ou les vidéos ont pu être identifiés. « Il est très difficile de remonter des documents aux victimes, puis aux auteurs », explique Eric Freyssinet. Mais Interpol est en train de créer une grande base de données de photographies pour pallier ce manque. »

Ces actions des forces de l'ordre sur le Net rendent les réseaux d'échange de documents illicites de plus en plus précautionneux. Dans le cadre de l'opération Cathédrale, des informations contenues sur des ordinateurs saisis se sont révélées cryptées et inexploitable.

En France, l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (Oclctic), créé en mai 2000, compte parmi ses missions d'apporter une assistance technique lors des perquisitions et des saisies de matériel. L'Office gère également la base de données du site Internet mineurs.gouv.fr, mis en place en novembre 2001 et incitant les internautes à signaler les sites pédophiles rencontrés sur le Réseau. Car – le fait est récent – les citoyens et les associations jugeant l'action des gouvernements trop timide, s'en mêlent.

Comme d'autres, Robert Valadon, président du Bouclier, une association de lutte contre la pédophilie, dénonce le manque de moyens mis à la disposition des forces de l'ordre. « Nous fournissons à plusieurs services et quasiment en temps réel de grandes quantités d'information sur ce que nous observons sur le Réseau », dit-il. Un travail des citoyens qui, parfois, paie. Au début de l'année, Per-Eric Astrom, directeur d'un service d'assistance téléphonique pour les enfants victimes d'abus, armé de sa seule connexion à Internet, a permis à la police suédoise de démanteler un réseau pédophile d'une cinquantaine d'individus.

S. Fo.

5000 m<sup>2</sup> pour l'homme...

YVES SAINT LAURENT pour hommes Paul Smith

Christian Dior TRUSSARDI JEANS

DORMEUIL Thierry Mugler

BURBERRY LONDON ARMANI JEANS

GIVENCHY VERSACE CLASSIC

PAL ZILERI CERRUTI jeans ...

Jusqu'à -50%

MADELIOS PARIS

23 boulevard de la Madeleine 75001 PARIS - Tél. : 01 53 45 00 00 - Métro Madeleine

## A Paris, grève des enseignants contre la réforme des rythmes scolaires

DEPUIS quelques jours, dans la capitale, le débat sur la réforme des rythmes scolaires s'emballe. Dès la rentrée 2002, le rectorat et la mairie souhaitent transférer les cours du samedi au mercredi matin, réorganiser la journée d'enseignement et enrichir les activités périscolaires des enfants. Mais, tel que le recteur de l'académie l'a présenté avant Noël (*Le Monde* du 21 décembre 2001), le projet, soumis à la consultation par la voie d'un questionnaire sommaire, suscite de fortes réactions négatives. En début de semaine, plusieurs syndicats d'enseignants, SUD-Education, le Snudi-FO et le SE-UNSA, ont appelé à la grève, vendredi 18 janvier, pour exiger le retrait du projet municipal.

Il a fallu précipiter le rendez-vous : jeudi 17 janvier, à l'invitation du syndicat SNUipp-FSU, une trentaine d'instituteurs sont venus pendant la pause du déjeuner à l'école élémentaire de la rue Violet, dans le 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Dans la classe au plafond haut des CMI, ils se sont assis à la place des élèves, pour discuter des rythmes scolaires. Les représentants des grévistes sont là, qui se sont invités. Le SNUipp ne s'est pas associé à leur mot d'ordre.

Devant les « collègues », Noëlla Germain, sa responsable, résume les épisodes précédents : « Nous avions dit qu'il fallait demander leur avis aux enseignants. Nous avons pris la décision de faire nous-mêmes un questionnaire. C'est la seule solution pour que la profession puisse vraiment s'exprimer. En deux jours, 500 réponses nous sont déjà parvenues. » Quant à la grève, cette institutrice de CP n'en voit pas l'utilité à ce stade : « Le rejet du projet est, de fait, entériné : personne n'en veut ! Mais le statu quo n'est pas acceptable ; les écoles telles qu'on les connaît, ça ne nous convient pas. »

Samedi 12 janvier, jour « banalisé » par l'académie pour que les enseignants débattent dans leurs écoles, « nous avons discuté, mais on ne peut rien décider sans avoir des propositions », regrette une voix au fond de la classe. « Ça m'ennuie d'être contre un projet ; je préférerais être pour quelque chose. Pourquoi les syndicats n'ont rien proposé avant ? » Les rythmes scolaires, « cela fait vingt ans qu'on en parle », tempère une autre. Mais la question n'a pas fait partie des revendications prioritaires. Celles-ci, rappelle une responsable du syndicat, tournent autour « des moyens pour l'école et de la réduction du temps de travail ».

### INTERVENANTS EXTÉRIEURS

La mairie de Paris s'est emparée du dossier ? Elle aimerait aboutir avant les élections ? Dans la classe, la stratégie à adopter divise. Pour les uns, « c'est l'occasion de dire ce qui doit changer dans l'école, une opportunité de construire quelque chose, le moment de tout mettre sur la table ». Pour les autres, il sera toujours temps de réfléchir, une fois « les revendications de moyens satisfaites » : l'aménagement des rythmes ne serait qu'un « alibi » pour abattre le statut de la fonction publique. Le recteur, souligne le représentant de FO, n'a-t-il pas parlé de « symbiose entre le scolaire et le périscolaire » ? La question inquiète, bien que les instituteurs de la capitale aient depuis longtemps l'habitude de travailler avec les professeurs de la ville de Paris (PVP) dans les disciplines sportives ou artistiques : quelle sera la place des enseignants, « au milieu d'un tas d'intervenants extérieurs » ? Mais, en même temps, comment peut-on « à la fois revendiquer la RTT et ne pas vouloir d'intervenants extérieurs » ?

Une jeune enseignante de maternelle craint de travailler plus. « Actuellement, on ne travaille pas un samedi sur trois. Il faudra travailler tous les mercredis... » Des anciens rappellent que le temps d'enseignement pour les élèves, 936 heures annuelles, ne changera pas. Quant au service des « instits » – 26 heures hebdomadaires « devant élèves » –, il pourrait évoluer, mais à la baisse. C'est l'un des enjeux du débat sur les rythmes.

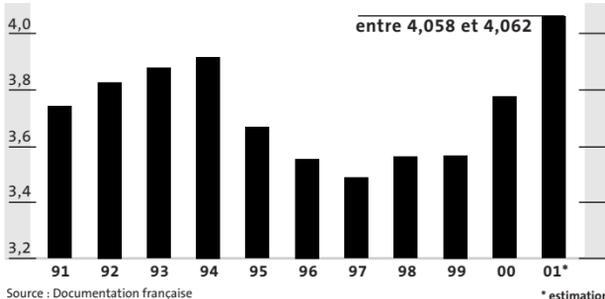
Nathalie Guibert

## Les crimes et délits recensés en 2001 ont fortement augmenté

Selon une enquête de l'agence France-Presse, la hausse des infractions constatées par la police et la gendarmerie nationale a atteint 7,7 %

### PLUS DE QUATRE MILLIONS DE FAITS CONSTATÉS

Criminalité et délinquance en millions de crimes et délits



temps, des chiffres détaillés seront diffusés sur le site Internet du ministère. La tendance à la hausse constatée en 2000 s'est accentuée l'année dernière, confirmant la publication des statistiques des six premiers mois, le 1<sup>er</sup> août 2001 (*Le Monde* du 2 août). Elle concluait à une hausse globale de 9,58 %, soit 7,02 % pour la police nationale, et 17,7 % pour la gendarmerie. L'analyse détaillée des chiffres avait entériné des évolutions jugées inquiétantes : les atteintes aux personnes connaissent une augmentation régulière. Ainsi, depuis 1972, le nombre des coups et blessures volontaires a été multiplié par quatre. Au premier semestre 2001, la hausse atteignait 9,46 %.

Les mois de mai et juin avaient été marqués par l'amorce d'un ralentissement de la hausse des infractions constatées, qui s'est, semble-t-il, confirmé lors du second semestre. Cette tendance explique le différentiel entre le chiffre de l'ensemble de l'année (7,7 %) et celui enregistré lors du premier semestre (9,58 %). La progression spectaculaire enregistrée en zone gendarmerie s'est par ailleurs confirmée, même si elle est aussi moins nette que pour les six premiers mois de l'année (11 %, contre 17,7 %). Elle avait déclenché une enquête de l'inspection générale de la gendarmerie nationale, qui a notamment mis en avant l'augmentation de la population dans

les zones périurbaines, dont la gendarmerie assure la sécurité, et le caractère de plus en plus itinérant de la délinquance. La méthode de comptage, modifiée en 1999, qui laisse moins de marge d'appréciation dans le recensement des infractions, était également évoquée.

### UNE RÉFORME À VENIR

Objet de querelles récurrentes, les statistiques de la délinquance pourraient faire l'objet d'une importante réforme. Le 4 juillet, le premier ministre, Lionel Jospin, a confié une mission de réflexion aux députés Christophe Caresche (PS) et Robert Pandraud (RPR) pour élaborer « un nouvel instrument statistique de mesure de l'insécurité », dont les résultats devraient être connus la semaine prochaine. Chercheur au centre de recherche sur le droit et les institutions pénales (Cesdip) et co-auteur des *Compte du crime* (L'Harmattan), Bruno Aubusson de Cavarlay, qui regrette la difficulté d'accès aux statistiques complètes pour les spécialistes, rappelle qu'« en matière de statistiques de la délinquance, seule la longue durée est significative ». « Ce n'est pas comme le chiffre de la hausse des prix, ajoute-t-il. On ne peut pas évaluer une politique gouvernementale sur ces statistiques annuelles. »

Pascal Ceaux

## Le procureur de Paris, Jean-Pierre Dintilhac, demande sa mutation

NOMMÉ par la gauche, en 1998, à la tête du parquet le plus sensible de France, le procureur de la République de Paris, Jean-Pierre Dintilhac, a écrit au Conseil supérieur de la magistrature (CSM) et à la chancellerie, le 4 janvier, pour demander sa mutation, comme l'a révélé l'hebdomadaire *Le Point* du 18 janvier. Fait rare pour un magistrat de ce grade, M. Dintilhac sollicite sa nomination comme conseiller à la Cour de cassation, une

### Jean-François Burgelin chez Vivendi ?

Le procureur général de la Cour de cassation, Jean-François Burgelin, serait en pourparlers pour intégrer le groupe Vivendi Universal. Selon des sources concordantes, le plus haut magistrat du parquet de France, nommé en juillet 1996 par le gouvernement d'Alain Juppé (RPR) et réputé proche de la droite, envisagerait de demander sa disponibilité de la magistrature, comme l'ont déjà fait près de 80 magistrats, soit environ 1 % du corps. Sollicité par *Le Monde* jeudi 17 janvier, M. Burgelin, âgé de 65 ans, a « formellement démenti » cette information, affirmant que « ces rumeurs, destinées à [lui] nuire, sont sans aucun fondement ».

juridiction où il exerçait auparavant les fonctions plus prestigieuses d'avocat général. Depuis quelques mois, le magistrat, qui a dû faire face à de nombreuses controverses politico-judiciaires, se savait en sursis. La gestion de son parquet, ainsi que ses positions iconoclastes sur le statut pénal du chef de l'Etat, en juillet 2001, lui ont valu de solides inimitiés, tant dans la magistrature que dans le monde politique.

« J'ai toujours pensé que mon bail ne devait pas durer plus de cinq ans, a déclaré M. Dintilhac au *Point*. Ma décision de partir est conforme à mon engagement initial. Il faut savoir se renouveler. Je ne veux ni parler de moi, ni de ma carrière, ni du parquet, ni des affaires. » Bien qu'il s'en défende, M. Dintilhac aura pourtant eu une carrière marquée par la polémique. Ancien directeur de cabinet du ministre de la justice Henri Nallet, en 1990, il serait intervenu auprès du procureur de Marseille de l'époque afin de classer l'affaire Urba, qui menaçait le Parti socialiste. Cet épisode lui a valu l'animosité durable de la droite. C'est ainsi que l'Élysée s'est d'abord opposé à sa nomination au poste d'avocat général d'Aix-en-Provence, fin 1997. Avant d'assister, impuissant, à son entrée en fonctions au parquet de Paris, en avril 1998, après qu'il eut

été choisi par l'ancienne garde des sceaux, Elisabeth Guigou.

Devenu procureur de Paris – un des postes les plus exposés de la magistrature –, M. Dintilhac subit rapidement le feu des affaires politico-judiciaires. Soucieux d'afficher son indépendance vis-à-vis de l'exécutif, il ouvre une information judiciaire visant notamment Dominique Strauss-Kahn dans l'affaire de la MNEF, à l'automne 1999. Mais l'accusation, qu'il représente,



« J'ai toujours pensé que mon bail ne devait pas durer plus de cinq ans. Il faut savoir se renouveler »

JEAN-PIERRE DINTILHAC

s'écroule lors du procès, deux ans plus tard : le parquet renonce finalement à ses réquisitions et l'ancien ministre des finances est relaxé. Sa gestion du parquet aura également été marquée par quelques maladroites. Les circonstances du départ de l'ancienne chef de la section financière, Anne-Josée Fulgères, en pleine polémique sur la MNEF, lui seront ainsi reprochées.

En juillet 2001, appelé à se prononcer sur l'affaire des billets d'avion payés en liquide par Jacques Chirac, M. Dintilhac fait savoir

qu'il estime « possible en droit » l'audition du président de la République en qualité de témoin assisté. Cette analyse est aussitôt jugée « discutable » par son supérieur hiérarchique, le procureur général de la cour d'appel de Paris, Jean-Louis Nadal, qui met en avant des « risques d'irrégularité ». La controverse est définitivement close par la Cour de cassation, le 10 octobre 2001, qui contredit le point de vue de M. Dintilhac. Mais la polémique, qui a opposé deux magistrats réputés proches de la gauche, laisse un sentiment de malaise au sein des juridictions parisiennes.

Critiqué par ses pairs, contesté en sordine par le gouvernement, M. Dintilhac aurait certainement été appelé à quitter ses fonctions après les échéances électorales. Sa demande de nomination comme conseiller à la Cour de cassation devrait être examinée par le CSM début avril. Son successeur ne devrait cependant pas être nommé avant septembre : les futurs candidats devront patienter jusqu'à la constitution du prochain CSM, qui sera entièrement renouvelé en juin. Le procureur adjoint le plus ancien dans ses fonctions, François Foulon, devrait assurer l'intérim à la tête du parquet de Paris.

Cécile Prieur

## L'indemnisation des victimes de l'amiante devant la Cour de cassation

Les avocats des entreprises condamnées ont récusé la notion de « faute inexcusable »



L'INDEMNISATION des victimes de l'amiante et la question de la « faute inexcusable » de l'employeur étaient au cœur des trente affaires que la Cour de cassation a examinées, jeudi 17 janvier. L'audience a eu lieu devant la chambre sociale, présidée par Pierre Sargos. Hormis le cas d'employés décédés d'Usinor, devenue la Sollac, à Dunkerque (Nord), pour lequel les ayants droit contestaient le refus de la cour d'appel de Douai de reconnaître la faute inexcusable de l'employeur, tous les pourvois étaient formés par les entreprises condamnées en appel. Selon leurs avocats, c'est à tort que les cours d'appel ont reconnu une faute inexcusable de leur part, car, à l'époque où des salariés ont été contaminés par des fibres d'amiante, les employeurs ne pouvaient avoir conscience du danger lié à ce matériau étant donné le

peu de connaissances scientifiques et l'absence ou l'insuffisance d'une réglementation fixée par l'Etat.

D'emblée, le président Sargos a évoqué avec l'amiante un « drame épouvantable », soulignant qu'il était responsable d'« infirmité plus de victimes que le sang contaminé ». De ce fait, M. Sargos a invoqué l'« exigence d'aller au fond des choses ». En accord avec les avocats des parties, l'audience a abordé les questions posées par l'ensemble des dossiers, chaque affaire étant ensuite examinée séparément par la chambre sociale.

Les avocats des entreprises concernées ont consacré la majeure partie de leurs plaidoiries à la question de la faute inexcusable. M<sup>re</sup> Bruno Célice, représentant Etemit et Everite, deux fabricants de fibrociment, un matériau contenant 10 % d'amiante, a dénoncé la stratégie des associations de défense de victimes de l'amiante, les accusant de vouloir « tester les tribunaux », de sélectionner des « procès pilotes », de pratiquer une « chasse aux sorcières » à l'égard des industriels soumis

à la « pression insupportable des médias ». Affirmant que les rapports alertant sur les dangers de l'amiante depuis 1906 n'avaient eu qu'une diffusion confidentielle, M<sup>re</sup> Célice a expliqué que les industriels ne pouvaient en être informés. Insistant sur les retards de la réglementation française, il a également souligné que les syndicats, participant au Comité permanent amiante, mis en place à l'initiative des industriels, avaient été favorables à la politique d'utilisation contrôlée de ce minéral.

Réagissant aux différentes plaidoiries qui se sont appuyées sur les carences de l'Etat pour exonérer les entreprises, le président Sargos a soumis à la réflexion de la chambre le fait que, dans l'affaire du sang contaminé, cette même chambre avait estimé que « l'obligation de sécurité et de résultat ne pouvait être écartée du seul fait que l'Etat a failli ».

Avocat des victimes de l'amiante, M<sup>re</sup> Arnaud Lyon-Caen s'est employé à démontrer que des maladies dues aux poussières d'amiante étaient inscrites au tableau des maladies professionnelles depuis

1945 et que, de ce fait, « l'employeur doit se montrer vigilant sur les dangers de ces poussières ». De même, selon lui, les employeurs se devaient de respecter les dispositions non spécifiques sur les poussières. Il a également affirmé que la présence régulière de représentants dans des congrès et des réunions depuis les années 1960 avait permis aux industriels de disposer de sources d'information sur les dangers de ces fibres. Enfin, a insisté M<sup>re</sup> Lyon-Caen, la faute de l'Etat et la faute des employeurs « viennent en concours et sont à l'origine du dommage ».

Pour sa part, estimant que les arrêts qui reconnaissent une faute inexcusable de l'employeur étaient insuffisamment motivés, le premier avocat général, Alexandre Benmakhlof, a demandé leur cassation. Il a en revanche demandé le rejet du pourvoi des ayants droit d'une victime employée par la Sollac, déboutés par la cour d'appel de Douai. Le prononcé du délibéré aura lieu le 28 février.

Paul Benkimoun

## Jean-Claude Bonnal, dit « le Chinois », poursuit Lionel Jospin

L'AVOCATE de Jean-Claude Bonnal, dit « le Chinois », a annoncé, jeudi 17 janvier, avoir assigné Lionel Jospin devant le tribunal de grande instance de Paris pour non respect de la présomption d'innocence à l'égard de son client. M<sup>re</sup> Françoise Luneau affirme que le premier ministre a, au cours de l'émission « Question ouverte » du 5 décembre 2001, sur France 2, « nommé mis en cause » M. Bonnal, en affirmant qu'il « aurait tué six personnes vraisemblablement ». La chaîne est également poursuivie.

Jean-Claude Bonnal est mis en examen et écroué pour le quadruple meurtre d'Athis-Mons (Essonne), le 6 octobre 2001, mais n'a pas été mis en examen pour le dossier concernant le cambriolage meurtrier du Plessis-Tréville, le 16 octobre, au cours duquel deux policiers avaient été tués. Son avocate indique avoir également poursuivi plusieurs organes de presse, toujours pour non respect de la présomption d'innocence.

### DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : la cour d'appel de Paris a condamné**, jeudi 17 janvier, à un an de prison ferme les huit nationalistes corses dits « commando Sperone ». En première instance, le tribunal correctionnel de Paris les avait condamnés à quatre ans de prison ferme (*Le Monde* du 25 octobre 2000). Les huit membres du commando avaient été arrêtés en mars 1994, avec armes et explosifs, alors qu'ils s'approprièrent à faire sauter le complexe du golf de Sperone (Corse-du-Sud).

■ **FAIT DIVERS : la police irlandaise a ordonné une nouvelle enquête sur le meurtre, en 1996, de Sophie Toscani du Plantier**. Un journaliste britannique, Eoin Bailey, avait été arrêté à deux reprises (*Le Monde* du 25 août 2001), mais la première enquête n'avait finalement pas débouché. Les deux nouveaux commissaires devront reprendre l'ancien dossier, notamment le millier d'auditions déjà réalisées.

■ **MÉDECINE : Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé, a déclaré**, jeudi 17 janvier, être « très inquiet » de la situation « de tension extrême, sinon de péril » qui prévaut actuellement dans les services hospitaliers d'urgences, du fait de la grève des généralistes et des épidémies saisonnières. L'Association des médecins urgentistes hospitaliers de France a demandé le même jour « une réunion d'urgence » avec M. Kouchner pour trouver des solutions face à l'afflux des demandes d'hospitalisation.

■ **IMMIGRATION : un collectif d'associations et de syndicats a lancé**, jeudi 17 janvier, une pétition en faveur de la généralisation de l'apprentissage de la langue française pour tous les étrangers arrivant sur le sol français. Lancé par la Ligue des droits de l'homme et France terre d'asile mais aussi par la CGT, l'UNSA, la FSU, et la FCPE, le « Collectif droit à la langue » a déjà recueilli mille signatures de personnalités.

SALONS HAUT DE GAMME, canapés et fauteuils CLUB

1 990 €

Canapé 2 places 1,55 m

900 €

900 €

900 €

900 €

meubles Decor Actuel

80, rue Claude-Bernard 75005 PARIS - Tél. : 01.45.35.08.69

S O L D E S J U S Q U ' A U 17 FEV 02

# Le tourisme rural ne fait pas le bonheur des paysans

La rentabilité aléatoire des chambres d'hôtes et autres fermes-auberges, ainsi que la complexité des réglementations découragent les agriculteurs de s'engager dans une activité pourtant en expansion. Reportage dans l'Aveyron

LA SALVETAT-PEYRALÈS  
(Aveyron)

de notre envoyée spéciale

Après un long parcours sur les routes sinueuses de l'Aveyron, l'arrivée chez Marc et Régine Foulquier réchauffe les visiteurs. La grande salle à manger de la ferme des Tronques est éclairée par une flambée. Dans les années 1970, les parents de Marc avaient déjà ouvert des chambres d'hôtes et une ferme-auberge. Le jeune couple a repris la double casquette : agriculture et tourisme. Mais, en Aveyron comme ailleurs, ce choix, sans doute à cause de sa rentabilité aléatoire, reste exceptionnel dans le monde agricole.

« Dès que nos hôtes sont là, il se passe quelque chose, c'est magique. Si on ne les avait pas, il nous faudrait aller chez le psy », plaisante à moitié Régine. Ces acharnés du travail ont pourtant choisi d'arrêter la ferme-auberge en 2001, ne gardant que les chambres d'hôtes : « C'était trop de temps et d'énergie pour trop peu de résultats ».

En été, Marc se levait à 7 heures pour le petit-déjeuner et sortait de cuisine à minuit, pendant que son épouse s'occupait des touristes, des chambres, et des deux enfants. Sans oublier les champs et le troupeau de bovins. Tout cela pour un revenu très mince : les tarifs sont modérés, et il faut rembourser les emprunts. L'agrotourisme, « ce n'est pas la poule aux œufs d'or », conclut Régine.

« Si l'on ne pense qu'à la rentabilité, on ne fait rien », confirme Roger Terral dans un grand sourire. A quelques années de leur retraite, M. Terral et sa femme Françoise ont transformé une ruine en gîte rural. « Je vois trop de maisons magnifiques qui tombent à l'abandon », explique l'éleveur. Mais c'est

DES PAYSAGES EXCEPTIONNELS



surtout « l'envie de rencontrer des gens pour couper le rythme paysan » qui a motivé le couple. « Pour nous qui ne sommes jamais partis en vacances, c'est agréable de recevoir des gens qui viennent d'ailleurs. » Le gîte loué à la semaine demande beaucoup moins de travail que des chambres d'hôtes ou une ferme-auberge. Mais il rapporte juste de quoi rembourser les emprunts.

L'Aveyron occupe pourtant une situation privilégiée : les sites touristiques sont nombreux, les paysages exceptionnels. L'été, la centrale de réservation des Gîtes de France refuse les trois quarts des demandes, et les réservations commencent en janvier. Pourtant, le nombre d'hébergements offerts stagne,

voire régresse : chaque année, les Gîtes de France en agréent 45 nouveaux, mais un nombre au moins équivalent ferment. 564 gîtes ruraux et 262 chambres d'hôtes labellisées étaient recensés en 2001, dont un tiers sont la propriété d'agriculteurs.

Il faut réunir beaucoup d'atouts pour tirer un véritable bénéfice de l'opération, malgré les aides des collectivités locales, de l'Etat et de l'Europe. « La variabilité des revenus est pharamineuse. Cela va du négatif à l'équivalent d'un salaire et demi », note Joseph Yanowitz, directeur de l'Association pour la promotion et l'accueil touristique dans l'Aveyron rural (Apatar). « Tout dépend de la localisation, de l'accessibilité, du

prix, du confort et du charme personnel des propriétaires ».

L'accueil, c'est d'abord un état d'esprit, plutôt rare dans le monde agricole, si l'on en croit Nadine. Elle s'est battue seule pour monter ses trois chambres d'hôtes dans la ferme de son mari, à quelques kilomètres de Rodez. « J'avais envie de changer ; les bovins, c'est trop physique », explique-t-elle. Après une formation aux métiers du tourisme, elle a « bataillé » pour imposer son idée à son mari. « Je sais bien qu'au fond de lui-même il n'aime pas ça. Les agriculteurs préfèrent être tranquilles chez eux », affirme-t-elle.

André Alazard, vice-président de l'Apatar, agriculteur en retraite, s'est également converti. Le succès de ses propres chambres d'hôtes, dû en grande partie au talent de cuisinière de sa femme, ne le rend pourtant pas optimiste pour l'avenir. « Les exploitants sont de moins en moins nombreux et les femmes travaillent de plus en plus à l'extérieur. Si on n'est pas deux, on ne peut rien faire dans l'agrotourisme », constate-t-il.

La situation économique des exploitations entre aussi en jeu. Jean Boyer, petit agriculteur sur l'Aubrac, a créé sa ferme-auberge en 1993. Son exploitation ne pouvait pas faire vivre sa famille. Son nouveau métier de « commercial » le ravit, malgré toutes les contraintes réglementaires, et lui a permis de garder la tête hors de l'eau lors de la crise bovine. Mais il n'est pas confiant. « Les jeunes ont peur quand ils voient la vie qu'on mène. Une ferme donne largement assez de travail », explique-t-il. Les agriculteurs les plus fragiles n'ont, eux, pas les moyens de se lancer.

Ga. D.

Gaëlle Dupont

## Très peu d'exploitations proposent un hébergement

LA DIVERSIFICATION des exploitations agricoles ne progresse pas, selon une enquête du ministère de l'Agriculture réalisée à partir du dernier recensement agricole. Selon la revue *Agreste-Primeur* à paraître vendredi 18 janvier, en 2000, seulement 3 000 agriculteurs proposaient une restauration à la ferme, sous la forme de table d'hôte (repas servis en complément de la chambre d'hôte) ou de ferme-auberge (restaurant où des produits de la ferme sont cuisinés). Ils étaient moins de 13 000 à offrir un hébergement (camping, gîte loué à la semaine ou chambre d'hôte), soit moins de 2 % des exploitations. La vente directe, pratiquée par 100 000 exploitants, est en recul.

LE CÉLIBAT PROGRESSE

Ces chiffres ne sont pas plus élevés qu'en 1988, malgré un développement important de la fréquentation touristique du monde rural, qui profite surtout aux néoruraux et aux retraités. Cette évolution contredit la volonté du gouvernement de diversifier les exploitations, notamment au travers des contrats territoriaux d'exploitation. L'Europe finance aussi certaines opérations, comme de nombreuses régions et départements.

Première explication de cette situation : un tiers

des agriculteurs a disparu entre 1988 et 2000. La population agricole familiale ne représente plus que 15 % de la population rurale, avec de fortes variations selon les régions.

De plus, le célibat progresse (21 % des exploitants en 2000). Et surtout la rentabilité de l'agrotourisme est très variable. « C'est un métier. Il faut être très pro avec les touristes qui sont de plus en plus exigeants », explique Jean Laurens, président de la chambre d'agriculture de l'Aveyron et président national du réseau Bienvenue à la ferme. « Ils veulent une ferme traditionnelle mais sans bouse de vache, ni odeurs ni souris », répètent les agriculteurs, qui contestent le fait que seule la création d'hébergements au confort soigné soit actuellement subventionnée.

La réglementation et la fiscalité sont également des freins. Pascal Boulet-Gercourt, directeur des Gîtes de France, s'inquiète d'une disposition introduite dans la loi de modernisation sociale : elle entraînerait le paiement de charges sociales lors de la création d'un gîte rural, considéré comme un revenu d'origine agricole. Enfin, les évolutions incessantes de la réglementation découragent aussi les candidats.



Jusqu'au 26 janvier 2002  
**Les jours Europhoriques**

**JOURNÉES PORTES OUVERTES (1)**  
**LES 19 ET 20 JANVIER 2002**

CLIMATISATION  
+  
SYSTÈME AUDIO CD  
=  
**1 Euro (2)**

AU LIEU DE 1390 € (9117,80 F)



CITROËN XSARA X

CLIMATISATION AUTOMATIQUE  
+  
JANTES ALLIAGE  
+  
PROJECTEURS ANTIBROUILLARD  
=  
**1 Euro (3)**

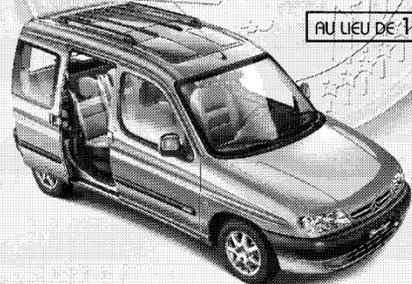
AU LIEU DE 1450 € (9511,38 F)



CITROËN XSARA Picasso SX

MODUTOP  
+  
2<sup>ÈME</sup> PORTE LATÉRALE  
+  
SYSTÈME AUDIO CD  
=  
**1 Euro (4)**

AU LIEU DE 1360 € (8921,02 F)



CITROËN BERLINGO Multispace

**FINANCEMENT EXCEPTIONNEL DU 16 AU 26 JANVIER TAUX À 4,90% (5)**

www.citroen.fr  
3615 CITROËN (1,29 F/mi)

12

GARANTIE ANTI-CORROSION 12 ANS

CITROËN préfère TOTAL

Tous nos véhicules sont équipés de pneumatiques Michelin. (1) Portes ouvertes suivant autorisation. (2) Air conditionné simple (1000 € soit 6559,57 F) et système audio CD (390 € soit 2558,23 F) pour 1 € (6.559,57 F) au lieu de 1390 € (9117,80 F) au tarif conseillé du 12/12/2001 pour tout achat d'une Xsara X neuve. Modèle présenté avec option peinture métallisée. (3) Pack Clim (climatiseur automatique, jantes alliage, projecteurs antibrouillard) pour 1 € (6.559,57 F) au lieu de 1450 € (9511,38 F) au tarif conseillé du 12/12/2001 pour tout achat d'une Xsara Picasso SX neuve. Modèle présenté avec option peinture métallisée. (4) Modutop (690 € soit 4526,10 F), porte latérale coulissante gauche (270 € soit 1771,08 F) et système audio CD (400 € soit 2623,83 F) pour 1 € (6.559,57 F) au lieu de 1360 € (8921,02 F) au tarif conseillé du 12/12/2001 pour tout achat d'un Berlingo Multispace neuf. Offres non cumulables valables jusqu'au 26 janvier 2002 réservées aux particuliers dans le réseau Citroën participant. (5) Offre réservée aux particuliers dans les points de vente Citroën participants pour tout achat d'une Citroën neuve du 16/01/02 au 26/01/02. Taux nominal pour un crédit classique de 12 à 36 mois. Exemple : pour un montant financé de 2000 € (13119,14 F) sur 36 mois, 36 mensualités de 60,45 € (396,51 F). 1<sup>re</sup> échéance à 30 jours. Coût total du crédit 176,11 € (1155,22 F) dont frais de dossier 1 %. TEG annuel variant 5,57 % l'an (mensuel : 0,464 %) à 6,85 % l'an (mensuel : 0,571 %) selon la durée. Hors assurances facultatives. Sous réserve d'acceptation du dossier par Citroën Financement - Banque SOFI N° 542 062 963 RCS Nanterre.

**L** A « scène » – puis-que le portrait de Jean-Pierre Léaud, acteur moderne, ne saurait se dresser que dans l'interpénétration constante du cinéma et de la vie –

se déroule à 11 heures du matin, dans un estaminet à l'ancienne de Montparnasse, à la devanture jaune. Dans ce café comme tous les autres, on a rendez-vous avec quelqu'un qui n'est pas comme les autres. Jean-Pierre Léaud, onsons-le mot, est une légende. Du haut de son aura d'éternel jeune homme inquiet, quarante ans de cinéma moderne vous contemplant, et la simple apparition dans un café parisien de cet homme de cinquante-sept ans (démarche flottante, complet bleu nuit, chevelure de jais) semble entraîner dans son sillage la cohorte des personnages de cinéma qu'il a habités, et qui peuplent désormais, tels des fantômes familiers, notre imaginaire.

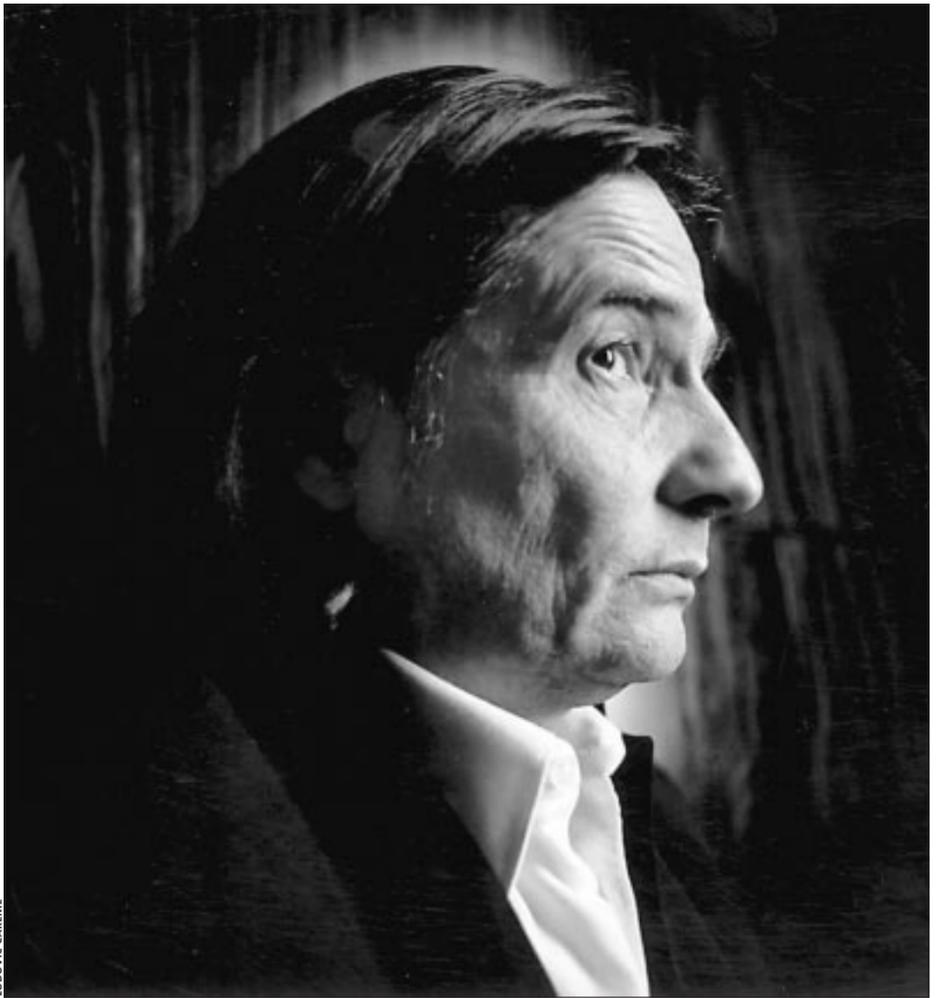
Au premier rang de ceux-ci, Antoine Doinel naturellement, dans le rôle duquel Léaud est intronisé du jour au lendemain, à l'âge de quatorze ans, vedette des *Quatre Cents Coups* (1959) de François Truffaut, un des films fondateurs de la nouvelle vague. Adolescent en délicatesse avec sa famille et avec la société, puis jeune homme fantasque susceptible du meilleur comme du pire, Jean-Pierre Léaud trouve en Truffaut un père adoptif et un mentor, tandis que ce dernier, dont l'enfance fut à bien des égards similaire, fait de l'acteur son double cinématographique à travers la saga Doinel, qui se poursuivra sur une période de vingt ans avec *Antoine et Colette* (1962), *Baisers volés* (1968), *Domicile conjugal* (1970) et *L'Amour en fuite* (1979).

Dans la préface aux *Aventures d'Antoine Doinel* (Mercure de France, 1971), Truffaut définit le personnage comme « la synthèse de deux personnes réelles, Jean-Pierre Léaud

déjà ça, avec une pile de notes et de livres à ses côtés, auxquels il se raccrochera au moindre avis de tempête. Pour l'heure, Jean-Pierre Léaud veut essentiellement « dédier » cet entretien à la scénariste Suzanne Schiffman, « la compagne de quarante ans de combat pour une certaine idée du cinéma », qui avait plus ou moins remplacé François Truffaut dans la sphère affective de l'acteur, et dont la mort récente a plongé celui-ci dans un profond et douloureux désarroi. C'est elle qui l'avait encouragé à accepter le rôle principal du *Pornographe*, film absolument remarquable qu'il tient ce jour-là, et c'est le deuxième point qui lui tient visiblement à cœur, à défendre.

Ce qu'il fait d'ailleurs avec une réelle pénétration de jugement, en considérant le personnage qu'il y interprète (un réalisateur de films porno sur le retour) pour ce qu'il est, soit un mécanisme très sophistiqué de captation documentaire : « Je me suis servi de ses mots pour confesser ce qu'il y a de plus profond en moi, ce personnage est une sorte de dévoilement de ce que suis aujourd'hui, sa beauté est intimement liée à sa défaillance. »

Il n'en dira guère davantage, éludant poliment tout ce qui touche à sa carrière jusqu'à ce film, et mettant abruptement fin à l'entretien, dans un de ces gestes amples et pénétrés de mystère dont il a le secret. Il n'est pas sûr qu'il en faille davantage : on comprendrait à moins, en le voyant disparaître telle une ombre, que Léaud prend le large pour ne pas livrer en pâture la souffrance et la solitude qui le taraudent depuis toujours, et qui font sans nul doute de lui l'un des acteurs les plus sidérants de l'histoire du cinéma français. En guise d'adieu, il aura même cette formule à l'élégance sibylline – « Je compte sur vous, parce que le deuil m'a un tout petit peu tétanisé » – qu'il aurait tout aussi bien pu prononcer dans un film.



LUDOVIC CARÈME

# JEAN-PIERRE LÉAUD

L'éternel adolescent inquiet est de retour. Symbole et même légende, il reste plus que jamais insaisissable

## OU L'ART DE LA FUIITE

et moi » et le décrit avec une clairvoyance qui vaut aussi bien pour l'acteur : « Antoine Doinel avance dans la vie comme un orphelin et il cherche des familles de remplacement. Malheureusement, quand il les trouve, il a tendance à prendre la fuite car il reste un fugueur. » D'une certaine manière, tout est dit, à cela près que la relation filiale à Truffaut demeurera la grande affaire de la vie professionnelle et affective de Léaud.

La rencontre avec le cinéaste, puis la mort de celui-ci en 1984, qui le laisse inconsolable, constituent les jalons définitifs du mythe Léaud, cristallisé sous les espèces d'Antoine Doinel dans la conscience de plusieurs générations de spectateurs. L'un des principaux enjeux de sa carrière a été de sortir de cette glorieuse épure, d'exister ailleurs et autrement que sous les oripeaux d'Antoine, en un mot, de devenir adulte. Comment dépasser le mythe pour rencontrer un tant soit peu la réalité ? L'affaire n'est pas commode, tant on a eu tendance à utiliser l'acteur, depuis la mort de Truffaut, à des fins strictement référentielles, tant il résiste lui-même, par ailleurs, à cette émancipation.

Une double actualité l'a remis récemment en lumière, à travers sa participation, au titre d'apparition, dans *Et là-bas, quelle heure est-il ?*, du Taïwanais Tsai Ming-liang, et dans le rôle principal du *Pornographe*, du Français Bertrand Bonello. Mais « l'actualité » telle qu'on la définit d'ordinaire n'est pas nécessairement celle de Jean-Pierre Léaud, qui semble travaillé par une autre durée, où le poids du passé et l'incertitude de l'avenir rendent le temps présent relativement élastique. « Comment est-il aujourd'hui ? » est la question qui se pose à son sujet, sur un ton dont l'expectative est proportionnelle au risque et à l'inattendu que sa présence remet magiquement en jeu sur chaque tournage et à chaque rencontre. Le faux bond ou la fuite intempestive sont avec lui toujours à craindre.

Comment est-il aujourd'hui ? Justement, pas au mieux. Mais présent, c'est

Cette sortie énigmatique permet de saisir combien l'imprégnation réciproque de l'acteur et du personnage est puissante chez Jean-Pierre Léaud, et combien il est difficile de faire, entre l'homme et sa légende, la part des choses. On peut, à tout le moins, rappeler que sa carrière ne s'est pas limitée, loin de là, à son compagnonnage avec Truffaut. L'emprise de Doinel sur l'imaginaire collectif a tendance à faire oublier que l'acteur a collaboré à huit reprises avec Jean-Luc Godard, depuis *Pierrot le fou* (1965) jusqu'à *Grandeur et Décadence d'un petit commerce de cinéma* (1986), en se retrouvant de ce fait au cœur de la déchirure qui se fait jour, par-delà ces deux cinéastes, au sein même de la nouvelle vague.

« Léaud ne se protège absolument pas et s'investit totalement dans son rôle. Tout ce qui compte pour lui sur un plateau, c'est le travail. C'est un immense travailleur et un acteur de génie » **BERTRAND BONELLO (« LE PORNOGRAPHE »)**

Il n'en est pas moins significatif que la rupture entre Truffaut et Godard, consécutive à la vision exaspérée de *La Nuit américaine* (1973) par ce dernier, éclate au nom de Léaud, dont Truffaut prend la défense dans une lettre aussi célèbre que cinglante : « (...) je te retourne ta lettre à Jean-Pierre Léaud : je l'ai lue et je la trouve dégueulasse. C'est à cause d'elle que je sens le moment venu de te dire, longuement, que selon moi tu te conduis comme une merde... ».

Pur prétexte à une querelle qui couvait depuis quelques années déjà, Léaud n'en apparaît pas moins ici comme le corps inspiré, et d'autant plus âprement disputé, du cinéma moderne. Mais c'est à un troisième larron qu'il doit, la même année,

son rôle le plus marquant des années 1970, et peut-être de toute sa carrière. C'est Jean Eustache qui le lui offre – sous les traits exquis et hallucinés d'Alexandre, jeune homme au « verbalisme épuisé » (Eustache dixit) – dans ce pur chef-d'œuvre qu'est *La Maman et la Putain* (1973).

Cette collaboration témoigne moins d'une émancipation de Léaud que du rôle symbolique qu'il joue désormais auprès des cinéastes qui se réclament, de près ou de loin, du cinéma moderne, en se confrontant au passage à l'héritage de la nouvelle vague. Léaud, en d'autres termes, est devenu un passeur. On le retrouve à ce titre – sans même parler de *Out 1* (1971), l'entreprise la plus folle et la plus radicale jamais tentée par Jacques Rivette, où l'ac-

teur campe un harmoniciste frénétique – chez Philippe Garrel et Luc Moulet, mais encore jusque dans ces « nouveaux cinémas » qui, entre radicalité esthétique et engagement politique, ambitionnent de révolutionner le monde. Il tourne ainsi avec le Polonais Jerzy Skolimowski (*Le Départ*, 1967), l'Italien Pier Paolo Pasolini (*Porcherie*, 1969), le Brésilien Glauber Rocha (*Le Lion à sept têtes*, 1969).

A ce pan méconnu de la carrière de Léaud, fait écho à partir de la mort de Truffaut, dans le grand reflux des années 1980, une autre idée fautive : celle de l'éclipse de l'acteur. Il n'aura en fait jamais cessé de tourner, si bien que son grand retour à l'écran, régulièrement diagnostiqué

depuis maintenant dix ans, n'est tout au plus, sous le signe d'une maturité enfin conquise, que le tournant d'une carrière plus que jamais dévolue à l'incarnation d'une certaine idée du cinéma. *J'ai engagé un tueur* (1990), d'Aki Kaurismäki, *La Naisance de l'amour* (1992), de Philippe Garrel, *Le Journal du séducteur* (1995), de Danièle Dubroux, *Irma Vep* (1996), d'Olivier Assayas, constituent les principales étapes de cette conquête, dont *Pour rire* (1997), de Lucas Belvaux, et *Le Pornographe* (2001), de Bertrand Bonello, par la place qu'ils accordent à l'acteur, sont les plus beaux moments.

Mais comment définir le talent si particulier de cet acteur ? Le documentaire que lui a consacré Serge Le Péron (diffusé sur Canal+ le 25 octobre 2001 dans le cadre d'une « Nuit Jean-Pierre Léaud ») apporte un début de réponse, par le nombre et la qualité des témoignages de cinéastes qui expriment leur admiration à son égard. Peu d'acteurs peuvent se vanter, comme Léaud, d'avoir si profondément inspiré des cinéastes, au point de devenir leur double plus ou moins avoué (c'est au moins le cas chez Truffaut, Godard, Garrel, Eustache).

Peu d'acteurs peuvent se targuer qu'un hommage leur soit rendu, et d'une manière si juste, à la fois par Truffaut – « Jean-Pierre Léaud est un acteur antidocumentaire, même quand il dit bonjour, nous basculons dans la fiction, pour ne pas dire dans la science-fiction » (*Jean-Pierre Léaud, comédien halluciné*, texte écrit pour le Studio 43, en 1984, à l'occasion d'un hommage consacré à l'acteur) – et par Godard, qui sait quand il veut se montrer d'une bouleversante générosité : « Tu peux continuer là où Georges Flamant s'est arrêté. Tu peux aller plus loin que là où Robert Mitchum n'est pas encore arrivé. Tu dois aller jusqu'au jour où un autre Vigo en pleine forme aura besoin d'un nouveau père Jules que le fantôme de Michel Simon viendra protéger. L'avis – la vie de François, la mienne, on te la doit. Tu te la dois aussi mainte-

nant » (lettre écrite pendant le tournage de *Détective*, en 1985).

On pourrait à l'envi multiplier les exemples. Ainsi de Serge Le Péron, qui l'a dirigé dans *L'Affaire Marcorelles* (1999) : « C'est l'acteur par excellence, à chaque étape de sa carrière, il est le symptôme d'une génération » ; ainsi de Marie-France Pisier, qui fut sa partenaire dans la saga des Doinel : « Je suis une fan absolue de Léaud, comme actrice et comme spectatrice. Il y a chez lui une écoute, une liberté, une spontanéité de l'artifice absolument brillante, et qui n'appartient qu'à lui » ; ainsi de Jean-André Fieschi, qui l'a dirigé dans un film resté inédit, *Le Tueur assis* (1985) : « C'est un acteur d'une intelligence et d'une sensibilité prodigieuses, capable sur un plateau d'avoir des intuitions invraisemblables mais aussi de rendre folle une équipe de tournage. »

Le phénomène vaut aussi pour la jeune génération de cinéastes, notamment Bertrand Bonello, avec lequel il vient de tourner *Le Pornographe*. Son propos est d'autant plus intéressant qu'il contredit tout ce qu'on pourrait attendre d'un acteur aussi confirmé : « Léaud ne se protège absolument pas et s'investit totalement dans son rôle. Tout ce qui compte pour lui sur un plateau, c'est le travail. C'est un immense travailleur et un acteur de génie : le risque, c'est qu'il bouffe tout dans le cadre. »

Rien d'étonnant à cela, pour peu qu'on prenne en compte les formidables atouts de ce comédien, qui reconduit dans sa maturité la magie de l'enfance, de la même façon qu'il renouvelle dans le cinéma moderne toute une tradition du jeu d'acteur, depuis le burlesque des premiers temps jusqu'à l'emphase classique d'un Robert Le Vigan ou d'un Michel Simon. Léaud, dans sa souffrance et dans sa gloire, ce serait un peu cela : la Passion du cinéma moderne incarnée par un stupéfiant funambule.

Jacques Mandelbaum

# Briser les diktats de la « musique unique »

» par Jean-Paul Giraud

**S** l'on en croit les nombreuses prises de position exprimées ces dernières semaines à propos du cinéma, la « diversité culturelle » ne connaît plus que défenseurs ardents, apologistes convaincus et avocats éloquentes.

Au moment du Midem, rendez-vous privilégié de la production musicale, le débat actuel apparaît comme un puissant révélateur du malentendu fondamental qui brise, hélas, la façade de belle unanimité des partisans déclarés de cette diversité culturelle.

Expression artistique par excellence, la musique est, depuis le début de l'humanité, simultanément actrice et témoin de l'évolution des peuples et de leurs civilisations. Elle est aussi à la fois bien culturel et bien de consommation et, à ce titre, symbolique de l'enjeu qui se précise chaque jour davantage : pourra-t-elle demeurer objet de création si on la confine dans son statut de marchandise ?

D'un côté, un potentiel créatif de plus en plus important, qui devrait permettre au public d'avoir accès à des œuvres de plus en plus diverses ; de l'autre, un système de plus en plus concentré dans les mains de quelques groupes de communication qui sont ainsi en mesure d'imposer une vision quasi exclusive de ce que devrait, selon eux, être la musique.

Au phénomène de concentration horizontale qui a marqué les années 1980 et 1990 a succédé un mouvement rapide et puissant de concentration verticale. Il est caractérisé par le développement de grands groupes multimédia détenant à la fois les « contenus » – cinéma, émissions, musique... – et les « tuyaux » – médias, accès Internet, accès téléphonique... – avec une dimension mondiale.

En envisageant de contrôler ainsi chaque maillon de la chaîne culturelle et en adaptant ce système au secteur de la musique, quelques groupes sont en train de prendre le pouvoir sur la création. Un certain nombre de faits, d'ailleurs incontestés, suffisent à décrire la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui

l'industrie musicale et les dangers auxquels elle est confrontée :

– A l'échelle planétaire, cinq majors contrôlent désormais 90 % des ventes de disques. Outre la position dominante dans l'univers de la production, elles tentent de contrôler de la même manière la diffusion des œuvres proposées au public. Il faudrait faire preuve d'une bonne dose de naïveté pour croire que ce système monolithique peut générer la pluralité artistique.

– En France, neuf ventes sur dix sont directement générées par la promotion audiovisuelle. En 2001, chaque semaine, les cinq premières références du « top albums » ont représenté les trois quarts des ventes.

– Au Portugal, pourtant pays membre de l'Union européenne, cinq disques de musique portugaise ont été produits par trois des cinq fameuses majors l'an dernier.

**Nous ne pouvons accepter que s'impose une création clonée, une production duplicata, une diffusion copie conforme pour oreilles préformatées**

– Partout, un marketing extravagant conduit à une surenchère des coûts dans la promotion des artistes. C'est ainsi que le budget du dernier vidéo-clip de Michael Jackson – trois minutes – aurait dépassé celui de la plupart des longs métrages – quatre-vingt-dix minutes – européens de l'année.

– Enfin, avec les associations récentes au sein de deux plates-formes de distribution de musique numérique sur Internet, PressPlay et MusicNet, les majors tentent de verrouiller la diffusion de musique en ligne. En annexant le secteur de la musique digitale, elles contraindraient la distribution des artistes qu'elles ne produisent pas et réduiraient la possibilité de diffuser leurs œuvres auprès du grand public via Internet, médium il y a peu encore synonyme de liberté.

Les évolutions technologiques constituent une opportunité sans

précédent d'échanges, de dialogue, d'enrichissement mutuel entre les peuples. Encore est-il nécessaire qu'on en assure un usage ouvert et accessible à tous. Il faudrait montrer un certain angélisme pour imaginer que toute œuvre musicale non inscrite à l'inventaire du marketing officiel peut encore disposer

**JEAN-PAUL GIRAUD EST PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA FNAC, PRÉSIDENT DE L'UNION DU GRAND COMMERCE DE CENTRE-VILLE**

des moyens pourtant nécessaires à sa diffusion.

Les faits sont cruels, mais il serait trop simple de considérer que seuls ceux qui en profitent directement sont responsables de cette situation. Certains pourront d'ailleurs légitimement s'interroger : « Que fait la Fnac dans tout ça ? » Certes,

elle soutient depuis longtemps, et comme personne, les nouveaux talents. Certes, elle a été la première à diffuser les disques autoproduits par des artistes et l'on peut trouver dans ses rayons le plus large choix, notamment en termes de création indépendante. Certes, dans tous les pays d'Europe elle est présente, elle s'attache à défendre la création locale et les jeunes artistes.

Et pourtant, nous sommes conscients d'avoir sans doute sous-estimé la portée de cette dérive de l'industrie musicale. Nous constatons que seuls trois albums édités par des indépendants ont figuré dans notre Top 50 en 2001 ; preuve que le poids du marketing pèse de plus en plus lourdement sur la balance de l'industrie musicale.

Faudrait-il pour autant se résoudre à ce triste constat ? Pour notre part, la réponse est catégorique-

ment « non ». Nous ne pouvons accepter que s'impose une création clonée, une production duplicata, une diffusion copie conforme pour oreilles préformatées. Ce que nous voulons, c'est tout simplement que la pluralité s'exprime et que tous les artistes, singulièrement les plus jeunes, et ceux qui sont édités par les labels indépendants, puissent bénéficier d'une juste visibilité, à la mesure de leur talent.

Comment traduire alors cette volonté en actes concrets ? Puisque tout le monde – ou presque – semble aujourd'hui partager le même objectif, mettons sans tarder au clair les responsabilités et les missions de chacun. Aux acteurs de l'industrie musicale, aux distributeurs et aux médias d'offrir aux artistes édités par les labels indépendants, artisans et garants de la diversité culturelle, une visibilité manifeste et donc un accès aux différents publics.

Le succès des festivals, le nombre sans cesse croissant d'artistes se produisant dans des salles de plus en plus variées démontrent que l'intérêt du public pour la musique va crescendo. Son inclination à découvrir sans cesse de nouveaux horizons ne demande qu'à être satisfaite. Et cette curiosité culturelle est une garantie de développement économique pour toute l'industrie musicale.

A la Fnac de ne pas plier face aux diktats de la « musique unique » pour mettre davantage encore en valeur les créations de qualité, inviter à la découverte et ainsi garantir une présence visible des indépendants, aux côtés des artistes édités par les majors.

Aux médias audiovisuels de réserver de l'espace à la création musicale de talent, en regard de la place occupée par les produits « mass-marketés ».

Aux pouvoirs publics d'en finir avec la discrimination fiscale à l'égard de la musique, qui en augmente le prix et renforce la concentration, en lui appliquant enfin le taux de TVA culturelle dont bénéficie déjà le livre en France – 5,5 % au lieu de 19,6 %.

Aux instances européennes et à la représentation nationale de garantir le pluralisme musical en restant vigilantes face aux abus de position dominante, soit par une législation adaptée aux nouvelles réalités économiques et technologiques, soit par des mesures politiques permettant de rétablir des équilibres fragilisés.

La Fnac, pour sa part, est bien décidée à se lancer dans ce combat. Avec autant de détermination qu'elle a pu en témoigner en d'autres occasions, depuis sa création. Nous entendons mener un combat culturel, pas une guerre économique. Nous croyons qu'avoir accès à la culture est une liberté fondamentale et c'est ce point de vue que nous voulons faire triompher, face à ceux qui cherchent à le présenter comme un combat nationaliste ou corporatiste d'arrière-garde.

Dans cette lutte pour la diversité culturelle, nous n'invoquons aucune exception pour la France, nous réclamons une exception pour la culture.

# M. Messier, les tartufes et les candides

par Serge Regourd

**L**ES propos tenus par Jean-Marie Messier le 17 décembre 2001 ont été l'objet de très nombreuses réactions, la plupart vigoureusement hostiles, de la part de ceux qui prétendent défendre l'exception culturelle, contre celui qui a osé la condamner. Pourtant, pour qui croit aux vertus de la dialectique, la proclamation de M. Messier relative à la mort de l'exception culturelle est particulièrement vertueuse.

L'attitude des tartufes et des candides qui s'en offusquent aujourd'hui fournit une nouvelle version de l'allégorie cinématographique des arroseurs arrosés. Jean-Marie Messier a dit que « l'exception culturelle française est morte », pour enchaîner et souligner aussitôt que « nous sommes aujourd'hui dans une période de diversité culturelle ». Or cette substitution du concept de « diversité culturelle » à celui d'« exception culturelle » correspond exactement à la position française – et européenne – depuis l'automne 1999.

Depuis cette date, l'on pourrait recenser la multiplicité des références faites par Catherine Tasca, ministre de la culture, à la diversité culturelle, méthodiquement et systématiquement substituée à l'exception culturelle. Le chef de l'Etat, aujourd'hui si véhément contre les mots de M. Messier, avait explicitement proclamé en octobre 1999 devant le forum des alter ego du patron de Vivendi réunis à Paris : « La France mène combat non pas tant pour une exception culturelle à son usage que pour la diversité culturelle dans le monde. »

Les principaux porte-parole du cinéma français s'étaient eux-mêmes sagement rangés sous la bannière du nouveau conformisme rhétorique, à l'instar de Pascal Rogard, délégué général de l'ARP (Association des réalisateurs-producteurs), qui n'a pas cessé d'expliquer, au cours des derniers mois, qu'« entre exception culturelle et diversité culturelle, il n'y a pas de changement de fond », soulignant même que « la diversité est un concept plus fédérateur ».

Les récentes rencontres annuelles du cinéma français à Beaune, organisées par ladite organisation professionnelle, ont été placées, grâce à la diversité culturelle, sous les auspices de la grande réconciliation entre Européens et Américains, en présence de Jack Valenti, le représentant des majors hollywoodiennes. A ceux qui, durant la même période, tentaient de faire valoir que les mots produisent du sens, et que capituler sur les mots signifie, le plus souvent, capituler sur les choses, Tartufes et Candides réunis n'opposaient que condescendance et ironie. L'exception culturelle était, assurément, devenue un concept ringard, à l'usage d'esprits archaïques.

Par les vertus de la dialectique, la clarté des propos de M. Messier a ainsi administré une formidable leçon de pédagogie : les contradictions inhérentes à la diversité cultu-

relle ont éclaté à la figure de ses infortunés zéloteurs. Alors qu'aux rencontres de Beaune M<sup>me</sup> Tasca, comme son collègue François Huwart, secrétaire d'Etat au commerce extérieur, sacrifiait consciencieusement au bréviaire de la diversité culturelle, sans jamais prononcer les mots anciens de l'exception culturelle, voici que,

**SERGE REGOURD EST DIRECTEUR DE L'INSTITUT DU DROIT DE LA COMMUNICATION À L'UNIVERSITÉ TOULOUSE-I.**

quelques semaines plus tard, en réponse à M. Messier, elle proclame que « l'exception culturelle française est devenue pour les Européens et pour les autres continents la défense de la diversité » !

L'exception culturelle et la diversité culturelle n'ont nullement la même signification. La diversité ne gêne point M. Messier ; elle lui convient parfaitement, au contraire : s'agissant d'une multinationale des médias, la diversité est inhérente à la fragmentation des marchés nationaux. La diversité y constitue un impératif d'efficacité économique et financière. Peut-on reprocher au manager d'une multinationale de chanter les louanges de la diversité des marchés culturels, dès lors que sa fonction même vise à accroître les performances financières de son groupe ? La diversité culturelle ne saurait constituer une barrière au libre-échange et à la mondialisation libérale ; elle en constitue, à l'inverse, une mesure d'accompagnement, voire une justification. Elle est, à cet égard, antithétique de l'exception culturelle dont la dénomination même indique qu'elle a été conçue, et formulée, en tant que barrière ou limite à la libéralisation des échanges.

Alors que l'exception culturelle, malgré certains aléas sémantiques, constitue un authentique concept normatif relevant d'un fondement et d'une effectivité proprement juridiques, la diversité culturelle ne correspond qu'à une figure de rhétorique logomachique, renvoyant éventuellement à des considérations anthropologiques, mais totalement dépourvue de pertinence juridique.

S'il s'agit de louer les vertus des folklores locaux ou des langues régionales, le concept de diversité est, vraisemblablement, adapté : la mondialisation économique s'accompagne de la résurgence revendicative des identités régionales et locales (toujours la dialectique !).

Mais s'il s'agit de protéger les systèmes nationaux d'organisation du cinéma et de l'audiovisuel dont l'exemple français constitue l'archétype (financements publics, quotas de diffusion, obligations de production...), seule l'exception culturelle produit effet.

Il faut savoir gré à Jean-Marie Messier d'avoir clairement distingué les deux concepts et d'avoir ainsi brutalement réveillé le sens critique d'un certain nombre de responsables politiques et professionnels. Certes, la tartuferie des uns ne cessera pas ; peut-être la candeur des autres...

# Les scènes nationales menacées

par Ghislaine Gouby

**L** y a, réparties sur l'ensemble du territoire, soixante et onze scènes nationales (théâtre, danse, chanson, nouveau cirque...), ainsi labellisées par le ministère de la culture depuis 1991 parce qu'elles partagent les mêmes missions : favoriser la création contemporaine sous diverses formes, produire, coproduire et diffuser les œuvres et les spectacles.

Ces théâtres sont dirigés par des femmes et des hommes choisis pour leur projet artistique, initialement accepté par tous les partenaires financiers. Leurs budgets d'action sont très variables.

Ces scènes accueillent beaucoup de publics : leur taux de remplissage moyen est proche des 80 %. Pourquoi dérangent-elles aujourd'hui certains élus locaux, territoriaux ou régionaux ? Puisque leur succès et leur fréquentation ne sont pas mis en cause, la raison de la grogne est à chercher ailleurs.

Les attaques aujourd'hui sont décochées en sourdine, isolément, de façon circonstancielle. « Trop élitistes, pas assez locales » sont les reproches les plus répandus, préférés par certains élus (il serait faux et stérile de généraliser parce que beaucoup font un travail remarquable). Financiant en moyenne 70 % des budgets des scènes nationales contre 30 % pour l'Etat, et donc payeurs majoritaires, ils veulent être les décideurs et se passer des bons conseillers.

Cet argument de la majorité financière est fondé. Petit à petit, l'Etat a

limité ses engagements, se faisant fort de collaborations diversifiées et fructueuses avec les différentes collectivités dans le cadre des lois de décentralisation. Certains élus, las de payer et de subir, sont prêts à la révolte. Subir, en l'occurrence, c'est pour ceux-là devoir accepter une politique où n'entrent en ligne de

**GHISLAINE GOUBY EST DIRECTRICE DE LA SCÈNE NATIONALE DE MÂCON.**

compte que les considérations artistiques.

Cette politique a été confiée à un(e) directeur(trice) qui clarifie l'offre impressionnante – de 3 000 à 4 000 spectacles chaque saison – qui détermine des axes de réflexion, prend en compte la création dans ses différentes composantes et la restitue au travers d'une programmation de référence nationale, sans démagogie, ni clientélisme réducteur ni concessions de voisinage.

La plupart des élus ne dénie pas cette perspective. Mais un certain nombre sont dans une autre logique, celle du renforcement de leurs pouvoirs de décision et de leur maintien aux affaires. C'est alors du côté de l'abandon des politiques à long terme qu'il nous faut chercher le motif de querelles. Du côté de la rentabilité immédiate, censée produire le contentement massif de l'électeur friand de divertissements, de produits de consommation ou de réper-toires calibrés.

Ce point de vue est court comme un mandat, sorte de papier calque de l'uniformisation ambiante. Et si la légitimité de l'écu est indiscutable, il n'est pas illégitime pour autant de

contester de telles idées reçues. Parce que dans les villes françaises, petites ou moyennes, où la majorité des scènes nationales sont implantées, il existe un public pour la jeune chanson, la musique et la danse contemporaine, la danse hip-hop, le théâtre contemporain – bref les actes de création – à condition d'y consacrer du temps et du travail.

La tentation du populisme bas de gamme, l'indifférence affligeante, en vrac, à l'art, à la recherche (sorte de gros mot générateur d'ennui), à l'émergence de nouvelles expressions démontrent plus que jamais la nécessité de l'existence de lieux de pensée. Salutaires, dans un contexte de grande braderie de la réflexion et d'éloge de la simplification, ces scènes méritent une conclusion plus solennelle : il faut réaffirmer leurs missions nationales et leur donner les moyens publics de les remplir.

La récente loi relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle, votée dans le plus grand silence fin décembre 2001, peut aboutir à l'inverse. Elle reste évasive sur les missions nationales mais précise la création dans tous les établissements de nouveaux conseils d'administration donnant le pouvoir majoritaire aux élus locaux. Elle interdit les emplois en CDI de droit privé, imposant la grille de la fonction publique inadaptée à certains postes spécifiques du secteur culturel. Elle échoue là où il fallait réussir : redéfinir en région, avec les élus, dans une dynamique et une volonté communes, les modalités éthiques, juridiques et financières de la décentralisation d'une ambitieuse politique nationale.

# La vie est à nous par Denis Olivennes

**D**ANS sa tribune « Du mauvais usage de Jean Renoir » (*Le Monde* du 17 janvier), Laurent Delmas s'insurge contre la « captation frauduleuse d'héritage » que constituerait ma lecture « inadéquate » et « maladroite » (*Le Monde* du 12 janvier) de La Règle du jeu. J'adresse mille excuses à monsieur le président de l'Union des journalistes de cinéma pour ce crime impardonnable : avoir ignoré la vérité d'interprétation dont il est, bien évidemment, le détenteur officiel.

Le lecteur trouve dans un livre d'autres richesses que « celles que l'auteur y a mises et aperçues » : c'est, pour Montaigne, la beauté même de la littérature. Je croyais, naïvement, que c'était aussi la gran-

deur du cinéma. Le béotien que je suis se bat donc la coule et demande une faveur : que Laurent Delmas veuille bien m'adresser désormais les commentaires autorisés qu'il convient de faire sur les grands films, afin que je demeure dans la stricte orthodoxie.

Mon contradicteur affirme aussi que ni Renoir ni ses héritiers n'entreraient dans les canons de profit et de rentabilité libéraux et mondialisés dont nous sommes les suppôts. Et de citer André Téchiné, Ken Loach, Nanni Moretti, Youssef Chahine, Jean-Luc Godard.

Moi, je m'enorgueille d'être le directeur général de l'entreprise qui, entre autres, a été le producteur délégué de quatre des cinq derniers films Téchiné, coproduit les trois derniers films de Moretti et le dernier film de Godard, *Eloge de l'amour*, ou encore qui a diffusé tous les films de Loach et tous ceux

de Chahine ! Mauvaise pioche pour notre donneur de leçons.

La défense de la culture dans sa diversité n'est pas, pour nous, un argument de tribune. C'est notre travail de tous les jours. En France et dans onze pays d'Europe. En prenant le risque de coproduire ou de prêcher toute la palette possible des films. Et en offrant à tous les cinémas l'accès à plus de dix millions d'abonnés sur tout le continent.

Vivre aux côtés des cinéastes, c'est notre métier. C'est surtout notre plaisir. Comme le disait simplement Jean Renoir, « la recette du bonheur, c'est de travailler avec des gens que l'on aime et qui vous aiment ».

**DENIS OLIVENNES EST DIRECTEUR GÉNÉRAL DE CANAL+.**

## DANS LA PRESSE FRANÇAISE

## LE FIGARO

Michel Schifres

Depuis que Lionel Jospin est premier ministre, le voilà, pour la neuvième fois, « censuré » d'importance par le Conseil constitutionnel. Le nouveau camouflet est d'autant plus cinglant qu'il porte sur une réforme emblématique de la politique gouvernementale. La loi sur la Corse aurait dû constituer un point fort du bilan Jospin ; elle est désormais marquée du sceau de l'inconstitutionnalité. (...) Le seul mystère de l'affaire réside dans l'entêtement gouvernemental. (...) Les 35 heures, la modernisation sociale, la Corse illustrent la même détermination : privilégier le politique sur le juridique. En Etat de droit, l'échec est au bout du chemin ; mais qu'importe puisqu'il s'agit de marquer les esprits et de cajoler les amis.

## RTL

Alain Duhamel

Dans de nombreux pays, le pouvoir législatif est partagé. C'est le cas dans les Etats fédéraux, cela va de soi. Ce l'est aussi, à titre dérogatoire, dans de nombreuses îles méditerranéennes. La tradition française est autre : elle est celle de l'uniformité de la loi de Dunkerque à Bastia. La décision du Conseil constitutionnel n'est donc pas partisane, elle reflète une culture jacobine persistante, comme c'est le cas également du Conseil d'Etat. La décision est cependant nuancée : le Conseil constitutionnel accepte que la Corse dispose d'un pouvoir d'adaptation en ce qui concerne les règlements ; elle accepte l'enseignement général du corse, pourvu qu'il soit facultatif, ce qui est de bon sens ; elle valide toute la partie du projet consacrée au développement économique et social. Le paradoxe de la situation, c'est que chacun est sensible à l'échec politique du gouvernement – ce qui est légitime –, mais qu'on néglige le fait que la Corse est devenue la région de France qui dispose du plus d'autonomie.

## LE POINT

Claude Imbert

Pour qui et pour quoi voter dans trois mois ? Derrière ces questions, on en trouve d'autres, plus dérangentantes. Et, par exemple, de quel crédit jouissent encore les promesses électorales ? Mais on peut aussi se demander si le pouvoir élu, de droite ou de gauche, aura la force de braver l'impopularité de foules aveugles pour le bien d'un peuple guéri de ses illusions. A considérer l'impuissance publique, on doute encore qu'il puisse s'imposer à l'anarchie rampante, à la désobéissance croissante des groupes d'intérêt, corporations, factions, confréries et coteries. (...) Même si l'on tient pour vraisemblable – mais, hélas, non certain ! – que la prochaine élection réunira un président et un Parlement sous une même majorité, on peut douter, tant l'insoumission a gagné en insolence, qu'une telle homogénéité mettrait à la raison les forces hostiles. Hostiles à quoi ? A la modernisation de la France, pardi ! Car tel est bien le vrai défi que la nation doit affronter dans un monde qui change plus vite qu'elle.

## AU COURRIER DES LECTEURS

## SONDAGES ET RÉALITÉS

Les résultats contradictoires des sondages d'aujourd'hui ne font que répéter ceux d'hier (*Le Monde* daté 13-14 janvier). (...)

Pourquoi tant d'erreurs, après toutes ces années d'expériences et toute cette accumulation de subtilité et de finesse d'analyse ? Clamer que les électeurs changent d'avis, suggérer ainsi que chaque photo instantanée de l'opinion est exacte, est une réponse qui sert trop bien les professionnels du métier !

En fait, les sondés, fatigués par d'innombrables sollicitations, refusent de répondre ou répondent avec mépris n'importe quoi. Pour les sondés révéler cette vérité – là serait admettre leur propre impuissance.

Jean-Claude Charpenet  
Michel Balinski  
Paris

## HUMANISME ET CHARITÉ

Les occasions de se donner bonne conscience à petit prix en abandonnant ici quelques piécettes, là un paquet de riz ou de pâtes se multiplient, c'est sans doute une

**DES PHOTOGRAPHIES** prises par un satellite de surveillance américain, Ikonos, voué à l'observation civile, révèlent l'existence, à quelque 25 km au sud-est de Bagdad, d'une école pour des pirates de l'air. L'hebdomadaire spécialisé américain *Aviation Week and Space Technology*, dont la sûreté des informations est unanimement reconnue, publie une image satellitaire de ce complexe et la commente en faisant état de confirmations venues de deux transfuges des services secrets irakiens, réfugiés aux Etats-Unis.

En janvier 1995, dans le cadre de ses inspections après la guerre du Golfe en 1991, l'ONU se rend sur place, pour contrôler les installations de ce site proche du fleuve Tigre et baptisé Salman Park. En apparence, tout se passe bien durant la visite. Les Irakiens qui accompagnent la délégation onusienne lui expliquent qu'il s'agit



d'une base servant à entraîner la police antiterroriste de Saddam Hussein. Les inspecteurs des Nations unies n'y trouvent rien à redire. Ils visitent la carcasse de ce qui ressemble encore à un Boeing 707, un train, des bus, contre lesquels les policiers irakiens sont censés apprendre à lancer l'assaut de façon à réprimer une agression de pirates de l'air, du rail ou de la route.

Le 25 avril 2000, rapporte *Aviation Week and Space Technology*, un satellite Ikonos, qui est géré par la société Space Imaging, zoome sur les mêmes installations, à partir de déclarations de deux transfuges irakiens qui se sont étonnés de

la candeur de l'ONU. L'un d'eux, Sabah Khodada, affirme, en effet, avoir travaillé pendant six mois à Salman Park et donne une autre version des faits. Le camp d'entraînement de la police irakienne appartiendrait en fait aux services secrets de Saddam Hussein et servirait à un autre usage. « Il est spécialisé, affirme-t-il, dans l'exportation du terrorisme dans le monde entier. » A côté des policiers, des étrangers sont formés par l'Irak, qui leur apprend à tuer, au besoin, et à prendre des otages au cours d'actes de terrorisme.

Sabah Khodada et son collègue prétendent avoir vu des individus formés dans l'art de s'affranchir des portiques de sécurité, d'emporter des armes à bord de n'importe quel moyen de transport collectif et dans celui d'« assassiner » avec des moyens de fortune : couteaux de cuisine, fourchettes, lunettes de soleil, verres correcteurs de pres-

cription médicale, simples crayons ou stylos. Bref, tout ce qui peut tomber dans les mains de personnes déterminées à inspirer la terreur à des passagers.

## TOUJOURS PAS DE PREUVES

« L'entraînement, précise ce transfuge, inclut des leçons sur comment et où s'asseoir dans un avion » pour occuper les sièges stratégiquement situés pour mener à bien son forfait et apprend la méthode pour tenir un équipage en respect. « La formation va jusqu'à enseigner comment hurler des consignes », ajoute-t-il, de façon à créer l'horreur « planifiée ».

*Aviation Week and Space Technology* relate que les deux Irakiens ont été invités par une chaîne de télévision américaine après les attentats du 11 septembre 2001, et qu'ils s'y sont déclarés persuadés que leurs auteurs étaient passés par Salman Park. « *Oussama Ben*

*Laden*, a affirmé Sabah Khodada, est incapable d'une opération à un tel niveau. Ce genre d'attentats n'a pu être organisé que par un Etat qui en est capable, l'Irak. » D'autant, croit-il pouvoir ajouter, que cette école d'aviation bien spéciale est en mesure d'apprendre à piloter des avions. « Tout coïncide, a-t-il conclu, avec ce qui vient de se passer » sur le sol américain. Pour l'instant, rappelle toutefois la revue, les Etats-Unis, qui continuent de bombardier l'Irak avec une grande régularité dix ans après la fin des hostilités dans le cadre de missions partagées avec la Grande-Bretagne, n'ont toujours pas établi de lien formel entre les attentats du 11 septembre et une décision de Bagdad de viser des cibles américaines.

Jacques Isnard

★ www.aviationnow.com

## L'arrivée des GI vu par la presse philippine

Les Philippines comptent sur Washington pour les débarrasser des islamistes d'Abu Sayyaf

**LA PRÉSIDENTE** des Philippines, Gloria Arroyo, a-t-elle eu tort de vouloir ménager la fibre nationaliste de ses concitoyens ? La presse accueille avec soulagement l'arrivée prochaine de 600 soldats américains chargés d'aider les forces armées de l'archipel à mater les rebelles islamistes d'Abu Sayyaf, organisation « terroriste » ajoutée par les Etats-Unis à leur liste noire pour ses liens supposés avec

Al-Qaida. Mais elle dénonce aussi les circonlocutions du chef de l'Etat autour du plus important déploiement américain hors d'Afghanistan depuis le 11 septembre. Le *Manila Times* lui reproche d'avoir « prétendu que des "conseillers" américains viendraient simplement entraîner les troupes philippines au combat dans la jungle, ce qu'ils ont déjà fait pendant près de trente ans sans aucun succès ».

En fait, poursuit le quotidien modéré, les GI s'installeront jusqu'à ce que soit atteint leur objectif d'« exterminer les rebelles d'Abu Sayyaf, et pas seulement de libérer les deux otages américains qu'ils détiennent, comme le soutient le gouvernement (...). Nous sommes sou-

dain revenus aux débats de 1991 sur notre souveraineté », dont la conséquence a été, l'année suivante, le retrait des Américains de toutes

leurs bases militaires dans le pays. Pas tout à fait, rétorque le *Philippine Daily Inquirer* dans son éditorial du vendredi 18 janvier. « La souveraineté est-elle aujourd'hui la vraie question ? Elle est liée au renforcement de notre sécurité nationale. Si notre République n'a pas les moyens de réprimer les rébellions ni de reprendre le contrôle des zones où sévit Abu Sayyaf, de quelle souveraineté parlons-nous ? » « La guerre contre Abu Sayyaf et ses quelques centaines de combattants doit être gagnée rapidement, mais pas au mépris de la Constitution », écrivait-il la veille, s'interrogeant sur de possibles violations de ce texte.

La palme de l'applaudimètre revient toutefois à son principal concurrent, le *Philippine Star*. « A ce stade, assène-t-il, la plupart des Philippines sont si exaspérées des insolents pieds de nez d'Abu Sayyaf qu'ils accueilleront les Américains n'importe quand, n'importe où, s'ils nous aident à botter les fesses de ces terroristes coupeurs de têtes, tueurs de prêtres, rançonneurs (...) et à les écraser une fois pour toutes. » « Je les pulvériserai » : l'ancien président Estrada, déposé en janvier 2001, avait pris cet engagement, réitéré par son successeur, Gloria Arroyo, rappelle le *Star*, qui poursuit : « Dans tous les coins de l'île de Basilan, 7 000 de nos soldats sont lancés depuis des mois à la poursuite d'insaisissables rebelles qui ne se sont pas même essouffés. » En guise de conclusion, il invite le sénateur et ancien chef d'état-major Rodolfo Biazon, chef de file des opposants au déploiement « yankee », à « aller se battre lui-même à Basilan ou laisser les Américains s'en charger ».

Les documents cités dans cette chronique sont accessibles directement à l'adresse [www.lemonde.fr/surlenet](http://www.lemonde.fr/surlenet)

■ Le Conseil constitutionnel publie la décision censurant la disposition du nouveau statut de la Corse permettant à l'Assemblée régionale d'adapter les lois métropolitaines. [www.conseil-constitutionnel.fr](http://www.conseil-constitutionnel.fr)

■ Le site du premier ministre donne le détail du financement par le couple Jospin de sa maison de l'île de Ré. [www.premier-ministre.gouv.fr](http://www.premier-ministre.gouv.fr)

■ Le département de la justice américain a diffusé des vidéos de terroristes recherchés par les Etats-Unis. Ces images, disponibles sur le site du FBI, montrent, selon John Ashcroft, « des hommes entraînés et préparés pour commettre de futurs actes terroristes suicides ». [www.fbi.gov](http://www.fbi.gov)

■ Le *Wall Street Journal* rapporte que l'un des frères cadets d'Oussama Ben Laden, Yeslam, envisage de créer une ligne de vêtements griffés « Bin Ladin » qui serait commercialisée au Moyen-Orient, en Europe et peut-être aux Etats-Unis. [www.msnbc.com/news/689427.asp](http://www.msnbc.com/news/689427.asp)

■ Le *Miami Herald* raconte que, le jour de la célébration de la mémoire de Martin Luther King, la ville de Lauderdale, en Floride, devait dévoiler une plaque en l'honneur de James Earl Jones, un acteur noir américain. Mais lors de la cérémonie, la plaque indiquait « Merci James Earl Ray », du nom de l'assassin de Martin Luther King. [www.miami.com/herald/](http://www.miami.com/herald/)

■ Le *National Post*, quotidien conservateur canadien, consacre un article pour expliquer qu'il vaut mieux être libéral que conservateur pour séduire les femmes, et fournit quelques conseils pour remédier à cet état de fait. [www.nationalpost.com/](http://www.nationalpost.com/)

vincent.truffly@lemonde.fr

## « TRIBUNE MEDIA SERVICE » (ETATS-UNIS)



**M. Bush avale un os** « Moi aussi, j'ai du mal à avaler... vos commentaires ». Sur le « E » d'Enron, on peut lire « liens avec Lay ». Les relations qu'il a entretenues avec Kenneth Lay, PDG du courtier en énergie en faillite, pourraient mettre George Bush en difficulté. **Dessin d'Ann Telnaes.** (courrierinternational.com pour « Le Monde »)

façon nouvelle de gagner des « indulgences » !

Mais si, au lieu de choisir la charité fondée sur la pitié, voire la pitié, on faisait le choix plus exigeant d'une justice fondée sur la morale, comme le souhaitait Jaurès, l'Etat pourrait alors jouer pleinement son rôle de protecteur des plus démunis (la France compte trois millions de personnes touchant des minima sociaux). Le mot fraternité retrouverait alors sa raison d'être au frontispice des édifices publics et ce serait non une idée mais une réalité neuve en France.

En attendant que ce choix de la raison et de la vraie générosité s'impose, je ne serais pas surpris, dans les années qui viennent, que l'on demande de moins en moins au budget de l'Etat et de plus en plus à l'aumône. Tronc, charité, aumône, même défaite de l'humanisme.

Jean-Paul Gadet  
La Roche-Blanche (Puy-de-Dôme)

## PRIME À LA PAILLOTTE

Que le préfet Bonnet soit condamné pour des actes délictueux, soit. Mais qu'il soit condamné, même solidairement, à verser des dommages et intérêts à M. Féraud, à la SARL « Chez Francis » et à M<sup>me</sup> Féraud, pour un

montant total de 17 345,40 euros, et ce pour une construction illégale, me paraît être une caricature de justice. Cette affaire survenant après d'autres et après le départ du juge Halphen, montre que la justice française est bien malade. Et toujours pas de nouvelles de M. Colonna !

## LES JUGES D'AJACCIO

Alors qu'on discute d'amnistie pour les terroristes corses, et certains l'évoquent même s'agissant des crimes de sang, on condamne à la prison ferme un fonctionnaire qui a eu la faiblesse d'être excédé par l'impunité dont bénéficient certains insulaires qui, à longueur d'années, narguent ouvertement les lois de la République. (...) S'agissant des juges d'Ajaccio, je me demande si je dois toujours les considérer comme des compatriotes. Je ressens leur jugement comme une sorte de bras d'honneur fait au citoyen naïvement respectueux des lois de son pays. Et je me demande qui s'est le plus « discrédité » dans cette affaire.

Pierre Gérard  
Marseille

## Abonnez-vous au Monde pour 26,35 € (172,84 F) par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 26,35 € (172,84 F) par mois par prélèvement automatique.

M.  Mme Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Localité : .....

Offre valable jusqu'au 30/06/2002 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 201MQPAE

## Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : .....

Signature : [ ]

**IMPORTANT** : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc : Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 825 022 021 (0,15 € TTC/mois)

« Le Monde » (USPS-0009729) is published daily for \$ 892 per year « Le Monde » 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518 Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR  
N° 134031  
Organisme créancier : **Société Editrice du Monde**  
21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER  
Nom .....  
Prénom .....  
N° .....rue .....  
Code postal [ ] [ ] [ ] [ ] Ville .....

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT  
DU COMPTE A DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)  
N° .....rue .....  
Code postal [ ] [ ] [ ] [ ] Ville .....

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER  
Code Etablissement Code Guichet N° de compte Clé RIB

# Chypre : le dernier mur en Europe

**LA PERSPECTIVE** de l'adhésion de la République de Chypre à l'Union européenne (UE), prévue pour la fin de 2003, va-t-elle mettre un terme à la division de l'île, dernier Etat d'Europe traversé par un mur ? C'est justement dans la zone tampon autour de la « ligne verte » – établie lors des premiers conflits ethniques entre Grecs et Turcs en 1963, puis consolidée lors de l'intervention de l'armée turque au nord de l'île en 1974 – que les dirigeants des deux communautés, le Chypriote grec Glafcos Cléridès, 82 ans, et le Chypriote turc Rauf Denktaş, 77 ans, ont entamé, sous l'égide des Nations unies, mercredi 16 janvier, des pourparlers sur l'avenir de l'île.

A raison de trois rencontres hebdomadaires dans la zone neutre de l'aéroport désaffecté de Nicosie, les négociations devraient se prolonger jusqu'en juin. Six mois de tête-à-tête entre les deux hommes et la promesse de l'arrimage à l'UE viendront-ils à bout du « problème chypriote » ? Après avoir, vingt-huit ans durant, résisté à toutes les médiations internationales, celui-ci continue d'empoisonner les relations entre deux membres de l'OTAN, compromet un peu plus la marche laborieuse d'Ankara vers l'adhésion et constitue une véritable bombe à retardement aux portes de l'Europe. « Ça pourrait être notre dernière chance », a reconnu Glafcos Cléridès.

Les contentieux sont de taille. La République de Chypre (620 000 Chypriotes grecs établis sur 62 % du territoire), la seule reconnue internationalement, souhaite un règlement sur la base des résolutions de l'ONU, soit la création d'un Etat fédéral, bicommunautaire et bizonal, le retrait des 35 000 soldats turcs stationnés au nord, et la réintégration des 160 000 Chypriotes grecs chassés par l'occupation. La république turque de Chypre du Nord (RTCN, reconnue par Ankara uniquement et qui comprend, sur 36 % du territoire, 200 000 personnes, dont 35 000 militaires et 70 000 colons anatoliens) veut une confédération de deux Etats, refusant pour la population chypriote turque le retour au statut de minorité – et la vie en « enclaves » soumises à un blocus – qui fut la sienne après les affrontements intercommunautaires de 1963-1964.

Véritable mosaïque ethnique lors de son accession à l'indépendance en 1960, le territoire chypriote a brutalement été scindé en deux après le débarquement de l'armée turque au nord de l'île en 1974, en réponse au coup d'Etat d'ultranationalistes chypriotes grecs visant à rattacher l'île à la Grèce. Si, des deux côtés, les traumatismes des massacres, des épurations ethniques ou même des déplacements négociés de population (comme en 1975) sont encore vivaces, la volonté de changement est palpable, surtout dans la partie nord de l'île.

## CAUSE NATIONALE

Asphyxiée par les effets d'un embargo international, étroitement dépendante d'Ankara qui la dote, la République turque de Chypre du Nord connaît de graves problèmes depuis la crise économique du printemps 2001 en Turquie. Privés de perspectives, touchés par la dépréciation de la lira (50 % par rapport au dollar), les Chypriotes turcs voient le fossé économique entre le nord et le sud de l'île se creuser (Chypre du Sud affiche un PIB de 13 000 dollars par tête contre 3 000 dollars au Nord). Selon un rapport présenté au Parlement européen par le député Jacques Poos en juillet 2001, « la productivité [au Nord] représente 38 % par rapport à celle de la République de Chypre, l'agriculture est sous-développée, la désertification importante, le tourisme entravé par le manque d'infrastructures », tandis que, depuis la crise turque, « la confiance dans le système financier s'est évanouie et il y a eu une fuite

généralisée des capitaux ». Nombre de Chypriotes turcs ne veulent pas rater le coche de l'intégration à l'UE.

Deux mille ont, ces derniers mois, opté pour l'obtention d'un passeport chypriote grec (délivré dans un consulat de Chypre à l'étranger). Il s'agit, en majorité, d'hommes d'affaires qui, bravant l'interdit – la possession d'un tel passeport constitue un délit pour les autorités de la RTCN –, se préparent à la réunification. Mais il n'y a pas que les hommes d'affaires. Récemment, la télévision turque CNN-Türk a diffusé un reportage sur des étudiants chypriotes turcs qui ne faisaient pas mystère de leur désir d'intégrer l'Union européenne coûte que coûte. « Les événements de 1963-1964, l'Enôsis [le projet de rattachement de Chypre à la Grèce] ou les intrigues grecques ne concernent pas leur quotidien. Ils ne considèrent pas les Grecs comme des ennemis », a alors commenté le réalisateur du sujet, le PPDA local, Mehmet Ali Birand.

## LÉGER BÉMOL

En Turquie, où la question de Chypre est, selon le chercheur Etienne Copeaux (du Groupe de recherches et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient, de Lyon), « une cause nationale, une de ces questions qui n'admettent aucune discussion », le consensus semble pourtant écorné, Chypre allant parfois jusqu'à apparaître comme un fardeau. En novembre, la très officielle association des industriels et des hommes d'affaires turcs (Tusiad) a blâmé l'intransigeance de Rauf Denktaş, présenté comme un frein à tout règlement. Certes, la déclaration des patrons a été critiquée mais elle a aussi été soutenue.

« Ces derniers vingt-huit ans, Chypre a constamment été un obstacle au progrès et à l'intégration à l'Europe », a renchéri Celal Baysal, le président de l'association des patrons de Bursa.

Tout récemment, un léger bémol a été mis à la rhétorique nationaliste. Les menaces d'annexion du nord de Chypre à la Turquie se sont tuées. Le Conseil national de sécurité, qui, dirigé par les militaires, arbitre le jeu politique, n'est plus revenu sur la question depuis ses déclarations du mois de mai qualifiant l'adhésion de Chypre à l'UE d'« atteinte à la paix et la stabilité en Méditerranée orientale ». Quant au gouvernement turc, dont le chef actuel Bülent Ecevit fut le principal instigateur de l'invasion du nord de l'île en 1974, il a sans doute joué un rôle non négligeable pour ramener, dès décembre, Rauf Denktaş, le leader de la communauté chypriote turque, à la table des pourparlers.

Premier – avec Malte – des pays candidats sur la liste de l'élargissement, la République de Chypre « satisfait entièrement à tous les critères politiques et économiques de Copenhague ». A ce titre, elle intégrera l'UE, divisée ou non. Le règlement politique de la question chypriote, jamais posé par les Quinze comme préalable à l'adhésion, est néanmoins « hautement souhaitable », souligne Jacques Poos dans son rapport. Après tout, comme l'a expliqué récemment le député européen Daniel Cohn-Bendit, Chypre pourrait aussi s'avérer être « une porte d'entrée de la Turquie en Europe ». Ce pays, dont la candidature à l'UE a été acceptée en décembre 1999, n'a toujours pas entamé de négociations avec Bruxelles.

Marie Jégo

# Le piéton contemporain

PAR LIONEL KOECHLIN



# Les OGM, ça sert aussi à faire la guerre

Suite de la première page

Comment le génie génétique peut-il servir à mettre au point de nouvelles armes biologiques ? La liste des possibilités, décrite par les spécialistes, est désagréablement longue. On peut rendre pathogène une bactérie inoffensive et bien connue, telle *Escherichia coli*, en lui insérant des gènes de toxicité empruntés au génome de bactéries dangereuses. On peut modifier une bactérie pathogène, afin qu'elle ne soit pas reconnue par le système immunitaire ou que les vaccins existants soient inefficaces. On peut chercher à rendre l'agent insensible aux antibiotiques, ce qui rendrait la protection des populations ciblées difficile, voire impossible.

Ces techniques sont déjà pratiquement maîtrisées. Les spécialistes voient encore plus loin, comme le relate un article cosigné par Claire Fraser, la femme de Craig Venter, dans *Nature Genetics* du 22 octobre 2001 : par exemple, la possibilité d'introduire un virus « silencieux » dans le génome d'une population donnée, virus qui

serait réveillé ultérieurement par un signal chimique. « L'idée, explique David Sourdive, un spécialiste français de l'étude des génomes, est de réaliser une arme ciblée sur une population choisie et préalablement « marquée » par un virus. »

« En fait, dit un expert de la délégation générale pour l'armement, il n'y a rien en biologie qui ne soit transposable sur le plan militaire. » Le décodage et la publication des génomes deviennent une source d'inquiétude majeure : le danger est en effet que l'on puisse reconstituer le virus à partir de sa séquence, ou tout du moins repérer les zones de virulence, cloner ces gènes et les transférer dans un autre organisme. Le directeur du centre HKU Pasteur, Antoine Danchin, regrette ainsi que l'on ait publié la carte génétique du virus de la variole en 1992. « Ne pouvait-on imaginer, dit-il, que ce qui est simple pour des laboratoires bien outillés, reconstruire un virus à partir de sa séquence, l'est aussi pour des laboratoires mal intentionnés ? »

## « QUI A LE DROIT DE SAVOIR ? »

Mais de telles voix sont isolées : en octobre dernier, le centre britannique Sanger a fièrement annoncé le décodage du génome de *Yersinia pestis*, la bactérie responsable de la peste noire. Une publication diversement appréciée par les toxicologues, alors que des souches résistant à tout antibiotique ont

été repérées à Madagascar. « Mais on ne peut pas ne pas publier les résultats, dit Michèle Mock, spécialiste de la maladie du charbon à l'Institut Pasteur. Et puis sur la base de quels critères déterminer qui a le droit de savoir ? »

De nombreux spécialistes craignent davantage une autre forme de bioterrorisme : celle qui ciblerait l'agriculture. « Des armes tournées vers la production agricole seraient beaucoup plus efficaces, dit David Sourdive. D'abord, l'effet de déstabilisation d'une maladie agricole est garanti et bien connu : voyez par exemple ce qui s'est passé avec la fièvre aphteuse en 2001. Et puis l'agriculture est plus vulnérable parce qu'elle présente beaucoup moins de diversité génétique que les populations humaines. » Le travail sur les maladies agricoles était déjà un des principaux programmes de recherche d'armes biologiques pendant la guerre froide, tant aux Etats-Unis qu'en URSS. Outre son efficacité, ce type de recherche présente un autre avantage : il est beaucoup plus discret. Comment distinguer un laboratoire agricole d'un laboratoire militaire ? Enfin, les OGM agricoles présentent certains points communs avec les agents bactériologiques militaires : ainsi la bactérie *Bacillus thuringiensis*, qui est un des outils les plus utilisés par les firmes de biotechnologie végétale, est un cousin très proche de *Bacillus anthracis*, l'agent

de la maladie du charbon, dont il constitue un très bon modèle.

La question de l'emploi de l'arme biologique n'appartient plus, depuis quelques années, à la pure spéculation : dans le cadre de leur lutte contre la drogue, les Etats-Unis tentent depuis 1997 de faire accepter l'utilisation d'un champignon, *Fusarium oxysporum*, qui détruit la plante d'où l'on extrait la cocaïne. Une version génétiquement modifiée de ce champignon existe en laboratoire. Les Etats-Unis voulaient l'utiliser en Colombie, même si, selon des mouvements écologistes comme le Sunshine Project, ce champignon pourrait avoir des effets dévastateurs sur la biodiversité très riche des terres colombiennes : devant l'opposition qui s'est levée en Amérique latine et en Europe, ils ont pour l'instant repoussé l'utilisation du champignon. Mais jusqu'à quand ? A l'autre bout du monde, en Asie centrale, ils étudient aussi, dans un laboratoire de Tachkent, en Ouzbékistan, un champignon capable de s'attaquer au pavot, largement cultivé dans la région et notamment en Afghanistan. Si les opinions publiques n'y prennent garde, la guerre agrobiologique est à deux doigts de se banaliser, tandis que la guerre biologique – devrait-on dire biotechnologique ? – est redevenue une possibilité sérieuse.

Hervé Kempf

Le Monde  
ÉDITORIAL

# Vivement 2004 !

EN L'ESPACE de quelques jours, le Conseil constitutionnel vient de prendre deux décisions qui ont de quoi dérouter. Samedi 12 janvier, il invoque la Déclaration des droits de l'homme de 1789 pour se faire le défenseur de la liberté d'entreprendre et pour censurer la redéfinition contraignante du licenciement économique. Sa démarche est, pour le moins, novatrice.

Jeudi 17 janvier, il se fonde sur la Constitution de 1958 pour censurer le transfert à l'Assemblée de Corse du pouvoir d'adapter certaines lois aux spécificités de l'île, fût-ce à titre expérimental et de façon très encadrée. La souveraineté nationale, et donc le pouvoir de voter la loi, appartient au peuple – et au Parlement, qui le représente – et à aucune de ses « sections », rappelle le juge constitutionnel. En droit, la décision est conservatrice.

C'est toute l'ambivalence, au risque de l'ambiguïté, du Conseil constitutionnel. Il est le gardien sourcilieux de la Loi fondamentale contre les emballements éventuels du pouvoir législatif. C'est sa mission première. Mais, depuis trente ans, il s'est progressivement émancipé de ce rôle de gendarme et a élargi son pouvoir d'appréciation en s'appuyant à la fois sur la Déclaration de 1789 et sur le préambule de la Constitution de 1946. A ce titre, il produit du droit, à l'instar de la Cour de cassation élaborant le droit moderne à partir de quelques articles du code civil de 1804, ou du Conseil d'Etat construisant le droit administratif français à partir de quelques principes généraux.

Novateur ici, conservateur là : c'est dans cet entre-deux que se glisse son pouvoir d'appréciation. Et le soupçon de choix partisans, qui exaspère les majorités censurées et fait jubiler les oppositions.

Dans le cas de la Corse, le Conseil s'est donc fait le défenseur frileux de la souveraineté nationale en censurant la disposition la plus emblématique et la plus audacieuse du nouveau statut de l'île. A l'heure de l'euro et de l'Europe, Lionel Jospin et la grande majorité des élus de Corse voulaient desserrer le carcan jacobin de la loi, expérimenter un nouveau rapport entre l'Etat et la Corse, explorer une nouvelle vision de la République, fortement décentralisatrice. Ils en sont pour leurs frais.

Ce n'est pas une surprise, tant la crispation sur le sujet est ancienne : en 1991, déjà, sous la présidence de Robert Badinter, le Conseil avait reculé la notion de « peuple corse », introduite dans le statut alors défendu par Pierre Joxe, qui siège aujourd'hui rue Montpensier. S'était-ils oubliés ? – A-t-on oublié ? – un nouveau cycle de violence dans l'île, dont le premier ministre voulait précisément sortir.

Il est vrai, également, que le dispositif imaginé par le gouvernement pouvait apparaître tarabiscoté et difficilement applicable : il était censé servir de prélude à la deuxième phase du « processus de Matignon » et à une révision constitutionnelle en bonne et due forme, en 2004. La décision du Conseil constitutionnel a au moins un mérite : elle impose désormais ce débat. Vivement 2004 !

Le Monde  
21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris CEDEX 05. Tél. : 01-42-17-20-20 ; télécopieur : 01-42-17-21-21 ; télex : 202 806 F  
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani  
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux.  
Directeurs généraux adjoints : Edwy Plenel, René Gabriel  
Secrétaire général du directoire : Pierre-Yves Romain  
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel  
Directeurs adjoints : Thomas Ferenzki, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet  
Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin  
Directeur artistique : François Lolkhou  
Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard  
Rédacteur en chef technique : Eric Azan ; directeur informatique : José Bolufer  
Rédaction en chef centrale : Alain Deboue, Eric Fottorino, Alain Frachon, Laurent Greilsamer, Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre  
Rédaction en chef : François Bonnet (International) ; Anne-Line Roccati (France) ; Anne Chemin (Société) ; Jean-Louis Andréani (Régions) ; Laurent Mauduit (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Franck Nouchi (Culture) ; Josyane Savigneau (Le Monde des Livres) ; Serge Marti (Le Monde Economie)  
Médiateur : Robert Solé  
Directrice des projets éditoriaux : Dominique Roynette  
Directeur exécutif : Eric Pliollux ; directrice de la coordination des publications : Anne Chaussebourg  
Directeur des relations internationales : Daniel Vernet  
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecurt, vice-président  
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)  
Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS)  
Durée de la société : quatre-vingt dix-neuf ans à compter du 15 décembre 2000.  
Capital social : 145 473 500 €. Actionnaires directs et indirects : Le Monde SA, Le Monde et Partenaires Associés, Société des Rédacteurs du Monde, Société des Cadres du Monde, Société des Employés du Monde.  
Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société des Lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations, Société des Personnels du Monde  
www.lemonde.fr édité par Le Monde Interactif.  
Président du conseil d'administration : Jean-Marie Colombani. Directeur général : Bruno Patino

## RECTIFICATIFS

**AIRBUS.** La formulation des titres, dans nos premières éditions du 18 janvier, sur la « suppression de 6 000 emplois » dans le programme d'économies annoncé par l'avionneur européen pouvait prêter à confusion. Il s'agit de la suppression de 6 000 postes « en équivalent temps plein », par départs naturels non remplacés et non-reconduction de contrats à temps partiel. Airbus exclut tout licenciement sec, comme l'indiquaient nos articles.

**OTAGES DU LIBAN.** Le passage mis en accroche dans l'article « L'autre affaire des otages » (*Le Monde* du 17 janvier) – « Le chargé d'affaires français, Pierre Lafrance, informe Rouleau "des promesses attrayantes que l'opposition a présentées à Téhéran" » – pouvait laisser croire que M. Lafrance est la source de cette information. L'article lui-même indiquait le contraire. Nous écrivions : « Pierre Lafrance s'éton-

ne, dit Rouleau. Il l'informe, selon lui, "des promesses attrayantes que l'opposition a présentées à Téhéran" ». La source de cette information est donc bien M. Rouleau, et non M. Lafrance.

**HANNAH ARENDT.** Dans le « Carnet de route » du *Monde* du 17 janvier consacré à la troupe marseillaise NAJE, l'orthographe du nom de la philosophe américaine était fautive.

**BASSE-NORMANDIE.** Alain Lambert n'est pas maire (RPR) de Fougères, comme indiqué dans l'article consacré à la situation économique de cette région (*Le Monde* du 17 janvier), mais maire (UDF) d'Alençon (Orne).

**MÉTÉO.** Des erreurs informatiques dans les fichiers transmis par Météo France ont rendu incorrectes certaines prévisions de températures publiées dans nos éditions du mercredi 16 et du jeudi 17 janvier.

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS). La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437  
ISSN 0395-2037



Imprimerie du Monde  
12, rue Maurice-Gunsbourg  
94852 Ivry cedex



Le Monde  
Président-directeur général : Dominique Alduy  
Directeur général : Stéphane Corre  
21 bis, rue Claude-Bernard - BP218  
75226 PARIS CEDEX 05  
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

# ENTREPRISES

## FINANCE

Après deux ans de **BAISSE DES INDICES BOURSIERS**, le consensus des analystes penche en faveur de la poursuite de la hausse des marchés, amorcée au dernier trimestre 2001. En effet, le faible niveau

des taux d'intérêt rend les professionnels des marchés d'actions **OPTIMISTES**. Cependant, la vraie différence réside entre les analystes franchement optimistes et les partisans d'une hausse « cosméti-

que ». **LES PRUDENTS** voient l'indice CAC 40 progresser faiblement et rester sous le seuil des 5 000 points. Le sursaut boursier ferait ensuite long feu. L'année 2002 sera celle du changement

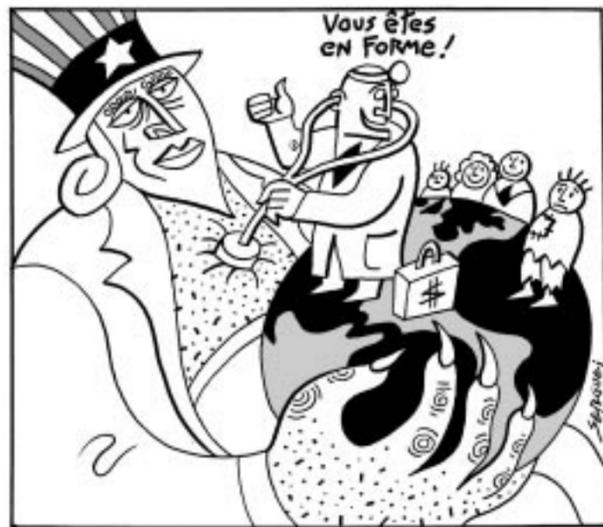
pour la **POLITIQUE MONÉTAIRE**, avec une remontée des taux. Pour les changes, après s'être trompés trois années de suite, les experts économiques n'osent plus se prononcer.

## Les gourous des marchés boursiers sont confiants pour 2002

Qu'ils soient prudents ou franchement optimistes, la plupart des économistes et analystes de marchés tablent sur une hausse des marchés boursiers cette année. La reprise, qui pourrait se dessiner au second semestre, et les taux d'intérêt historiquement bas devraient doper les actions

A **WALL STREET** comme dans les autres Bourses mondiales, la « littérature de marché » produite par les stars de l'analyse financière oppose traditionnellement les partisans de la hausse, symbolisés par un taureau (*bull*), et les tenants de la baisse, représentés par un ours (*bear*). En 2002, le consensus des analystes penche en faveur des *bulls*, après deux ans de baisse des indices boursiers. En effet, le faible niveau des taux d'intérêt rend les professionnels des marchés d'actions optimistes : « Les mesures de valorisations relatives, en particulier les rendements des actions par rapport aux rendements obligataires, ont été, au cours des vingt dernières années, un outil d'arbitrages tactiques entre les actions et les obligations plus utile que les mesures absolues de la valeur », rappellent les analystes du gérant britannique Schroders.

Cependant, la vraie différence réside entre les analystes franchement optimistes et les partisans d'une hausse « cosmétique ». Les prudents voient l'indice CAC 40 progresser faiblement et rester sous le seuil des 5 000 points. Fin 2001, l'indice CAC 40 cotait



4 624,58 points, en baisse de 21,97 % sur les douze mois précédents. Dans le camp des optimistes mesurés, Alain Bokobza, responsable de la stratégie actions à la Société générale, estime ainsi que le CAC 40 vaudrait

4 700 points à la fin juin 2002, et 4 900 points à la fin de l'année. Ce scénario sans emphase reflète l'attente d'un redémarrage de l'économie européenne en début d'année, suivi d'une forte remontée des taux d'intérêt, dont le retour à la

normale freinerait la croissance et pèserait sur le calcul de la valorisation comparée entre les actions et les produits de taux d'intérêt.

Selon certains professionnels, partisans de cette thèse, le sommet des indices serait même atteint à la fin du premier trimestre, sous l'effet de taux d'intérêt encore bas et des premiers signes de reprise. Le sursaut boursier ferait ensuite long feu. Cette thèse a les faveurs du courtier américain Salomon Smith Barney. Dans une étude publiée le 10 janvier, ses analystes estiment que les indices boursiers européens gardent un potentiel d'appréciation limité à 6 % sur 2002, se basant sur une progression attendue de 5 % des bénéfices des sociétés. Pourtant, dans la première partie de l'année, les indices gagneraient jusqu'à 15 %, avant de reculer. « A court terme, nous pensons que les marchés européens continueront à aller plus haut, aidés par des liquidités abondantes et des espoirs (déplacés) d'une reprise typique du cycle de profits. Cependant, nous les voyons rétro-pédaler ensuite, quand la faiblesse persistante de la croissance des bénéfices deviendra plus apparente », écrit Mark

Howdle, responsable de la stratégie européenne de Salomon Smith Barney.

Les optimistes parient, au contraire, sur un indice CAC 40 au-dessus des 5 000 points à la fin de l'année 2002. Roland Gagnon, responsable de la stratégie de CDC Ixis, la filiale de marchés de la Caisse des dépôts et consignations, voit le CAC 40 entre 4 800 et 5 000 points à la mi-2002, et dans une fourchette de 5 200 à 5 500 points à la fin de l'année. Florent Bronès, responsable de la stratégie chez BNP Paribas, a fixé de son côté un objectif de 5 200 points à la fin juin 2002 pour l'indice vedette de la place de Paris, qui vaudrait 5 700 points à la fin de l'année 2002. Une anticipation fondée sur un scénario de redémarrage rapide et franc de la croissance.

### INFLATION LIMITÉE

Encore plus optimiste, Marc Touati, économiste en chef chez Natexis Banques populaires, parle de son côté sur un indice CAC 40 à 5 200 points dans six mois et à 6 300 points dans un an. « Compte tenu d'une croissance mondiale d'environ 2,8 % cette année (après 2,3 % en 2001 et avant 3,6 % en 2003), mais aussi d'une inflation limitée et de taux d'intérêt à long terme oscillant durablement autour des 5,5 % des deux côtés de l'Atlantique, les principaux indices boursiers devraient s'accroître d'au moins 15 %, tant en 2002 qu'en 2003 », prédit M. Touati.

Les marchés américains devraient suivre le même mouvement en 2002, expliquent les stratèges boursiers. « La rentabilité des actions sera probablement plus modeste en 2002 que lors des précédents redémarrages économiques », préviennent cependant les analystes de Salomon Smith Barney. Interrogés par l'*International Herald Tribune*, dans son édition du 4 janvier, les principaux gourous de Wall Street prévoient une reprise des indices boursiers en 2002, mais divergent également sur l'ampleur du mouvement. L'indice Dow Jones, qui avait fini 2001 à 10 021,50 points, terminerait ainsi 2002 à 11 000 points selon Byron Wien, le stratège vedette de Morgan Stanley. Selon Charles Clough,

ancien gourou de Merrill Lynch, qui a créé sa propre firme, Clough Capital Partners, le Dow Jones vaudrait 11 300 points à la fin décembre 2002. La principale analyste de Goldman Sachs, Abbey Joseph Cohen, fait, elle, état d'un objectif situé dans une fourchette de 11 300 à 12 400 points.

Tout le monde ne partage cependant pas cet optimisme. Selon

### Faibles chances d'une baisse de Wall Street

Dans une étude parue jeudi 17 janvier, les analystes de la société de Bourse Aurel Leven estiment que « d'un point de vue statistique l'année boursière 2002 s'annonce sous les meilleurs auspices » aux Etats-Unis, où « trois années consécutives de recul de Wall Street sont extrêmement rares ». « Depuis 1871, soit sur 131 ans, l'indice Standard & Poor's 500 [des 500 premières capitalisations boursières américaines] n'a connu que 16 fois (y compris 2000 et 2001) deux années consécutives de baisse et seulement cinq fois trois années baissières; et encore, il faut remonter à 1939-1941 pour observer un tel profil », écrivent ces professionnels.

Pour autant, ces analystes n'affichent qu'un optimisme très prudent et écartent simplement un « scénario noir » pour la Bourse américaine en 2002. Si l'activité économique devrait se redresser, « l'amélioration des marges des entreprises sera plus longue et difficile », limitant « sensiblement la performance de Wall Street cette année ».

Jean-François Cauvet, responsable de la stratégie à la société de Bourse ETC, pour que les sociétés de l'indice Standard & Poor's 500 justifient fondamentalement leur niveau de la fin 2001, à 1 150 points, elles devraient réaliser en 2002 plus de bénéfices qu'au cours de 2000, leur année record. Ce professionnel, qui appuie ses dires sur le modèle de valorisation de la Réserve fédérale américaine (Fed), juge donc les marchés encore surévalués.

Adrien de Tricornot

## Les économistes parient sur une prochaine hausse des taux

L'ANNÉE 2002 sera celle du changement de cap pour l'économie et la politique monétaire, prédisent les experts économiques et financiers. Même si, à court terme, on peut assister aux derniers ajustements de fin de cycle récessif (par exemple, une ultime baisse des taux de la Réserve fédérale américaine fin janvier).

Les économistes se sont ainsi ralliés aux scénarios des opérateurs sur les marchés boursiers. Ils nourrissent désormais l'espoir d'un redressement de l'économie américaine, qui, maintes fois repoussé, devrait, selon eux, se produire au milieu de cette année. Le redémarrage de l'économie devrait se faire en douceur, avec un petit taux de progression de la croissance économique en 2002, avant une accélération plus franche en 2003. Selon Bruce Steinberg, économiste en chef chez Merrill Lynch, « la réces-

sion aux Etats-Unis durera probablement tout l'hiver, une reprise étant prévue pour le printemps ». Il prévoit une augmentation du PIB (produit intérieur brut) américain de seulement 0,9 % en 2002, même s'il devrait afficher un taux de croissance annuel de 5 % au second semestre.

### MÉNAGES ENDETTÉS

Pour accompagner cette reprise tant espérée, les économistes prévoient un changement d'orientation de la politique monétaire américaine, avec un resserrement des taux d'intérêt en milieu d'année. Pour les prévisionnistes de CDC Ixis, la Réserve fédérale américaine pourrait s'engager dans un cycle de hausse des taux dès le deuxième trimestre (avec une hausse de 1,5 % du niveau des fonds fédéraux dans un an). Mais ils n'excluent pas le risque que l'économie américaine

puisse une fois encore réserver quelques surprises. D'une part, les Etats-Unis n'ont « en définitive pas suffisamment purgé leur économie : les ménages restent très endettés, le niveau des investissements productifs demeure très élevé, expliquent-ils. D'autre part, la profitabilité des entreprises américaines a fortement diminué, ce qui conduit à une rentabilité du capital assez faible ».

En Europe, où la conjoncture devrait également graduellement s'améliorer, les attentes des professionnels vont vers une stabilisation de la politique monétaire. Ceux du Crédit lyonnais, en revanche, envisagent une hausse progressive des taux de la Banque centrale européenne de 0,75 % à partir du second semestre.

Les espoirs de reprise économique ne devraient pas donner lieu à de fortes variations sur le taux de change de l'euro face au dollar.

Après s'être trompés trois années de suite, les experts économiques n'osent plus se prononcer et la plupart parient sur un maintien de la parité actuelle, autour de 0,90 dollar pour un euro. Parmi les plus pessimistes, les analystes de la Canadian Imperial Bank of Commerce (CIBC) ciblent un taux de 0,82 dollar à la fin de l'année. A l'inverse, dans le camp des plus optimistes, les experts de Salomon Smith Barney espèrent que, « cette année, l'euro sera la plus forte des devises des pays du G3, remontant jusqu'à 0,96 dollar et dépassant 120 yens, son plus haut niveau depuis août 1999 ». Ils précisent toutefois que la devise européenne pourrait être bridée dans son élan par un redressement de l'économie américaine plus rapide que prévu, qui profiterait au billet vert.

Cécile Prudhomme

### TROIS QUESTIONS À... JOHN LLEWELLYN

**1** Après avoir passé dix-sept ans à l'OCDE, vous êtes, depuis 1995, économiste en chef de la banque américaine Lehman Brothers. Les attentes des marchés financiers quant à un redressement de l'économie américaine ne sont-elles pas un peu trop optimistes ? Comment se conduira la Réserve fédérale américaine (Fed) ?

Nous estimons que la récession de l'économie américaine s'achèvera à la fin du mois de mars après une dernière période de croissance négative de 1,5 % au premier trimestre. Il est toujours difficile de faire une prévision avec exactitude, mais il est clair que la force des politiques monétaire et budgétaire est considérable, le total des deux représentant environ 3,4 % du produit intérieur brut américain.

La hausse de la Bourse, qui montre que les investisseurs croient au retour de la croissance, devrait également aider, car le processus est dans une certaine mesure auto-réalisateur : les particuliers, se sentant plus riches, pourraient être amenés à dépenser plus. Les taux d'intérêt ayant énormément baissé en 2001, nous avons calculé que le taux idéal d'une politique monétaire ni restrictive ni accommodante était d'environ 4 % pour une croissance de 2 % et une inflation de 2 %. Ce chiffre magique sera atteint, selon nous, vers la fin 2003.

Même si, dans l'immédiat, la Fed pourrait réduire ses taux à 1,5 % à la fin du mois de janvier, elle devrait engager ensuite une phase de remontée de ses taux, jusqu'à 2,5 % en fin d'année.

**2** Malgré une croissance européenne en panne, les autorités politiques et monétaires n'envisagent pas que l'économie puisse entrer en récession. N'est-ce pas, là encore, trop optimiste ?

Il y a un risque de récession en Europe et il serait stupide d'en ignorer la possibilité. Dans la fourchette basse, nous envisageons même une croissance négative de 0,5 % sur l'année. Mais notre prévision médiane est de 1,5 %. Nous pensons que l'économie européenne va bien résister car elle est structurellement moins volatile que celle des Etats-Unis.

La seconde raison est que nous constatons un effet nouveau, psychologique, baptisé « effet CNN » : le sentiment des différents agents économiques et financiers est fortement corrélé des deux côtés de l'At-

lantique, et il pourrait s'améliorer en Europe si la croissance repart aux Etats-Unis. La Banque centrale européenne devrait conserver ses taux autour de 4,25 % durant cette année.

**3** Sur le marché des changes, la devise européenne ne parvient pas à se redresser durablement face au dollar. Quelles sont vos prévisions ?

Sachant que, cette année, nous attendons un taux de croissance plus élevé en Europe qu'aux Etats-Unis, nous pensons que l'euro devrait remonter face au dollar. Il est actuellement sous-évalué d'environ 10 %.

Propos recueillis par C. P.

### TROIS QUESTIONS À... MICHAEL HARTNETT

**1** En tant que directeur de la stratégie sur les actions européennes chez Merrill Lynch, vous êtes moins optimiste que la moyenne des analystes pour les actions européennes en 2002. Pourquoi ?

La Bourse devrait progresser en 2002, mais pas de façon spectaculaire. Les grands indices devraient enregistrer une progression limitée à un chiffre, non seulement cette année, mais dans les deux ou trois ans à venir. A leur niveau actuel, les marchés d'actions sont moins risqués qu'il y a dix-huit mois, et un peu plus risqués que les obligations. Ils devraient rapporter seulement un peu plus que les obligations en 2002 [les rendements obligataires européens se situent à environ 5 %]. Le consensus des analystes, qui anticipe une progression à deux chiffres

des marchés d'actions, se fonde sur une prévision de progression des bénéfices des sociétés européennes de 20 % en 2002, et de 21 % l'année suivante. Cela nous paraît très improbable. La reprise économique aura bien lieu, mais elle restera déflationniste : les marges des entreprises resteront sous pression. Compte tenu des très importantes surcapacités de production dans de nombreux secteurs, les entreprises n'ont pas les moyens de relever leurs prix pour reconstituer leurs marges bénéficiaires.

**2** Les analystes de Merrill Lynch aux Etats-Unis ont recommandé cette semaine à leurs clients de réduire leur exposition à la Bourse américaine. Et en Europe ?

L'Europe ne restera pas à l'écart

des Etats-Unis. A court terme, nous tablons sur un scénario négatif pour les actions européennes. Les marchés sont déjà optimistes, et les cours se sont fortement repris depuis le dernier trimestre 2001. Nous pensons donc que cela va être difficile, pour les indices boursiers, d'aller plus haut dans les prochains mois. Nous sommes désormais plus prudents, et nous ne recommanderions pas d'investir au niveau actuel du marché.

**3** Quels secteurs vont, selon vous, tirer leur épingle du jeu ?

Actuellement, nous privilégions les secteurs qui ne sont pas en situation de surcapacités, comme l'énergie et les banques, tout en recherchant les entreprises qui ont les meilleures notations de solidité financière. Certaines banques, comme BNP Paribas ou Bank of Scotland, ont réussi à conserver un bilan de qualité, et vont bénéficier de la reprise. C'est le scénario que nous jugeons le plus probable.

Mais, si la reprise tardait, elles seront toujours recherchées, car elles ont la meilleure solidité financière. Les compagnies pétrolières sont également dans ce cas. Des compagnies comme TotalFinaElf devraient également profiter de l'amélioration de l'économie. A court terme, cependant, nous attendons d'abord un recul des prix du pétrole, avec un niveau moyen de 17,5 dollars en 2002 et de 22,5 dollars en 2003.

Propos recueillis par A. de T.

### LES BOURSES ONT DÉJÀ PRIS EN COMPTE EN 2001 LA BAISSE DES BÉNÉFICES

Consensus des prévisions de bénéfices

Indice	Pays	en points		en %			
		Niveau déc. 01	Variation 2001	Bénéfices/action 2001* 2002*	Var. bénéfices 2001 2002		
CAC 40	France	4 624,58	-21,97	198,90 euros	226,77	-17,67	14,01
DAX 30	Allemagne	5 160,10	-19,79	163,72 euros	215,16	-44,02	31,42
FTSE 100	Roy.-Uni	5 217,40	-16,15	288,29 pence	304,72	2,87	5,70
S&P 500	Etats-Unis	1 148,09	-13,04	46,49 dollars	52,57	-15,12	13,08
EURO STOXX 50	Zone euro	3 806,13	-20,25	168,66 euros	193,78	-19,80	14,90
TOPIX	Japon	1 032,14	-19,59	18,41 yens	41,48	-40,17	126,26
NASDAQ 100	Etats-Unis	1 577,05	-32,64	17,51 dollars	5,86**	-60,70	11,40**

Source : Thomson Financial

\* pour une action moyenne de l'indice

\*\* pour le seul premier trimestre

Tout au long de l'année 2001, les analystes financiers ont révisé à la baisse leurs prévisions de bénéfices des sociétés. Pour 2002, ils commencent à nouveau l'année avec des prévisions positives. Les professionnels comptent sur une reprise rapide de la croissance mondiale.

## La majorité des syndicats d'EDF rejettent le projet de réorganisation

François Roussely, PDG de l'entreprise publique, n'a pas obtenu l'aval du comité d'entreprise pour sa réforme de l'entreprise, censée lui apporter une culture de concurrence et de rentabilité

FRANÇOIS ROUSSELY, le président d'EDF, était venu présenter lui-même, jeudi 17 janvier, son projet de réorganisation du groupe électrique au Conseil supérieur consultatif des comités mixtes à la production (CSCCMP), l'équivalent du comité d'entreprise. La nouvelle culture de concurrence et de rentabilité que M. Roussely s'efforce d'insuffler à l'ancien monopole public imprègne l'ensemble du schéma. Il s'est vu opposer un vote négatif de 25 des 30 membres du CSCCMP, soit de l'ensemble des représentants de la CGT et de la CFDT, tandis que ceux de FO et de la CGC n'ont pas pris part au vote. « Il ne s'agit pas d'un désaveu, relative René Camporesi, représentant la CGT au CSCCMP, interrogé par *Le Monde* jeudi soir, mais plutôt d'un refus de signer un chèque en blanc au président. » N'empêche : un vote conjoint de la CGT et de la CFDT est suffisamment rare à EDF pour que M. Roussely ne prenne pas les choses à la légère.

Le projet a été jugé flou par les représentants du personnel. Le document soumis au CSCCMP esquisse les grandes lignes d'une décentralisation « matricielle » des responsabilités, par la création de branches d'activité coiffant d'une part les six grands métiers d'EDF, d'autre part les cinq grandes zones où le groupe s'est déployé dans le monde. Chaque métier sera représenté par une « division, [qui] disposera d'actifs et de compétences pour porter les ambitions du groupe mais aussi les risques inhérents à ses activités », et sera « responsable de ses résultats ».

Même soigneusement enrobé par M. Roussely d'un engagement à maintenir les « valeurs de service public et de développement durable », ce redécoupage a laissé perplexes les représentants du personnel français. « On sent bien la volonté d'aller vers une entreprise du troisième type, mais les agents en ont un peu ras-le-bol des discours. Ils veulent savoir ce qui va concrètement se passer à leur niveau, dit M. Camporesi. Accélérer la décentralisation,

### Bruxelles est pressé de libéraliser

L'article 86 du traité européen, qui pourrait être utilisé pour obliger la France à ouvrir son marché de l'énergie, spécifie que les entreprises publiques sont soumises elles aussi aux règles de la concurrence. Il consacre aussi la notion de service public, en précisant que l'application des règles communes ne doit pas faire « échec à l'accomplissement en droit ou en fait de la mission particulière » impartie aux entreprises concernées. La Commission européenne a une compétence exclusive en matière de concurrence et elle peut agir unilatéralement dans ce domaine.

Elle a déjà utilisé l'article 86 dans le cadre de la libéralisation des télécommunications. Bruxelles avait brandi pour la première fois en 1988 cette arme pour mettre un terme aux monopoles d'Etat sur les équipements de terminaux. Plusieurs pays, dont la France, avaient contesté la directive devant la Cour européenne de justice de Luxembourg, qui avait donné raison à la Commission. Dix ans plus tard, tout le secteur des télécommunications était libéralisé en Europe. — (AFP.)

pourquoi pas, mais avec plus de démocratie et de transparence. » La CGT craint que cette réorganisation ne soit surtout destinée à préparer une privatisation.

Jean-Yves Roure, de la CFE/CGC (cadres), constate par sa part que « l'encadrement est assez désabusé et démotivé. Le véritable nœud de l'affaire, ce sera la publication des résultats financiers et les restructurations qui s'ensuivront ou pas ». De

fait, les comptes d'EDF pour 2001 devraient montrer une nette dégradation de la rentabilité du groupe.

### OUVRIER LE MARCHÉ ET LE CAPITAL

L'avis du CSCCMP est purement consultatif. Mais M. Roussely, qui compte faire passer sa réforme avant le 1<sup>er</sup> février, ne peut pas se permettre de voir voler en éclats le consensus patiemment élaboré depuis 1998, avec l'aide de la CGT.

### Bruxelles est pressé de libéraliser

L'article 86 du traité européen, qui pourrait être utilisé pour obliger la France à ouvrir son marché de l'énergie, spécifie que les entreprises publiques sont soumises elles aussi aux règles de la concurrence. Il consacre aussi la notion de service public, en précisant que l'application des règles communes ne doit pas faire « échec à l'accomplissement en droit ou en fait de la mission particulière » impartie aux entreprises concernées. La Commission européenne a une compétence exclusive en matière de concurrence et elle peut agir unilatéralement dans ce domaine.

Elle a déjà utilisé l'article 86 dans le cadre de la libéralisation des télécommunications. Bruxelles avait brandi pour la première fois en 1988 cette arme pour mettre un terme aux monopoles d'Etat sur les équipements de terminaux. Plusieurs pays, dont la France, avaient contesté la directive devant la Cour européenne de justice de Luxembourg, qui avait donné raison à la Commission. Dix ans plus tard, tout le secteur des télécommunications était libéralisé en Europe. — (AFP.)

Cela resserre un peu plus la marge de manœuvre du président d'EDF, déjà pris en tenaille entre des autorités européennes qui font monter la pression sur la France à moins d'un mois du sommet européen de Barcelone, les 15 et 16 mars – pour obtenir avant l'été une libéralisation totale du marché européen de l'énergie –, et un gouvernement français tenté par l'immobilisme jusqu'aux élections. Aux premières,

le patron d'EDF a envoyé un message dans son entretien au *Monde*, le 10 janvier, en se disant prêt à concéder l'ouverture totale à la concurrence du marché français des professionnels entre 2003 et 2005, en échange du maintien du monopole d'EDF sur la fourniture d'électricité aux particuliers. Une position que ses ministres de tutelle ont faite leur : selon nos informations, Laurent Fabius et Christian Prierret ont écrit cette semaine au premier ministre, Lionel Jospin, pour lui préciser ce que devrait être la position de la France dans le débat : ouverture totale du marché professionnel dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur de la deuxième directive européenne sur l'énergie.

Reste une évolution que M. Roussely ne compte plus obtenir avant les échéances électorales : l'ouverture du capital d'EDF, indispensable pour financer sa croissance internationale. Certes, Laurent Fabius a laissé entendre, au cours d'un débat avec Alain Juppé, mardi 15 janvier sur LCI, qu'il serait favorable à une ouverture du capital, minoritaire, d'EDF (et de Gaz de France). Et Dominique Strauss-Kahn, dans son livre à paraître la semaine prochaine, s'affirmerait même prêt à privatiser EDF ! Mais ces propos de campagne sont loin de faire l'unanimité dans la majorité plurielle. Jeudi, Pierre Moscovici, le ministre des affaires européennes, a déclaré qu'« il ne faut pas confondre ouverture du capital et ouverture du marché ». Le débat est ouvert.

Pascal Galinier

## Les manipulations comptables d'Enron étaient connues depuis des mois

Le courtier a dénoncé son contrat avec Andersen

### NEW YORK

de notre correspondant

Chaque jour apporte son lot de révélations sur les manipulations comptables commises par les dirigeants d'Enron avec la complicité du cabinet d'audit Andersen (ex-Arthur Andersen). Elles ont conduit la septième entreprise américaine, qui a finalement, jeudi 17 janvier au soir, annoncé la rupture de son contrat avec Andersen, à se retrouver le 2 décembre en règlement judiciaire.

Les pratiques illégales consistant à masquer les pertes et les dettes dans des sociétés maintenues hors du périmètre comptable du groupe étaient connues depuis des mois. Un document en date du 6 février 2001, transmis à une des commissions parlementaires enquêtant sur la plus grande faillite de l'histoire américaine, montre que des responsables d'Andersen se sont interrogés alors sur les méthodes comptables d'Enron. Une réunion a notamment porté sur les activités hors bilan d'Enron et sur les risques à continuer à travailler pour cette société. Andersen a finalement décidé de conserver un client qui lui apportait près de 100 millions de dollars par an.

En août, deux mois avant la décision prise par le groupe énergétique de réévaluer à la baisse de 600 millions de dollars les bénéfices des cinq dernières années, Andersen a été informé précisément des actes illégaux. Les auditeurs ont eu connaissance d'une lettre non signée envoyée par la vice-présidente, Shennon Watkins, à Kenneth Lay, président et fondateur d'Enron. M<sup>me</sup> Watkins avertit que les manipulations financières sont susceptibles de détruire l'entreprise, même si M. Lay se fait fort de rassurer investisseurs et employés. « La société risque d'imploser dans une succession de scandales comptables », écrivait-elle. A la lumière des détails donnés par Shennon Watkins, les profits d'Enron des cinq dernières années auraient dû être réduits non pas de 600 millions, mais de 1,3 milliard de dollars.

M<sup>me</sup> Watkins a commencé sa carrière professionnelle chez Andersen. Elle a téléphoné, le 20 août, à un de ses anciens collègues et ami pour lui faire part de ses craintes. Le lendemain, quatre cadres importants du cabinet d'audit, dont David Duncan, le partenaire responsable à Houston du contrôle des comptes d'Enron, se sont réunis pour évoquer cette affaire, mais en sont restés là.

M. Duncan a été licencié au début de la semaine, après la découverte de la destruction volontaire de nombreuses pièces comptables d'Enron. Cette opération aurait commencé fin octobre, avec l'aval des avocats d'Andersen, et s'est poursuivie jusqu'en novembre, après l'ouverture formelle d'une enquête de la Securities Exchange Commission (SEC), le gendarme des marchés. M. Duncan a annoncé son intention de coopérer avec la justice. Il a passé la journée de mercredi à Washington à répondre aux questions des enquêteurs et à celles de la Commission sur l'énergie et le commerce de la Chambre des représentants. « Il est maintenant clair que des responsables d'Enron et d'Andersen connaissaient la situation de mois avant la faillite de la société », a déclaré à l'issue des audi-

### Un document du 6 février 2001 montre que des responsables se sont alors interrogés

tions le républicain Ken Johnson, qui dirige la Commission. Le président de la SEC, Harvey Pitt, a réclamé, jeudi, la création d'un organisme pour surveiller la profession comptable. Ce même jour, Enron a décidé de se passer des services d'Andersen. « Nous sommes très troublés par la destruction de documents... », a expliqué Robert Bennett, l'avocat d'Enron.

Mercredi, la Maison Blanche avait reconnu avoir confié en octobre à Lawrence B. Lindsey, le principal conseiller économique de George Bush, une étude sur les conséquences d'une éventuelle faillite d'Enron. M. Lindsey les ayant jugé limitées, le gouvernement américain n'a pas répondu aux demandes d'aides de M. Lay. M. Lindsey connaît fort bien Enron. Il a été employé par cette société comme consultant.

Enfin, le *New York Times* du 17 janvier a révélé que, lors de quatre des cinq dernières années, Enron n'a pas payé d'impôt sur les sociétés aux Etats-Unis. Le groupe a créé à cette fin la bagatelle de 881 filiales dans des paradis fiscaux, dont 693 dans les îles Caïmans !

Eric Leser

## Une libéralisation de l'électricité sous haute surveillance en Allemagne

### FRANCFORT

de notre correspondant

Trois ans après avoir été lancée, la libéralisation du marché allemand de l'électricité se poursuit sous haute surveillance. Pour preuve : dans les prochains jours, l'Office anti-cartel doit annoncer le lancement d'une série de procédures contre une dizaine de distributeurs soupçonnés d'entrave à la concurrence : les tarifs d'accès à leur réseau, jugés trop élevés, gênent le développement de groupes rivaux. Si, sur le papier, l'ouverture du marché est totale depuis avril 1998, dans la pratique, les pouvoirs publics tentent de garantir une concurrence équitable entre les opérateurs.

Une mission qui est loin d'être évidente. « Le risque de voir émerger un oligopole demeure permanent ; à chaque rapprochement, nous devons être très vigilants », indique Stefan Siebert, de l'Office anti-cartel. Depuis 1998, le paysage a certes fortement évolué. La concurrence a accéléré le processus de concentration d'une branche toujours très morcelée. Les anciens monopoles régionaux ont été ébranlés, souvent au-delà des attentes. Dans un premier temps, plus de la moitié des grands clients industriels ont bénéficié de la bataille des prix engagée. « La concurrence fonctionne », soulignait récemment Karl Otto Abt, vice-président de la Fédération des producteurs d'électricité.

Néanmoins, l'émergence de deux champions nationaux, les groupes privés RWE/VEW et E. On (issu de la fusion de Veba et Viag en juin 2000), a

vite mis en lumière les limites de la libéralisation : les gardiens de la concurrence ont dû faire beaucoup pour éviter la constitution d'un duopole RWE/VEW - E. On. Ils ont assorti leur autorisation d'une série de conditions (cessions d'actif, accès au réseau pour les tiers, etc.), et surveillent à la loupe le moindre mouvement des deux conglomérats. Actuellement, l'Office anti-cartel émet de fortes réserves face à la prise de contrôle par E. On du premier gazier allemand, Ruhrgas, car cette opération, outre son impact sur un marché du gaz lui-même en cours d'ouverture, va donner un avantage considérable à E. On, le gaz naturel approvisionnant de très nombreuses centrales... électriques.

### DES EFFETS LIMITÉS POUR LES PARTICULIERS

La libéralisation s'est néanmoins traduite par la montée en puissance d'autres concurrents sérieux. L'actuel numéro trois du marché, EnBW, s'est adossé au début 2000 à EDF, qui détient 34,5 % de son capital. Avec la bénédiction des autorités, un autre pôle est en train d'émerger, après de laborieux efforts, à l'initiative du groupe suédois Vattenfall : le nouvel ensemble, constitué des groupes régionaux HEW (Hambourg), Bewag, Veag (Berlin), et Laubag, dans les nouveaux Länder, devrait même passer devant EnBW.

« En fait, les plus grands groupes, si l'on ne regarde que leur part de marché, forment d'ores et déjà un oligopole. L'enjeu actuel est de continuer à garantir la concurrence réelle qui existe entre

eux », explique un spécialiste du secteur au ministère de l'économie, à Berlin. Principal problème, d'ailleurs souligné par la Commission européenne : les tarifs d'accès au réseau pour des tiers demeurent souvent élevés. Le nombre de plaintes a amené l'Office anti-cartel à faire preuve en 2001 de davantage de sévérité : son président, Ulf Böge, relevait alors que « de fortes différences entre les prix pratiqués alimentent le soupçon selon lequel les tarifs fixés par les propriétaires de réseau ne sont pas adaptés et seraient très probablement plus faibles avec une concurrence effective ». Le lancement à l'automne 2001 d'une enquête sur les pratiques douteuses de vingt-deux distributeurs a d'ailleurs eu un impact sensible : « Le coût d'accès a chuté parfois de 20 % à la fin de 2001 », indique un professionnel du secteur.

Autre lacune : les effets de la concurrence sont restés très limités pour les particuliers. Dès la fin de 1999, les principaux groupes ont lancé une guerre des prix pour séduire les consommateurs installés hors de leur ancien monopole régional, mais à peine 5 % des foyers auraient changé de fournisseurs – contre 15 % des grands clients industriels, selon la Fédération des producteurs d'électricité. Les contraintes techniques, la mauvaise volonté des distributeurs, freinent le mouvement. Le ministère de l'économie a d'ailleurs créé début janvier une « hot line » téléphonique pour conseiller les clients voulant faire des infidélités à leur fournisseur habituel.

Philippe Ricard

## Le Lloyd's de Londres risque de perdre ses « names »

La réforme de ce marché de l'assurance pourrait faire disparaître ses investisseurs particuliers

LE LLOYD'S de Londres, très affecté par les attentats aux Etats-Unis, risque-t-il de perdre son âme ? Le marché londonien de l'assurance, vieux de trois cents ans, a présenté à son conseil du directeur, jeudi 17 janvier, une vaste réforme de ses structures. La plus importante d'entre elles réside dans le changement du statut des *names*, ces individus fortunés qui engagent leur patrimoine, de façon illimitée, pour couvrir des risques d'assurance. Réforme qui pourrait faire disparaître définitivement ces membres individuels. C'est ce qui faisait jusqu'alors l'originalité du Lloyd's. Il était même jusqu'à récemment de bon ton de mentionner le fait d'être *name* au Lloyd's sur sa carte de visite.

Le nombre de *names* s'est déjà considérablement réduit, passant de 32 000 en 1988 à environ 2 400 en 2001. Le système a trouvé ses limites au début des années 1980, quand les victimes de l'amiante aux Etats-Unis ont commencé à

réclamer des indemnités devant les tribunaux, ce qui a coûté au Lloyd's 4 milliards de livres (6,6 milliards d'euros). A cela se sont ajoutées des catastrophes en série, tempêtes, ouragans, incendie de la plate-forme Piper Alpha... Etant responsables de façon illimitée, certains *names* se sont retrouvés ruinés. Deux cents d'entre eux refusent toujours le plan d'indemnités proposé par l'institution et demandent réparation devant les tribunaux. Des procès sont en cours. Passé près de la faillite à la fin des années 1980, le Lloyd's a engagé plusieurs réformes. En quête de capitaux, l'institution londonienne accueillait désormais des personnes morales, qui représentent aujourd'hui environ 80 % des capitaux garantis.

Autre volet de cette réforme, présentée jeudi, les conseils de régulation et de marché seront regroupés au sein d'un seul conseil. Le Lloyd's, qui publient depuis leur création des comptes

avec un décalage de trois ans, adopteront des comptes actualisés. Le décalage de trois ans avait pour but que toutes les réclamations liées à un dommage soient prises en compte, mais il ne correspond pas aux habitudes comptables des entreprises.

### SOLVABILITÉ EN JEU

L'un des enjeux de cette réforme, indispensable à la survie du Lloyd's, est de trouver des capitaux, face à plusieurs marchés concurrents qui attirent des fonds, à l'instar de la place des Bermudes. De nombreux observateurs, autorités de tutelle, agences de notation, se demandent comment le Lloyd's pourra traverser cette crise. La Commission européenne, par l'intermédiaire de son commissaire en charge des services financiers, Frits Bolkestein, a adressé courant décembre une lettre de « mise en demeure » au gouvernement britannique. Ce dernier devra lui fournir dans les deux mois des informa-

tions, concernant surtout les contrôles exercés par les autorités de tutelle, le Trésor et la Financial Services Authority (FSA), organe de contrôle des établissements financiers outre-Manche. Les autorités de Bruxelles veulent s'assurer d'une vérification adéquate de la solvabilité du Lloyd's.

Il doit en effet payer 1,9 milliard de livres (3 milliards d'euros) suite aux attentats du 11 septembre, la somme la plus élevée jamais atteinte jusqu'ici. Ce montant avait d'ailleurs dû être réévalué fin novembre. Ces propositions doivent encore être présentées à tous les acteurs du Lloyd's. Il est probable que les *names* n'y soient guère favorables, car ils ne pourront plus investir au Lloyd's à leur guise.

Reste à savoir si cette réforme, urgente, sera suffisante, et si le Lloyd's n'est pas en train de devenir une compagnie d'assurances comme une autre.

Pascale Santi

**Soldes**

CHANGEMENT DE DECOR  
JUSQU'AU 28 JANVIER

Les soldes entrent en scène chez Roche-Bobois. Soyez aux premières loges pour profiter de prix irrésistibles sur les salons cuir ou tissu, chambres, salles à manger, ainsi que sur les petits meubles, tapis et accessoires.

**ROCHE BOBOIS**

PARIS 3, 92/98/105/109, BOULEVARD DE SÉBASTOPOLE, 01 42 78 10 50 (NOCTURNE LE JEUDI) • PARIS 12, 10 à 18, RUE DE LYON, 01 53 46 10 20 (NOCTURNE LE JEUDI)  
PARIS 7, 199/197/201/213, BD SÉBASTOPOLE, 01 49 54 01 70 • PARIS 17, 52, AV. DE LA GÈRE ARMÉE, 01 45 74 73 30 - 6, RUE DENIS PESSON, 01 45 74 48 72  
ATHIS-MONS, RN 7 - 37/53/55, AV. FRANÇOIS MITTERRAND, 01 69 38 28 18 • CHEVREUSE, 50, RUE PORTE DE PARIS, 01 30 52 49 71 • MELUN-PRINGY, RN 7 -  
01 60 65 50 72 • MONTIGNY LES C, RN 14 - 17/21, BLD BORDER, 01 34 50 73 16 • MONTLHERY, RN 20 - (A LA VILLE DU BOIS), 01 69 80 70 57 • ORGEVAL, RN 13 -  
01 39 75 48 14 • PAVILLONS 5/BOIS, RN 3 - 79 ET 296, AV. ARISTIDE BRIAND, 01 48 50 02 07 • ST-QUENTIN-EN-YVELINES, C.CAL. SÉQUENTIN VILLE - 4, RUE  
COUBERT, 01 30 57 15 34 • SURESNES, 33/39, BOULEVARD HENRI SELLER, 01 55 49 01 49 • VERSAILLES, 6, RUE AU PAIN (PLACE DU MARCHÉ), 01 39 51 59 61

MAGASINS OUVERTS DE 10 H À 20 H. SOLDÉS DANS TOUTES LES GRANDES VILLES DE FRANCE AUX DATES LÉGALES.  
LISTE DES MAGASINS ROCHE-BOBOIS EN FRANCE: 0 800 39 52 45 (APPEL GRATUIT) / 3615 Roche-Bobois (0,196 €/min) / www.roche-bobois.com

## L'équipementier canadien Nortel affiche une perte record de 31 milliards d'euros en 2001

En un an, l'ex-star de la Bourse de Toronto a vu son chiffre d'affaires baisser de 40 %. Ses pertes traduisent le coût des restructurations et la dévalorisation brutale de ses acquisitions

L'ÉQUIPEMENTIER canadien Nortel a soldé, jeudi 17 janvier, l'année la plus noire de son histoire. Frank Dunn, le nouveau patron, qui a été intronisé le 1<sup>er</sup> novembre, s'est livré à l'exercice peu réjouissant de la présentation des résultats du groupe pour l'année 2001. Il a dû annoncer une perte historique de 27,3 milliards de dollars américains (31 milliards d'euros). Quant au chiffre d'affaires, qui avait atteint 27,95 milliards de dollars en 2000, il a fondu un an plus tard à 17,51 milliards de dollars, soit une chute de 40 %.

Ces chiffres ne sont pas en soi une surprise, car l'entreprise s'est enfoncée au fil des mois dans la crise ; et les différents plans de restructuration qui se sont succédés ont donné la mesure des difficultés dans lesquelles se débattait le géant canadien. En pleine tourmente, l'entreprise s'est délestée de pans entiers d'activités. Résultat : Nortel, qui employait 94 000 personnes en janvier 2001, ne compte plus que 48 000 salariés un an plus tard. Des start-up acquises à prix d'or en période d'euphorie boursière ont dû être cédées en cours d'année avec rabais. Les pertes abyssales de l'exercice s'expliquent tout à la fois par le coût de ces restructurations, par la prise en compte de la dévalorisation brutale des sociétés acquises mais également par les pertes opérationnelles.

La potion est d'autant plus amère que le géant canadien dopé par une croissance spectaculaire de son chiffre d'affaires de 42 % en 2000, tablait encore à l'origine sur une progression de 30 % de ses ventes en 2001. Le ralentissement brutal des ventes a plongé Nortel dans une véritable tourmente, pro-

voquant la chute de John Roth, qui après avoir annoncé qu'il ne briguerait pas un nouveau mandat, a été contraint de céder les rênes six mois avant l'échéance. Une sortie par la petite porte, pour l'homme

### Redonner son lustre à l'ex-star de la Bourse de Toronto ne s'annonce pas des plus aisés

qui avait été nommé manager de l'année 2000 au Canada.

Son successeur, Frank Dunn, 47 ans, homme du sérail qui, jusqu'alors, occupait le poste de directeur financier, doit mainte-

nant prouver qu'il est capable de redonner un souffle à cette entreprise très malmenée. Car au-delà des restructurations, seules préoccupations de l'année 2001, il est temps de repenser de développement.

Frank Dunn a douché les optimismes trop rapides. Il a précisé qu'il s'attendait encore à une décroissance du chiffre d'affaires de 10 % au premier trimestre 2002. L'objectif est toujours de renouer avec les profits en fin d'année. Après cette purge radicale, l'équipementier s'est recentré sur le marché des opérateurs et se focalise en particulier sur les cinquante plus grands mondiaux, au premier rang desquels les opérateurs historiques. Il est vrai que les faillites à répétition et les consolidations qui réduisent le nombre de clients comme peau de chagrin ne lui laissent guère d'alternative.

En outre, Nortel s'est réorganisé autour de trois grandes lignes de produits : les réseaux optiques, les réseaux de téléphonie mobile et les services. Sur ces trois grands marchés, la lutte est âpre. Le canadien, qui s'était imposé comme le leader mondial des réseaux optiques, a perdu de sa superbe et doit prouver qu'il est capable de rétablir sa situation. Le marché de la téléphonie mobile est également très disputé et le canadien est confronté aux appétits du suédois Ericsson et du finlandais Nokia. Ses ventes ont plutôt bien résisté en 2001, mais il va être touché par la réduction des investissements des opérateurs de téléphonie mobile. La tâche de Frank Dunn, redonner son lustre à l'ex-star de la Bourse de Toronto, ne s'annonce pas des plus aisés.

Laurence Girard

## Les achats en ligne des consommateurs français ont augmenté de plus de 100 % en 2001

S'ILS ONT toujours du retard par rapport aux Américains, aux Allemands ou aux Britanniques, les Français sont de plus en plus nombreux à faire leurs emplettes sur Internet. Onze des principaux sites de vente électronique implantés en France ont enregistré 7,162 millions de transactions en 2001. Comparés à l'année précédente, les cyberachats ont augmenté de 109 %. L'Association pour le commerce et les services en ligne (Acsel), qui a publié ces chiffres jeudi 17 janvier à Paris, a affirmé qu'ils étaient représentatifs de la tendance actuelle. « Les fondamen-

taux du développement de l'e-commerce sont en place », s'est félicité Jean-Christophe Hermann, PDG de Fnac.com, lors d'une conférence de presse. Au palmarès des produits achetés en ligne sont arrivés en tête les biens culturels, suivis du matériel informatique et hi-fi, puis des voyages.

L'évolution du chiffre d'affaires global de ces onze sites - Aquarelle.com, Chapitre.com, eBay.fr, ChateauOnline.com, Fnac.com, LaRedoute.fr, Lastminute-Degriftour.com, Ooshop.com, Surcouf.com, Telemarket.fr et Voyages-sncf.com - n'a pas été communi-

quée, certains d'entre eux n'ayant pas encore publié leurs résultats financiers pour 2001. Toutefois, ces entreprises se disent satisfaites, grâce en particulier aux bonnes ventes de fin d'année. Ainsi, Aquarelle, le fleuriste en ligne, indique avoir multiplié ses ventes par 2,6 en décembre 2001 par rapport à l'année précédente à la même époque. Quant aux achats effectués sur Fnac.com, ils ont doublé, voire quadruplé pour les produits techniques, lors des 45 derniers jours de 2001 par rapport à la même période de 2000.

### LA CRÉDIBILITÉ DU E-COMMERCE

Se référant à une étude de Médiamétrie, l'Acsel a affirmé que plus de 4,25 millions de Français avaient procédé à des achats en ligne pendant le mois de décembre, soit 2 millions d'individus de plus en un an. Une progression qui s'explique notamment par un meilleur « indice de confiance » des internautes à l'égard des achats en ligne : près de 30 % d'entre eux se disaient prêts à se livrer à une telle opération au troisième trimestre 2001, contre 23 % au premier trimestre. Pour encore accroître la crédibilité du e-commerce, les membres de l'Acsel ont décidé de créer un « label de qualité de services ».

La crainte des clients de laisser leur numéro de carte de crédit sur le Web semble s'estomper. « Ce facteur n'est plus l'obsession majeure ; c'est maintenant plutôt le problème de la confidentialité des données personnelles », estime Henri de Maublanc, le président de l'Acsel. Cette association affiche son intention de « renforcer » sa coopération avec les banques en vue d'imposer la carte de crédit comme moyen principal de paiement sur Internet. « Elle est déjà prédominante pour environ 80 % des achats », a précisé M. Hermann.

Les onze sites du panel de l'Acsel ont prévu, pour 2002, une croissance moyenne de leur chiffre d'affaires de 61 % par rapport à leurs chiffres d'affaires réels de l'année écoulée. Une prévision très prudente à en croire M. de Maublanc, qui insiste sur le retour de la confiance parmi les cybermarchands, après « les doutes de la fin 2000 ». La profession fonde désormais de grands espoirs sur le développement des connexions Internet à haut débit, synonyme, selon elle, de « confort psychologique » propice aux achats en ligne. D'après Médiamétrie, le nombre de foyers équipés en haut débit a quintuplé entre le début et la fin de 2001.

La croissance du secteur pourrait néanmoins se heurter à un obstacle : le peu d'entrain manifesté par les Français encore non connectés (80 %) à vouloir s'y mettre. Selon une étude publiée en août par le secrétariat d'Etat à l'industrie, seulement 6 % des Français envisageaient alors de se connecter en 2002, alors qu'ils étaient 19 % à la fin de 1999.

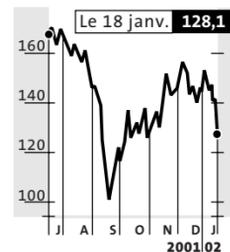
Antoine Jacob

## Révision à la baisse des résultats de PPR

L'ACTION Pinault-Printemps-Redoute (PPR) a chuté de plus de 9 % jeudi 17 janvier, enregistrant la plus forte baisse du CAC 40. Le groupe de distribution a annoncé un « net ralentissement » de ses activités au quatrième trimestre 2001. Sur l'ensemble de l'exercice, la croissance du résultat d'exploitation devrait être de l'ordre de 4 %, tandis que le résultat net avant survalet devrait être stable. Les dernières prévisions annuelles de PPR tablaient sur une progression de 10 % de son résultat d'exploitation et de son résultat net. Le groupe a expliqué ce ralentissement par « la dégradation de la conjoncture aux Etats-Unis pour les activités de distribution et l'impact des événements du 11 septembre sur le secteur du luxe ». Le groupe a été particulièrement touché par la baisse d'activité de la maison de luxe, Gucci. PPR reste par ailleurs pessimiste sur la conjoncture et ne croit toujours pas à un rebondissement de la consommation en 2002 aux Etats-Unis.

### CHUTE DE PPR

en euros, à Paris



Source : Bloomberg

## Nouvelles spéculations autour de la Commerzbank

LA MONTÉE en puissance du réassureur Munich Ré dans le capital de la Commerzbank a relancé les spéculations sur le sort de la quatrième banque privée allemande. Le groupe munichoise a annoncé qu'il détient désormais 10,4 % de l'établissement, ce qui fait de lui son premier actionnaire devant l'assureur italien Generali (9,9 %) et le groupe d'investisseurs Cobra (moins de 10 %). Munich Ré laisse néanmoins planer le doute sur ses intentions : « C'est un investissement financier, mais cela nous place aussi dans une bonne position d'observateur », indique un de ses porte-parole. Munich Ré pourrait inciter la Commerzbank à fusionner avec sa concurrente bavaroise HypoVereinsbank (HVB), dont il détient une minorité de blocage. Tout en se félicitant de la présence de ce nouvel actionnaire, le président du directoire de la Commerzbank, Klaus-Peter Müller, a rejeté cette hypothèse : « Je ne crois pas que cela soit à l'ordre du jour », a-t-il dit mercredi à Francfort, tandis que l'action de la Commerzbank grimpa de 9 %.

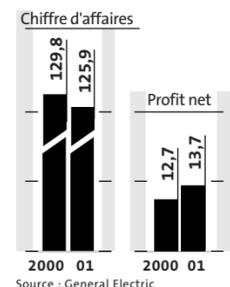
## General Electric tient ses objectifs annuels de croissance

LE CONGLOMÉRAT américain, première capitalisation boursière mondiale, a publié, mercredi, des résultats annuels en tout point conformes aux attentes des analystes : le profit net a crû de 7 %, à 13,7 milliards de dollars (15,3 milliards d'euros), pour un chiffre d'affaires de 125,9 milliards, en recul de 3 % (mais en progression de 4 % à périmètre comparable). La marge d'exploitation a atteint le niveau record de 19,6 % des ventes. Le président Jeff Immelt, qui veut faire aussi bien que son prédécesseur Jack Welch, a maintenu son objectif de croissance des bénéfices d'avant le 11 septembre, de 17 % à 18 % en 2002 et de 10 % à 15 % en 2003.

Parmi les activités de General Electric, les divisions production d'énergie et appareillage technique et services financiers, ont tiré la croissance alors que les divisions moteurs d'avion, systèmes industriels et médias ont vu leurs bénéfices chuter.

### GENERAL ELECTRIC

En milliards de \$



Source : General Electric

### INDUSTRIE

■ **FORD** : le constructeur automobile américain a annoncé, mercredi, avoir perdu 5,45 milliards de dollars en 2001, contre un bénéfice de 3,47 milliards en 2000. Le chiffre d'affaires est en repli de 5 % à 162,4 milliards de dollars.

■ **DELPHI** : le premier équipementier automobile mondial a annoncé, mercredi, une perte de 370 millions de dollars en 2001. Delphi, qui souffre du ralentissement du marché automobile aux Etats-Unis va supprimer 1 400 emplois qui s'ajouteront aux 11 500 annoncés en 2001.

■ **IBM** : le constructeur informatique américain a annoncé un bénéfice net de 7,71 milliards de dollars en 2001, jeudi, en recul de 4,5 %, pour un chiffre d'affaires de 85,866 milliards, en baisse de 2,9 %.

■ **COMPAQ** : le constructeur informatique américain a surpris les analystes, mercredi, en affichant un résultat net 2001 meilleur que prévu, même s'il annonce une perte de 516 millions de dollars pour un chiffre d'affaires de 33,6 milliards.

■ **NESTLÉ** : le premier groupe alimentaire mondial a annoncé, vendredi, la cession de Food Ingredients Specialties (FIS, arômes alimentaires) à Givaudan, ancienne division « parfums et arômes » du groupe pharmaceutique suisse Roche, pour 750 millions de francs suisses (511 millions d'euros).

■ **US STEEL** : le groupe sidérurgique américain a annoncé, jeudi, avoir pris une option d'achat sur 53 % du capital de son homologue National Steel. Cette acquisition entame le mouvement attendu de restructuration de l'acier aux Etats-Unis. US Steel a annoncé en décembre son intention de fusionner avec Bethlehem Steel, National Steel, WSX et Wheeling-Pittsburgh Steel, afin de créer un géant américain.

■ **ORDINATEURS** : le marché des PC a enregistré sa pire année en 2001, les livraisons mondiales ayant reculé de 4,6 % à 128 millions d'unités par rapport à 2000 selon la société d'études Gartner Dataquest. Au cours de l'année 2002, elles devraient finir en croissance de 4 %. L'américain Dell, passé premier constructeur de PC mondial devant Compaq, est le seul des grands constructeurs qui ait augmenté ses livraisons l'an dernier.

### SERVICES

■ **YAHOO** : le premier portail Internet mondial a subi de plein fouet la crise publicitaire. Il a annoncé, mercredi, un chiffre d'affaires annuel en chute de 37 % à 717 millions de dollars et une perte nette de 92,8 millions (contre un profit de 70,8 millions en 2000).

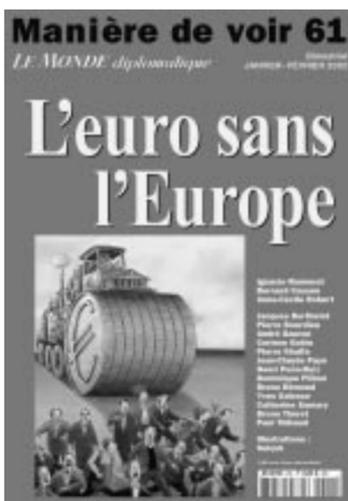
### FINANCE

■ **LIVRES D'ÉPARGNE** : la rémunération des livrets d'épargne devrait être examinée début février, après le renouvellement des membres du comité consultatif des taux réglementés, a indiqué, jeudi, le ministère des finances.

## Manière de voir

Le bimestriel édité par

LE MONDE  
diplomatique



Et maintenant ?

Un nain diplomatique, par **Ignacio Ramonet**. ■ Dictature de la concurrence, par **André Gauron**. ■ Une charte cache-misère, par **Anne-Cécile Robert**. ■ L'euro pour toute politique, par **Dominique Plihon**. ■ Une monnaie sans âme, par **Bruno Théret**. ■ Démantèlement programmé de l'Etat social, par **Corinne Gobin**. ■ Télécoms, le laboratoire de la libéralisation, par **Pierre Khalfa**. ■ Des citoyens sans cesse tenus à l'écart, par **Bernard Cassen**. ■ A Lisbonne, en mars 2000, naissance de l'Europe SA (B.C.) ■ Ce juge méconnu de Luxembourg (A.-C.R.) ■ Le piège de la gouvernance (B.C.) ■ Une construction sans légitimité démocratique, par **Paul Thibaud**. ■ Un besoin de laïcité, par **Henri Peña-Ruiz**. ■ L'adhésion coûtera cher à l'Est, par **Catherine Samary**. ■ La montée des pouvoirs locaux, par **Bruno Rémond**. ■ Europol, une police autonome, par **Jean-Claude Paye**. ■ La faute à Bruxelles ! par **Yves Salessse**. ■ Un projet neuf pour un vieux continent (B.C.) ■ L'Union maux à mots (A.-C.R.) ■ Pour un mouvement social européen, par **Pierre Bourdieu**. ■ L'introuvable défense européenne (B.C.) ■ Une vraie réforme de la politique agricole commune, par **Jacques Berthelot**. ■ Un petit grain de sable démocratique (B.C.).

Glossaire, bibliographie, sites Internet.

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX - 6,85 €

# Le coup de pouce financier du téléphone aux chaînes privées

En incitant leurs téléspectateurs à voter, TF1 et M6 jouent l'interactivité pour mieux rentabiliser leurs programmes. Après « Loft Story » et « Star Academy », la Coupe du monde de football utilisera ce nouveau filon

LA TÉLÉRÉALITÉ et toutes ses recettes complémentaires pourraient aider Patrick Le Lay à rentabiliser la Coupe du monde de football 2002 en Corée et au Japon. Le temps n'est plus, comme en mai 2001, quand le PDG de TF1 n'avait pas de mots assez durs pour stigmatiser ce nouveau genre télévisuel popularisé en France par M6 et son « Loft Story ». Aujourd'hui, ces résolutions printanières se sont évaporées avec les records d'audience de « Star Academy ». Après des débuts poussifs, le jeu musical a rassemblé pour sa finale, samedi 12 janvier sur TF1, une moyenne de 11,8 millions de téléspectateurs avec des pointes à 14 millions. En pratique, la télé-réalité s'est multipliée sur l'antenne de la Une. Au point que la chaîne aurait même devancé M6 dans la programmation de ce nouveau genre télévisuel. « C'est vrai, qu'avant même « Loft Story », il y avait un certain nombre de programmes, tel « Stars à domicile », qui pouvaient rentrer dans la catégorie de la télé-réalité », explique Etienne Mougeotte, vice-président de TF1. Aujourd'hui, signale-t-il, « c'est un genre qui

occupe une place non négligeable sur TF1 ». Il dénombre « 4 ou 5 émissions, de « Stars à domicile » à « Star Academy », en passant par « Vie ma vie » et « Koh-Lanta », qui représentent 6 % à 7 % des programmes de TF1 au grand maximum ».

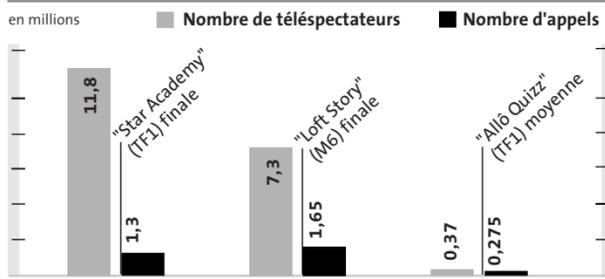
Peu nombreuses, elles sont pourtant d'un excellent rapport. « Star Academy » est un bon exemple. « Une diffusion en début de soirée de « Star Academy » coûte moins cher qu'un match de football de l'équipe de France ou le premier ou deuxième passage d'un film français », fait savoir M. Mougeotte. Selon lui, « Star Academy » coûte en moyenne 610 000 euros contre 1,2 à 1,3 million d'euros pour un film. Malgré ce bon rapport qualité-prix, la Une n'envisage pas de truffer sa grille avec de la télé-réalité. « Sa place restera limitée », assure M. Mougeotte. De nouveaux formats comme « L'île de la tentation » pourraient être mis à l'antenne en 2002. Le vice-président y voit une obligation car, « dans les grands équilibres d'une chaîne généraliste comme TF1, c'est une évolution du divertissement ». Avec « Star Academy » par exemple,

## Les bons comptes de « Star Academy »

Après le succès de « Loft Story » sur M6, les chaînes privées ont pris conscience de l'impact financier de la télé-réalité. Lorsque les audiences sont au rendez-vous, ces nouvelles émissions ont permis à TF1 et M6 de s'assurer des recettes élevées et récurrentes. Le jeu musical de TF1 a, par exemple, été diffusé au long de 13 émissions de première partie de soirée (prime time) et de 70 avant-soirées. Les trois derniers prime time de « Star Academy » ont, à eux seuls, permis à TF1 d'attirer plus de 3,6 millions d'appels téléphoniques, grâce auxquels TF1 et Endemol se sont partagé un chiffre d'affaires de 1,1 million d'euros. A cette recette s'ajoutent les royalties tirées de la vente de près de 2 millions de CD de « Star Academy ».

Le succès du jeu a, aussi, autorisé TF1 à augmenter très fortement ses tarifs publicitaires. Lors de la finale, samedi 12 janvier, le prix des spots a progressé de près de 18 %. Ce jour-là, un passage dans l'écran publicitaire précédant le début de l'émission (le plus cher) a été facturé 53 360 euros, contre 45 000 euros une semaine auparavant.

## "ALLÔ QUIZZ" RENTABLE SANS AUDIENCE



Dans le jeu matinal de TF1 "Allô Quizz", la grande majorité des téléspectateurs téléphonent pour participer à l'émission. Ils paient 0,56 euro l'appel.

Source : TF1, M6

TF1 a voulu équilibrer ses publics notamment en attirant les 15-34 ans. Pour ne pas en laisser le monopole à M6. « Le but que nous avons poursuivi est l'établissement d'une relation forte avec un public jeune, car TF1 doit s'adresser à tous les publics, même si elle ne peut le faire à tout moment », analyse-t-il.

## ÉLIMINER LES CANDIDATS

TF1 et M6 ont aussi voulu équilibrer leurs comptes, surtout au moment où les investissements publicitaires refluent. Notamment grâce aux recettes supplémentaires apportées par l'édition musicale et les appels téléphoniques. « Loft Story » a lancé le mouvement. Le jeu de M6 a suscité 20 millions d'appels de téléspectateurs sollicités chaque semaine pour éliminer, un à un, les candidats reclus. A 0,56 euro l'appel, la manne est évaluée à 11,2 millions d'euros. France Télécom en prend la moitié, M6 et le producteur Endemol se partagent le reste. A cette somme s'ajoutent les recettes tirées de la vente

de 1,5 million d'exemplaires du disque des loffeurs. Au total, M6 admet que le téléphone, l'Internet, les CD et les magazines ont représenté un tiers des recettes du jeu. La publicité a alimenté les deux autres tiers. Grâce à la hausse de ses audiences, pendant « Loft Story », M6 a pu « augmenter trois fois de suite les tarifs de ses écrans publicitaires ».

Rien n'interdit aux chaînes publiques de recourir à de telles pratiques commerciales. Pour l'heure, France 2 n'a choisi de se lancer dans cette aventure.

TF1 a repris, sur une plus grande échelle, la démarche de M6. La Une aurait enregistré une moyenne de 1,2 million d'appels lors des trois dernières émissions de début de soirée de « Star Academy ». Pour chaque appel, TF1 et Endemol, également producteur du jeu, se sont partagés 0,31 euro, ce qui a représenté au total 372 000 euros par soirée. A ces recettes téléphoniques s'ajoutent 1,8 million de CD vendus. Le cap des 2 millions d'exem-

plaires devrait bientôt être atteint. Mais « Star Academy » n'est pas l'émission la plus rentable de TF1. La vedette revient au jeu matinal quotidien « Allo Quizz ». Malgré son audience riquiqui, 0,7 % de parts d'audience (370 000 téléspectateurs), le jeu collecte chaque jour environ 275 000 appels téléphoniques. Au même tarif et avec la même répartition que pour « Star Academy ».

## TÉLÉVISION À DEUX VISAGES

La Une va appliquer cette recette lors de la Coupe du monde 2002, qui lui a coûté 60,9 millions d'euros. La grille des programmes sera partagée. TF1 sera une télévision à deux visages. « Une chaîne diurne dédiée au football » et « une chaîne nocturne » avec ses programmes habituels, détaille le vice-président. Cette antenne duale, en raison du décalage horaire avec la Corée du Sud et le Japon, « nous permettra notamment de proposer une émission d'avant-soirée très forte », ajoute-t-il. Le 31 mai, « Le Bigdil » cédera sa place à une émission spéciale animée par Jean-Pierre Pernaut. « Il y aura peut-être un peu de télé-réalité », consent M. Mougeotte. Ce qui implique assurément un nouveau recours au téléphone mais aussi à l'édition musicale ou à Internet.

Si « TF1 ne peut bâtir une stratégie commerciale sur ces recettes complémentaires », signale M. Mougeotte, la Coupe du monde sera « tout près d'être rentabilisée », espère-t-il. Selon lui, « l'économie de la Coupe du monde est basée sur une équipe de France qualifiée pour la phase finale ». C'est peu dire si TF1 est dépendant des performances des Bleus.

Guy Dutheil

## Usine AZF : poursuites contre plusieurs journalistes

MARC MENNESSIER, un journaliste du Figaro, sera poursuivi en correctionnelle à Toulouse, lundi 4 février, pour s'être rendu « complice de délit de diffamation » et « complice du délit de publication, diffusion, ou reproduction de fausses nouvelles » après des articles sur l'explosion de l'usine chimique AZF, le 21 septembre 2001, qui a fait 30 morts et plus de 2 500 blessés. Le procureur de Toulouse, Michel Bréard, a été saisi d'une plainte pour diffamation, émanant de la famille d'un Français d'origine tunisienne, Assan Jandoubi - décédé après l'explosion. Journaliste scientifique, envoyé à Toulouse par sa rédaction, M. Mennessier a expliqué au Monde que, sur la foi d'un rapport des renseignements généraux de Toulouse, il avait évoqué dans un article la piste d'un attentat islamiste.

Le Figaro avait publié notamment le témoignage d'une commerçante riveraine du site qui avait affirmé avoir entendu deux explosions, accréditant la thèse de l'attentat, avant de se rétracter au cours de son interrogatoire. M. Mennessier est poursuivi, comme un autre confrère du Figaro, Jean-Marc Leclerc, ainsi qu'un rédacteur de Valeurs actuelles. S'estimant « victime de pressions », M. Mennessier a déjà été entendu par la police judiciaire de Nanterre le 28 novembre 2001, puis convoqué pour une enquête d'identité dans un commissariat parisien le 4 janvier. Le Syndicat national des journalistes « assure complètement de son soutien son confrère Marc Mennessier et le manifestera notamment en assumant la procédure », a indiqué, jeudi 17 janvier, François Boissarie, son secrétaire général.

Nicole Vulser

## Les SMS, future source de revenus des télévisions

LE TÉLÉPHONE mobile va-t-il se transformer en télécommande en or pour les chaînes de télévision ? Le premier pas a été franchi lors de l'émission « Loft Story » diffusée sur M6. Les téléspectateurs ont été conviés à voter pour l'un ou l'autre des candidats du Loft en envoyant un « short message service » (SMS), c'est-à-dire un message court, depuis leur téléphone mobile. Simple coup d'essai, car tel qu'il existe le SMS est loin d'être aussi rémunérateur que l'Audiotel. Depuis, la réflexion s'est engagée pour développer un nouveau modèle économique de ces mini-messages.

Avec les SMS surtaxés ou les SMS premium, les opérateurs de télécommunication s'approprient à reproduire le modèle du kiosque popularisé par le Minitel, puis adopté avec succès par l'Audiotel. L'idée est donc d'établir des paliers tarifaires et d'instaurer le principe du reversement entre l'opérateur de téléphonie mobile qui collecte la manne et les fournisseurs de services. Les opérateurs, d'abord réticents, ont, l'échec du WAP aidant, fini par se rallier à ce modèle ouvert. « Une plate-forme de test est en train de se mettre en place », précise Henri de Maublanc, président de l'Association pour le commerce et les services en ligne (Acse). L'occasion de prendre ses marques avant un lancement opérationnel programmé en avril. A priori, les chaînes qui testeront les SMS surtaxés feront défiler sur l'écran un numéro de téléphone à cinq chiffres que le consommateur devra composer sur son téléphone mobile pour jouer, voter ou accéder à des informations. Reste à définir les paliers tarifaires.

Pour l'instant, le tarif maximal de la surtaxe est fixé à 0,35 euro, dont 60 % est reversé au prestataire de services, auquel s'ajoute le coût d'envoi du SMS. Le choix de cette surtaxe est délicat. « Fixer des tarifs trop élevés est un danger absolu », affirme M. de Maublanc. Selon

Laurent Sibille, directeur général de Prosodie, un des prestataires de TF1 et de M6, « certains médias demanderaient des paliers à 1 ou 1,5 euro par SMS, mais il y a un risque de non-paiement ». D'autres, comme Jérôme Traisnel, PDG de Freever, une petite société qui s'est spécialisée dans la création de chats (forums) par SMS en France et en Grande-Bretagne, ont un avis tranché : « Notre demande est claire : les communautés ne doivent pas être surtaxées ».

## MESSAGES DE SOUTIEN

Freever s'est associé à M6 et au producteur Endemol à l'occasion de « Loft Story » pour créer un forum de discussion par SMS. Une expérience qui lui a permis d'atteindre un pic de recrutement de nouveaux membres pour sa communauté. « Le forum Loft Story existe encore, il nous permet de préparer la prochaine édition de l'émission. » « Loftstory 2 » devrait être diffusée sur M6 en avril. La PME a continué à travailler avec Endemol pour « Star Academy ». Cette fois, les téléspectateurs étaient conviés à envoyer des messages de soutien aux candidats, qui s'affichaient sur un tableau lumineux. « Nous avons atteint 150 000 messages », précise M. Traisnel.

Toutefois, le SMS, même surtaxé, ne risque pas de détrôner l'Audiotel du jour au lendemain. « L'idée est plutôt de multiplier les canaux d'accès au téléspectateur. Plus on développe les modes d'accès, plus on accroît le potentiel de revenus », souligne M. Sibille. Selon M. Traisnel, « avec les SMS et le téléphone mobile, les chaînes essayent de capter une clientèle plus jeune, alors que l'Audiotel correspond à une tranche d'âge au-delà des trente ans ».

Laurence Girard

## M. Delanoë regrette la « confusion » entourant le dossier des journaux gratuits à Paris

LE DOSSIER des journaux gratuits commence à préoccuper les professionnels de la presse, les syndicats et les politiques. Les uns et les autres prennent position, alors que deux groupes scandinaves - le suédois Metro et le norvégien Schibsted - se préparent à lancer des quotidiens gratuits dans plusieurs villes françaises, dont Paris. Jeudi 17 janvier, c'était au tour du maire (PS) de la capitale, Bertrand Delanoë, de s'exprimer sur la question. Interrogé par l'AFP en marge des vœux à la presse à l'Hôtel de ville, il a regretté « la grande confusion » régnant dans le dossier : « Il y a la position des opérateurs qui sont plusieurs, il y a la position de la presse parisienne qui n'arrive pas à avoir une attitude commune. J'en ai

parlé avec Yves de Chaisemartin [le président du Figaro], qui est le coordinateur. J'attends que les points de vue se rapprochent. »

« Il faut que tout cela mûrisse » et que « les intérêts des uns et des autres » soient pris en compte, a insisté M. Delanoë, en assurant qu'il écoutait « tout le monde ». « On doit être dans une ville moderne, propre, où la liberté d'opinion peut se développer. Ville moderne, cela signifie, plus il y a d'informations, mieux c'est ; ville propre, ne pas laisser tout n'importe où ; liberté d'opinion, que la presse payante ne disparaisse pas. Sinon où est la démocratie ? », s'est interrogé l'édile.

Il a affirmé ne pas avoir encore été « sollicité personnellement pour

aucune autorisation » concernant la diffusion de gratuits dans la capitale, même si des dossiers ont été déposés par Metro et Schibsted auprès de la mairie. Une telle autorisation est nécessaire, étant donné que ces éditeurs devront avoir recours à des présentoirs de journaux sur la voie publique et à des colporteurs.

Mardi 15 janvier, le Syndicat national des journalistes CGT a écrit à M. Delanoë, ainsi qu'à Jean-Claude Gaudin (DL), le maire de Marseille - où Metro s'apprête à lancer un autre gratuit -, pour « leur rappeler les dangers de cette presse entièrement livrée à la publicité ».

Antoine Jacob (avec l'AFP)

# MICHEL-EDOUARD LECLERC

## APRÈS LES MÉDICAMENTS, L'ESSENCE ET L'EURO, QUEL SERA LE PROCHAIN COMBAT DE CE LEADER ?

ANNE SINCLAIR  
/LES MANAGERS SONT SUR RTL.  
SAMEDI 19 JANVIER 12:00

RTL VIVRE ENSEMBLE

## Des places financières fortement cyclothymiques

IL A SUFFI de quelques publications de résultats meilleurs que prévu pour faire retrouver de l'espoir aux marchés boursiers américains, jeudi 17 janvier, au lendemain d'une séance où ils avaient perdu plus de 2 %. Le Dow Jones a fini en hausse de 1,42 %, à 9 850,04 points, le Standard & Poor's 500, de 1 % à 1 138,88 points, et l'indice des valeurs technologiques, Nasdaq, de 2,13 % à 1 985,82 points. Le volume d'activité était celui des grands jours, avec 1,36 milliard d'actions échangées à Wall Street et 1,84 milliard sur le Nasdaq. Des bénéfices trimestriels, conformes aux attentes voire meilleurs, assortis de perspectives encourageantes sur les prochains résultats, ont fait fortement grimper les titres d'Apple (+ 8,18 %, à 22,48 dollars, soit 25,54 euros), de Compaq (+ 6,31 %, à 11,80 dollars) et de Citigroup

### INDICE DOW JONES



(+ 2,13 %, à 49,90 dollars). Le titre du portail Yahoo! a également fait un bond de 12,59 %, à 20,12 dollars, jeudi, sur le Nasdaq, après la publication la veille au soir d'un bénéfice net trimestriel pro forma supérieur aux attentes des analystes. Ces résultats ont conduit les analystes de Lehman Brothers à relever leur objectif de cours pour le titre à 23 dollars. Même le groupe de distribution Kmart, qui s'effondrait depuis plusieurs jours face aux inquiétudes sur sa santé financière, a repris 11,88 %, à 1,79 dollar, après l'annonce du départ du numéro deux de la chaîne.

L'Europe a profité durant la moitié de sa séance, jeudi, du vent positif des Etats-Unis. Ignorant les chiffres de croissance nationaux de seulement + 0,6 % en 2001 qui laissent supposer que l'Allemagne s'est engagée dans la récession, la Bourse de Francfort, représentée par l'indice DAX, a bondi de 2,99 % pour finir à 5 133,4 points. Côté technologique, l'indice Nemax 50 des petites valeurs de croissance allemandes a fait encore mieux : + 3,45 %, à 1 180,05 points. A Paris aussi, la Bourse a terminé en hausse (+ 1,13 % pour l'indice CAC 40, à 4 475,64 points), après une baisse la veille de 2,06 %. Enfin, Tokyo, première grande place à ouvrir après la clôture américaine, a pris 1,6 %, avec un Nikkei à 10 293,32 points.

Cécile Prudhomme

## LES BOURSES DANS LE MONDE 18/1, 10h00

Pays	Indice	Dernier cours	% var.	Maxi 2002	Mini 2002	PER			
<b>UNION EUROPÉENNE</b>									
ALLEMAGNE	DAX Index	5095,22	18/1	-0,74	5318,73	4/1	4984,20	16/1	19,71
	Euro Neu Markt Price IX	1107,07	18/1	-1,22	1205,43	9/1	1093,15	16/1	
AUTRICHE	Austria traded	1135,85	18/1	-0,09	1142,81	3/1	1114,42	9/1	10,88
BELGIQUE	Bel 20	2710,43	18/1	0,10	2737,11	3/1	2622,36	14/1	13,21
DANEMARK	Horsens Bnex	262,62	18/1	-0,32	272,94	3/1	260,37	16/1	16,04
ESPAGNE	Ibex 35	7932,90	18/1	-0,56	8554,70	3/1	7800,30	14/1	15,00
FINLANDE	Hex General	8165,43	18/1	-1,07	9036,08	4/1	8076,25	16/1	21,36
FRANCE	CAC 40	4449,10	18/1	-0,59	4682,79	4/1	4425,50	16/1	18,54
	Mid CAC	2028,46	17/1	0,18	2051,78	11/1	1939,27	2/1	12,52
	SBF 120	3082,52	18/1	-0,50	3224,08	4/1	3068,78	16/1	18,10
	SBF 250	2916,44	17/1	0,87	3028,35	4/1	2891,36	16/1	17,78
	Indice second marché	2349,56	17/1	-0,09	2377,35	11/1	2299,52	2/1	13,13
	Indice nouveau marché	1110,60	18/1	0,28	1170,00	7/1	1092,20	2/1	
GRÈCE	ASE Général	2561,67	17/1	2,38	2646,38	4/1	2502,18	16/1	15,36
IRLANDE	Irish Overall	5566,20	18/1	-1,69	5665,18	7/1	5525,13	10/1	12,25
ITALIE	Milan Mib30	31592,00	18/1	-0,19	32622,00	3/1	31244,00	16/1	
LUXEMBOURG	LuxX Index	1159,79	17/1	1,23	1169,48	14/1	1115,25	3/1	9,09
PAYS-BAS	Amster. Exc. Index	494,10	18/1	-0,55	503,85	3/1	487,96	14/1	16,10
PORTUGAL	PSI 30	7883,06	17/1	1,13	7958,46	4/1	7606,60	14/1	15,63

## EUROPE VENDREDI 18 JANVIER 10h00

INDICES	Indice	% var.
<b>SECTEURS EURO STOXX</b>		
AUTOMOBILE	212,69	-0,46
BANQUES	356,56	-0,47
PRODUITS DE BASE	254,42	-0,33
CHIMIE	279,82	-0,13
TÉLÉCOMMUNICATIONS	321,84	-0,45
CONSTRUCTION	205,01	-0,26
CONSUMMATION CYCLIQUE	148,77	-0,53
PHARMACIE	433,49	-1,09
ÉNERGIE	322,46	-0,40
SERVICES FINANCIERS	283,38	-0,57
ALIMENTATION ET BOISSON	235,71	-0,01
BIENS D'ÉQUIPEMENT	236,70	-0,38
ASSURANCES	311,56	-0,46
MÉDIAS	294,27	-0,78
BIENS DE CONSOMMATION	278,05	-0,48
COMMERCE ET DISTRIBUTION	241,24	-0,75
HAUTE TECHNOLOGIE	402,73	-1,94
SERVICES COLLECTIFS	271,62	-0,29

### LES 50 VALEURS DE L'EURO STOXX

Code pays	Cours	% var.
ABN AMRO HLDGS	19,70	-0,66
AEGON NV	27,48	-1,51
AHOLD KON.	29,36	-0,44
AIR LIQUIDE	152,00	-0,33
ALCATEL	17,74	-2,26
ALLIANZ AG	263,23	-0,13
GENERALI ASS.	30,20	-0,49
AVENTIS	79,50	-1,08
AXA	22,52	-0,75
BASF AG	43,25	-0,46
BAYER AG	35,90	-0,14
HYPOVEREINSBANK	35,44	-1,06
BVBA	12,82	-1,08
BSCH	8,91	-1,44
BNP PARIBAS	106,10	0,00

CARREFOUR	56,35	-0,79
DAIMLERCHRYSLER	46,55	-0,60
DEUTSCHE BANK N	77,35	-1,28
DT TELEKOM N	17,78	-1,17
E.ON AG	58,60	-0,17
ENDESA	16,74	-0,36
ENEL	6,45	-0,15
ENI	14,15	-0,14
FORTIS	26,98	-0,88
FRANCE TELECOM	39,62	-1,32
DANONE	131,00	0,54
ING GROEP	28,44	-0,87
L'ORÉAL	76,70	-1,35
L.V.M.H.	43,49	-1,16
MUENCH. RUECK N	277,95	-0,73
NOKIA	25,23	-1,94
PHILIPS KON	31,85	-1,09
PINAULT-PR RED	125,40	-2,11
REPSOL YPF	13,71	-0,87
ROYAL DUTCH	53,35	-0,28
RWE ST A	43,15	-0,64
SAINT-GOBAIN	170,40	-0,18
SAN PAOLO-IMI	11,44	-0,71
SANOFI-SYNTHELAB	80,60	-0,56
SIEMENS N	71,05	-2,60
SOCIETE GENERALE	64,90	-0,61
SUEZ	32,15	-0,82
TELECOM ITALIA	9,41	-0,21
TELFONICA	13,91	-0,36
TIM	5,75	-0,05
TOTAL FINA ELF	155,40	-0,38
UNICREDITO	4,41	-0,45
UNILEVER CER	63,70	-0,23
VIVENDI UNIVERS	53,95	-1,46
VOLKSWAGEN AG	49,60	-0,30

ZONE EURO - FR (France), AL (Allemagne), ES (Espagne), IT (Italie), PT (Portugal), IR (Irlande), LU (Luxembourg), NL (Pays-Bas), AT (Autriche), FI (Finlande), BE (Belgique), GR (Grèce).
HORS ZONE EURO - CH (Suisse), NO (Norvège), SE (Suède), RU (Royaume-Uni), DK (Danemark).

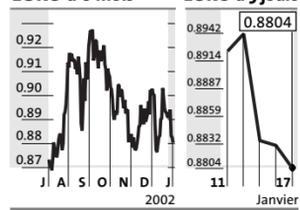
## MARCHÉ DES CHANGES 18/1, 10h00

	Dollar	100 Yens	Euro	Livre	Franc S.
NEW YORK (\$)		0,79251	0,89051	1,43781	0,60291
TOKYO (¥)	126,12001		112,34001	181,34001	76,08001
PARIS (€)	1,12231	0,88951		1,61351	0,67651
LONDRES (£)	0,69531	0,55101	0,61901		0,41911
ZURICH (FR. S.)	1,65841	1,31421	1,47701	2,38441	

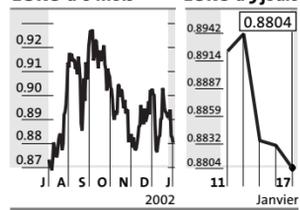
### LE COURS DE L'EURO

	Achat	Vente
COURONNE DANOISE	7,4297	7,4302
COURONNE NORVÉGE	7,8975	7,9025
COURONNE SUÉDOISE	9,2468	9,2498
COURONNE TCHÈQUE	31,6800	31,7100
DOLLAR AUSTRALIEN	1,7085	1,7110
DOLLAR CANADIEN	1,4189	1,4199
DOLLAR HONGKONG	6,8730	6,8770
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0840	2,0874
FORINT HONGROIS	243,4000	243,9000
LEU ROUMAIN	28137,0000	28281,0000
ROUBLE	26,9437	26,9678

### EURO à 6 mois



### EURO à 5 jours



ESPÉRÉS par la Bourse, les « fonds de pension à la française » sont un enjeu de la campagne présidentielle, mais ils existent déjà au travers de la Prévoyance des fonctionnaires (Préfon) ou des Plans partenariaux d'épargne salariale volontaire (PPESV). La faillite d'Enron, qui a réduit à néant le capital-retraite de plusieurs milliers de salariés du courtier en énergie américain, a aussi relancé le débat aux Etats-Unis.

### CALPERS CONTRE ENRON

Alors que le président américain George Bush a lancé, à la suite de la déconfiture d'Enron, une réflexion sur la réforme de l'épargne-retraite, Bill Crist, président du fonds de pension des fonctionnaires de Californie (Calpers), s'insurge : « C'est un tragique exemple de ce qui peut arriver : le système d'Enron n'était pas un véritable plan de retraite, et donc les souscripteurs n'étaient pas protégés » par le système prévu par l'administration américaine (Employee Retirement Income Security Act, ERISA), déclarait-il à Paris, à l'occasion d'un colloque sur l'épargne à long terme, jeudi 17 janvier. En effet, Enron n'avait pas mis en place de fonds de pension stricto sensu, mais avait distribué des actions à ses salariés, qui les avaient placées dans leurs plans d'épargne personnelle dits « 401k » - du nom de l'article du code fiscal qui accorde un dégrèvement sur les versements d'épargne.

Mélange de contrat d'assurance-vie et d'épargne salariale, les plans 401k ne sont pas assurés en cas de faillite de l'entreprise. De plus, les 401k sont gérés par le salarié et peuvent être composés majoritairement d'actions de leur entreprise. Pourtant, la majorité des salariés américains ne peuvent compter que sur ce type de plan pour leur retraite. Ces dernières

## CHRONIQUE DES MARCHÉS

### L'ACTION ENRON



années, les entreprises ont encouragé les 401k, plutôt que de véritables fonds de pension d'entreprise ou de branche, plus coûteux.

### LA « PRÉFON » POUR TOUS ?

En souscrivant, volontairement, à la Préfon, les fonctionnaires français adhèrent à l'équivalent d'un « fonds de pension à contributions définies ». Leurs cotisations, déductibles du revenu imposable, sont placées (en actions, en obligations, etc.) et capitalisées. Au moment de la retraite, une rente leur est versée, qui dépend du montant de leurs cotisations, mais aussi de l'équilibre financier de la Préfon. « Les fonds de pension à la française, c'est la généralisation de la Préfon », commente Jean-Hervé Lorenzi, conseiller du directoire de la Compagnie financière Edmond de Rothschild. Selon cet économiste, la mesure représenterait, à terme, une charge annuelle de 6,1 à 7,6 milliards d'euros pour le budget de l'Etat. « Cela aurait l'avantage de proposer un seul fonds de retraite, ce qui est mieux qu'une multitude de petits fonds privés, reconnaît de son côté Bill Crist. Cependant, il serait

préférable de retenir un système à prestations définies, même s'il est plus difficile à financer... » En effet, les systèmes à prestations définies conduisent à une gestion moins agressive des portefeuilles d'actions.

### LES PPESV PLÉBISCITÉS PAR UBS WARBURG

Les PPESV, investis pour une durée minimale de dix ans, prennent leur envol. Créés par la loi Fabius sur l'épargne salariale, leurs circulaires d'application sont parues en octobre 2001 et ils sont en cours de préparation un peu partout. « L'absence de possibilité de versement d'une rente [à la sortie du PPESV] est purement politique et cela n'empêchera pas l'usage du PPESV comme complément de retraite par capitalisation », juge Stéphane Déo, analyste chez le courtier UBS Warburg, et auteur d'une étude enthousiaste intitulée « Fonds de pension à la française ». UBS Warburg prévoit que les PPESV devraient drainer 10 milliards d'euros par an de souscriptions et d'abandonnement, doublant la contribution des salariés aux plans d'épargne salariale. A terme, plus de 200 milliards d'euros seraient investis, dont une moitié en actions européennes.

Les PPESV représenteraient ainsi l'équivalent de 6 % de la capitalisation de la Bourse de Paris et dépasseraient la valeur totale des actions détenues par les ménages dans les PEA à la fin 2000, soit 99,2 milliards d'euros, selon la Banque de France. Les banques, grandes gérantes de l'épargne des salariés devant les assureurs, bénéficieraient de ce développement, justifiant une hausse de leur valeur en Bourse de « 2 % sur cinq ans, puis de 6 % au bout des dix ans du plan », selon les analystes d'UBS Warburg.

Adrien de Tricornot

Pays	Indice	Dernier cours	% var.	Maxi 2002	Mini 2002	PER			
ROYAUME-UNI	FTSE 100 index	5124,70	18/1	-0,27	5323,80	4/1	5113,50	14/1	16,72
	FTSE techMark 100 index	1432,80	18/1	-0,69	1552,00	4/1	1426,90	16/1	
SUÈDE	OMX	794,11	18/1	-0,47	869,45	4/1	785,52	16/1	20,93
<b>EUROPE</b>									
HONGRIE	Bux	7823,91	17/1	1,59	7823,91	17/1	7123,33	2/1	10,02
ISLANDE	ICEX 15	1235,14	18/1	0,00	1235,14	17/1	1148,47	3/1	
POLOGNE	WSE Wig	15936,09	17/1	1,81	15936,09	17/1	13995,24	2/1	11,19
RÉP. TCHÈQUE	Exchange PX 50	405,20	18/1	-0,25	411,60	11/1	387,80	2/1	11,23
RUSSIE	RTS	292,03	18/1	0,86	290,86	11/1	267,70	3/1	1,36
SUISSE	Swiss market	6346,40	18/1	0,42	6416,40	11/1	6238,90	16/1	16,76
TURQUIE	National 100	13101,34	18/1	1,61	14999,51	7/1	12758,91	16/1	
<b>AMÉRIQUES</b>									
ARGENTINE	Merval	371,20	17/1	n/d	371,20	17/1	323,69	2/1	5,88
BRÉSIL	Bovespa	13336,73	17/1	1,93	14378,59	7/1	13010,53	15/1	
CANADA	TSE 300	7652,71	17/1	0,91	7870,25	7/1	7584,02	16/1	
CHILI	Ipsa	96,81	17/1	0,66	101,71	4/1	96,18	16/1	6,81
ÉTATS-UNIS	Dow Jones ind.	9850,04	17/1	1,42	10259,74	4/1	9712,27	16/1	19,98
	Nasdaq composite	1985,82	17/1	2,13	2059,38	4/1	1944,44	16/1	
	Nasdaq 100	1602,32	17/1	2,78	1675,03	4/1	1558,98	16/1	40,95
	Wilshire 5000	10621,66	17/1	1,02	10932,32	4/1	10514,09	16/1	
	Standard & Poor's 500	1138,88	17/1	1,00	1172,51	4/1	1127,57	16/1	
MEXIQUE	IPC	6604,66	17/1	0,38	6641,14	8/1	6388,27	14/1	

## FRANCFORT

Valeur	Cours de clôture	% var.
<b>Meilleures performances</b>		
ORAD		

## MARCHÉS FRANÇAIS

## PREMIER MARCHÉ

## VALEURS FRANÇAISES

VENDREDI 18 JANVIER 10h00

Valeur	Dernier cours	Cours préc.	% var. /préc.	% var. 31/12	Plus haut	Plus bas	Divid.	Code sicoam
ACCOR	41,39	41,05	0,83	0,54	52,40	25,72	1,00	12040
AFFINE	36,87	36,87	0,00	0,08	39,76	29,16	4,02	3610
AGF	51,70	51,05	1,27	-5,29	72,79	41,70	2,00	12592
AIR FRANCE	17,91	17,96	-0,28	9,25	27,01	8,70	0,22	03112
AIR LIQUIDE	152,00	152,50	-0,33	-3,11	177,00	130,10	3,00	12007
ALCATEL	17,74	18,15	-2,26	-5,47	72,35	11,34	0,48	13000
ALCATEL OPTRONIC	8,40	8,56	-1,87	10,88	65,00	4,50	0,10	13015
ALSTOM	13,20	13,21	-0,08	5,76	36,00	11,46	0,55	12019
ALTRAN TECHNOLOG	51,90	51,95	-0,10	2,36	82,47	34,10	0,14	3463
ARBEL	3,15	3,00	5,00	-3,23	11,00	2,60	0,53	03588
ATOS ORIGIN	81,20	80,55	0,81	9,52	112,70	56,20	1,83	5173
AVENTIS	79,50	78,65	1,08	-1,38	94,75	65,20	0,50	13046
AXA	22,52	22,69	-0,75	-3,32	39,80	16,40	0,55	12062
B.T.P. (LA CIE)	0,00	1,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3360
BACOU-DALLOZ	85,35	85,45	-0,12	-2,90	119,10	64,20	0,90	6089
BAIL INVESTISSEM	131,00	129,00	1,55	6,52	134,00	108,10	7,16	12018
BAZAR LHOTEL VIL	143,80	141,00	1,99	9,47	152,80	105,00	3,00	12547
BEGHIN-SAY	43,05	43,05	0,00	5,51	43,95	29,70	0,00	04455
BIC	39,50	39,60	-0,25	3,23	47,60	32,20	0,58	12096
BNP PARIBAS	106,10	106,10	0,00	5,57	106,50	72,80	2,25	13110
BOLLORE	0,00	246,20	0,00	2,50	259,69	178,14	11,00	12585
BOLLORE INVEST	51,85	51,95	-0,19	-1,17	56,75	39,90	0,20	3929
BONGRAIN	43,51	44,00	-1,11	-2,22	46,90	32,50	1,40	12010
BOUYGUES	34,61	35,06	-1,28	-4,73	59,50	23,00	0,36	12007
BOUYGUES OFFSHOR	40,00	40,27	-0,67	0,55	62,80	31,80	1,10	13070
BULL	1,10	1,14	-3,51	-7,32	4,98	0,49	0,00	05260
BURELLE	58,00	57,65	0,61	16,16	79,90	47,42	0,50	6113
BUSINESS OBJECTS	42,10	43,11	-2,34	14,81	59,43	18,86	0,00	12074
C.E.G.I.D.	87,40	86,60	0,92	10,53	123,60	65,60	2,00	12470
C.F.F.RECYCLING	41,50	41,50	0,00	3,75	50,00	32,01	1,30	3905
C.G.I.P.	37,78	37,92	-0,37	1,12	60,99	22,70	1,00	12102
C.P.R.	0,00	58,00	0,00	0,00	58,50	49,00	1,00	12111
CANAL +	3,60	3,62	-0,55	1,12	4,05	3,15	0,15	12546
CAP GEMINI	81,10	83,20	-2,52	2,59	209,80	49,00	1,20	12533
CARBONE-LORRAINE	31,93	31,88	0,16	6,27	51,84	23,50	1,06	3962
CARREFOUR	56,35	56,80	-0,79	-2,74	70,35	42,32	0,50	12017
CASINO	81,00	81,30	-0,37	-6,17	111,61	74,60	1,33	12558
CASTORAMA DUBOIS	60,25	60,10	0,25	3,89	72,10	41,50	0,71	12420
CEREL	29,11	29,00	0,38	1,93	31,65	20,15	0,00	04456
CERESTAR	31,90	31,72	0,57	2,99	34,00	18,70	0,00	04457
CHARGEURS	70,05	70,00	0,07	-6,60	86,40	60,00	2,13	13069
CHRISTIAN DIOR	33,65	33,89	-0,71	-1,68	52,90	20,50	0,78	13040
CIC	0,00	119,80	0,00	-0,58	126,50	108,00	2,29	12005
CIMENTIS FRANCAIS	48,40	47,85	1,15	-0,31	54,90	37,00	1,40	12098
CLARINS	61,45	61,50	-0,08	-3,00	80,90	55,10	0,98	13029
CLUB MEDITERRANE	46,29	46,00	0,63	12,20	106,56	25,77	1,00	12156
CNP ASSURANCE	33,95	33,90	0,15	-5,04	43,65	29,70	1,08	12022
COFACE	50,20	49,55	1,31	4,54	116,90	38,05	1,75	12099
COFLEXIP	0,00	155,00	0,00	-2,52	198,00	130,00	1,16	13064
COLAS	63,00	62,20	1,29	-1,82	70,85	55,00	2,13	12163
CONTINENTAL DENT	44,98	44,98	0,00	0,63	51,00	35,06	2,00	3664
CREDIT AGRICOLE	18,70	18,82	-0,64	5,79	18,82	17,50	0,00	4507
CREDIT LYONNAIS	37,07	37,10	-0,08	-1,07	46,33	33,35	0,65	18420
CREDIT FONCIER F	14,75	14,80	-0,34	1,79	15,50	8,58	0,58	12081
CS COMM & SYS	8,21	8,47	-3,07	2,05	30,03	4,43	0,84	07896
DAMART S.A.	81,30	79,85	1,82	-0,93	86,95	72,10	3,80	12049
DANONE	131,00	130,30	0,54	-4,89	163,30	124,90	1,90	12064
DASSAULT AVIATIO	314,80	312,00	0,90	-1,58	325,00	208,50	6,20	12012
DASSAULT SYSTEME	54,70	55,50	-1,44	2,78	76,95	29,50	0,31	13065
DEV REG NORD PDC	14,80	14,80	0,00	2,78	15,50	13,50	0,55	12423
DEVEAUX S.A.	71,00	71,10	-0,14	-11,68	89,20	50,30	4,20	6100
DMC	7,90	8,01	-1,37	6,94	17,90	4,09	0,46	12133
DYNACTON	27,30	27,30	0,00	1,49	30,80	17,30	0,50	13035
EIFFAGE	75,00	75,00	0,00	0,65	79,47	55,00	2,09	13045
ELECT & EAUX MAD.	24,50	24,50	0,00	8,89	24,90	18,18	2,91	3571
ELIOR	8,90	9,00	-1,11	11,66	15,91	5,73	0,07	12127
ENTENIAL	29,00	29,00	0,00	14,40	37,80	24,00	0,40	12093
ERAMET	0,00	34,00	0,00	-1,73	47,80	22,00	1,30	13175
ESSILOR INTERNAT	33,00	32,24	2,36	-5,04	35,80	25,00	0,39	12166
ESSO	85,00	84,00	1,19	4,74	89,60	61,31	8,25	12066
EULER	42,95	42,01	2,24	-1,15	60,00	35,00	1,40	12130
EURAZEO	59,10	58,90	0,34	-7,90	83,60	44,20	0,48	12112
EURO DISNEY SCA	1,08	1,08	0,00	22,73	1,21	0,51	0,04	12587

Valeur	Dernier cours	Cours préc.	% var. /préc.	% var. 31/12	Plus haut	Plus bas	Divid.	Code sicoam
EUROTUNNEL SA	1,13	1,14	-0,88	0,88	1,39	0,55	0,00	12537
F.F.P.	97,50	99,45	-1,96	2,47	129,00	71,00	1,80	6478
FAURECIA	59,30	59,50	-0,34	0,85	69,10	32,30	0,91	12114
FIMALSA SA (LBo)	42,50	42,50	0,00	5,46	45,90	30,00	0,90	3794
FINAXA	79,00	81,40	-2,95	2,84	130,00	60,00	2,20	3313
FONCLYONNAISE	25,90	25,97	-0,27	-2,73	33,70	22,65	0,85	3340
FONCIERE PIM NV	0,00	65,85	0,00	-0,23	70,00	56,00	2,06	007368
FRANCE TELECOM	39,62	40,15	-1,32	-10,58	101,60	27,00	1,00	13330
FROMAGERIES BEL	96,00	96,00	0,00	-3,95	111,00	74,48	2,22	12185
GALER.LAFAYETTE	154,50	153,10	0,91	0,13	215,00	105,50	0,60	12124
GAUMONT	44,50	45,10	-1,33	9,47	56,60	22,90	0,57	3489
GENCIA	93,15	94,00	-0,90	2,73	107,00	80,00	3,34	13151
GENERALE SANTE	15,00	14,99	0,07	4,39	20,59	13,20	0,00	4447
GEOPHYSIQUE	36,67	36,30	1,02	2,98	82,50	30,80	1,06	12016
GFI INFORMATIQUE	12,67	12,71	-0,31	5,48	31,50	8,00	0,15	6337
GRANDVISION	17,80	17,80	0,00	16,72	24,00	12,76	0,25	5297
Groupe GASCOGNE	77,20	77,00	0,26	3,77	93,00	65,00	3,00	12441
GROUPE PARTOUCHE	66,00	67,95	-2,87	8,48	83,50	45,15	1,68	3354
GROUPE ZANNIER	79,80	79,00	1,01	0,51	96,23	57,64	0,73	12472
GUYENNE ET GASC	86,05	86,00	0,06	1,18	94,15	66,40	1,30	12028
HAVAS ADVERTISIN	9,22	9,06	1,77	11,44	18,50	5,30	0,17	12188
IMERYX EX IMETAL	115,00	116,50	-1,29	8,07	127,00	84,05	3,60	12085
IMMOB.MARSEILL	0,00	3500,00	0,00	-1,27	3545,00	2350,00	63,12	3770
IMMOBANQUE	124,80	124,90	-0,08	-1,65	155,00	102,50	10,67	3517
INFOGRAMS ENTER	14,62	14,61	0,07	-12,85	23,04	4,96	0,00	5257
INGENICO	24,40	24,52	-0,49	8,50	36,75	18,53	0,10	12534
ISIS	148,00	153,80	-3,77	-2,66	179,90	75,95	2,40	12000
JC DECAUX SA	12,40	12,35	0,40	-1,59	17,20	5,20	0,00	7791
KAUFMAN & BROAD	17,79	17,70	0,51	7,27	24,10	12,76	0,82	12105
KLEPIERRE	109,00	108,70	0,28	1,30	110,90	95,00	2,75	12196
L OREAL	76,70	77,75	-1,35	-3,89	92,10	64,00	0,44	12032
L.V.M.H.	43,49	44,00	-1,16	-3,72	75,50	28,40	0,75	12101
LAFARGE	100,00	100,50	-0,50	-4,19	114,00	70,00	2,20	12053
LACARDERE	44,96	45,04	-0,18	-4,17	72,00	29,40	0,78	13021
LAPYRE	50,90	50,50	0,79	14,10	64,65	31,50	1,08	13051
LEBON	51,40	51,35	0,10	2,29	61,65	42,50	2,30	12129
LEGRAND	153,80	153,50	0,20	-6,60	262,00	115,00	1,87	12061
LEGRIS INDUSTRIE	23,40	23,11	1,25	0,05	57,50	17,20	20,20	12590
LIBERTY SURF	3,40	3,40	0,00	19,30	10,15	1,76	0,00	07508
LINCINDUS	130,00	131,20	-0,91	4,13	135,00	103,50	10,18	12135
LOUVER(STE DU)	63,00	62,80	0,32	0,00	108,51	49,80	1,24	3311
LUCIA	0,00	11,05	0,00	-15,00	15,00	10,35	0,00	03630
MARINE-WENDEL	70,00	69,90	0,14	2,79	112,00	38,00	2,20	12120
MATUSSIÈRE&FORÉS	9,65	9,65	0,00	8,55	9,85	6,01	0,10	006057
MAUREL ET PROM	18,39	18,42	-0,16	18,84	18,50	9,81	0,91	5107
METALEUROP	4,78	4,78	0,00	55,19	6,75	2,48	0,00	12038
MICHELIN	39,05	39,04	0,03	5,37	43,50	23,84	0,80	12126
MONTUPET S.A.	11,20	11,33	-1,15	8,63	24,12	8,61	0,17	3704
NATEXIS BQ POP	92,00	92,50	-0,54	-4,54	102,00	86,00	2,50	12068
NEPOST	34,50	35,05	-1,57	7,12	36,75	22,10	0,20	12056
NEXANS	16,95	16,75	1,19	3,33	30,50	12,60	0,00	4444
NORBERT DENTRES	0,00	22,15	0,00	-0,89	24,85	15,00	0,40	5287
NORD-EST	27,34	27,46	-0,44	1,37	29,38	23,23	0,94	12055
NRI GROUP	21,50	21,00	2,38	0,29	33,98	11,16	0,15	12169
OBERTHUR CRD SYS	7,99	7,73	3,36	-13,63	21,50	3,95	0,00	12413
ORANGE	9,38	9,50	-1,26	-6,68	12,00	6,10	0,00	07919
OXYGENE EXT. ORIE	0,00	362,00	0,00	2,26	437,50	305,00	14,68	3117
PECHINEY A	59,60	59,30	0,51	2,42	68,65	30,0		

# AUJOURD'HUI

## SCIENCES

Secteur parmi les plus prometteurs de ce début de siècle, les **NANOTECHNOLOGIES** pourraient bouleverser bon nombre de domaines. A Grenoble, le CEA et le LETI

lancent le 18 janvier le pôle **MINATEC**, qui doit rassembler sur le même site centres de recherche, universités et industriels autour de ce thème. Cet investissement

de 150 millions d'euros doit permettre à la France et à l'Europe de rester dans la course face aux Etats-Unis et à l'Asie. Les **APPLICATIONS** attendues des nanotech-

nologies concernent aussi bien l'électronique grand public, les télécommunications et l'informatique que la **SANTÉ**. Les chercheurs imaginent même de fabriquer

de nouveaux matériaux et des systèmes nanoscopiques tels que des moteurs en utilisant directement les **ATOMES** et les molécules comme composants de base.

## Les grandes promesses de l'infiniment petit

Les nanotechnologies partent à la conquête du cœur de la matière pour permettre, demain, la fabrication de produits industriels et médicaux à l'échelle du milliardième de mètre. Avec la création du pôle Minatec, à Grenoble, la France se lance résolument dans cette aventure

**PLONGER** dans les entrailles de la matière pour manipuler ses atomes et ses molécules afin de façonner à loisir les objets de demain. En se fixant un tel objectif, les nanotechnologies prennent le risque de se confondre avec la science-fiction. Pourtant, même si la plupart des perspectives de concrétisation de produits industriels à l'échelle du milliardième de mètre restent fixées à moyen terme, la machine est lancée, et les premiers résultats concrets passent des laboratoires aux usines. Le magazine américain *Science* du 21 décembre 2001 a sélectionné les premiers câblages de molécules réalisés par cinq laboratoires comme l'avancée scientifique majeure de l'année 2001.

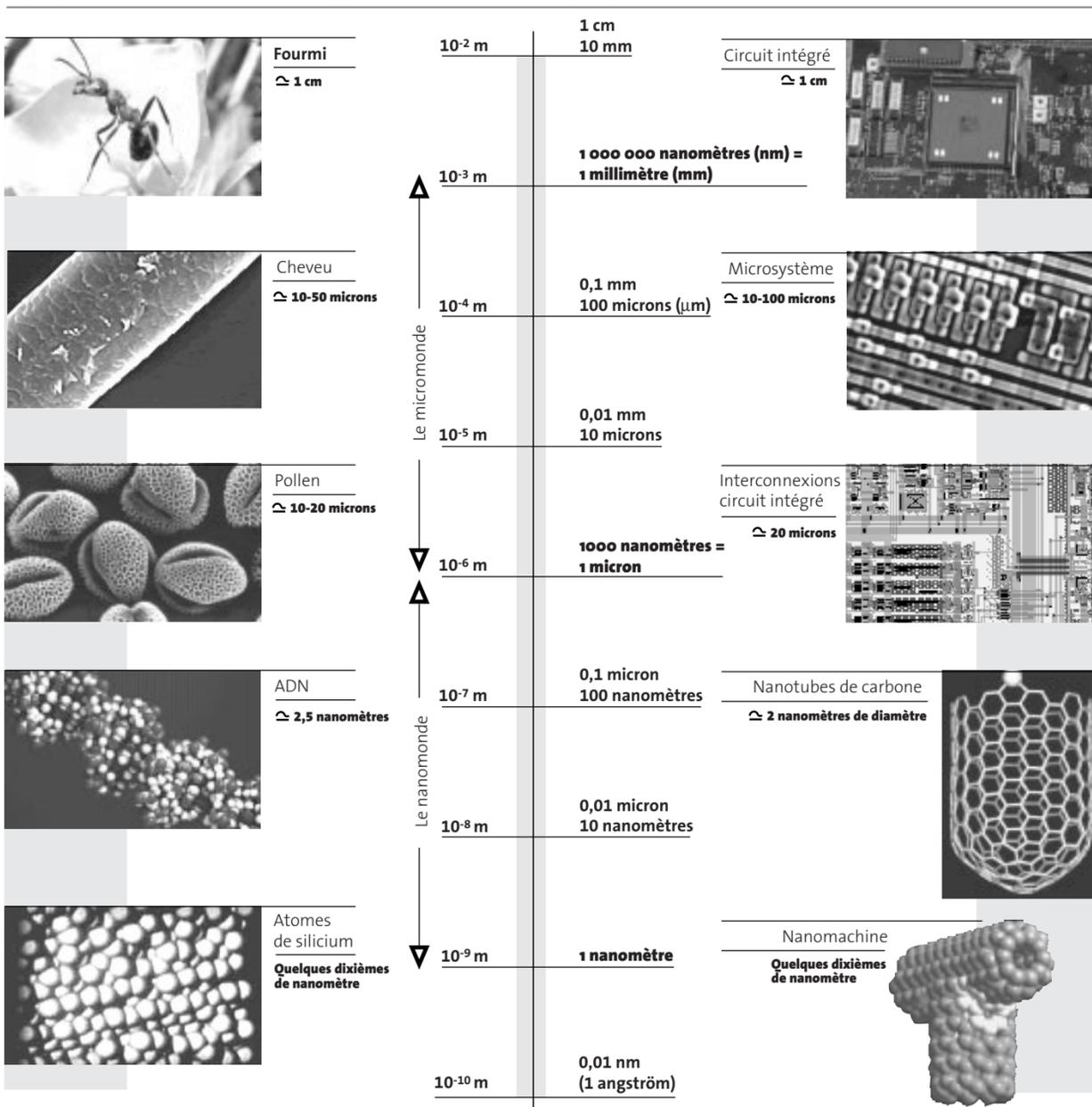
Le lancement, vendredi 18 janvier, du pôle d'innovation en micro- et nanotechnologies (Minatec) de Grenoble s'inscrit ainsi parfaitement dans le sens de l'histoire. Créé sous l'impulsion du CEA, ce pôle d'innovation sera spécialisé dans la recherche et la création industrielle pour les micro- et les nanotechnologies. « *Minatec a vocation à devenir "le" Centre européen dans ce domaine d'ici à 2010*, précise Pascal Colombani, administrateur général du CEA. *Nous passons la vitesse supérieure dans un contexte international plus compétitif et plus concentré.* »

### CHANGEMENT D'ÉCHELLE

Le CEA consacre déjà plusieurs dizaines de millions d'euros par an aux seuls travaux sur les nanotechnologies, une part encore faible comparée aux 1 500 millions d'euros de son budget. Pour aller plus loin, le Commissariat compte s'appuyer sur les compétences du Laboratoire d'électronique et de technologies et de l'information (LETI), lié au fabricant de puces franco-italien STMicroelectronics. Les nanotechnologies constituent en effet un prolongement naturel des microtechnologies. « *Elles s'inscrivent à la fois dans une poursuite de la miniaturisation et dans la possibilité d'élaborer des objets de taille intermédiaire entre celle des atomes et celle des structures du solide* », indique Pascal Colombani, qui estime qu'elles « *serviront à construire les infrastructures de la société de l'information de demain* ».

Pour l'heure, les premières applications des nanotechnologies se concentrent essentiellement dans l'électronique. Les progrès des techniques de fabrication et de miniaturisation des composants microélectroniques s'accroissent parfaitement de ce changement d'échelle. « *Le passage de la gravure sur silicium en dessous de la barre des 100 nanomètres marque d'ailleurs l'entrée dans le monde des nanotechnologies* », note Jean-Charles Guibert, responsable du programme stratégique et des par-

### VERS LA FABRICATION D'OBJETS A L'ÉCHELLE DE L'ATOME ET DE LA MOLÉCULE



Les nanotechnologies promettent de fabriquer des objets d'une taille de plus en plus proche de celle des atomes et des molécules. Pour y parvenir, les chercheurs poursuivent à la fois la voie classique de la miniaturisation et celle, considérablement plus futuriste, de la création de systèmes construits avec les composants élémentaires de la matière. Les applications touchent aussi bien l'informatique, avec des ordinateurs encore plus puissants et discrets, que les matériaux et la santé, avec des dispositifs capables d'agir à l'intérieur du corps humain.

tenariats de Minatec. Intel prévoit d'ailleurs d'industrialiser la gravure à 90 nanomètres en 2003. Déjà, les portes des transistors de la dernière version du Pentium 4 (*Le Monde* du 16 janvier) ne mesurent que 60 nanomètres de large.

Parallèlement à l'amélioration des performances des puces, les nanotechnologies permettent déjà d'élaborer des systèmes micro-électromécaniques (MEMS), ce qui désigne l'intégration de dispo-

sitifs mécaniques à des puces. Il s'agit de réduire la mécanique à l'échelle des microprocesseurs. Tandis que les méthodes d'usinage traditionnelles permettent de créer des objets d'une taille minimale de 100 microns, les nanotechnologies réduisent d'un facteur 10 ces valeurs. Les chercheurs prévoient une nouvelle division par 10 des trois dimensions (longueur, largeur, hauteur), qui conduiront à fabriquer des sys-

tèmes mécaniques un million de fois moins volumineux.

A cette échelle, les lois de la physique changent, preuve que l'on pénètre bien dans un nouveau monde où la mécanique commence à se fondre dans l'électronique. Pour illustrer cette transformation, Jean-Paul Colin, directeur du développement d'Intel France, prend l'exemple de la pesanteur : « *Avec le même rapport entre la taille du corps et la hauteur*

*de chute, une fourmi ne subit aucun dommage tandis qu'un homme ne survit pas.* » Grâce à leur échelle proche de celle des atomes, les MEMS peuvent alors engendrer des produits inconcevables aujourd'hui. Les chercheurs envisagent ainsi d'imaginer des moteurs insensibles à l'usure alors qu'ils effectueraient un million de tours par seconde...

Déjà, un MEMS est intégré aux têtes d'impression des impr-

mantes, où il sert à faire bouillir l'encre. A l'inverse, les fabricants de puces travaillent sur la réalisation de circuits de refroidissement des futurs microprocesseurs faisant appel à la circulation d'un fluide grâce à des canaux de 280 nanomètres de diamètre. A terme, les MEMS pourraient permettre d'intégrer ce système dans la puce sous forme d'une couche s'ajoutant aux trente-cinq qui le composent aujourd'hui.

### FABRICATION EN SÉRIE EN 2003

A Grenoble, l'une des entreprises issues du LETI, Tronic's, créée en 1997, permet de mesurer le degré de maturité des microsystèmes, en particulier à destination du secteur médical, l'un de leurs principaux débouchés. Son patron, Stéphane Renard, emploie aujourd'hui une trentaine de personnes. Il vient d'investir 15 millions d'euros dans une usine qui démarrera une production en série à la mi-2003. « *Nous fabriquerons des micropompes qui s'intègrent au système de délivrance de l'insuline se présentant sous forme de patchs* », indique-t-il. Associé au Suisse Debiotech, Tronic's a pour client « *le numéro un mondial dans ce domaine* », qui souhaite développer un système permettant au malade de s'affranchir de mesures répétées de son taux de sucre et des injections quotidiennes d'insuline nécessaires pour lutter contre son diabète.

D'autres applications font appel à des capteurs d'accélération ou de pression de plus en plus nanoscopiques. Tronic's travaille ainsi sur des MEMS intégrables aux stimulateurs cardiaques, afin de leur permettre d'adapter le rythme des battements à l'activité physique de leur porteur. Les capteurs de pression devraient se loger dans bon nombre d'appareils destinés, par exemple, à la détection des glaucomes mais aussi au contrôle de la circulation sanguine. Stéphane Renard envisage leur intégration à différents implants mais également à des instruments médicaux tels que des aiguilles ou des cathéters. On les trouvera aussi dans des stylos, où ils serviront à la reconnaissance d'écriture, ou dans des casques de réalité virtuelle et autres souris 3D.

Parallèlement à cette approche dite *top-down*, c'est-à-dire du plus grand vers le plus petit, les chercheurs travaillent sur la voie du *bottom-up*, c'est-à-dire sur la fabrication d'objets grâce à la combinaison des composants élémentaires de la matière. Encore plus futuriste, cette dernière approche est également la plus révolutionnaire. Elle préfigure une nouvelle science mêlant intimement physique, chimie et biologie.

Michel Alberganti

## Minatec cristallise les ambitions de la filière électronique de la région de Grenoble

L'ensemble des collectivités locales ont financé plus de la moitié de l'investissement dans le nouveau pôle de recherche

### GRENOBLE

de notre correspondante

Algéco qui poussent comme des champignons. Hangars retapés. Salles blanches et start-up abritées dans des murs hâtivement repoussés. Tels sont les signes les plus visibles du bouleversement qui affecte la presque totalité scientifique de Grenoble, avec la mise en œuvre de Minatec, un projet d'environ 150 millions d'euros d'investissements pour la construction de 50 000 m<sup>2</sup> de bâtiments réunissant en un seul lieu recherche, enseignement et valorisation industrielle. Fin 2004, le pôle Minatec sera achevé. Il pourra alors accueillir près de 3 500 personnes, au sein du Polygone scientifique, qui deviendra ainsi « *la plus grande densité de matière grise en Europe* », s'enthousiasme le maire (PS) de Grenoble, Michel Destot. Le pôle s'articulera autour de la

Maison des micronanotechnologies. Autour de ce pivot graviteront trois éléments : la plateforme enseignement, portée par l'Institut national polytechnique de Grenoble (INPG), qui intégrera l'Ecole nationale supérieure d'électronique et de radioélectricité (Enserg) et l'Ecole nationale supérieure de physique (ENSPG), ainsi qu'un centre de formation continue en microtechnologies, soit environ 1 000 élèves ingénieurs, 400 étudiants et 500 stagiaires ; la plateforme recherche, portée par le CEA, en partenariat avec le CNRS, l'université Joseph-Fourier et d'autres laboratoires régionaux et européens, comprendra, en complément des salles blanches actuelles du LETI, deux nouveaux bâtiments, l'un pour les composants avancés, l'autre pour les objets communicants. Elle regroupera 1 200 chercheurs. S'y ajou-

tera une plateforme de valorisation industrielle ouverte aux start-up, aux laboratoires et aux équipes de recherche-développement de grands groupes, soit de 500 à 1 000 représentants du monde industriel.

### « ATTIRER DES TALENTS »

L'objectif est de faire du site grenoblois le leader européen des micro- et nanotechnologies. Conscientes de l'enjeu, les collectivités locales, qui, avec 81,8 millions d'euros engagés, financent la moitié de l'investissement global, espèrent des retombées sur l'emploi. Minatec devrait générer de 1 000 à 1 300 emplois directs et deux à trois plus d'emplois induits, qui viendraient s'ajouter aux 50 000 emplois de la filière électronique grenobloise.

Le projet bénéficie de la réunion exceptionnelle, dans un périmètre

d'à peine 25 km<sup>2</sup>, de la quasi-totalité des acteurs publics et privés engagés dans la course aux micro- et nanotechnologies. On y trouve de grands centres de recherche (le LETI, au cœur du dispositif de Minatec, et France Télécom R & D), une université puissante avec les neuf écoles d'ingénieurs de l'INPG, l'Institut de mathématiques appliquées de Grenoble (IMAG) et l'antenne Rhône-Alpes de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Imria), ainsi que, chose rare, une filière industrielle complète allant des équipementiers et des fabricants de semi-conducteurs aux industriels du logiciel, en passant par une myriade de PME.

Dix-sept ans après la décision d'implanter l'installation européenne de rayonnement synchrotron (ESRF), et alors que se poursuivait la dénucléarisation du

CEA-Grenoble, la ville de Grenoble devait « *asseoir un pôle de recherche qui puisse continuer à essaimer* », argumente Michel Destot. En 1996, le site grenoblois de ST Microelectronics ne comptait plus que 450 à 500 personnes, contre 2 500 aujourd'hui.

Bernard Reverdy, un expert qui avait travaillé sur l'impact de l'installation de l'unité de production de ST Microelectronics à Crolles, dans la périphérie grenobloise, juge avec le recul la menace sérieuse. « *Grenoble, qui vivait sur les acquis des travaux réalisés au LETI dans les années 1980-1990, aurait été dépassée* », juge-t-il. Président de l'INPG, Yves Brunet compte sur l'effet Minatec pour « *attirer de nouvelles vocations et de nouveaux talents* ». Il estime que « *l'atout de Grenoble est d'être assez fort dans les micro- et nanotechnologies, les nanosciences et les nanophysiques,*

N. C.

# Un univers de nains pour, demain, gouverner le monde

Les nanotechnologies, même si elles relèvent encore largement de la science-fiction, pourraient révolutionner la santé et l'informatique, entre autres secteurs. Les USA ont bien compris l'importance stratégique de la maîtrise de l'infiniment petit

EN 1982, lorsque Gerd Binnig et Heinrich Rohrer, deux physiciens du laboratoire de recherche d'IBM de Zurich, inventèrent le microscope à effet tunnel, la communauté scientifique salua comme il se devait l'événement. Mais bien peu en mesurèrent alors la portée. L'instrument, il faut en convenir, n'avait rien d'extraordinaire. Une espèce de millefeuille métallique de la taille d'une boîte à chaussures dont sortaient quelques fils électriques. Pas de quoi émouvoir les foules, sensibles aux productions plus voyantes d'une technologie triomphante. Pourtant, ce microscope – et la grande famille qu'il a ensuite engendrée – avait l'extraordinaire faculté de « jouer » avec les atomes. Et quand, huit ans plus tard, des chercheurs parvinrent, grâce à cette invention, à écrire le sigle IBM à l'aide de quelques atomes de xénon, beaucoup ne virent dans ce résultat que la distraction de scientifiques facétieux.

Erreur. Une révolution était en marche. Celle de la maîtrise d'un monde où les bactéries, les microbes et même les virus font figure de géants. Celle du nanomonde, un monde dont les briques élémentaires se nomment particules, atomes ou molécules. Une révolution gigantesque dont les effets palpables dépasseront ceux générés par l'invention du transistor et égaleront sans doute ceux attendus des biotechnologies. Ces changements, K. Eric Drexler les a imagi-

nés, en 1986, dans un livre enthousiaste, *Engines of Creation*, mettant en scène des nanomachines de la taille de quelques atomes ou molécules, mues par des nanomoteurs – comme ceux développés en 1998 en collaboration par Christian Joachim (Cemes, CNRS Toulouse) et Jim Gimzewski (IBM, Zurich) – et capables de se répliquer.

Grâce à ces nanomachines, affirme ce gourou des nanotechs, le monde virtuel de l'informatique sera transformé. Celui des produits de consommation courante aussi. Les processus du réchauffement climatique seront peut-être inversés. L'électronique sera mariée à la biologie et l'organisme sera demain envahi par des nano-robots-médecins qui vaincront les maladies hier incurables. Utopie, répondirent la plupart des experts et ceux de la très sérieuse National Science Foundation (NSF), qui distribue une grande partie des crédits de recherche américains.

## CHIFFRES À DONNER LE TOURNIS

Pas du tout, répliqua en 1999, devant le sous-comité du Sénat chargé des sciences, de la technologie et de l'espace, Richard Smalley. Un vrai connaisseur du sujet, Prix Nobel de chimie en 1996, à qui l'on doit la découverte de minuscules ballons de carbone – les fullères –, qui à leur tour ont permis celles des nanotubes de carbone. Des structures étranges, en forme de cylindre, dont les parois ont l'apparence fragile des mailles des

bas résille et qui sont candidates à l'élaboration de câbles ultrarésistants, à la fabrication de pastilles lumineuses pour les écrans géants ou à la mise au point de connexions électriques minuscules pour les nanotransistors et les autres nanocomposants électroniques.

Pour Richard Smalley, « il y va de l'intérêt supérieur de la nation » que les Etats-Unis s'engagent « avec audace dans ce nouveau

dollars en 2000 à 422 millions de dollars en 2001, pour atteindre les 519 millions de dollars (583 millions d'euros) en 2002.

« Tous les domaines de la science sont concernés », n'a cessé de marteler Mihail Roco, l'expert des nanotechnologies pour la NSF, à l'intention des politiques et des industriels. Santé, industrie manufacturière et minière, informatique, agriculture, environnement,

dividus qu'il faudra former pendant cette période pour développer ce nouveau secteur frisera les 900 000 pour les Etats-Unis, les 500 000 pour le Japon, les 400 000 pour l'Europe et les 200 000 pour l'Asie.

Excès d'optimisme ? Chiffres à revoir à la baisse ? Peut-être. Encore que, quand les Etats-Unis imaginent l'avenir, ils ne prennent pas seulement en compte les curiosités de laboratoire. Leurs statistiques se nourrissent tout aussi bien des nanoparticules contenues dans certaines peintures que des nanocomposants électroniques qui entrent dès aujourd'hui dans la fabrication de puces électroniques, des nanotransistors à l'essai en France dans les laboratoires du CEA et du CNRS, et aux Etats-Unis dans ceux d'Intel, et des nanomachines qui singent le comportement des muscles.

Qu'importe. La compétition est lancée. Personne ne peut se permettre de la négliger. La création de Minatech à Grenoble en porte témoignage. Mais, au-delà des applications que peut développer ce pôle de recherche, se dessine un monde plus étrange, encore réservé aux laboratoires comme celui de Christian Joachim en projet à Toulouse. Un monde fait de systèmes qui ne sont plus à plusieurs atomes ou molécules mais « à un seul atome ou une seule molécule », rêve le chercheur.

Jean-François Augereau

## Moteurs moléculaires et muscles quantiques

S'ouvrir les portes du nanomonde n'est pas à la portée du premier venu. Si certains systèmes, directement issus de la « micro », vont de soi, d'autres, de nature atomique ou moléculaire, réclament pour exister une compréhension fine de la physique quantique qui les régit. C'est à ce prix que les nanopuces et des transistors moléculaires pourront se connecter grâce à des nanofils. C'est à ce prix encore que les nanomoteurs, les molécules qui « marchent » et les muscles quantiques étudiés à Toulouse, Strasbourg, Paris ou Orsay se développeront. C'est à ce prix toujours qu'on pourra assembler des nanopieces pour faire des nanomachines. Encore faudra-t-il maîtriser, à l'image du vivant, les processus d'auto-organisation de ces éléments et pouvoir, comme tente de le faire le Prix Nobel Jean-Marie Lehn, de les produire en masse par voie chimique, avant de savoir le faire demain par voie biologique.

domaine ». A Washington, le gouvernement a entendu le message, même si certaines des nano-applications dépeintes par Drexler ne sont encore que de la science-fiction. Bill Clinton s'est laissé convaincre. Des moyens considérables ont été débloqués et le président Bush a continué dans cette voie. Le budget de la National Nanotechnology Initiative (NNI) est ainsi passé de 270 millions de

défense, sécurité... D'ici à dix ou quinze ans, a-t-il pronostiqué, les nanotechnologies généreront un marché annuel de 340 milliards de dollars dans le domaine des matériaux, de 300 milliards de dollars dans celui de l'électronique, de 180 milliards de dollars dans l'industrie pharmaceutique, de 100 milliards de dollars dans la chimie, de 70 milliards de dollars dans le spatial, etc. Le nombre d'in-

## L'Europe tente de suivre le rythme des Etats-Unis

DE JEAN-CHARLES GUIBERT, responsable des programmes et du partenariat au sein du pôle Minatech, à Michel Lannot, directeur adjoint du département « sciences physiques et mathématiques » au CNRS, on ne s'encombre pas avec de vaines querelles. L'heure est à l'urgence face aux engagements – « importants » – des Etats-Unis, à ceux – « moins visibles » – du Japon, où « beaucoup de choses se font » si l'on se réfère « au nombre des brevets qui ont été déposés », et à ceux de Taiwan et de la Chine qui, au-delà des querelles politiques, marient avec un rare pragmatisme les capacités financières et technologiques du premier avec l'immense réservoir de chercheurs et le marché potentiel du second.

Les Etats-Unis ont investi et investissent en masse dans la construction de superpôles « nanotech ». En Californie, avec le California Nanosystems Institute, créé à partir des compétences d'universités ; en Californie encore, au sein du centre de recherche gouvernemental du Lawrence Berkeley Lab ; au Texas, avec la création d'instituts à Houston et à Austin ; dans l'Etat de New York, à Albany, avec un équivalent pour la Côte est du Nanosystems Institute californien. Le Canada peaufine un projet piloté par le gouvernement fédéral et l'Etat de l'Alberta.

## FINANCEMENTS EUROPÉENS

Pour ne pas être en reste, l'Europe multiplie les efforts. Les Belges, à Louvain, misent à fond sur les composants micro et nano-électroniques. L'Irlande, à Cork, ambitionne de s'équiper. La Grande-Bretagne s'apprette à créer à Cambridge un important noyau de recherche fondamentale. Quant à la France, elle manifeste une véritable ambition dont les actes concrets se traduisent par la construction, fortement soutenue d'ailleurs par les services du ministère de la recherche, Roger-Gérard Schwartzberg, du pôle Minatec.

Le ministère ne s'est pas arrêté là, souligne Michel Lannot, qui rappelle que les pouvoirs publics ont, depuis trois ans, engagé une action concertée sur les nanotechnologies. Une nécessité, insiste Christian Joachim (CNRS Toulouse), qui se réjouit que l'Union européenne finance substantiellement des recherches fondamentales dont les plus beaux résultats sont l'œuvre de laboratoires suisses, néerlandais et français. Un effort qui vient s'ajouter à ceux que les régions, les organismes de recherche, les universités et les pouvoirs publics ont consentis pour que se développent, outre Minatec à Grenoble, des pôles importants : un à Lille (Ircica), deux à Orsay (Minerve) et un à Toulouse, où devrait s'installer d'ici deux ans un Institut des nanosciences et des technologies quantiques.

J.-F. A.

Jean Therme, directeur du centre grenoblois du Commissariat à l'énergie atomique

## « La première idée est de réunir toutes les forces en un seul lieu »

Avant de diriger le centre grenoblois du Commissariat à l'énergie atomique de Grenoble, vous étiez déjà à la tête du Laboratoire d'électronique, de technologie et d'instrumentation (LETI), exemple historique de partenariat recherche-industrie. Quel est le constat qui a présidé à la naissance de Minatec ?

Après dix ans dans le monde industriel, j'ai constaté, à mon arrivée au CEA-LETI, au début des années 1990, que, ici mieux qu'ailleurs, on savait croiser les compétences. La collaboration ente le LETI et le Centre national d'études des télécommunications (CNET) s'inscrivait dans cette logique, autour de STMicroelectronics et de nombreuses jeunes pousses. La recherche amont vivait sa vie un peu de son côté, mais sa richesse d'innovation restait mal exploitée. Or, la complexité croissante des nouvelles technologies et la perspective de toucher aux limites de la physique imposaient de mieux associer la recherche fondamentale et la recherche appliquée.

Ce fut, dès 1995, la raison d'être d'un projet qui aujourd'hui peut apparaître comme une sorte d'avant-projet Minatec. Ce centre de projets en microélectronique avancée associait déjà les équipes de l'Institut national polytechnique de Grenoble (INPG), du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), du CEA-ETI et de l'Institut national des sciences appliquées (INSA), qui étaient chargées de la recherche en amont, et une

plate-forme technologique, Plato, dont l'objectif était de démontrer la faisabilité de ces innovations. Le concept Minatec reprend et amplifie cette idée avec une dimension supplémentaire, la formation. En effet, la valorisation industrielle n'est pas seulement limitée par l'accès aux financements, mais aussi par l'accès aux compétences.



« Nous traversons la crise la plus grave qu'aient jamais connue les semi-conducteurs. On ferme un peu partout, on licencie, sauf dans la région de Grenoble »

JEAN THERME

### Quelle est l'originalité de Minatec ?

La première idée est de réunir toutes les forces en un seul lieu. Pour que tous partagent une culture commune et baignent dans le même creuset. L'autre idée est que, faute de pouvoir engager des moyens partout, il faut les concentrer.

Pour autant, cet enracinement local doit s'insérer dans une vision plus globale. Nous allons ainsi travailler en réseau avec le CNRS dans le cadre d'une sorte de fédération des grandes plates-formes nationales de technologie. Le CEA met le LETI dans la balance, et le CNRS quatre plates-formes qui, réunies, pèsent à peu près le même poids que Minatec : l'Institut d'électronique et de microélectronique du Nord (IEMN) à

Lille, le Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS) à Toulouse, plus deux plates-formes en Ile-de-France Sud.

Cet ensemble, au travers d'un observatoire des micronanotechnologies, va mener en commun un travail de veille technico-économique : chercher les bonnes idées où elles sont, les remettre dans notre contexte, les enrichir et envisager les applications possibles. De plus, nous allons créer une sorte de « boîte à outils » nationale dans laquelle le CNRS et le CEA-LETI pourront se servir.

Comment nous entrons dans un jeu subtil entre coopération et compétition, le CEA-LETI a conclu une alliance stratégique avec le Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM) de Neuchâtel, qui fédère l'ensemble de la recherche suisse en micro-technologie. L'autre grand centre européen est le Centre interuniversitaire de microélectronique (IMEC), en Belgique, avec lequel nous allons ouvrir des discussions.

### Comment Minatec a-t-il été financé ?

Le financement de ce projet, fortement soutenu par le ministre de la recherche, Roger-Gérard Schwartzberg, se situe à quatre niveaux : bâtiments, moyens de recherche, recherche de base et valorisation industrielle. La construction des bâtiments nécessite un très gros budget et un montage financier complexe. Les collectivités locales et territoriales ont décidé de faire cet effort. Les moyens, c'est-à-dire les ressources technologiques nécessaires à la recherche et aux

hommes, sont à la charge des organismes de recherche. Le CEA a mis les moyens : le LETI, doté de deux cent cinquante chercheurs supplémentaires sur quatre ans et de quelques dizaines de millions d'euros, est au cœur du pôle Minatec.

### Le projet a été lancé dans un contexte économique porteur. Ne craignez-vous pas des difficultés ?

Nous traversons la crise la plus grave qu'aient jamais connue les semi-conducteurs. On ferme un peu partout, on licencie, sauf dans la région de Grenoble. La seconde unité de STMicroelectronics sort de terre, Soitec s'agrandit, Thomson LCD double son outil de production, etc. Cela s'explique par le fait que Grenoble est une région dont la croissance est à genèse endogène, c'est-à-dire issue d'un savoir-faire local.

La microélectronique grenobloise s'est nourrie de la recherche-développement (R&D) locale et continue de s'y alimenter. Les effets de retournement de cycle y sont donc moins sensibles, les industriels ayant, en période de crise, tout intérêt à développer leurs capacités d'innovation, de manière à pouvoir, au moment du redémarrage, arriver sur le marché avec de nouveaux produits. Cette synergie entre la recherche et l'industrie nécessite un terreau scientifique, très fertile à Grenoble, mais aussi une volonté et un courage politiques.

Propos recueillis par Nicole Cabret

PLUS DE 120 000 €  
de prix à gagner pendant 4 semaines

Le Monde

Retrouvez chaque jour  
un indice dans *Le Monde*,  
sur France Inter  
et sur le site [lemonde.fr](http://lemonde.fr)



CONCOURS  
DU NOUVEAU  
MONDE



France  
inter  
Le Monde.fr

Découvrez dès demain dans *Le Monde*  
L'ENIGME N°1 ET SON INDICE

# A 17 ans, Brian Joubert bouscule la hiérarchie du patinage

Le jeune Français a créé une surprise considérable en s'emparant de la médaille de bronze dans l'épreuve masculine des championnats d'Europe, jeudi 17 janvier à Lausanne. Il devrait être sélectionné pour les Jeux olympiques

LAUSANNE (Suisse)  
de notre envoyé spécial

Sur le podium de l'épreuve masculine des championnats d'Europe de patinage artistique, Brian Joubert jetai, jeudi 17 janvier, des coups d'œil furtifs et emprunts d'admiration au Russe Alexei Yagudin, couronné pour la troisième fois. « C'est dur de rester concentré quand on se retrouve à côté de son idole, glisse le tout jeune médaillé de bronze. Ce n'est qu'à l'entraînement, quand je me suis retrouvé sur la patinoire en même temps que Yagudin, que j'ai compris ce qui m'arrivait. J'ai commencé à le regarder patiner, mais mon entraîneur m'a vite recadré. »

En début de saison, Brian Joubert (17 ans) n'était qu'un espoir du patinage français, certes particulièrement prometteur. Sa troisième place aux championnats de France, en décembre, conjuguée à l'effondrement de Stanick Jeannette (le médaillé de bronze des championnats d'Europe 2001), l'a propulsé à Lausanne, au beau milieu de l'élite continentale. Le gamin n'a pas eu froid aux yeux : mardi 15 janvier, il prenait la troisième place du programme court, réussissant notamment sans trembler un quadruple saut.

## ENTRE JUBILATION ET EMBARRAS

Jeudi soir, avant le programme libre, la pression l'a saisi : « J'étais raide, je n'avais plus de jambes », confessait-il. Résultat : des combinaisons escamotées, une réception ratée sur le quadruple. A la sortie de la glace, Brian Joubert faisait son deuil du podium. « Mais je ne vais pas me plaindre : c'est déjà formidable, je ne les ai pas ratés, ces championnats d'Europe », se consolait-il. Il ne croyait pas si bien dire : ses adversaires directs ne s'en sortaient pas mieux et, malgré une sixième



Le jeune Français Brian Joubert (17 ans) a obtenu une surprenante médaille de bronze aux championnats d'Europe de patinage artistique, derrière les Russes Alexei Yagudin et Alexandre Abt. Il a sans doute gagné sa place pour les JO de Salt Lake City en février.

place dans le programme libre, le junior français pouvait monter aux côtés des Russes Alexei Yagudin et Alexandre Abt chercher sa médaille de bronze.

Les responsables français oscillaient entre jubilation et embarras. L'éclosion précipitée de Brian Joubert, ainsi que la belle cinquième place de Frédéric Dambier (qui s'est

classé 3<sup>e</sup> dans le programme libre), les placent devant une situation imprévue : les deux patineurs ont réussi des prestations qui devraient leur assurer les deux tickets pour les Jeux de Salt Lake City.

Or Stanick Jeannette, qui n'a pas effectué une seule prestation correcte cette saison, doit, à la demande de la Fédération, effectuer un test,

lundi 21 janvier, pour déterminer s'il est en mesure d'être retenu pour les Jeux.

Fortuite, l'arrivée de Brian Joubert ? Peut-être pas tant que cela. « Cela fait deux ans que je prépare ce coup-là, assène-t-il. Si j'allais à Salt Lake City, je réaliserais un rêve. Mais si je n'y vais pas, ce ne serait pas grave : mon objectif est d'être champion olympique en 2006. » Cette assurance, le patineur de Poitiers la partage avec son entraîneur, Véronique Guyon, une jeune femme au ventre arrondi par une grossesse de huit mois qui l'empêchera de se rendre à Salt Lake City.

« J'ai commencé à penser aux Jeux en début de saison, en regardant ce qui se passait au niveau national, explique-t-elle. J'ai dit à Brian de faire son travail et de rester vigilant. » A 32 ans, Véronique Guyon découvre son nouveau métier. Cette ancienne patineuse, qui ne compte que quel-

## Cent dix-huit athlètes pour Salt Lake City

La commission nationale du sport de haut niveau (CNSHN) a entériné, jeudi 17 janvier, la délégation française pour les Jeux olympiques de Salt Lake City (8 au 24 février), qui comptera 118 athlètes. Pas de surprise dans cette liste, mais on remarque l'absence de Sylvain Guillaume, le vice-champion olympique 1992 de combiné nordique, la présence d'une équipe complète de saut à skis et la sélection de l'équipe de Chamonix, qui disputera l'épreuve masculine de curling. Le recours déposé par le club de Megève devant le tribunal administratif de Grenoble a en effet été rejeté, mercredi 16.

Deux cas restent en suspens jusqu'au lundi 21 janvier : celui du patinage artistique masculin et celui du slalom en ski alpin, deux disciplines pour lesquelles la CNSHN a laissé les épreuves du week-end aux Fédérations de sports de glace et de ski pour affiner leur sélection.

## Open d'Australie : Monica Seles regoûte à la vie et au tennis

ques titres de championne de France juniors, et deux sélections aux Mondiaux juniors, avait dû renoncer à la glace, à la suite de problèmes provoqués par une sciaticque.

### FAIBLES MOYENS

« Les enfants ne m'attiraient pas vraiment, mais j'ai tenté le coup, raconte-t-elle. J'ai postulé à Poitiers parce que c'était un club où il n'y avait rien et pour savoir ce dont j'étais capable. » Elle avait vingt ans. Brian Joubert en avait quatre et s'enticha au même moment du patinage en suivant ses deux sœurs sur la glace. Depuis, leurs chemins ne se sont plus séparés.

« Je lui ai appris à patiner. Avec tout ce qu'on a vécu ensemble, il existe une vraie complicité entre nous », dit-elle. L'enseignante attribuée à une grosse capacité de travail et à une puissance physique hors du commun la réutilise de son élève qui suit actuellement des cours de 1<sup>er</sup> S par correspondance et s'entraîne deux fois par jour.

Pourtant, à Poitiers, les conditions d'entraînement sont très éloignées de celles d'un centre de haut niveau. Les heures de glace sont difficiles à obtenir, l'encadrement se résume à Véronique Guyon. « Nous n'avons ni préparateur physique, ni chorégraphe, j'ai toujours tout fait toute seule », explique-t-elle.

Brian Joubert et son entraîneur ont sollicité Alexandre Riccitelli, un ancien patineur italien, qui a apporté sa contribution à la chorégraphie des programmes du jeune homme. « Les gens me regardent comme un feu follet, comme une bête curieuse », s'amuse Véronique Guyon. C'est un peu d'air frais qui semble entrer dans l'atmosphère confinée du patinage.

Gilles van Kote

MONICA SELES aurait-elle retrouvé son meilleur niveau ? L'Américaine d'origine yougoslave s'est facilement qualifiée pour les huitièmes de finale des Internationaux d'Australie grâce à sa victoire en deux sets (6-4, 6-4), vendredi 18 janvier, sur l'Italienne Francesca Schiavone (36<sup>e</sup> joueuse mondiale). L'ancienne numéro 1 mondiale - aujourd'hui 10<sup>e</sup> - aura été l'une des grandes attractions de la première semaine de l'Open d'Australie, qu'elle a remporté à quatre reprises dans le passé (1991, 1992, 1993 et 1996). A vingt-huit ans, Monica Seles a conquis le public de Melbourne à grande dose de sourires et avec sa décontraction sur le court. « Je vis probablement les meilleurs moments de ma carrière. Je ne joue que pour le plaisir et il n'y a aucune pression sur moi », confiait-elle après sa victoire du deuxième tour contre la Zimbabwéenne Cara Black (6-1, 6-1).

Monica Seles a également indiqué qu'elle se verrait bien l'emporter en Australie : « Je ne serais pas surprise si je gagnais ici, pas plus que si je ne l'emportais pas. » L'Américaine n'a plus atteint de finale du Grand Chelem depuis sa défaite à Roland-Garros en 1998 face à l'Espagnole Arantxa Sanchez, trois semaines après la mort de son père.

En 2001, Seles a collectionné des victoires contre Jennifer Capriati, Serena Williams, Justine Henin et Martina Hingis, et a gagné quatre tournois, dont trois consécutifs en fin de saison 2001 au Brésil, à Tokyo et à Shanghai. En huitièmes de finale des Internationaux d'Australie, elle rencontrera l'Espagnole Anabel Medina Garrigues (49<sup>e</sup>) qui, vendredi, a mis fin au beau parcours de la Française Nathalie Dechy (56<sup>e</sup>), battue 6-3, 6-2. - (AP.)

## Les espoirs déçus des rugbymen de Bordeaux-Bègles

Le retrait de Thierry Lacroix, qui voulait développer le club, reste mystérieux

### BORDEAUX

de notre envoyé spécial

Thierry Lacroix ne veut pas parler. L'ex-futur directeur sportif du Club athlétique Bordeaux-Bègles-Gironde (CABBG) ne tient pas, dit-il, « à faire enfler la polémique » née après son soudain désistement du club de rugby girondin. L'ancien demi d'ouverture du XV de France, consultant pour France Télévision et n° 10 de l'USA Perpignan, renvoie à son communiqué officiel. Transmis le 7 janvier à l'Agence France-Presse par son avocat, il y regrette « l'échec dans la recherche d'investisseurs » et précise qu'il « n'a jamais été question qu'[il] reprenne, à titre personnel, la majorité des actions de la SASP [société anonyme de sports professionnels] ». Seule exception à ce mutisme, une interview accordée à L'Equipe, le 10 janvier, où il explique : « Les investisseurs que je représentais m'ont prévenu, le 26 ou le 27 décembre, qu'ils ne voulaient pas aller plus loin. Des ruptures de contrat, ça arrive tous les jours en affaires ». Une rupture de contrat, c'est justement ce que semblent décidés à dénoncer Alain, Alban et Michel Moga, les trois frères actionnaires majoritaires du CABBG, qui affirment que Thierry Lacroix se serait engagé en nom propre et par écrit à apporter entre 600 000 et 750 000 euros au club le 1<sup>er</sup> janvier.

Le conseil d'administration du club aurait décidé d'entamer des poursuites judiciaires pour préjudices moraux et financiers. « J'ai agi bénévolement pour le compte d'investisseurs anglo-saxons. Il n'y a jamais eu d'accord signé avec le club, il n'existe aucun document contractuel obligeant ces investisseurs à acquiescer les actions en question », s'est défendu dans son communiqué Thierry Lacroix. « J'ai vu ce fameux document mettant en valeur l'engagement signé entre M. Lacroix et ses conseils, d'une part, et MM. Moga, d'autre part », affirme de son côté Bernard Magrez, PDG d'un groupe bordelais de vins et spiritueux et principal actionnaire minoritaire (23 % des parts) du club.

Le dialogue semble désormais impossible. Pourtant, en Gironde,

ils sont nombreux à souhaiter une explication. « Qu'il nous dise une bonne fois pour toutes : j'ai été emporté par mon enthousiasme, je me suis fait planter par mes investisseurs, on le plaindra peut-être, et on tournera la page », déclare Christophe Laussucq. En Aquitaine, le silence de l'ancien international sonne comme un aveu. « Il nous a promenes, fait miroiter un projet auquel on a cru jusqu'au bout, poursuit le demi de mêlée et capitaine du CABBG.

### MYSTÉRIEUX INVESTISSEURS

L'idée d'un jeu de dupes fait son chemin. Ces mystérieux investisseurs anglo-saxons ou sud-africains, « désireux de rester secrets », ont-ils réellement existé ? N'a-t-il pas plutôt tenté un coup de poker, pensant drainer des partenaires sur son seul nom, s'offrant par là même une belle reconversion ? Seulement la certitude : Thierry Lacroix n'avait rien à gagner dans l'échec d'un projet qu'il vantait haut et fort depuis neuf mois. La conclusion est d'autant plus douloureuse qu'elle est inattendue. « Je lui en veux pour avoir joué avec la carrière des joueurs. (...) Il a nourri de faux espoirs. Le club n'avait pas besoin de cela », déclare Serge Simon, président du syndicat des joueurs et champion de France avec Bègles en 1991. « J'ai quitté le Stade français pour rejoindre un club qui devait être le premier de France d'ici trois ans », confirme Christophe Laussucq, dont la durée du contrat a été directement validée par Thierry Lacroix.

Pourtant, si son arrivée en tant que directeur général n'était effecti-

ve qu'en juillet 2002, terme de son contrat avec Perpignan, « c'était déjà le patron depuis cet été », explique l'entraîneur Christian Martinez, avant d'ajouter : « Il a d'ailleurs exigé qu'une majorité de contrats d'un an soient signés. »

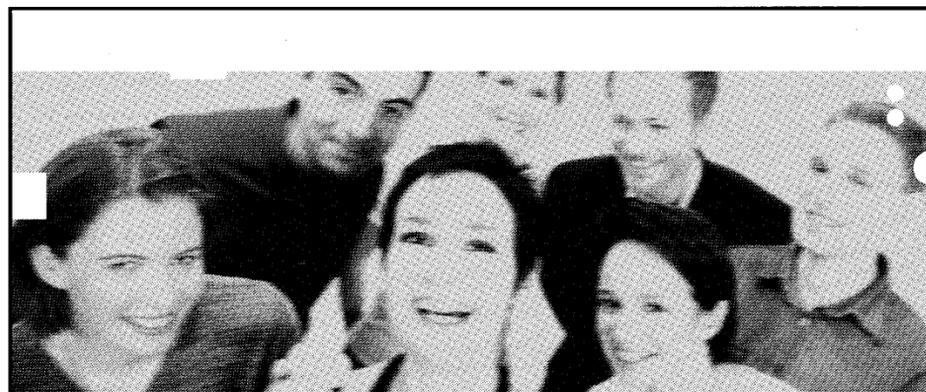
En avril, il met fin au contrat liant le club à l'entreprise de marketing Métro Sports, chargé de la gestion des partenariats, pour s'occuper lui-même de ce volet. Des courriers, paraphés par ses soins, sont envoyés aux partenaires, et, à sa demande, le prix des loges a été doublé en début de saison. Franck Joandet, chargé de la politique de la ville à la mairie de Bègles, se souvient de cette entrevue du mois d'octobre : « Il a présenté ses objectifs, nous a parlé de crèche, de brasserie, de garderie et de sa volonté de transformer le stade Moga en une infrastructure ultra-moderne. (...) Nous avons été interloqués par sa vision du marché économique et de l'agglomération, qui nous est apparue pour le moins utopique. »

A chaque fois, l'homme est introduit par les frères Moga. Alain, l'aîné, conseiller municipal à la mairie de Bordeaux, lui avait même obtenu une audience auprès du maire, Alain Juppé. Les dirigeants auraient-il péché par excès de naïveté ? « Son enthousiasme était sincère », rétorque Bernard Magrez. Il ne manquait pas non plus d'assurance. Le 25 octobre, il déclarait sur TV 7 Bordeaux : « Je pense avoir une idée sur un style de jeu qui n'est pas encore pratiqué en France. C'est mon jardin secret... »

Etienne Labrunie

### DÉPÊCHE

■ **AUTOMOBILISME** : l'écurie de formule 1 Prost Grand Prix devrait être fixée sur son sort lundi 21 janvier, après une réunion qui doit se tenir à huis clos au tribunal de commerce de Versailles (Yvelines) pour étudier l'offre d'investisseurs italiens dont le projet était toujours en cours de finalisation, jeudi 17 janvier au soir. L'offre italienne est considérée comme sérieuse. C'est à la demande de Cesare Fiorio que des industriels contactés dans la région de Porto-Cervo (Sardaigne), où réside l'ancien directeur sportif de Ferrari, seraient venus en aide à l'écurie française. Prost Grand Prix, dont les dettes sont estimées à 30,5 millions d'euros, a été placée en redressement judiciaire le 22 novembre par le tribunal de commerce de Versailles. Le premier Grand Prix de la saison 2002 aura lieu le 3 mars à Melbourne (Australie).



A son bord, de grandes entreprises vous recrutent



PSA PEUGEOT CITROËN / CRÉDIT LYONNAIS / GROUPE CAISSE D'ÉPARGNE / CRÉDIT AGRICOLE / UNILOG / MAZARS / PINAULT PRINTEMPS REDOUTE / EDF ET GAZ DE FRANCE / SNCF / THALES / SOCIÉTÉ GÉNÉRALE / SCHLUMBERGER / MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE / BNP PARIBAS / MINISTÈRE DE LA DÉFENSE / STERIA / EADS / GROUPE HELICE / DASSAULT SYSTÈMES / UNISYS...



Jeunes diplômés  
des grandes écoles  
et des universités,  
jeunes cadres  
de 1 à 3 ans d'expérience

Du 14 au 29 janvier 2002,

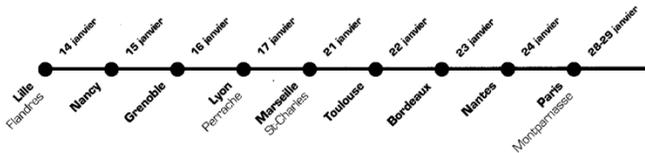
Le Monde lance la 2<sup>e</sup> édition du Train de l'Emploi.

A son bord, de grandes entreprises viennent à votre rencontre dans 9 villes de France avec des milliers d'offres d'emploi.

Prêts à rencontrer votre avenir ?

Notez maintenant la date du rendez-vous dans votre ville.

Le Monde



KEYRUS / France Bleu

Train de l'Emploi réalisé avec le concours de la société des Trains Exposition

# Recherche en paternité à Milan

Pulls Larzac, velours milleraies et smoking d'avant-guerre... Sous le signe d'un retour au sérieux, les créateurs italiens invitent les hommes à retrouver leurs racines



**PRÊT-À-PORTER  
HOMME**  
Automne-hiver  
2002-2003

## MILAN

de notre envoyé spécial

Les collections de mode masculine de l'automne-hiver 2002-2003 qui viennent d'être présentées à Milan du 14 au 17 janvier sont les premières à avoir été conçues après le 11 septembre 2001.

Loin d'être empreintes d'humeur noire, elle témoigne d'une réflexion. La chute des Twin Towers a précipité les remises en question. Depuis quelques années, la mode masculine, négligeait les besoins des hommes pour sacrifier à l'esbroufe et à la surenchère du coût.



STEPHANO RELANDINI/REUTERS

teux. Et voilà que les images rapportées d'Afghanistan dévoilaient une allure qui ne devait rien aux bureaux de tendance, celle d'un peuple aux racines vivaces, drapé dans son orgueil et son dénuement. Le 9 janvier, Tom Ford, le directeur artistique de Gucci, n'hésitait pas à qualifier le nouveau chef d'Etat afghan, Hamid Kar-zaï, d'homme « le plus chic du moment ».

L'heure est-elle venue pour la mode d'échapper à la dictature du consumérisme obligatoire ? L'annonce du retrait d'Yves Saint Laurent vient de lui ôter encore un peu de légitimité, et c'est à bon droit que Giorgio Armani, le parrain de la mode italienne sonnait violemment l'alarme dans une interview accordée au *Sunday Telegraph* contre la « consommation sans sentiment » et les jeunes qui « sont froids en tout ». D'autres ne l'avaient pas attendu pour rectifier le cap...

**L'heure est-elle venue pour la mode d'échapper à la dictature du consumérisme obligatoire ?**

Le vent de conservatisme soufflé par les Etats-Unis et l'Italie, joint à la déstabilisation des supermarchés (le livre de Naomi Klein, *No Logo*, a produit des effets dévastateurs) a ramené la mode à plus de sérieux. « L'extravagance est démodée », décrètent les maîtres du glamour, Dolce e Gabbana, jusqu'ici fameux pour leurs broderies luxueuses mais qui se sont choisis un nouvel emblème : le pantalon de velours côtelé. Les tissus de papa - tweeds, gabardine, flanelles... -, secs, et même un peu rêches, triomphent sans plus avoir besoin de se proclamer méridiens. Les couleurs s'enfouissent dans un registre terrien - voire terreux - de

gris, mastic, chocolat, caramel, relevé de violet sourd ou de fraise écrasée. Et les créateurs, plus pèlerins que jamais, feuilletent toutes les décennies jusqu'aux années 1930, décrochant le pantalon à pinces, les épaules compensées, le pull Larzac, les gros empiècements de cuir grenat, les écharpes gauchistes, le velours Camaby Street, le chapeau cloche de Harrison dans *My Fair Lady*, et jusqu'aux smokings calamistrés d'avant-guerre, avec leurs souliers vernis...

Dolce e Gabbana ont campé leur présentation dans une Sicile hivernale, peuplée de campagnards en velours milleraies, tricots patchwork, moutons retournés, longues écharpes à franges et casquettes en chiné. Mais l'intègre duo qui, en dépit d'un chiffre d'affaires en hausse, voudrait lancer une ligne moins chère, n'oublie pas de proposer des boots à trèfles et des musettes en velours côtelé. La campagne inspire encore Roberto Menichetti, ex-styliste de Burberry passé chez Cerruti avec armes et bagages : looks trappeurs, manteaux à double boutonnage, vestes italo-tyroliennes et une étonnante collection de pulls « norvégiens » à motifs géométriques...

Ailleurs, l'énergie du passé adopte l'accent cockney. Désormais contrôlé par LVMH, Fendi a ressuscité l'élégance étudiée des premiers Mod's avec les costumes croisés, larges et courts, les parkas moutarde, des Perfecto en cuir froissé grenat, des vestes à épaules pagodes et le chapeau de M. Hulot, avec force détails invisibles et audaces de luxe, comme cette besace en galuchat ou cette autre piquée façon sellier d'un dessin de toile d'araignée. Interprété par Trussardi, le même registre prenait un tour plus convenu (costumes de velours uni ou rayé façon Brian Jones...), avec quelques touches ethniques (vestes en daim brodées, écharpes à motifs amérindiens...) et de vraies trouvailles, comme ces vestes et manteaux d'anguilles, aussi riants qu'indestructibles, mais

l'Albion authentique était chez Burberry. Rendue aux mains d'un stylist anglais - Christopher Bailey venu de chez Gucci - la vieille maison retrouvait ses marques avec de gros tweeds à chevrons, des laines coupées franches, de confortables caleçons de maille et des vêtements (montés à la main) dans le style brit-



D.R.

pop des années 1960. Donatella Versace, quant à elle, préférerait rendre hommage au hip-hop, dont les fans sont friands de logos. Un large V en lettre gothique strassait divers éléments d'une collection dominée par le noir, qui superposait les sweats à capuche, les Perfecto brodés et les baluchons marins aux sangles rutilantes...

Plus *low profile*, Prada préférerait présenter, sur un air de be-bop, un cocktail pétillant de tenues protectrices où brillaient des manteaux de nylon noir armoriés de morceaux de feutre et des chaussures de sport

*Pantalon en feutre et veste en velours, Tom Ford pour Gucci (ci-contre). Cardigan en laine et pantalon en velours, Dolce e Gabbana (ci-dessus). Silhouette Pulp Label de Ralph Lauren qui défilait pour la première fois en Europe (à gauche).*



D.R.

découpées en sandales d'hiver. « Aujourd'hui, je sens qu'il est temps de porter une veste bien coupée et de belles chaussures, en ayant coiffé ses cheveux avec soin. » Si Tom Ford, l'homme fort de Gucci, prône ainsi le retour au formel, il n'entend pas quitter le piédestal du luxe. Coiffés du chapeau d'Aristide Bruant, foulards à pois autour du cou, pantalons flottants, ses mannequins-dandies arboraient des trenchs en cuir glacé façon Gatsby pour resplendir, au final, dans une superbe série de smokings et de fracs inspirés des années 1930 - et disponibles sur mesure. Tandis que la maison Jil Sander reprenait pied dans le grand luxe avec une collection souple et parfaitement coupée, riche en

*Parka en toile de coton doublée de mouton et costume sable en laine et soie, Fendi ; veste en velours et pantalon en gabardine de laine, Giorgio Armani ; le classicisme ingénu de Prada (de gauche à droite).*

cachemires, Loro Piana mettait en scène les plus beaux tissus du monde à des prix plus doux qu'à Paris. L'aura de Milan tient toujours aux produits d'exception. Pour preuve, Ralph Lauren, venu en personne présenter sa première ligne - purple label - quand Calvin Klein, lui, préfère désormais défilé à New York.

Enfin quelque peu soulagé de ses doutes, Armani illustrait pour Emporio une virilité un brin héroïque, empruntant la casquette des prolétaires russes et jouant les galons ton sur ton, sur des pantalons d'inspiration militaire, réservant ses tissus les plus audacieux à sa ligne Giorgio Armani, d'inspiration sartoriale. D'autres tissus - tweeds grattés et froissés, coton double, *tye and dye*, etc., inventés par l'équipe d'Issey Miyake festoyaient dans la collection de Naoki Takizawa, styliste-poète, qui a conçu son défilé sur le mode d'une parabole illustrant les liens d'un peuple avec son milieu naturel. La mode a tout à gagner de ses suppléments d'âme...

Jacques Brunel



PH. FRANCO ROSSI

D.R.

FARINACCI/AFIP

## La mode italienne groggy, mais debout

LE PITTI IMMAGINE UOMO, premier Salon mondial de l'habillement masculin, dont la soixante et unième édition s'est tenue à Florence du 10 au 13 janvier, a en partie exorcisé les inquiétudes des industriels italiens. Malgré la permanence de la crise financière, des conflits armés et de l'affaiblissement de l'économie japonaise, le Salon a enregistré au cours de l'année 2001 un nombre d'acheteurs en nette progression, autant dû aux soubresauts positifs du marché et à sa dynamique interne (progression des produits « sartoriale » autour de la mesure et du cousu main) qu'aux performances propres du Salon (expositions, présentations de mode...).

Pour dissiper la frilosité des ache-

teurs américains, dont le nombre a quelque peu diminué, les responsables du Salon ont sollicité leur patriotisme en offrant un défilé au styliste John Varvados, qui n'avait jusque-là présenté ses collections qu'à New York.

Le marché de l'habillement masculin ne s'est pas effondré, même si cette industrie italienne, dont le chiffre d'affaires en 2001 évoluait autour de 8 milliards d'euros, a dû en rabattre sur ses brillants résultats des cinq dernières années. La bonne tenue des achats de Noël et le succès annoncé des soldes mettent du baume au cœur, bien que le secteur reste sinistré dans des proportions variables.

Les ventes des marques de luxe ont ainsi chuté de près de 30 %,

quand le commerce de détail limitait son érosion à 0,9 %. Les exportations italiennes d'habillement masculin n'en ont pas moins enregistré, l'an dernier, une croissance à deux chiffres (13 %), tirée par l'Europe (l'Allemagne, en plein regain de consommation, mais aussi la France et le Royaume-Uni), en raison du traumatisme qui accable les Etats-Unis.

Autant dire que le rebond enregistré en décembre 2001 sur l'indice de confiance des consommateurs américains (passant de 84,9 à 93,7 %) a été accueilli comme une divine surprise. Si le choc est loin d'être amorti, l'apocalypse n'est plus au programme. Et les fabricants guettent avec espoir l'horizon 2003...

J. B.

## Soldes

### RUE DE PARADIS

10 Boutiques Tables & Cadeaux

**Bernardaud, Haviland,  
Raynaud, Christofle,  
Lalique, Saint-Louis,  
Daum, Sèvres,  
Ercuis, Guy Degrenne,  
et d'autres marques.**

Rue de Paradis  
PARIS 10<sup>e</sup>  
Métro Gare de l'Est-Poissonnière

## PERRONO - BIJOUX

Anciens - Occasions - Argentierie  
Pierre précieuses - Brillants  
Création et transformation  
Achats, Ventes,  
Echanges, Réparations  
Sélectionné par le guide  
"PARIS PAS CHER"

OPERA angle bd. des Italiens  
4, chaussée d'Antin  
ETOILE 37, avenue Victor Hugo  
ouverts du mardi au samedi

# AUJOURD'HUI

## Beaucoup de nuages sur tout le pays

**SAMEDI 19 JANVIER**  
Lever du soleil à Paris : 08 h 35  
Coucher du soleil à Paris : 17 h 30

Une perturbation faiblement pluvieuse arrive sur la Bretagne dans l'après-midi de vendredi. Elle termine de traverser la France dans la journée de samedi.

**Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie.** Le ciel se partage entre éclaircies et passages nuageux. Quelques averses peuvent se produire, surtout près des côtes de la Manche. Les températures s'échelonnent entre 10 et 12 degrés.

**Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes.** Des nuages gris traînent encore en début de matinée. De belles éclaircies se forment ensuite. Dans l'après-midi, des cumulus se forment et apportent de rares averses. Il fait de 7 à 10 degrés.

**Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.** Il pleut le matin sur la Champagne et la Lorraine puis, l'après-midi, de la Bourgogne aux frontières du nord-est. Des flocons tombent au-dessus de 700 m sur les Vosges et le Jura. Il fait de 3 à 5 degrés.

**Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées.** Le matin, le temps est couvert et faiblement pluvieux. Dans l'après-midi, des éclaircies reviennent par les côtes atlantiques et se propagent dans l'intérieur du pays. Les températures affichent de 8 à 13 degrés.

**Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.** Les nuages sont nombreux. Des petites pluies, localement verglaçantes, se produisent le matin sur le Limousin et l'Auvergne, puis, l'après-midi, sur la vallée du Rhône. Les températures s'échelonnent entre 4 et 10 degrés.

**Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.** Le ciel matinal est souvent dégagé, puis quelques nuages circulent sur le Languedoc-Roussillon dans l'après-midi. Les températures varient entre 9 et 13 degrés.

19 JAN. 2002 PRÉVISIONS  
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; \* : neige.

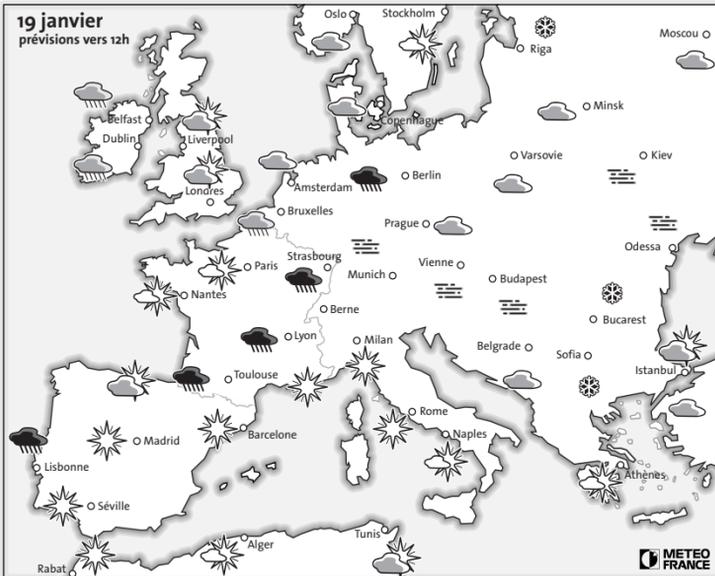
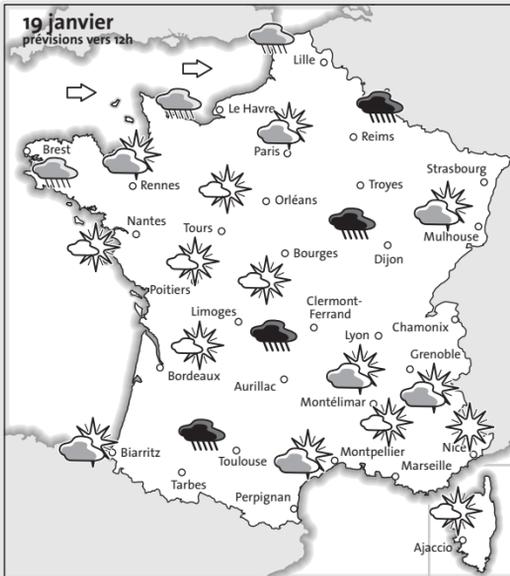
FRANCE		
Ajaccio	0/13 S	
Biarritz	4/12 C	
Bordeaux	4/12 N	
Bourges	3/9 N	
Brest	6/11 P	
Caen	6/9 P	
Cherbourg	6/9 P	
Clermont-F.	-1/9 P	
Dijon	-1/5 P	
Grenoble	-3/6 N	
Lille	4/8 P	
Limoges	2/9 N	
Lyon	-2/6 C	
Marseille	-2/10 S	
Nancy	0/4 P	
Nantes	6/12 N	
Nice	2/12 S	
Paris	5/10 N	
Pau	0/10 P	
Perpignan	2/12 N	
Rennes	6/11 N	
St-Etienne	-3/7 C	
Strasbourg	-1/4 N	
Toulouse	-1/8 N	
Tours	4/10 N	
Madrid	-4/8 S	
Milan	-3/6 S	
Moscou	-6/-3 C	
Munich	-5/2 C	
Naples	2/12 S	
Oslo	-9/-5 C	
Palma de M.	5/16 S	
Prague	-5/2 C	
Rome	-1/11 S	
Séville	6/14 S	
Sofia	-6/-2 *	
St-Petersb.	-2/0 *	
Stockholm	-2/3 N	
Ténérife	16/21 S	
Varsovie	-5/-2 C	
Venise	-3/6 S	
Vienne	-3/3 C	

AMÉRIQUES	
Brasilia	19/22 P
Buenos Aires	19/31 S
Caracas	23/30 S
Chicago	-9/10 S
Lima	19/23 P
Los Angeles	9/15 S
Mexico	4/22 S
Montréal	-16/-7 S
New York	-3/2 P
San Francisco	7/10 S
Santiago Ch.	13/28 S
Toronto	-8/-3 C
Washington DC	-2/4 P

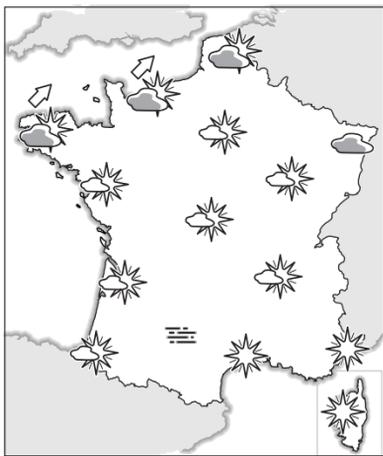
AFRIQUE	
Alger	5/16 S
Dakar	21/25 C
Kinshasa	22/30 P
Le Caire	10/17 S
Nairobi	16/26 S
Pretoria	18/25 P
Rabat	8/17 S
Tunis	7/15 N

EUROPE	
Amsterdam	5/7 C
Athènes	8/13 S
Barcelone	5/11 S
Belfast	4/9 P
Belgrade	-6/1 C
Berlin	-1/4 N
Berne	-4/2 N
Bruxelles	5/8 C
Bucarest	-7/1 *
Budapest	-7/1 C
Copenhague	1/4 C
Dublin	4/9 P
Francfort	0/3 C
Genève	-3/2 N
Helsinki	-2/1 *
Istanbul	5/8 N
Kiev	-8/5 C
Lisbonne	9/11 P
Liverpool	7/9 S
Londres	6/10 N
Luxembourg	-1/2 P

ASIE-OCCÉANÉ	
Bangkok	24/35 S
Beyrouth	13/16 S
Bombay	17/28 S
Djakarta	26/29 C
Dubaï	16/24 S
Hanoï	22/24 C
Hongkong	14/20 N
Jérusalem	5/14 S
New Delhi	8/19 S
Pékin	-5/7 S
Séoul	0/7 C
Singapour	26/30 P
Sydney	19/26 S
Tokyo	2/9 S



**Soleil** ☀ **Peu nuageux** ☁ **Couvert** ☁  
**Brèves éclaircies** ☁☀ **Averses** ☔ **Pluie** ☔  
**Orage** ⚡ **Neige** ❄ **Brouillard** 🌫 **Vent fort** 🌪



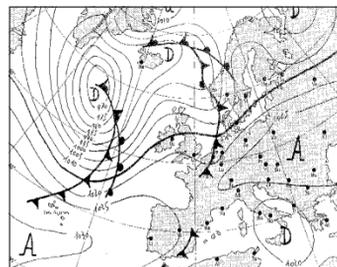
PRÉVISIONS POUR LE 20 JANVIER

## Beau temps sur toute la ligne.

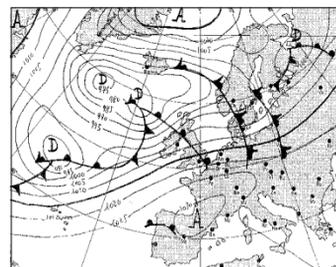
faire du ciel le plus bel endroit de la terre

**AIR FRANCE**

**Le 20 janvier**  
Le soleil se fait de plus en plus généreux au fil des heures sur une grande partie de la France. Seuls quelques nuages circulent sur le nord-est et les côtes de la Manche. Dans les vallées du Massif Central, la grisaille peut se montrer tenace.



SITUATION LE 18 JANVIER À 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 20 JANVIER À 0 HEURE TU

## La musculation électrique reprend de la vigueur

**TENDANCES**  
Tous les vendredis datés samedi, l'air du temps

**JUSTE APRÈS** les fêtes et leurs excès et en attendant les couvertures de magazines consacrés aux régimes, voici venue l'offensive d'hiver des « appareils d'électrostimulation musculaire ». Ces équipements qui raffermissent les chairs en administrant de légères décharges électriques font travailler les muscles sans effort, loin des travaux forcés en salle de gymnastique. Tout cela est « scientifiquement prouvé », mais un peu difficile à prendre au sérieux. Lorsque l'on aperçoit, sur les programmes télévisés de téléachat, certains clips mettant en scène des jeunes femmes au sourire figé ou des « M. Muscle » doublés en français avec un décalage d'une demi-seconde, on ne peut s'empêcher de sourire. Surtout lorsque la caméra zoome sur l'abdomen du

cobaye qui tremblote sous les électrodes.

On va un peu le regretter, mais c'est ainsi : « l'électrostimulation musculaire » a décidé de parler vrai, de prendre ses distances avec le folklore des biscoteaux que l'on sculpte sans lever le petit doigt. Il ne s'agit plus de parader dans les salles de fitness, mais de récupérer un ventre plat pour rester dans le coup. Les fabricants s'appuient sur une directive européenne de 1999 et mettent en avant une toute nouvelle génération d'équipements portatifs qui n'imposent plus de se barder d'électrodes. Tombé à 70 000 unités en 1998, le marché français a repris de la vigueur et devrait dépasser les 200 000 unités cette année, vendues dans les pharmacies, les magasins de sport et par correspondance. « Il y a quatre ans, les ventes se sont effondrées à cause de la piètre qualité de certains produits et d'une communication sans crédibilité », se souvient Alexandre Abad, responsable du département fitness chez Deca-



Discrète, la ceinture Flex-Abdos se porte sous les vêtements.

athlon. Depuis, poursuit-il, la réglementation est devenue plus stricte et les équipements se sont améliorés. Le marché a retrouvé une croissance à deux chiffres. »

Lova Moor n'est plus l'égérie de l'électrostimulation musculaire qui se présente désormais comme un auxiliaire de santé plutôt qu'un instrument de torture. Oubliés, les abdominaux en forme de tablette de chocolat. Les objectifs ont gagné en réalisme (« ventre plat et taille fine », résume un fabricant), et les résultats promis sont aussi d'ordre psychologique (« réapprendre à aimer son corps, reprendre confiance en soi », promet un autre). Pour les

amateurs de musculation en fauteuil - c'est bien de cela qu'il s'agit -, la grande nouveauté est l'apparition d'appareils portatifs, alimentés par piles. La gamme Slim Tens (à partir de 70 €) de IDT-France, par exemple, propose un boîtier qui se fixe discrètement sur le ventre. On peut le porter sous ses vêtements. Pendant la réunion, c'est à peine si de légères crispations trahissent l'intense séance de « modelage corporel » en cours.

### PICOTEMENTS ET SPASMES

Leader mondial de la spécialité, la société irlandaise Slendertone a frappé un grand coup en lançant la ceinture Flex-Abdos « qui permet de faire travailler les muscles de manière identique à la nature ». Les électrodes, intégrées au boîtier, sont placées sur le trajet des nerfs moteurs et impriment des contractions à travers la sangle abdominale. Au début, on sent des picotements un peu déconcertants, puis de courts spasmes qui forment comme de

légères vagues sur l'abdomen. Après avoir sursauté deux ou trois fois, on s'habitue en se disant qu'au fond cela ne peut pas faire de mal. Le programme, piloté par une sorte de mini-ordinateur de bord, dure au moins vingt minutes. Si on décide de l'interrompre avant son terme, le petit sourire stylisé du voyant de contrôle se transforme en une moue réprobatrice. « En dix jours, l'utilisateur constate déjà une amélioration et les muscles se raffermissent en huit semaines d'entraînement », à raison de séances de vingt à trente minutes d'une intensité modulable, assure le fabricant qui prend soin de recommander « un bon équilibre alimentaire » et un minimum d'activités physiques.

Pour les « femmes actives », Flex existe sous forme de short long muni de six électrodes qui se chargent de mettre au travail cuisses, fessiers et abdominaux. Ces produits chers (190,57 € pour la ceinture homme ou femme, 266,79 € pour le short) trouvent leur clientèle parmi

les catégories socioprofessionnelles relativement élevées et, de plus en plus, parmi les hommes. « Ils ont été longtemps rendus méfiants par le discours empreint de vanité des tablettes de chocolat », reconnaît Laurent Billiet, directeur commercial de Slendertone, mais le discours est devenu plus cool. Nous nous adressons aux cadres et aux businessmen actifs, qui veulent simplement entretenir leur ligne. » Pour s'imposer durablement, la « muscu immobile » devra vaincre d'autres réticences franco-françaises. « Ces appareils commencent à remettre en question notre culture, très axée sur le médicament, et qui considère qu'un équipement électrique correspond à un usage médical lié à un handicap », se félicite le docteur Wo Quang Dang, concepteur chez IDT-France. Pour perdre du ventre, mieux vaut s'infliger quelques décharges électriques que de s'en remettre aux anorexigènes et autres potions médicamenteuses.

Jean-Michel Normand

## MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 02 - 017

Retrouvez nos grilles sur [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

### HORIZONTALEMENT

I. Le meilleur moyen pour ne pas partir en fumée. - II. Heureusement, il n'est pas seul pour s'occuper des informations. Fait appel. - III. Fait appel lui aussi. Cité gallo-romaine. Réservé aux intimes. - IV. Il n'y a pas que le sexe qui les intéresse. - V. Lâché pour répétition. Qui ne pourra plus rien absorber. - VI. A vidé les sanatoriums. Travailla sur la croûte. - VII. Fit part de son

mécontentement. Direction générale. Représentant. - VIII. Capitale pour les Arméniens. Pêché en mer du Nord avant d'être fumé. - IX. Conjonction. Condamné à manger léger. Partenaire social en entreprise. - X. Douées.

### VERTICALEMENT

1. Difficile à comprendre. - 2. Bouquet des champs. Elle est agréable aux oreilles, mais lui est embarrassant. - 3. Destructeur

à détruire. - 4. Dans le cirage. Comme une bonne bouteille pour plus tard. - 5. Une fois touché, il faudra remonter. Assure la continuité. - 6. Font bloc. Construit pour Diane et Henri. - 7. Doublé dans les signes. Beau sujet pour une toile. - 8. D'un auxiliaire. Protégé l'Arioste et le Tasse. - 9. Lieu de travail. Descendu en remontant. Souvent insuffisant. - 10. Personnel. Se tourner vers le haut. - 11. Arrose la Roumanie. Bien entouré. - 12. Viennent de sortir, mais seront vite remplacées par d'autres.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 02 - 016

### Horizontalement

I. Chaussée-pieds. - II. Oisiveté. - III. Nés. Pratique. - IV. Truc. - V. UDR. - VI. Rareté. Union. - VII. Été. Rues. Vue. - VIII. Pièces. Eden. - IX. Osée. Es. - X. Emeus. Sumo. - XI. Détractrices.

### Verticalement

1. Contre-pied. - 2. Hiératisme. - 3. Assurée. Et. - 4. Ui. CE. Cour. - 5. SVP. Tressa. - 6. Serveuse. - 7. Etai. Est. - 8. Péteuse. Ur. - 9. Demi. - 10. Esquive. Oc. - 11. Doudoune. - 12. Sterne. SOS.

## PHILATÉLIE

### L'euro et la France d'outre-mer

AVEC ses départements d'outre-mer (DOM), la Réunion dans l'océan Indien et ses îles antillaises, la France se retrouve aux extrémités est et ouest de la zone euro. Imprimée sur les billets en euros, la carte de l'Europe comprend un petit encadré en pied, dans lequel sont représentés les départements français d'outre-mer pour signifier leur intégration totale dans l'« Euroland » : Guyane, Réunion, Martinique, Guadeloupe. En revanche, concernant les collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon et le territoire des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF), si le basculement dans la nouvelle monnaie se fait sous le régime commun pour les pièces de monnaie et les billets de banque, il en va tout autrement des timbres-poste.

Ainsi, dès le 1er janvier, Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte ont procédé à l'émission des quinze valeurs de la série d'usage courant Marianne de Luquet surchargées en noir respectivement « ST-PIERRE-ET-MIQUELON », sur trois li-



gnes, et « MAYOTTE », en complément du timbre rouge à validité permanente déjà utilisé.

Pour sa part, les TAAF ont mis

en service leur programme philatélique 2002 de 21 valeurs en euros (Le Monde du 6 octobre 2001) avant de procéder à la réimpression, aux nouvelles valeurs en euros, des timbres d'usage courant représentant les armoiries du territoire et d'émettre le 17 février, date marquant la fin de la circulation des billets et des pièces en francs, un timbre à 0,46 euro dessiné par Marc Taraskoff.

Rappelons enfin que les territoires d'outre-mer de Polynésie française, de Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna, où règne le franc Pacifique, ne font pas partie de la zone euro (1 000 francs CFP = 55 francs, soit 8,38 euros).

Pierre Jullien

### EN FILIGRANE

■ VENTES. La vente sur offres organisée par Soluphil (Soluphil SA, boîte postale 2675, L-1026, Luxembourg ; tél. : 352-44-10-95), clôturée le 25 janvier, disperse 1 287 lots du XIX<sup>e</sup> siècle de France, de Belgique et du Luxembourg. Un 1 franc vermillon vif, oblitération grille légère, détaché, démarre à 10 000 euros ; un « papillon de Belfort » envoyé par petit ballon durant le siège de la ville en 1871 est à 8 500 euros. Le

premier carnet de timbres au monde, émis par le Luxembourg en 1906, est proposé à partir de 1 500 euros. Le 23 janvier se déroulera à Paris, salle Rossini (7, rue Rossini, 75009 Paris), une vente aux enchères qui dispersera 341 lots dont, de France, un exceptionnel 1/2 centime surchargé sur 1 centime type Blanc, sur papier « grande consommation », surcharge renversée, estimé entre 5 000 et 7 000 euros (rens. auprès de l'expert, Daniel Berrous, au 01-53-34-55-32).

# CULTURE

## MUSIQUE

Piratage, aide à la diffusion, TVA... A l'occasion du 36<sup>e</sup> Marché international de l'édition musicale, l'industrie du disque rappelle ses préoccupations. Premières victimes du secteur, les majors de la musique classique réduisent leurs activités, offrant aux producteurs indépendants une visibilité accrue

# Le déclin du disque classique, symptôme d'un marché en crise

**LE MARCHÉ** international du disque et de l'édition musicale (Midem) tiendra sa trente-sixième édition à Cannes, du 19 au 24 janvier. Au cours d'une conférence de presse prévue lundi 21, le Syndicat national des éditeurs phonographiques (SNEP) devrait annoncer les chiffres de vente de l'exercice 2001. Selon nos informations, et contrairement aux espérances des producteurs, le marché du disque classique n'aurait pas augmenté - il subirait même la tendance inverse. Si les chiffres du classique ont connu un « pic » de 14,6 % en 1988, ils n'ont depuis cessé de chuter, jusqu'à atteindre 6,2 % en 2000.

Michel Ferretti, chef de produit classique et jazz à la Fnac, est idéalement placé pour constater les fluctuations du marché : « Je ne fais pas partie de ceux qui se lamentent en permanence, et je ne peux que me souvenir qu'en ses derniers mois le microsillon s'affaiblissait. La spectaculaire remontée du marché classique, c'est le CD qui l'a induite. Cependant, il y a vingt ans, chaque rentrée apportait sa moisson de souscriptions, de productions lourdes, notamment d'opéra. Aujourd'hui nous n'avons plus rien ou presque. Alors que le Châtelet était bourré pour La Belle Hélène, de Marc Minkowski, la Fnac n'aura vendu que 5 000 exemplaires du disque, avec la même distribution, quand des milliers de mélomanes se sont battus pour obtenir des places... Et pourtant Alain Lanceron, qui a produit le disque chez Virgin, est un de ceux qui travaillent le mieux dans le métier... Il a vu venir à temps la crise du symphonique, de l'opéra. Cela explique qu'il soit l'un des rares

directeurs de major à tirer son épingle du jeu... »

Alain Lanceron, directeur d'EMI classics France, président de Virgin Classics pour le monde et président de la commission classique du SNEP, estime en effet « avoir atteint ses objectifs, non sans mal et sans travail », et n'aura pas à fermer ou à réduire drastiquement sa « division » française, comme l'a fait Warner Classics International pour Erato, en mars 2001 (*Le Monde* du 3 mars 2001), puis, le 1<sup>er</sup> janvier 2002, pour l'essentiel de la structure de Warner Classics France. Mais Alain Lanceron ne se réjouit pas : « Une maison qui ferme ses portes dans une rue, c'est mauvais pour toute la rue. »

### « UN ÉCRÉMAGE NATUREL »

Même son de cloche chez Patrick Zelnik, PDG de Naïve (dont Naïve Classics) et président de l'Union des producteurs phonographiques indépendants (UPFI), qui souhaite une réflexion concertée sur le disque. Dans un récent « Point de vue » (*Le Monde* du 25 décembre 2001), il réagissait aux propos de Jean-Marie Mesnier, PDG de Vivendi-Universal : « A l'UPFI, nous préférons l'incitation à la protection, la régulation à la réglementation, et nous nous réclamons, nous aussi, de la diversité culturelle. La question étant de s'entendre sur la définition de ce concept. » Quelques jours plus tard, il confiait au *Monde* : « Le seul fait positif dans la régression des gros groupes est qu'il va y avoir écrémage naturel, en quelque sorte, et que les autres auront une visibilité accrue, plus conforme à la réalité du marché. »

Yves Riésel, PDG fondateur de la structure de distribution Abeille Musique, connu pour ses prises de parole polémiques, notamment dans les éditoriaux qu'il signe pour son site Internet ([www.abeillemusique.com/](http://www.abeillemusique.com/)), et qui a doublé son chiffre d'affaires entre 1998 et 2001, déclare : « Je regretterai les majors pour l'opéra, qui est très cher à produire. Mais il y a des initiatives intéressantes qui visent à une réappropriation par les grandes institutions musicales (orchestres, opéras) de leur patrimoine enregistré - et je suis convaincu qu'ils feront mieux avec les indépendants, les enregistrements seront disponibles sur le marché plus longtemps. »

Michel Ferretti et Yves Riésel ont souvent ferrailé, mais ils se respectent : « Il faut soit une structure lourde mais bien gérée comme EMI France, soit ce qu'a créé Yves Riésel, déclare le responsable du secteur classique à la Fnac. Riésel s'y consacre corps et âme, et c'est pour cela que ça marche. Ici à la Fnac, nous souhaitons continuer de soutenir le plus de produits possible. Mais comment faire lorsqu'il y a 60 000 titres classiques référencés et que les plus gros magasins ne peuvent en accueillir que 20 000 ? Nous devons faire des choix, relayés par [www.fnac.com](http://www.fnac.com), mais il est clair que nous allons vers une collaboration accrue avec les indépendants. Cela dit, la Fnac a toujours travaillé pour des produits forts, qu'ils soient dus à des majors ou à des indépendants. Cela restera notre credo. »

Tout en reconnaissant le professionnalisme et la culture de Michel Ferretti, Riésel écrivait, à propos de la Fnac, dans un édito-



DESIGN DE SELÇUK

rial du 20 novembre 2001 : « En musique classique, la diversité est embarrassante : elle implique du talent et du temps de la part des disquaires. Elle implique aussi de donner aux disques le temps de s'installer, de se faire connaître. La concentration de l'offre et sa centralisation sont ennemis de la diversité. Avant d'être connu, un grand artiste est inconnu, et cela prend du temps de le faire connaître. Cette lapalissade pose problème à des magasins qui volent au secours de la victoire et commencent par combattre, par leur force d'inertie, ce qui est neuf et ce qui est demain. »

Car les rayons classiques de la Fnac (dont 54 % des ventes s'effectuent à Paris intra-muros) vendent

de tout, y compris de grandes piles de disques, ceux d'André Rieu, d'Andrea Bocelli ou la bande-son du film *Titanic* (Universal). Là aussi, les chiffres sont parlants : à la Fnac, les meilleures ventes classiques de décembre et de l'année 2001 tout entière sont celles d'André Rieu.

### « NOUVEAU DÉPART »

La mauvaise nouvelle est que les chiffres d'Andrea Bocelli, André Rieu ou du *Titanic* sont inclus dans les résultats du classique au SNEP, les gonflant donc artificiellement ; la bonne nouvelle est qu'immédiatement après André Rieu, à 2 000 exemplaires près, vient Cecilia Bartoli dans des airs inconnus

de Gluck, chez Decca (Universal), puis Hélène Grimaud pour un disque Rachmaninov chez Teldec (Warner).

Alain Lanceron conclut : « Nous, majors, avons peut-être fait des erreurs, mais avouons qu'en France nous avons deux fois moins de points de vente qu'au Royaume-Uni, et que la télévision (celle du « Grand Échiquier ») et l'éducation artistique ne remplissent plus leur rôle. Et les lois de protection du disque (50 ans en France contre 90 ans aux États-Unis) n'arrangent rien. Mais il faut considérer ces mauvais chiffres comme le seuil d'un nouveau départ, plus réfléchi, moins confus. »

Renaud Machart

## Six dossiers capitaux

**AVANT** de se rendre au 36<sup>e</sup> Marché international du disque et de l'édition musicale (Midem), à Cannes, du 19 au 24 janvier, les producteurs, éditeurs et distributeurs de disques ont présenté, lors de différents points de presse, plusieurs dossiers prioritaires. Autant de sujets sensibles pour les indépendants, réunis notamment au sein de l'Union des producteurs phonographiques indépendants (UPFI) et de la Société civile des producteurs de phonogrammes en France (SPPF), mais aussi pour les majors représentés par la Société civile des producteurs phonographiques (SCPP), qui compte aussi des indépendants.

● **La copie privée.** En autorisant aux particuliers la copie des œuvres enregistrées, le secteur a obtenu une rémunération dont le dispositif a été défini par la loi du 3 juillet 1985 sur les droits voisins, dite « loi Lang » (taux, assiette, répartition, 25 % des sommes perçues consacrées à la création...). Aux supports d'enregistrements sur cassettes audio et vidéo ont été ajoutés les CD enregistrables (250 millions d'unités vendues en 2001, contre 200 millions en 2000). La commission Brun-Buisson, chargée d'étudier les modalités de rémunération et son extension possible, travaille actuellement sur le cas des baladeurs de type MP3 (stockage de fichiers musicaux téléchargés sur ordinateur) ou de nouveaux supports comme les décodeurs-enregistreurs qui permettent le stockage de données audiovisuelles sur un disque dur. En revanche, la taxation des disques durs d'ordinateurs, régulièrement soulevée par les industriels de l'informatique et certains fabricants hostiles au principe de la rémunération pour copie privée, n'est pas à l'ordre du

jour, même si la filière entend que la question ne soit pas évacuée. En 2001, les sommes perçues, étendues aux ayants droit de la propriété littéraire et artistique, pourraient atteindre 150 millions d'euros.

● **La licence légale.** Le code de la propriété intellectuelle reconnaît au producteur le droit exclusif d'autoriser l'exploitation et la diffusion des œuvres enregistrées. Dans certains cas (diffusion radio-phonique, lieux publics, établissements commerciaux...), le régime de la licence légale, exception à ce droit, est appliqué, moyennant une taxation forfaitaire, donc défavorable aux ayants droit. Les producteurs se mobilisent contre la possible extension de la licence légale à l'environnement numérique et Internet, réseau par nature international. Une commission d'arbitrage a été mise en place.

● **Un meilleur accès à la diffusion.** Indépendants et majors entendent interpellier le Conseil supérieur de l'audiovisuel sur la place de la musique à la radio et à la télévision. Le secteur public propose peu d'émissions musicales ouvertes aux nouveaux talents (« Vlam » vient d'être supprimé sur France 5, Arte se concentre sur la période des festivals d'été). La musique en direct n'a quasiment pas droit d'antenne. Le lancement de la télévision numérique hertzienne est considéré comme une opportunité favorable à la création d'une chaîne musicale. A la radio, le système des quotas a permis à la production française de se développer, mais a induit la concentration des rotations des titres les plus vendus au détriment des nouveaux talents. Les indépendants souffrent d'une diminution de l'accès de leurs productions sur ce média et réfléchissent à l'instauration

d'un système de plafonnement des rotations.

● **Le soutien à la création.** Sans aides financières et incitations fiscales à la création, des maisons spécialisées dans les secteurs du jazz ou de la musique classique, mais aussi certains courants du rock ou de la chanson, ne pourront se développer et favoriser l'émergence de nouveaux talents. Les indépendants demandent que les pouvoirs publics renforcent leur action : aides à l'exportation, système d'avances remboursables à taux zéro, contrôle des cahiers des charges des radios, télévisions et lieux de spectacles qui sont un outil de promotion...

● **Le domaine public.** La durée de protection des droits des auteurs-compositeurs a été fixée à 70 ans après leur mort. Celle des artistes-interprètes et producteurs est fixée à 50 ans après la première fixation sur un support. Passé ce délai, les enregistrements tombent dans le domaine public et peuvent être exploités sans contrepartie financière. Les professionnels demandent que les délais de protection soient harmonisés. Toutefois, certains indépendants, spécialisés dans la diffusion d'œuvres du domaine public, considèrent que la mesure les obligerait à cesser leur activité.

● **La baisse de la TVA sur le disque.** Ce dossier fait l'unanimité chez les indépendants et les majors, qui demandent un taux réduit à 5,5 %, déjà appliqué au livre ou aux salles de cinéma. Les pouvoirs publics, favorables au principe, renvoient aux autorités de Bruxelles. La directive européenne sur la fiscalité sera réexaminée cette année.

Sylvain Siclier

## Cette directive qui embarrasse la France

**S'IL** est un domaine où les professionnels du disque et les artistes pensaient ne pas avoir à batailler, c'est bien dans la transposition *stricto sensu* de la directive européenne sur le commerce électronique dans la loi sur la société de l'information. Las ! le projet de loi, dont certaines dispositions ont déjà été adoptées, ne retient pas certains éléments relatifs à la responsabilité des intermédiaires sur Internet (fournisseurs d'accès et d'hébergements de sites, opérateurs de télécommunications...). Un point pourtant essentiel pour l'industrie du disque qui considère que c'est bien en plaçant ces sociétés - passage obligé pour accéder au réseau mondial - face à leurs responsabilités qu'il sera possible de lutter efficacement contre la piraterie et pour le respect des droits des auteurs, artistes et producteurs.

Pour de nombreux économistes et juristes, en particulier américains, la conception « traditionnelle » de protection ne peut être appliquée à la diffusion des œuvres musicales - mais aussi littéraires, photographiques, etc. - sur Internet. L'industrie du disque constate que l'Etat est aujourd'hui dans une position ambiguë. Il est à la fois législateur, garant de l'intérêt public et opérateur du premier réseau de téléphonie, Orange, qui pourrait pâtir de l'application stricte de la directive communautaire.

Pour dénoncer cette tentation d'un modèle libéral favorisant la diffusion de la musique sur Internet sans mesures de protection et une juste rétribution, les artistes et producteurs multiplient les exemples concrets : téléchargements massifs de fichiers musicaux sans autorisation ; utilisation quasi systématique de la musique comme

élément illustratif des sites... Ils redoutent plus généralement que l'on ouvre la porte à un piratage dont il est impossible de croire qu'il se contenterait d'être à « usage privé ». Dans les mois à venir, les professionnels du disque enten-

dent bien faire un lobbying actif auprès des institutions européennes et françaises pour une révision de la loi dans un sens plus fidèle à la directive.

S. Si.

**ZIC ZAZOU**

en 1000 morceaux  
spectacle d'humour musicologique

du mardi 22 au samedi 26 janvier 2002 à 20 h 30  
à la Maroquinerie  
23, rue Boyer - XX<sup>e</sup> - Métro : Gambetta  
location : lieux habituels - tél. 01 40 33 30 60

FIP

fonds soutien

en partenariat avec  
MAIRIE DE PARIS

**MUSÉES** • Un rapport officiel en date du 19 septembre 2001 fait apparaître des défaillances dans la gestion du Louvre, entravé dans son développement par un manque d'autonomie qui met en péril ses budgets. Son directeur s'en explique

## Henri Loyrette prépare la riposte du Louvre, mis en accusation par la Cour des comptes

LA PUBLICATION d'un rapport critique de la Cour des comptes sur la gestion du Louvre suscitera-t-elle un choc salvateur ? C'est le souhait d'Henri Loyrette, directeur du Louvre depuis six mois. Le rapport, dont le contenu a été révélé par *Le Figaro*, porte sur la période 1993-2000, durant laquelle l'établissement public a été présidé successivement par Michel Laclotte et Pierre Rosenberg. Il met en évidence des défaillances dans la gestion des personnels, la surveillance des salles, la gestion des collections et de leurs inventaires, ainsi que sur la complexité des liens entre le Louvre et la Réunion des musées nationaux (RMN).

Ce dernier point est, de loin, le plus important puisqu'il touche à la répartition des pouvoirs entre le Louvre et ses autorités de tutelle, la direction des musées de France (DMF) – pour ce qui relève de l'administration – et la RMN – pour ce

qui est des budgets et de la gestion commerciale.

« Nous partageons très largement les conclusions de la Cour des comptes », affirme en préambule Henri Loyrette. « Le rapport permet un constat plus général sur la situation des musées français, c'est-à-dire la question de l'autonomie des musées devenus établissements publics, le Louvre – en 1993 – et Versailles : cette transformation n'a jamais été acceptée véritablement par la DMF et la RMN. Les difficultés que dénonce le rapport sont d'autant plus explicables qu'elles sont structurelles. Elles tiennent à un fait : l'exercice de la tutelle qui s'exerce sur le Louvre. »

Ainsi des vols, qui ont fait disparaître du matériel informatique pour un montant supérieur à 30 500 euros et du matériel audiovisuel pour un montant de l'ordre de 83 900 euros. Identifiés, les coupables n'ont été que peu punis, et tardivement : « Cela signifie, pré-

cise Henri Loyrette, que le Louvre, ayant demandé des poursuites, n'a pas été suivi, en tout cas pas assez vite par sa tutelle. Or le musée, à l'heure actuelle, ne dispose pas de la gestion directe des personnes, qui est du ressort du ministère de la culture. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003, ce ne sera plus le cas : nous gérerons en direct le personnel fonctionnaire. C'est une des mesures qui doivent améliorer notre autonomie et notre efficacité. Le problème est le même en matière de recrutement : si, aujourd'hui, il nous manque deux cents personnes, ce sont deux cents postes vacants à pourvoir qui ne peuvent l'être, dans le système actuel, que par des concours organisés au niveau du ministère. Si le Louvre pouvait recruter de lui-même, les postes ne resteraient pas longtemps vacants. Ce qui nous permettrait évidemment de remédier au taux de fermeture des salles. Il est inacceptable qu'il soit à l'heure actuelle de

26 %. Nous en sommes les premiers convaincus. »

Une autonomie mieux définie pour le Louvre passe par un rééquilibrage de sa situation financière. « Aujourd'hui, le Louvre reverse 45 % de ses recettes à la Réunion des musées nationaux, soit près de



« Les difficultés que dénonce le rapport tiennent à un fait : la tutelle qui s'exerce sur le Louvre »

HENRI LOYRETTE

10 millions d'euros. Les financements que nous obtenons en retour de la RMN sont largement inférieurs. Non seulement nous sommes d'accord avec le principe de la mutualisation, mais nous y sommes attachés. Il n'est pas question de le démanteler. Mais il faut l'ajuster. »

Manière de dire que le Louvre, avec ses six millions de visiteurs par an, refuse de financer la RMN qui souffre d'un fort déficit – qu'il s'agisse des expositions ou des services commerciaux –, de la lenteur et de la lourdeur de son fonctionnement, autant de défauts de plus en plus souvent mis en cause (*Le Monde* du 10 janvier). En mars 2001, le Louvre, alors dirigé par Pierre Rosenberg, a dénoncé l'accord qui le liait à la RMN en matière d'édition. A celle-ci, le Louvre reproche d'exercer en permanence un droit de regard sur des projets éditoriaux, scientifiques ou pédagogiques, et de ne donner parfois son avis qu'après un délai d'un an, lequel suffit à condamner le projet.

Aujourd'hui, les ponctions opérées sur les recettes du Louvre sont telles que sa situation financière est fragile. Ce que ne manque pas de rappeler Henri Loyrette : « Aux yeux de l'Etat, l'opération Grand

Louvre est achevée, ou presque. A nous donc de financer les travaux qui restent à accomplir. A nous de susciter la générosité des mécènes, comme nous l'avons fait en obtenant 3,75 millions d'euros du groupe TotalfinaElf pour la galerie d'Apolon. A nous de trouver ceux qui vont nous permettre de créer un site Internet où l'on pourra voir les trente-cinq mille œuvres de nos salles et les cent cinquante mille dessins de notre Cabinet... Pour l'heure, nous gérons la pénurie : ce qui signifie l'abandon des expositions prévues au second semestre de 2002, l'allègement des programmes de l'auditorium et des crédits d'acquisition réduits. »

Henri Loyrette en appelle à une réforme radicale du fonctionnement des musées. « Il faut revoir globalement la question. Seuls le Louvre et Versailles ont obtenu un statut d'établissement public et, on le voit, doivent conquérir leur autonomie par rapport à la DMF et à la RMN. Fin février ou début mars, doit être signé un contrat d'objectifs réunissant le Louvre, le ministère de la culture et celui du budget. Il s'agit de développer notre autonomie de gestion, d'obtenir des ressources propres supplémentaires, de renforcer la politique scientifique en plaçant sous l'autorité de la direction du musée et – élément essentiel – d'assurer un taux d'ouverture des salles de 90 %. Il faut être clair : dans l'état actuel, le Louvre peut difficilement être géré. Les dysfonctionnements ne seront pas réglés sans des transformations profondes. Si l'on veut que le Louvre soit à la hauteur de son succès et de sa réputation universelle, si l'on veut qu'il demeure un musée du même rang que le Metropolitan Museum de New York, il faut lui en donner les moyens. »

Philippe Dagen

Catherine Tasca  
« très inquiète »  
de la politique  
menée par  
M. Berlusconi

CATHERINE TASCA « préférerait un autre parrainage que celui de Silvio Berlusconi » pour le Salon du livre. La ministre de la culture intervenait dans l'émission « Première édition », jeudi 17 janvier, sur France-Culture, à propos du Salon du livre de Paris, du 22 au 27 mars, dont le pays invité est l'Italie. Alors qu'il lui était demandé si le président du conseil italien serait là pour l'inaugurer avec elle, M<sup>me</sup> Tasca a répondu : « Je ne le souhaite pas, mais je n'ai pas d'informations. Nous avons fait [en 2001] l'ouverture avec Gerhard Schroeder. En Europe, il est logique que les représentants des pays honorés par le Salon du livre soient présents. Je suis contrainte à des termes diplomatiques compte tenu de la position d'élu de M. Berlusconi, mais je l'ai connu aussi en d'autres temps. Dans les domaines de la création, de la diversité culturelle, je connais ses positions, donc personnellement je suis très inquiète de la politique qu'il mène dans son pays, et je préférerais un autre parrainage pour le Salon qui va s'ouvrir. »

### DÉPÊCHES

■ **THÉÂTRE** : Nadine Varoutsikos, directrice de la Maison du théâtre et de la danse d'Épinay-sur-Seine, a été nommée mercredi 16 janvier à la tête du LARC, scène nationale du Creusot (Saône-et-Loire), par Catherine Tasca, ministre de la culture, et André Billardon, maire de la ville. Elle succède à ce poste à Claude Meiller.

■ **VENTES** : la collection de photographies réunie par l'architecte Eugène Viollet-le-Duc (1814-1879) sera mise aux enchères à Drouot-Richelieu le 19 mars, a annoncé l'étude Piasa, qui conduira la vente. Ces centaines de tirages comportent plusieurs œuvres de Le Gray, Nègre, Le Secq et Marville.

### VERBATIM

#### « Des carences préoccupantes »

VOICI les principaux extraits du rapport de la Cour des comptes consacré à « la gestion du musée du Louvre ».

« Au terme de son contrôle, qui a porté sur les exercices 1993 à 2000, la Cour a constaté des carences préoccupantes dans l'organisation des services du musée et des défaillances dans l'exercice des missions qui lui sont confiées. Cette situation trouve pour une large part son origine dans le fait que l'autonomie accordée à l'établissement public depuis sa création est encore dans les faits largement fictive. – Gestion des personnels. Les modalités actuelles de gestion des fonctionnaires affectés au Louvre créent une situation tout à fait anormale du point de vue de l'exercice des responsabilités. L'établissement public du musée du Louvre, sachant qu'il ne maîtrise pas la gestion des agents et qu'il peut, en outre, être désavoué par le ministère de la culture, est enclin à tolérer des errements ou comportements inadmissibles.

– Les relations avec la Réunion des musées nationaux. L'équilibre financier initial a été clairement rompu au détriment du musée du Louvre : au cours des quatre derniers exercices (1997-2000), la RMN a reçu du Louvre 9,15 millions d'euros en moyenne annuelle, correspondant à 45 % des droits d'entrée, tandis que ses dépenses pour le compte du Louvre, selon ses propres estimations, ont été de 5,34 millions d'euros en moyenne annuelle mais, selon les estimations du musée, n'excéderaient guère 3,66 millions. Il en résulte que l'établissement public du Louvre voit chaque année ses ressources propres amputées de manière substantielle au moment même où il rencontre des difficultés pour financer les charges de travaux et d'entretien du Palais national du Louvre qui lui incombent désormais (...). Aussi la Cour ne peut-elle que recommander la recherche, entre la RMN et le Louvre, de relations financièrement plus équilibrées et fondées sur une juste appréciation des responsabilités de chacun.

**ARTS** • A la même époque, le maître de Vence et le jeune Américain dessinaient des plantes, modestement. Le Centre Pompidou les a rapprochés

## Matisse et Kelly : une feuille est une feuille est une feuille...

1949 est l'année des premiers dessins de plantes réalisés par Ellsworth Kelly, un jeune peintre américain qui a fait la guerre en France, et y est revenu, avec une bourse, pour étudier l'art à Paris. Il y restera jusqu'en 1954. Coïncidence : 1954 est l'année de la mort de Matisse. En 1949, Henri Matisse est un vieux maître de 80 ans qui vient d'entreprendre son grand œuvre ultime, la décoration de la chapelle de Vence, dans l'absolue simplicité. On ne dira jamais trop son impact, et celui des gouaches découpées, notamment pour Jazz, sur toute une génération d'artistes américains : ceux qui ont « inventé » le « hard edge », adopté le « shape canvas », lancé le minimalisme. Kelly est de ceux-là, dont la recherche de nouvelles formes simples à ses sources dans l'art construit européen, chez Mondrian et

Malevitch, et chez Matisse, mais sans doute après, en trempant dans le bain new-yorkais.

Matisse a toujours, tout naturellement, aimé dessiner des plantes, des fleurs en pot, des feuilles en branches, en particulier dans les années 1940, quand, souffrant et insomniaque, il travaillait la nuit. Sans la même constance, mais à intervalles presque réguliers, Kelly a dessiné des plantes, des feuilles et des branches. Cela peut paraître surprenant si l'on oublie que l'artiste est, au fond, un classique dont l'abstraction radicale découle de sa perception de la réalité d'une fenêtre, d'un mur, d'un contour de feuille. Il reste que ce n'est pas courant pour un artiste aussi soucieux de tableau et d'étendue de la couleur de s'adonner au dessin de plantes sur le motif, en plein air ou en regardant la branche dans le pot,

avec un souci du rendu juste, en se faisant modeste observateur devant le motif, mais avec cet irrésistible besoin de résumer la forme d'un trait sans bavure, sans ombre, sans repentir. En cela il est proche d'un certain Matisse, qui fait de ses dessins de branches « un terrain d'exercice d'assouplissement comme celui du danseur ou de l'équilibriste ». « Danseur », on pense à la chorégraphie à laquelle Pollock se livre en peignant : équilibriste, on pense à cette tension du fil – de la ligne – et du poids du corps – de la main – qui tient le trait en suspens.

#### « LUXE, CALME, VOLUPTÉ »

Kelly dit qu'à l'époque de ses premiers dessins de plantes il était loin de Matisse et proche de Picasso, qu'il trouvait « plus structurée ». La volupté, le luxe, le calme de Matisse, j'ai mis du temps à l'apprécier ». On veut bien le croire en découvrant ses tout premiers dessins de plantes, à l'encre, solides comme ces architectures romanes qui alors l'intéressent. Pourtant, le lien avec le maître de Vence est déjà possible lorsque Kelly dessine à Belle-Ile.

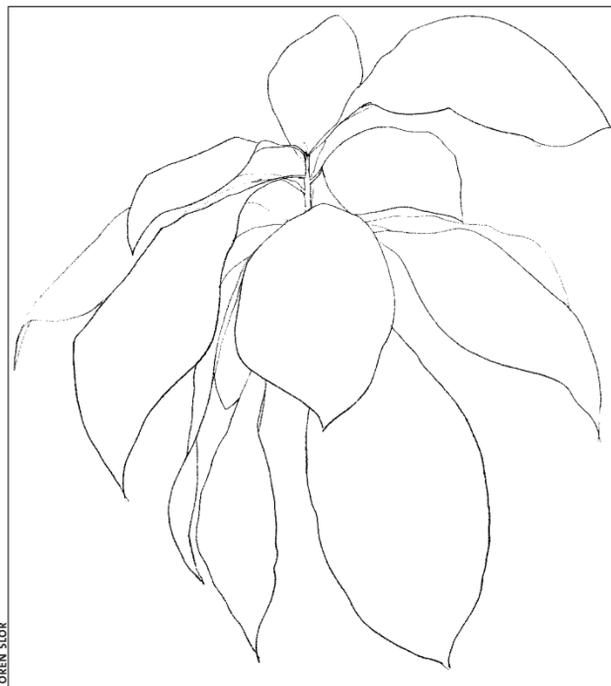
Cette relation a été étudiée, mais dans les livres seulement. L'exposition du Centre Pompidou, qui montre largement les feuilles de feuilles de l'un et de l'autre, est

donc une première, où les amateurs de dessin vont jubiler devant les merveilles conjuguant la quintessence de la plante et l'essence du dessin modestement approché par l'un et par l'autre.

Mais lequel ? On peut les confondre parfois. Parfois seulement. Le dessin au trait, ce surgissement premier, ne saurait cacher le tempérament de chacun, ni la pulsion décorative chez Matisse, où elle entre en compétition avec sa sensualité et cette fausse nonchalance du trait ouvert, ni le goût de l'épure architecturale chez Kelly, moins organique que formaliste. L'artiste dit d'ailleurs qu'il « ne dessine pas des fleurs, mais des choses planes, des feuilles qui ont des contours fantastiques, et qui sont plus faciles à dessiner que des seins. Parce qu'un dessin de corps humain a toujours du sens. Alors qu'il n'y a pas de signifiant dans la feuille ». Pour les Américains de sa génération : « A rose is a rose is rose. »

Geneviève Breerette

HENRI MATISSE - ELLSWORTH KELLY. Dessins de plantes. Centre Pompidou, Galerie d'art graphique, niveau 4. M° Rambuteau. Tél. : 01-44-78-12-33. 5,5 €. Tous les jours, de 11 heures à 21 heures. Fermé le mardi. Jusqu'au 8 avril.



Ellsworth Kelly, « Avocatier », 1967, crayon sur papier, 73,7 x 58,4 cm.

**CIRQUE D'HIVER BOUGLIONE**  
Présente  
**TRAPELES**  
Le Nouveau Spectacle Bouglione  
AU CIRQUE D'HIVER

110 Rue Amélot, PARIS 11<sup>e</sup> - Réservations : 0 892 680 892<sup>\*</sup>

Points de vente : FNAC, CARREFOUR, Réseau FRANCE BILLET, Cirque d'Hiver

Métro : Filles du Calvaire / République / Oberkampf - Bus 20-65-96

Ecoutez...  
et entrez dans  
La Légende !

**NOSTALGIE**  
La Légende

Retrouvez toutes les fréquences sur 3615 NOSTALGIE ou au 05 36 68 05 05 [www.nostalgie.fr](http://www.nostalgie.fr)

**CHATELAIN**

**Midis Musicaux**

Lundi 21 janvier à 12h 45  
Les Grands Prix internationaux  
Médaille d'or du concours Van Cliburn 2001  
**Olga Kern**, piano  
Rachmaninov, Wagner / Liszt

Mercredi 23 et vendredi 25 janvier à 12h 45  
**Quatuor Vogler**, quatuor à cordes  
dans le cadre du cycle Beethoven (du 23 janvier au 8 février)

Location sur place à partir de 11 h.

## Musique Le manège débridé de Dédé Saint-Prix



**PARIS** Infatigable et formidable meneur d'ambiance, chanteur à l'énergie bouillonnante, percussionniste, flûtiste, Dédé Saint-Prix dit ne jamais se sentir aussi bien que lorsqu'il transmet du bonheur avec sa musique, débri-de les corps timides par le souffle de ses tambours. « Transmettre » : c'est pour lui un engagement, physique et spirituel. Presque une philosophie. Avant de se faire définitivement happer par la musique, il a été instituteur. Depuis des années, il enseigne la percussion afro-caribéenne, anime stages et ateliers. Actuelle-

ment, il se partage entre des cours au conservatoire d'Angoulême où il exerce depuis plusieurs années, le projet Esperanz'art, intégrant sons numériques et chorégraphies (création au Futuroscope de Poitiers et à Rouillac en mars) et son travail à Fleury-Aubrais, dans le cadre d'une opération baptisée « Faire vivre nos cultures ». Un intitulé correspondant exactement à son ambition de faire « un travail approfondi sur la musique martiniquaise ».

Il est né en 1953 au François, en Martinique. Quand il part à la pêche aux souvenirs, il se rappelle le manège installé sur la place de la commune, où il se rendait, encore enfant. Au cours de ces escapades, il s'est pris de passion par la musique chouval bwa, menée par le tambour débonda, qui accompagne alors la ronde des chevaux de bois. Très tôt, il sent fleurir en lui l'âme du militant. Agacé de voir le ka guadeloupéen prendre ses marques sans vergogne en Martinique, après avoir joué au sein de différents groupes dont La Selecta et Malavoi, Dédé Saint-Prix crée son propre groupe, Pakatak, pour redonner toute sa place à la musique de son enfance.

Au début des années 1980, la métropole, bientôt suivie par l'Afrique, les Etats-Unis, Cuba et d'autres, découvre grâce à lui les rythmes chaloupés du chouval bwa. Une cause au nom de laquelle il enregistre plusieurs albums, non sans s'autoriser quelques digressions vers d'autres îles des Caraïbes. Le manège traditionnel créole, le chouval bwa, survit encore, grâce à quelques militants de l'identité martiniquaise. Grâce aussi à des musiciens de la trempe de Dédé Saint-Prix, gardien de la mémoire, antidote à la morosité, jamais aussi persuasif que sur scène, un espace de liberté où il rayonne, chahute comme un cheval fou. Ti-Emile (Emile Caséus), décédé en 1992, Ti Raoul Gravilliers, solide, malicieux et guerrier chanteur de bèlè, pièce maîtresse de la musique traditionnelle martiniquaise, sont des personnages essentiels de la culture populaire de l'île. Dédé Saint-Prix, dans sa relecture de la mizik chouval bwa, l'est tout autant.

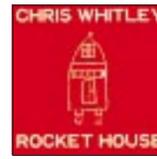
Patrick Labesse

**Dédé Saint-Prix et l'Ensemble Chouval Bwa, Radio France, salle Olivier-Messiaen, le dimanche 20 janvier à 18 heures. Concert « Musique et poésie créole ». Egalement au programme : Moïse-Benjamin Benzo et l'Ensemble Kasika (Guadeloupe). Radio France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris-16<sup>e</sup>. RER C Kennedy-Radio-France. Entrée libre. Photo : © Mephisto**

## Sélection disques rock

CHRIS WHITLEY

Rocket House



La fusion entre le caractère ancestral du blues et la modernité électronique est aujourd'hui une des plus fécondes car des plus naturelles, tous deux tirant leur force de la répétition. De cultures et de générations différentes, Moby et le patriarche du Delta R. L. Burnside l'ont déjà brillamment illustré. A son tour, le Texan Chris Whitley dompte avec succès les machines, avec la complicité de DJ Logic. Les frémissements d'une guitare slide, une ligne de banjo s'enroulent harmonieusement autour de boucles et de tablas. Ce bluesman voyageur, qui n'a jamais goûté l'intégrisme des gardiens des douze mesures, convie à un périple poétique, des buildings des grandes métropoles aux prairies du Wyoming, des rives du Mississippi à celles du Gange. — B. Lt

1 CD Fargo FA 20104. Distribué par Wagram.

que passistes de Fischerspooner (#1) et des Français Miss Kittin & The Hacker (*The First Album*), un duo new-yorkais, Crossover prend le relais de ces déclinaisons synthétiques. Dans *Fantasma*, il célèbre aussi la vivacité naïve des pionniers de l'électronique (Kraftwerk, DAF, Depeche Mode), leur goût de la chansonnette et du futurisme sexy. Mais ce court album (35 minutes) distille aussi quelques rêveries pluriethniques qui pimentent le charme de ces clins d'œil rétro. — S. D.

1 CD Gigolo. Distribué par Cyber.

JONATHAN RICHMAN

Her Mystery Not of High Heels and Eye Shadow

Le grand public a découvert ce troubadour romantique, jadis précurseur du punk-rock (avec les Modern Lovers) grâce à ses apparitions dans *Mary à tout prix*, la comédie des frères Farelly. Hommage à la pop latino des années 1950, *Her Mystery* est une promenade d'une savoureuse désuétude dans le New York d'antan, de Tin Pan Alley au Spanish Harlem, dont les airs réunissent trois vertus : concision (quatorze titres ramassés sur une grosse demi-heure), simplicité (trois accords exécutés sur une guitare espagnole), légèreté mélodique. Dommage que Richman, polyglotte incertain, se croit à nouveau autorisé à s'attaquer à la langue de Cervantès dans les quatre dernières chansons. — B. Lt

1 CD Vapor Records 9362 48216 2. Distribué par Warner.

STEVE NIEVE

Mumu

Steve Nieve, ancien membre des Attractions d'Elvis Costello, s'est affirmé dans l'exubérance comme dans l'intimité. Désormais Français d'adoption (il a collaboré avec Alain Chamfort, Arielle ou Vanessa Paradis), le pianiste ajoute un épisode à une carrière solo discrète, consacrée jusque-là à des miniatures instrumentales. Il s'engage dans la chanson, tirant de sa voix fragile des murmures lumineux qui pourront évoquer ceux d'un ancien partenaire, Robert Wyatt. Le pianiste et ses musiciens (Marc Ribot à la guitare, Vincent Segal au violoncelle, Ned Rothenberg au saxophone et à la clarinette) flânent avec tendresse et ironie, de la pop au jazz de salon, du lied schubertien à la ballade. — S. D.

1 CD Silvertone 9260192. Distribué par Zomba/Virgin.

## Exposition

NOISIEL

L'analphabétisme dans le monde

Conçue pour rappeler que « plus d'un milliard d'hommes et de femmes sont analphabètes dans le monde », cette exposition-spectacle s'inscrit dans le cadre du programme en trois volets Eloges de l'analphabétisme, proposé par le collectif de comédiens Noïtoire aux adolescents des collèges et des lycées professionnels de Marne-La-Vallée. Thierry Bédard, metteur en scène de ce spectacle d'intervention élaboré à partir, notamment, des déclarations de principes de l'Unesco pour ses activités d'alphabétisation dans le monde, aime le « regard que portent sur ce problème les artistes étrangers ». Dans cet assemblage de textes, la parole de « l'autre », celle de l'alphabétisé, est incarnée par Jean-Erns Marie-Louise et, celle mathématique, du sociologue, par Patricia Clément.

La Ferme du Buisson, Scène nationale de Marne-La-Vallée, allée de la Ferme, Seine-et-Marne. 19 heures, le 19 (séance tout public). Tél. : 01-64-62-77-77. 14,41 € et 18,96 € ; 7,58 € et 9,86 € (avec la carte buissonnière).

## Théâtre

PARIS

Le mal court

Andrzej Seweryn signe une mise en scène simple et joyeuse du *Mal court*, pièce en forme de fable dans laquelle Jacques Audibert redessine l'Europe de l'après-1945, partagée entre l'allégresse et l'inquiétude voilée. A sa création, en 1947, *Le mal court* révélait Suzanne Flon dans le rôle de la princesse Alarica, promise au nom de la raison d'Etat à un prince dont elle ne veut pas. Aujourd'hui, Françoise Gillard, une toute jeune pensionnaire de la Comédie-Française, endosse l'habit d'Alarica avec un talent, tissé dans le charme et la vivacité, qui augure d'une belle carrière. Elle semble portée par le vent léger qui souffle sur la mise en scène d'Andrzej Seweryn.

Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris-6<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Saint-Sulpice. Tél. : 01-44-39-87-01. Jusqu'au 2 mars, mardi, à 16 heures ; du mercredi au samedi, à 20 heures ; dimanche, à 16 heures. De 9,15 € à 25,15 €.

Igishanga

Isabelle Lafon a extrait de l'œuvre de Jean Hatzfeld, *Dans le nu de*

la vie - Récits des marais rwandais (Seuil) le témoignage de deux femmes sur le génocide rwandais. L'une est cultivatrice, l'autre, assistante sociale. *Igishanga*, spectacle conçu et joué par la comédienne en collaboration avec Daniel Schémann, fait entendre leurs voix.

Théâtre Paris-Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Porte-de-Pantin. Tél. : 01-42-02-02-68. Jusqu'au 9 février. Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, 20 heures ; dimanche, 16 heures ; relâche lundi et 20 janvier. De 10 € à 21 €.

## Danse

PARIS

Topo 2002

A peine ouvert, le Plateau, nouvel espace de 600 m<sup>2</sup> entièrement consacré à l'art contemporain, invite - en signe d'ouverture à la danse et à la musique contemporaines - Sylvain Prunec et Françoise Rivalland. Auteurs de soirées d'improvisation, le chorégraphe et la percussionniste, collaborateurs depuis 1999, s'associent pour ce rendez-vous inaugural au danseur Eric Martin. Le Plateau, angle de la rue Carducci et de la rue des Alouettes, Paris-19<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Jourdain. Tél. : 01-53-19-88-10. Le 19 janvier, à partir de 17 heures. Entrée libre.

## Jazz

PARIS

Marc Ducret Trio

Le Duc des Lombards, après avoir fort bien débuté l'année avec le guitariste Christian Escoudé puis le contrebassiste Henri Texier, reçoit l'un des solistes les plus passionnants de la scène européenne, le guitariste Marc Ducret en convivance musicale et amicale avec Bruno Chevillon (contrebasse) et Eric Echampard (batterie).

Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris-1<sup>er</sup>. M<sup>o</sup> Châtelet. Tél. : 01-42-33-22-88. Les 18 et 19 janvier, 21 heures. 15,24 €.

Giovanni Mirabassi (solo et trio)

Ombre et lumière, lyrisme romantique et éclats expressionnistes. L'Italien Giovanni Mirabassi est l'un des jeunes pianistes apparus ces derniers temps dont l'univers s'est révélé des plus enthousiasmants. Le Sinside le reçoit en soliste et en trio avec le contrebassiste Gildas Boclé et le batteur Louis Moutin. Envoutant et débordant de vie. Sunset, 60, rue des Lombards, Paris-1<sup>er</sup>. M<sup>o</sup> Châtelet. Tél. : 01-40-26-21-25. Le 19 janvier, à 21 heures. De 12 € à 15 €.

THÉÂTRE

Guy Bedos, le comique de la V<sup>e</sup>



LA RÉPUBLIQUE, la V<sup>e</sup>, a toujours pu compter sur lui. Depuis la campagne présidentielle de Charles de Gaulle en 1965, Guy Bedos est là. Il plastronne - « J'attaque mon huitième quinquennat » - sur la scène de l'Olympia, où il présente de nouveaux textes, augmentés de la traditionnelle revue d'actualité. On dit qu'il présente, parce qu'il joue très peu ; le père de famille qui désespère de traîner les siens jusqu'au bureau de vote un jour de présidentielle ; le suicidaire qui reste en vie à force de ne pas se décider quant à la méthode et, bien sûr, la vedette de music-hall qui fait face à ses fans dépressifs ne sont qu'un seul et même personnage, Guy Bedos, tel qu'il s'est fait sur les scènes et les écrans, grands et petits, ces sept derniers quinquennats.

Contributeur à la redevance télévisuelle, praticien des fêtes des partis de gauche en plein air, amateur des films d'Yves Robert, nul n'est censé ignorer Bedos, et c'est donc en connaissance de cause qu'on passe les portes de l'Olympia, avec, peut-être, la curiosité d'évaluer des ans l'irréparable outrage. On ne sera pas déçu : les meilleurs moments, ceux auxquels on rit de meilleur cœur, sont les plus macabres, ceux qui flirtent avec la mort et la maladie (mais quelques pas de danse exécutés avec grâce sont là pour rassurer, Bedos est en pleine forme physique). La mise en scène de Jean-Michel Ribes laisse l'artiste bien seul sur ce grand plateau. Et puis il y a le quinquennat, le vrai, celui qui se prépare, le terrain d'élection de Bedos, amuseur politique, aujourd'hui concurrencé sur sa droite par Laurent Gerra, sur sa gauche par les Guignols. Alors il invente des excuses (il serait habité par les mânes de Jaurès, Marx et Zola) à ses imprécations, dont il constate une fois encore l'inefficacité, et tente de parcourir l'actualité avec une agilité qui, ce soir-là, lui a fait défaut. Et dans ces moments, si l'on sourit, c'est de quelques incongruités : on se suicide au Gardéal, Idi Amin Dada est l'incarnation du despotisme - de petits morceaux de passé remontent clandestinement à la surface.

Thomas Sotinel

GUY BEDOS. Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris-9<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Opéra. Tél. : 01-47-42-25-49. 30,80 €, 37,10 €. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; dimanche, à 17 heures. Jusqu'au 30 janvier. www.olympiahall.com Photo : © Gamma

“ Si vous aimez *STAND BY ME* et *SIXIEME SENS*. ” ★★★ PREMIERE  
“ ... Un film fantastique... Dans tous les sens du terme ! ” ECRAN FANTASTIQUE  
“ Formidable ! ” ★★★ FIGARO MAGAZINE

ANTHONY HOPKINS

Et si le mystère s'installait chez vous ?

CŒURS PERDUS EN ATLANTIDE

CASTLE ROCK ENTERTAINMENT PRESENTS  
AN ASSOCIATION OF VILLAGE ROADSHOW PICTURES ET NPV ENTERTAINMENT EN FILM DE SCOTT HICKS ANTHONY HOPKINS "CŒURS PERDUS EN ATLANTIDE" (HEARTS IN ATLANTIS)  
ANTHONY HOPKINS HOPE DAVIS SANKA SOBHAM ET DAVID MORRIS COSTUME DESIGNER MICHAEL CANNA MAKEUP ARTIST PIP KAPRIEL HAIR STYLIST BARBARA C. LING PRODUCTION DESIGNER PATRICK SOBOLINSKI  
EXECUTIVE PRODUCERS KERRY HEYSEN PRODUCED BY BRUCE BERMAN MICHAEL FEVRY WRITTEN BY STEPHEN KING DIRECTED BY SCOTT HICKS  
CASTLE ROCK ENTERTAINMENT VILLAGE ROADSHOW PICTURES NPV ENTERTAINMENT  
www.castlerock.com www.village-roadshow.com www.npv.com  
© 2001 Castle Rock Entertainment. All Rights Reserved. VILLAGE ROADSHOW PICTURES NPV ENTERTAINMENT

ALLOCINE ACTUELLEMENT AU CINÉMA NOSTALGIE

# Taysir Batniji, des visages contre l'oubli

Palestinien de Gaza, le plasticien expose à Paris des œuvres qui gravent la trace des morts en défilé à la disparition d'un peuple

« **J'AI TROUVÉ** que la terre était fragile, et la mer, légère. » Le peintre Taysir Batniji ressemble à la terre et à la mer décrites par l'un de ses maîtres, le poète palestinien Mahmoud Darwich. Léger, il apparaît et disparaît, vit en France, repart à Gaza, surgit à Naples ou à Alexandrie, pose son atelier à Stuttgart ou dans une ruelle de Gaza, peint l'absence et l'effacement. Comme pour s'alléger encore, il tire sur ses cigarettes, s'empressant d'air, se laissant aspirer par les volutes. Matin d'hiver parisien ; des oiseaux chantonnent dans le square en face de la galerie où il expose, petit havre de paix au cœur de la Bastille. L'artiste méditerranéen se protège dans un pull noir à col roulé. Fragile comme la terre de Palestine, il survit, sourit quand il parle d'art, s'assombrit quand il pense à sa famille, aux morts de son pays.

A 35 ans, Taysir Batniji reste un jeune homme timide. Ses œuvres réfléchissent la violence, réfléchissent sur la violence. Mais lui, l'homme, parle doucement, dans un français excellent, aussi disert sur ses interrogations artistiques que discret sur le reste. Il cite encore Mahmoud Darwich : « *J'ai pour souci constant de débarrasser la poésie de ce qui n'est pas de la poésie ; de la distinguer des tâches sociales qu'on lui assigne, de la délivrer de la politique immédiate* », écrit le poète dans *La Palestine comme métaphore*. Rester un créateur, dans un contexte d'actualité obsédante, semble déjà un geste de résistance. A son retour à Gaza, en octobre 2000, quelques jours après le début de la deuxième Intifada, l'artiste en lui vacille. « *Je ne savais que faire, face à cette actualité. Comment pouvais-je être utile, au moins pour moi-même, au lieu de rester à observer les événements ? Au début, je passais mon temps à regarder les informations à la télévision. J'avais du mal à m'arracher à ces images pleines de sang et de corps explosés.* »

Puis il se construit un atelier dans la maison de ses parents, une famille modeste de Gaza-Ville qui n'apprécie guère sa carrière artistique, et commence à sortir dans la rue s'imprégner des scènes de la vie quotidienne. En juin, il expose ses nouvelles œuvres dans un centre culturel, le Village de l'art, principal lieu de rencontre de la création contemporaine à Gaza. C'est une petite partie de cette exposition qui est présentée actuellement à Paris.

« *Je cherche un langage artistique qui corresponde à ma manière de vivre, au fait que je circule tout le temps, et qui reflète aussi la situation des Palestiniens aujourd'hui, entre présence et non-présence, entre déplacement et urgence.* » Depuis plusieurs années, Taysir Batniji creuse la question des traces et des

## BIOGRAPHIE

### ► 1966

Naissance à Gaza.

### ► 1967

Israël occupe la bande de Gaza.

### ► 1992

Etudes aux Beaux-Arts de Naplouse.

### ► 1995

Etudes en France.

### ► 2000

Repart vivre à Gaza.

empreintes. En 1997, il fait une installation avec vingt rouleaux de toile blanche sur lesquels sont imprimées des empreintes de clés – celles que les familles palestiniennes ont emportées lorsqu'elles ont dû fuir en 1948. L'année suivante, il crée *Absence*, à l'aide de scotch arraché, sur un panneau de mur. Valise, sable, brouette, barbelés... suggèrent sobriement le départ, le vide, l'incertitude.

## LE PORTRAIT DES MORTS DE L'INTIFADA

A Paris, l'artiste a installé ses deux grands panneaux noirs, larges de près de 2 mètres, dès l'entrée de l'exposition. Il nous invite à marcher de long en large devant l'œuvre (*Sans titre*, 2001, notre photo) : selon l'éclairage ou l'angle de vue, des dizaines de visages surgissent ou, au contraire, s'effacent dans le noir. Ce sont des portraits réalisés à partir de photos des morts de l'Intifada, ceux que la terminologie palestinienne qualifie de « martyrs » – hommes ou femmes, vieillards ou enfants, y compris le portrait d'une fillette de quatre mois, photographiés de leur vivant.

Ce besoin urgent de conserver la mémoire s'enracine dans sa vie personnelle. Rompant avec sa pudeur, le peintre confie que l'un de ses frères, dont il a inclus la photo dans *Sans titre*, a été tué par un soldat israélien lors de

la première Intifada. En janvier 2001, l'un de ses amis, le jeune peintre Abdelhamid El-Khorthi, un artiste soutenu par le centre culturel français de Gaza, a été abattu par des tireurs israéliens un soir où il rentrait chez lui. Il a été retrouvé baignant dans le sang, le visage emporté, comme effacé.

« *Je m'attarde particulièrement sur la représentation de la disparition des êtres et la dégradation des formes de représentation, elles-mêmes vouées à disparaître* », explique le peintre. « *C'est une double disparition : celle des martyrs palestiniens dont l'existence identitaire n'est reconnue qu'à travers la mort, mais aussi celle des affiches morales ou des placards photocopiés de portraits, véhicules informatifs de la disparition, dont sont parsemés les murs et les portes des territoires palestiniens.* » En revenant vivre à Gaza, après cinq années passées à l'étranger, l'œil de l'artiste a été immédiatement attiré par cet afflux d'images et de textes – programmes, slogans, rendez-vous – qui ornent les murs.

Jour après jour, il s'est promené dans sa ville, caméra ou appareil photo en main, pour capter ce langage éphémère. Régulièrement, la police palestinienne l'interrompait, le soupçonnant. « *Je les comprends car, cette année, une bonne partie des assassinats ciblés de Palestiniens par l'armée israélienne a été ren-*

*due possible grâce aux collaborateurs arabes qui prennent des photos des futures victimes. Je commençais toujours par proclamer que j'étais un artiste, et non un journaliste. Puis j'expliquais mon projet d'exposition ; ce n'était pas toujours facile.* » Il en a tiré un diaporama émouvant où les visages des morts, placardés aux murs, finissent par s'estomper, au point où ne demeurent que des lambeaux de papier, un regard, une lettre. « *L'existence de l'affiche, apparition de la disparition, présence de l'absence, est non seulement ambiguë, mais elle est confrontée à la détérioration volontaire – arrachement – ou naturelle – passage du temps, intempéries, usure de la pierre.* »

A présent, Taysir Batniji est accueilli en résidence de création à Stuttgart, jusqu'au printemps. Il compte repartir chez lui, à Gaza, poursuivre ses recherches autour de la question qui l'obsède : « *Quel est le devenir de l'identité palestinienne face à cette disparition de l'inexistant ?* »

Catherine Bédarida

Exposition Taysir Batniji. Lagalerie, 27, rue de la Forge-Royale, Paris-11<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Ledru-Rollin. Tél. : 01-44-64-95-45. Du mercredi au samedi, de 14 h 30 à 19 heures. Jusqu'au 9 février. [www.multimania.com/intermediart/](http://www.multimania.com/intermediart/)



SÉBASTIEN CAMBROUVILLE / ALEPH

## LES GENS DU MONDE

■ **David Ansen**, premier critique de cinéma de *Newsweek*, livre, dans l'édition datée 21 janvier de l'hébdomadaire américain, son classement des quinze meilleurs films de l'année 2001. Au onzième rang d'un palmarès emmené par *Mulholland Drive*, de **David Lynch**, figure le film de **Catherine Breillat**, *A ma sœur*, en raison d'« une scène de séduction remarquable dans laquelle la sœur aînée se donne à un jeune homme pendant que sa cadette les observe de son lit ». La réalisatrice **Agnès Varda** figure par ailleurs au premier rang du palmarès des meilleurs documentaires pour *Les Glaneurs et la Glaneuse*.

■ **Gregorio Fuentes**, le pêcheur cubain qui avait inspiré à son ami **Ernest Hemingway** le personnage du vieil homme, Santiago, dans le roman « *Le Vieil Homme et la mer* », est décédé à Cuba dimanche 13 janvier à l'âge de 101 ans. Fuentes et Hemingway s'étaient connus à Cuba à la fin des années 1930 et s'étaient immédiatement liés d'amitié. Jusque dans les années 1960, les deux hommes pêchaient ensemble dans le nord de l'île. Il y a deux mois, Gregorio Fuentes avait reçu à La Havane le titre honorifique de capitaine, des mains d'une nièce d'Hemingway, de la part de l'Association des pêcheurs des Etats-Unis.

■ La chanteuse **Mylène Farmer** serait l'artiste de variétés française la mieux rémunérée en 2001 avec un revenu de 10 millions d'euros. C'est ce que révèle une étude publiée par *Le Figaro-Entreprises* dans son édition du 14 janvier. Ces chiffres prennent en compte les droits d'auteur et les revenus de producteurs des artistes qui le sont.

■ Le présentateur de CNN **Larry King** a revu à la hausse – 100 % – son contrat avec la chaîne de télévision. L'intervieweur gagnera 65 millions d'euros par an et aura à sa disposition un jet privé lui permettant de se rendre facilement de sa maison de New York à Los Angeles, d'où son émission est diffusée.

■ **Gennifer Flowers**, dont la relation avec **Bill Clinton** – alors gouverneur de l'Arkansas – avait fait quelque bruit, a repris son ancien métier de chanteuse. Son mari lui a offert le Kelsto Club, à La Nouvelle-Orléans.

■ « *J'ai perdu beaucoup de temps dans les musées en ne comprenant pas toujours ce qui était montré* », a reconnu sur RTL l'homme d'affaires **François Pinault**. Confirmant que sa fondation d'art contemporain verrait le jour en 2006 à Boulogne-Billancourt, il a ajouté qu'elle « *devra avoir un rôle pédagogique, que les autres musées n'ont peut-être pas, et faire comprendre à mes contemporains, notamment aux jeunes, ce qu'est la création d'aujourd'hui, comment les artistes interprètent le monde tel qu'ils le voient, et leur faire comprendre et aimer ces artistes* ».

## RADIO

### ► C'est arrivé hier

9 h 00, Europe 1  
Dominique Souhier revient sur les principaux événements de l'actualité de la semaine (politiques, économiques, sociaux ou culturels) en interrogeant différents invités, qu'ils soient spécialistes ou concernés par les sujets évoqués.

### ► Les managers sont sur RTL

9 h 15, RTL  
Depuis le 12 janvier, Anne Sinclair anime ce nouveau rendez-vous économique. Chaque samedi, elle reçoit un grand patron pour une interview destinée non pas aux spécialistes mais au grand public. Aujourd'hui, Michel-Edouard Leclerc, patron du groupe de grande distribution Leclerc.

### ► Isabelle Morizet

11 h 00, Europe 1  
Deuxième rendez-vous avec Julien Clerc, déjà convié samedi 12 janvier, pour un retour en arrière sur sa vie et sa carrière.

### ► Ma vie, mes personnages

14 h 30, France-Culture  
Trois mois avec François Mauriac. Entretiens enregistrés en 1952 avec Jean Amrouche, juste après que l'écrivain eut reçu le prix Nobel de littérature.

### ► Ascenseur pour le jazz

21 h 30, France-Inter  
Julien Delli Fiori reçoit Bertrand Dicale pour *Juliette Gréco, les vies d'une chanteuse* (éd. Jean-Claude Lattès).

## DOMINIQUE DHOMBRES

# Dostoïevski et Ben Laden

« **IL FAUT LIRE** Dostoïevski pour comprendre les attentats du 11 septembre », affirmait hier soir André Glucksmann sur France 2, dans l'émission de Guillaume Durand, « Campus ». Les experts américains feraient bien de se plonger au plus vite dans *Les Possédés* s'ils veulent saisir ce qui est au cœur de la démarche terroriste : le nihilisme. C'est la littérature en général, et celle de Dostoïevski en particulier, qui donne la clé de ce phénomène. « *La littérature nous apprend à regarder la cruauté en face. Si vous voulez savoir ce qui se passe dans la tête de Ben Laden, lisez Dostoïevski* », disait Glucksmann. Les services de renseignement américains auraient sans doute fait des économies s'ils avaient inscrit leurs agents à des cours de littérature russe plutôt que de s'en remettre exclusivement à leurs satellites électroniques...

Guillaume Durand avait rassemblé des écrivains et des philosophes qui se sont intéressés récemment, d'une manière ou d'une autre, aux Etats-Unis. Il a évidemment été question de cette passion française récurrente, l'antiaméricanisme. Aucun d'entre eux, cependant, n'a rappelé ce qui est peut-être le point de friction essentiel :

les deux nations sont porteuses d'un message universel. Les deux révolutions, la française et l'américaine, ont le sentiment de montrer le chemin au reste du monde. Elles se font tout naturellement concurrence.

Daniel Bensaïd, philosophe et militant trotskiste, a joué les provocateurs en affirmant que « *l'acte fondateur* » du terrorisme était la bombe atomique lancée le 6 août 1945 par les Etats-Unis sur le Japon. Il a aussi insisté sur les liens tissés dans le passé entre les services secrets américains et les islamistes. Bernard-Henri Lévy, de son côté, met dans le même sac l'antiaméricanisme ancien de l'extrême droite française et celui, plus récent, des islamistes. La même haine viscérale de l'Amérique unit à ses yeux les vieux fascistes bruns et les nouveaux fascistes verts.

Ce qui domine pourtant, c'est l'attrait exercé par les Etats-Unis. « *Nous appartenons à une génération qui est née en Amérique* », rappelle très justement Stéphane Denis. Philippe Djian est devenu écrivain en lisant des romanciers américains tels que Salinger. Les Français sont souvent agacés par l'Amérique, ses pompes et ses œuvres. Mais ils ont les yeux fixés sur elle.

## TÉLÉVISION

# Le regard de François Pécheux

On ne l'imagine pas sans une caméra numérique à la main. Pour saisir au vol le joli sourire d'une fille qui passe, enregistrer la spontanéité d'une conversation de comptoir... François Pécheux aime filmer la vie, sans artifice. La caméra DV, qu'il a adoptée avant qu'elle ne devienne un outil à la mode, lui permet d'approcher les gens et les événements d'une manière à la fois discrète et chaleureuse. Etre au plus près pour capter les émotions au moment où elles s'expriment, et pouvoir s'éclipser rapidement quand il le faut. Pour « *L'écho des coulisses* », qu'il propose tous les samedis sur Paris Première, l'ancien présentateur-producteur de « *C'est ouvert le samedi* » et de « *Un monde de brutes* » sur Canal+ apporte une nouvelle fois sa touche. Avec une équipe de réalisateurs de 2P2L (acronyme de Pourquoi Pas Le Ciel, société de production qu'il a fondée en 1998 avec Jérôme Gaza, Stéphane Meunier et Bruno Sevaistre), il s'infiltre chaque semaine au cœur d'un événement culturel (pièce de théâtre, concert, exposition...). Pour son premier numéro, le 12 janvier, l'émission avait suivi Arturo Bracchetti, Marianne James et Nicole Croisille. Samedi 20 janvier, changement de registre avec *Enfants de Chaillot 1*, une troupe de hip-hop. – S. Ke.

« *L'écho des coulisses* », samedi 19 janvier, 20 heures, Paris Première. Redif. dimanche 20, 13 h 30, lundi 21, 8 h 30 et jeudi 24, 0 h 30.

## NE PAS MANQUER

### ► Médecin de famille, des maux pour le dire

11 h 05, France 5  
Rediffusion du documentaire de Paule Zajdermann proposé vendredi 18 en soirée sur le câble en complément d'un débat. Les parcours de six médecins généralistes qui vivent leur métier comme un engagement.

### ► En aparté

12 h 40, Canal+  
Le rappeur Joey Star et la

comédienne Virginie Ledoyen répondent tour à tour aux questions de Pascale Clark, dissimulée en régie, et se prêtent aux petits exercices que leur propose l'animatrice : commenter une sélection de diapos, choisir un disque, se prendre en photo. Une émission originale où certains révèlent des aspects inattendus de leur personnalité.

### ► Courts particuliers

13 h 25, Paris Première  
Le cinéaste Bertrand Tavernier est l'invité d'Elisabeth Quin.

## RADIO-TÉLÉVISION

VENDREDI 18 JANVIER

## TF1

**14.45** Ma vie de star Téléfilm. Steven Robman. Avec Jennifer Love Hewitt [2/2] (EU, 2000). **16.30** Alerte à Malibu Le démon de midi **17.25** Melrose Place **18.15** Exclusif **18.55** Le Bigdil **19.55** Météo, Journal, Météo.



**20.50 SPÉCIAL « SANS AUCUN DOU-TE »** Les Sept Péchés capitaux. Magazine présenté par Julien Courbet, avec la participation de maître Didier Berghès, Isabelle Bress, Pascal Sellem, Hervé Pouchol. Invitée : Corinne Touzet. 70043760

**23.10 C'EST QUOI L'AMOUR ?** Magazine présenté par Carole Rousseau. 1836988 **Des témoins racontent leur changement de sexualité, raté ou réussi, et les conséquences sur leur vie amoureuse.**

**0.35** Les Coups d'humour Divertissement. **1.10** Exclusif **1.45** Très pêche La pêche du brochet et de la carpe **2.35** Reportages Au feu les pompiers **3.05** Enquêtes à l'italienne **4.00** Musique **4.25** Ça peut vous arriver (50 min).

## CÂBLE ET SATELLITE

## FILMS

**14.40** Guerre et paix ■■■ King Vidor et Mario Soldati (It.-EU, 1956, v.o., 205 min) **Cinétoile**  
**16.15** Le Fou de guerre ■■■ Dino Riszi (France - Italie, 1985, 105 min) **CineCinemas 1**  
**16.55** La Prisonnière du désert ■■■ John Ford (Etats-Unis, 1956, v.m., 115 min). **TCM**  
**20.45** Le Faux Coupable ■■■ Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1956, N., v.m., 115 min). **TCM**  
**21.00** Envole-moi ■■■ Paul Greengrass (GB, 1999, v.m., 100 min) **CineCinemas 2**  
**21.00** La Fièvre dans le sang ■■■ Elia Kazan. Avec Natalie Wood, Warren Beatty, Pat Hingle, Fred Stewart (Etats-Unis, 1961, v.o., 120 min) **Cinétoile**  
**22.05** Miracles for Sale ■■■ Tod Browning (Etats-Unis, 1939, N., v.o., 70 min) **CineClassics**  
**22.40** La Haine ■■■ Mathieu Kassovitz (France, 1995, N., 94 min) **TPS Star**  
**23.00** Le Voleur ■■■ Louis Malle (France, 1966, 120 min) **Cinétoile**  
**23.55** L'Ami américain ■■■ Wim Wenders (Allemagne, 1977, v.o., 120 min) **Cinéfaz**  
**0.15** Votez McKay ■■■ Michael Ritchie (Etats-Unis, 1971, v.m., 110 min) **TCM**  
**0.35** Emporte-moi ■■■ Léa Pool (France - Canada - Suisse, 1999, 95 min) **TPS Star**

## FRANCE 2

**15.00** Un cas pour deux Série **16.00** Commissaire Lea Sommer Série **16.50** Un livre **16.55** Des chiffres et des lettres **17.30** Pyramide **18.05** Friends **19.00** A tout essayé **19.50** Un gars, une fille **20.00** Journal, Météo.



**20.55 MAIGRET** Maigret et le marchand de vin. Série. Christian de Chalonge. Avec Bruno Cremer, Alexandre Brasseur, Bruno Abraham-Kremer (France, 2001). 7583302 **Maigret enquête sur l'assassinat d'un PDG cynique, grand collectionneur de conquêtes sans lendemain.**  
**22.40** Bouche à oreille Magazine.

**22.45 NEW YORK 911** Le disparu **O** Une décision sans appel **O** Série. Avec Skip Suduth, Anthony Ruivivar, Molly Price. **Les policiers interviennent dans le cadre d'une affaire d'enlèvement.**

**0.15** Journal, Météo **0.45** Histoires courtes. **1.35** Envoyé spécial Couple, mode d'emploi. L'affaire Bayer. P-S : L'envers de la gloire. **3.35** Campus, le magazine de l'écrit Que penser de l'Amérique ? L'Egyptomanie (90 min).

## FRANCE 3

**16.30** MNK **17.35** A toi l'actu@ **17.50** C'est pas sorcier La Tour Eiffel **18.15** Un livre, un jour **18.20** Questions pour un champion **18.50** Le 19-20 de l'Info, Météo **20.15** Tout le sport **20.25** C'est mon choix... ce soir Magazine.



**20.55 PATINAGE ARTISTIQUE** Championnats d'Europe. Programme libre danse. A Lausanne. En direct. Commentaires de Nelson Monfort et Annick Gailhaguet. 1074673 **Les Français Marina Anissa et Gwen-dal Pezeirat reprendront-ils le titre que leur avaient ravi l'année dernière les Italiens Fusar-Poli et Margaglio ?**  
**22.45** Météo **22.50** Soir 3

**23.10 ON NE PEUT PAS PLAIRE À TOUT LE MONDE** Magazine présenté par Marc-Olivier Fogiel. Invités : Jamel Debbouze, Claude Chabrol, Luis Fernandez. 9109673

**1.10** Ombre et lumière Magazine présenté par Philippe Labro. Invité : Christian Lacroix  
**1.40** Toute la musique qu'ils aiment Magazine (60 min).

## FRANCE 5 / ARTE

**16.05** La Route des Yungas **17.05** Les Refrains de la mémoire **Les Elucubrations**, 1966 **17.35** 100 % question **18.05** C dans l'air **19.00** Tracks **19.45** Info, Météo **20.15** La Vie en feuilleton Secours en montagne [5/6].



**20.45 LA DETTE** Téléfilm. Fabrice Cazeneuve. Avec André Dussollier, Damien Dor-saz, James Campbell (Fr., 2000). 526760 **Un élève de l'ENA, en stage à la pré-fecture de Laon, hérite d'emblée d'un dossier sensible, qui va le confronter à l'intransigence de la machine administrative. Sur un scénario d'Erik Orsenna.**

**22.15 LA VIE EN FACE.** Tchernobyl, un alibi en béton. Documentaire. Bente Milton, Sabine Kemper et Jorgen Pedersen (Allemagne - Danemar, 2002). 4718876

**23.15** Profils - Luc Bondy Le voleur d'âmes. Documentaire **0.35** Le Dessous des cartes Le Haut Karabakh, une seconde Arménie ? **0.50** Tricheurs ■■■ Film. Barbet Schroeder (Fr.-All., 1983) **2.20** City Dance [1/3] (25 min).

## M6

**15.15** Destins croisés Série **16.05** M6 Music **17.30** Le Pire du Morning **17.55** Largo Winch Série. Jonathan Glassner. Avec Richard Dean Anderson, Michael Shanks, Amanda Tapping. Série **19.54** 6 minutes, Météo **20.05** Malcolm Série **20.40** Caméra Café Série.



**20.50 STARGATE** Enfant des dieux [1 et 2/2] (épisode pilote) **O** L'ennemi intérieur **O** Série. Jonathan Glassner. Avec Richard Dean Anderson, Michael Shanks, Amanda Tapping. **L'équipe SG-1 est de retour sur M6. Sa mission : explorer des mondes nouveaux, accessibles par la « porte des étoiles », pour nouer des alliances pour lutter contre les Goa'ulds.**

**23.35 POLTERGEIST** Mauvais présage **O** Un héritage empoisonné **O** Série. Avec Derek de Lint, Martin Cummins, Robbi Chong, Helen Shaver.

**1.10** M6 Music **2.30** Fréquentstar Magazine. **3.15** Boyzone Live by Request. **4.15** E=M6 Magazine **4.35** Festival des Vieilles Charrues Les meilleurs moments du festival de musique breton (60 min).

## CANAL+

► En clair jusqu'à 20.59 **18.40** Dieu, le Diable et Bob Bob et son père. Série **19.05** Le Journal **19.20** + de cinéma, + de sport **19.50** Le Zapping **19.55** Les Guignols **20.05** Burger Quiz **20.45** Encore + de cinéma.



**21.00 PIÈGE FATAL** Film. John Frankenheimer. Avec Ben Affleck, Gary Sinise, Charlotte Theron (Etats-Unis, 2000) **O** 2761505 **Un ancien détenu est entraîné dans un hold-up. Un honnête mais éphémère polar.**  
**22.40** South Park L'inqualifiable crime de haine de Cartman. Série **O**

**23.05 MON VOISIN LE TUEUR** Film. Jonathan Lynn. Avec Bruce Willis, Matthew Perry, Natasha Henstridge, Rosanna Arquette (Etats-Unis, 2000) **O** 3713031 **Une comédie sans intérêt.**

**0.40** 23 ■ Film. Hans-Christian Schmid. Avec August Diehl (All., 1999) **O** **2.15** Notre-Dame de Paris Film. Jean Delannoy (Fr., 1956). **4.10** Stick. **Suckerfish** **4.25** Les Nouvelles Brèves de comptoir Pièce de J.-M. Gourio (105 min).

## RADIO

## FRANCE-CULTURE

**19.30** Appel d'air. Invité : Laurent Danchin.  
**20.30** Black and Blue. Carte blanche à Jean-Louis Chautemps.  
**21.30** Cultures d'Islam. Tassadit Yacine.  
**22.00** Journal.  
**22.10** Multipistes.  
**22.30** Surpris par la nuit.

## FRANCE-MUSIQUES

**20.00** Concert franco-allemand. Figures de poésie. Par l'Orchestre philharmonique de Radio France, dir. Myung-Whun Chung. Œuvres de Lutoslawski.  
**22.30** Alla breve. Œuvre d'Anastas.  
**22.45** Jazz-club. Donné au Sunset, à Paris.  
**1.00** Les Nuits de France-Musiques.

## RADIO CLASSIQUE

**20.00** Les Rendez-Vous du soir. Œuvres de Weber, Schubert.  
**20.40** Les Fils de Bach. Œuvres de W.F. Bach, J.C.F. Bach, C.P.E. Bach, J.C. Bach, Haydn.  
**22.40** Les Rendez-Vous du soir (suite). Œuvres de Franck, Lekeu, Magnard.  
**0.00** Les Nuits de Radio Classique.

## SAMEDI 19 JANVIER

## TF1

**12.50** Météo, Journal **13.30** Reportages Mister France des mecs plus ultra. **14.05** Alerte à Hawaï Le maillon faible. Série **14.55** Les Nouvelles Aventures de Flipper le dauphin Panique en profondeur. Série **15.50** Felicity Secrets et mensonges. Série **16.50** Football Coupe de France (16<sup>e</sup> de finale) : Lens - Marseille **18.55** L'euro ça compte **19.00** Le Maillon faible **19.55** Météo, Journal, Météo.



**20.50 NRJ MUSIC AWARDS** Présenté en direct par Anthony Kavanagh. Invités : Mick Jagger, la troupe de la Star Academy, Elodie Gossuin, Britney Spears, Robbie Williams, Gerri Halliwell, Kylie Minogue, Dido, Gérald de Palmis, Garou, Zazie, Axel Bauer, Mylène Farmer, Jean-Jacques Goldman, Adriana Karembeu, Jean Alesi, Alizée, Marc Lavoine, Låam, Nadia Fares. 28648249

**23.40 NEW YORK UNITÉ SPÉCIALE** La peur au ventre **O** 9242744. La loi du talion **O** 5707223. Avec Christopher Meloni, Ice-T, Mariska Hargitay. **Toute l'équipe est mobilisée pour enquêter sur le meurtre d'un élève, assassiné par un enfant de 7 ans.**  
**1.25** Le Temps d'un tournage **1.30** Les Coups d'humour Invités : Bruno Salomone, Fabrice Blind, Delphine Sagot, Les Heiy, René.

**2.05** Reportages Le combat du Père Pedro. **2.35** Enquêtes à l'italienne Série **3.30** Histoires naturelles Je suis juste un joueur de guitare **4.20** Musique **4.50** Notre XX<sup>e</sup> siècle Cent ans de féminisme (35 min).

## CÂBLE ET SATELLITE

## FILMS

**13.00** Mort à Venise ■■■ Luchino Visconti. Avec Dirk Bogarde, Romolo Valli, Mark Burns (It. - Fr., 1971, 125 min) **Cinétoile**  
**13.15** Le Portrait de Dorian Gray ■■■ Albert Lewin (Etats-Unis, 1945, N., v.o., 110 min) **CineClassics**  
**13.30** La Haine ■■■ Mathieu Kassovitz (France, 1995, N., 95 min) **Cinéstar 2**  
**17.30** Graine de violence ■■■ Richard Brooks (Etats-Unis, 1955, N., v.o., 100 min). **TCM**  
**18.55** Hôtel du Parc ■■■ Pierre Beuchot (France, 1991, 105 min). **Histoire**  
**0.40** Les Vestiges du jour ■■■ James Ivory (Etats-Unis, 1993, v.o., 130 min) **Cinéstar 2**  
**0.40** Lame de fond ■■■ Vincente Minnelli (Etats-Unis, 1946, N., 115 min). **TCM**  
**0.40** Halloween, la nuit des masques ■■■ John Carpenter (Etats-Unis, 1978, 85 min) **Cinéfaz**  
**0.45** La Main du cauchemar ■■■ Oliver Stone (Etats-Unis, 1981, v.m., 100 min) **CineCinemas 3**  
**0.50** Guerre et amour ■■■ Woody Allen (Etats-Unis, 1975, v.o., 85 min) **Cinétoile**  
**1.20** Miracles for Sale ■■■ Tod Browning (Etats-Unis, 1939, N., v.o., 70 min) **CineClassics**  
**2.05** Vampires ■■■ John Carpenter (Etats-Unis, 1998, v.o., 105 min) **Cinéfaz**  
**2.35** Personne ne parlera de nous quand nous serons mortes ■■■ Agustín Díaz Yanes (Espagne, 1995, 105 min) **TPS Star**

## FRANCE 2

**13.40** Consomag **13.45** Savoir plus santé Bébés, retour au bon sens **14.45** L'île aux serpents-tiges Documentaire **15.15** C'est ma tribu **15.20** Patinage artistique Championnats d'Europe. Programme libre dames. A Lausanne. En direct **17.20** Le Prix de l'espoir Téléfilm. Josée Yanne. Avec Pierre Arditi, Evelyn Bouix (France, 1997) **18.55** Union libre Magazine **20.00** Journal, Météo, Loto.



**20.55 LE PLUS GRAND CABARET DU MONDE** Divertissement présenté par Patrick Sébastien. Invités : Daniel Prévost, Mouss Diouf, Didier Barbelivien, François Valéry, Bruno Salomone, Jérôme Bonaldi, Claire Nadeau, Annie Cordy, Pierre Galibert, François-Eric Gendron. 8130426 **Daniel Prévost est l'invité d'honneur.**  
**23.00** CD'aujourd'hui

**23.05 TOUT LE MONDE EN PARLE** Présenté par Thierry Ardisson. 95909703

**1.40** Journal, Météo **2.05** Union libre Magazine **3.05** Premier rendez-vous Magazine. **3.35** Thé ou café Invitée : Nicole Fontaine. **4.10** Le Juste euro Jeu **4.40** Le Petit Documentaire (25 min).

## FRANCE 3

**13.25** C'est mon choix pour le week-end Magazine **14.55** Côté jardins Magazine **15.25** Côté maison Magazine **16.00** La Vie d'ici Magazine **18.15** Un livre, un jour **Une sale histoire**, de Fedor Dostoievski **18.20** Questions pour un champion Jeu **18.50** 19-20 de l'Info, Météo, Météo des neiges **20.10** Tout le sport Magazine **20.20** C'est mon choix... ce soir Magazine.



**20.55 LES HIRONDELLES D'HIVER** Téléfilm. André Chandelle. Avec Patrick Raynal, Samuel Dupuy, Julie-Marie Parmentier (France - Belgique, 1999) **O** 7470884 **Avec finesse et humanité, André Chandelle brosse un tableau des rapports qui se nouaient chez les ramoneurs et ces gosses, « hirondelles d'hiver », qui réapparaissent chaque hiver.**

**22.30 FAUT PAS RÊVER** Magazine présenté par Laurent Bignolas. Invité : Roland Brival. Au sommaire : Cuba : Les Chinois de La Havane. Régis Michel et Michel Marion. France : Un instrument nommé « Cristal ». Nathalie Hayter, Yvon Bodin et Alexandre Dupont. Sénégal : Lycée d'élite. Frédéric Chignac et Denis Bassompierre. 8988161  
**23.40** Météo **23.45** Soir 3

**0.00** D'où viennent les Français [4/5]. Une famille du fond **0.55** Saga-Cités Madame la République. **1.25** Sorties de nuit Magazine. Invités : Alain Souchon, les frères Lowkwood **2.15** Un livre, un jour L'intégrale (10 min).

## FRANCE 5 / ARTE

**13.15** Carnets de Chine Les cerfs-volants **13.35** On aura tout lu ! **14.35** Sur les chemins du monde Le Lion, seigneur en son royaume. Planète insolite : Les îles grecques. L'Éléphant blanc, créature céleste. Le Maître des génies : le poisson vampire. **18.05** Le Magazine de la santé **19.00** Le Forum des Européens **19.45** Arte info **20.00** Le Dessous des cartes **20.15** La Vie en feuilleton [6/6].



**20.45 L'AVENTURE HUMAINE** Confucius, le maître chinois de Qufu. Documentaire. Bernd Liebner (All., 2001). 8488267 **Comme Homère, Confucius est la figure symbolique qui marque la naissance de toute une civilisation.**  
**21.40** Metropolis Yasmina Khadra. Philippe Léotard : le journal d'un distrait. Germaine Tillion, photographe. L'écriture et l'image.

**22.40 LA BLESSURE** Téléfilm. Yilmaz Arslan. Avec Yelda Reynaud, Nur Süzer, Halil Ergün (All. - Turq., 1998, v.o.). 7783426 **Une jeune Allemande d'origine ottomane est envoyée en convalescence en Turquie. Malgré le bon accueil de son oncle, elle s'enfuit, obsédée par l'idée de retourner en Allemagne. Elle erre, sans papier et sans argent, dans un pays qu'elle ne connaît pas.**

**0.20** La Lucarne Exode sur le Danube. Documentaire. Peter Forgacs **1.20** Le Train de 18 h 10 Téléfilm. Frank Ketelaar. Avec Peter Paul Muller, Roeland Fernhout (Pays-Bas, 1999, 35 min).

## M6

**13.45** Le Triomphe de la vérité Téléfilm. Robert Markowitz. Avec Laura Dern, Robert Loggia (EU, 1992) **O** **15.25** Los Angeles Heat Mauvaise réputation **16.20** Zorro Zorro démasqué **16.55** Chapeau melon et bottes de cuir Le retour des cybernautes **17.45** Motocops Comme au cinéma **18.45** Caméra Café Série **19.10** Turbo, Warning **20.05** Plus vite que la musique **20.40** Cinésix.



**20.50 LA TRILOGIE DU SAMEDI**  
**20.50** Dark Angel Prédateur Série. Tom Wright. Avec Jessica Alba, Michael Weatherly (Etats-Unis, 2001) **O** 5909242  
**21.40** Le Caméléon Chute libre. Série. Ian Toynton. Avec Michael T. Weiss **O** 6001364  
**22.30** Buffy contre les vampires Le double. Série. Avec Sarah Michelle Gellar, Alyson Hannigan, Anthony Stewart **O** 69451

**23.20 PROFILER** Venin. Série [1 et 2/2]. Avec Ally Walker, Robert Davi, Lori Petty, Julian MacMahon **O** 8529838 **Un tueur en série utilise des poisons rares et meurtriers laissant sur le lieu de ses forfaits des indices et énigmes qu'Ally et son équipe ne parviennent pas à interpréter. Jack décide de leur venir en aide. Les deux derniers épisodes (21 et 22) de la première saison.**

**0.59** Météo **1.00** Hit machine Magazine présenté par Charlie et Lulu. **2.10** M6 Music Magazine musical. **3.00** London Capital Live Concert **3.50** Queen Live in Budapest. Concert (85 min).

## CANAL+

**12.40** En aparté Invités : Joey Starr, Virginie Ledoyen. **13.30** Congo Les esprits de la forêt **O** **14.25** La Grande Course **15.00** Cléopâtre, le film qui a fait trembler Hollywood Documentaire **O** **16.35** Surprises **16.45** Le Monde des ténèbres Série **O** **17.30** Encore + de cinéma **17.40** Pillage en eaux troubles Téléfilm. Curt Faudon. Avec Tobias Moretti (All., 2000) **O** ► En clair jusqu'à 20.45 **19.20** Journal **19.30** + clair.



**20.45 RUGBY** Top 16. Dixième journée du Championnat de France D 1 ( Poule 1) : Stade Toulousain - Stade Français. Au stade des Sept Deniers, à Toulouse. En direct. 901703 **20.50** Samedi sport Magazine présenté par Hervé Mathoux. Au sommaire : les championnats européens avec en « Premier League » anglaise, Liverpool - Southampton et Leeds - Arsenal. 22286

**0.00 NUIT QUARTIER INTERDIT** Spécial Gérardmer. Massacre à la tronçonneuse ■■■ Film. Tobe Hooper. Avec Marilyn Burns, Gunnar Hansen (EU, 1974) **O** 4916339 **Un film d'horreur qui fit scandale en son temps. L'adaptation d'un fait divers atroce devient un conte macabre et visionnaire.**  
**1.25** Nuit Quartier interdit Entretien entre Tobe Hooper et Jean-Pierre Dionnet 48415339

2.00 Nuit Quartier interdit Marquis de Sade Film. Tobe Hooper. Avec Robert Englund (EU, 1992) **O** **3.35** Nuit Quartier interdit Massacres dans le train fantôme ■■■ Film. Tobe Hooper (Etats-Unis, 1981, v.o.) **O** (20 min).

## RADIO

## FRANCE-CULTURE

**19.30** Désir d'Europe.  
**20.00** Electrophonie. Bamako et son sampler.  
**20.50** Mauvais genres. Emission spéciale fantastique à l'occasion du festival de Gérardmer.  
**22.10** Le Monde en soi. Rediffusion.  
**0.05** Nocturnes. Invité : Georges Enesco.

## FRANCE-MUSIQUES

**19.30** Tosca. Opéra de Giacomo Puccini. Par le Chœur et l'Orchestre du Metropolitan Opera de New York, dir. Daniel Oren, Catherine Malfitano (Tosca).  
**23.00** Le Bel Aujourd'hui. Par le Quatuor Parisii. Œuvres de Boulez, Bach, Webern.

## RADIO CLASSIQUE

**19.00** Intermozzo. Œuvres de Chabrier, Ravel, Poulenc.  
**20.00** Les Rendez-Vous du soir. François Truffaut et la musique. Œuvres de Delerue, Duhamel, Vivaldi, Herrmann, Jaubert, Prokofiev, Turenne.  
**22.00** Da capo. La pianiste Clara Haskil. Œuvres de Mozart, Beethoven, Schubert, R. Schumann, Chopin, Scarlatti.  
**0.00** Les Nuits de Radio Classique.

## DÉBATS

**12.10** ET 17.10 Le Monde des idées. Thème : Qu'est-ce que le socialisme ? Invité : Dominique Strauss-Kahn. LCI

## MAGAZINES

**13.00** Explorer. Les Meerkats américains. Pharaons, voyage vers l'éternité. **National Geographic**  
**13.25** Courts particuliers. Bertrand Tavernier. **Paris Première**  
**13.50** Pendant la pub. Avec Zabou ; Michèle Bernier. **TMC**  
**18.00** Les Lumières du music-hall. Téléphone. Julien Clerc. **Paris Première**  
**18.15** Les Dicos d'or. **TV 5**  
**18.20** Open club. Pierre Tchernia. **CineClassics**  
**19.00** Explorer. Les baleines à bosse de Hawaï. La clinique de l'électro-ménager. Le projet Andros : prédire le climat. **National Geographic**  
**22.15** Envoyé spécial. Couple, mode d'emploi. L'affaire Bayer. Post-scriptum : L'envers de la gloire. **TV 5**

## DOCUMENTAIRES

**17.00** Trésors des profondeurs. **National Geographic**  
**17.05** Dix petits grains de terre. [2/4]. La coladière. **Muzzik**  
**17.30** La Musique selon Marsalis. [1/4]. Le rythme. **Mezzo**  
**17.35** Sans frontières. Les Tambours d'Abitibi. **Odysée**  
**17.35** Les Réalistes. Clint Eastwood. **CineCinemas 1**  
**17.55** Theodore Zeldin. De l'humanisme éclairé. **Histoire**  
**18.00** Les Messagers de l'ombre. [1<sup>er</sup> volet]. De la débacle à la clandestinité. **La Chaîne Histoire**  
**18.00** Sous la mer. Maldives, la raie aigle de mer. **Voyage**

## DÉBATS

**19.00** Pilot Guides. L'Arctique canadien. **Voyage**  
**19.00** 24 heures de la vie d'une ville. New York. **Planète**  
**19.30** Chamonix, un hôpital dans la montagne. **Odysée**  
**19.35** Biographie. Mikhail Gorbatchev, un homme qui a changé le monde. **La Chaîne Histoire**

## DISPARITIONS

## Camilo José Cela

Un parcours ambigu, marqué par le prix Nobel de littérature en 1989

**L'ÉCRIVAIN ESPAGNOL** Camilo José Cela, Prix Nobel de littérature en 1989, est mort, jeudi 17 janvier à Madrid, à l'âge de 85 ans.

La mort a toujours hanté l'esprit et l'œuvre littéraire de Camilo José Cela. Dès 1934, son premier poème s'intitule *Mon enterrement*. En 1936, son *Hymne à la mort* martèle « *Viens Mort, viens !* ». La mort l'a finalement rattrapé au terme d'une longue vie souvent ambiguë et contradictoire. On rappellera, entre autres choses, un passé lointain plus ou moins teinté de phalangisme, que le romancier Julio Llamazares, en 1989, justement, évoquait en des termes relativement polémiques : « *Censeur (de deuxième ou de troisième classe, mais censeur quand même)...* et...  *candidat au poste de mouchard de la police franquiste* » ; un passé plus proche de créateur, d'éditeur, d'animateur, à Palma de Majorque, d'une extraordinaire revue littéraire, *Papeles de Son Armadans*, ou de sénateur de la transition démocratique désigné par le roi ; une fin de vie sagement libérale, avec, de-ci de-là, quelques écarts de comportement et de langage... Sans oublier, n'importe où et n'importe quand, l'art consommé d'épater le bourgeois et un culot à la dimension de sa vie et de son œuvre.

Né en Galice le 11 mai 1916, Camilo José Cela fait ses premiers pas en littérature dès 1934, par le biais de la poésie. Mais, très vite, Cela s'engouffre dans la voie royale de la narration. *La Familia de Pascual Duarte* (1942), son premier roman, que l'on a souvent rapproché de *L'Étranger* de Camus, est un véritable coup de tonnerre dans le ciel intellectuel pesant et raréfié de l'après-guerre civile. Cette œuvre, largement commentée et discutée depuis, est sans doute le déclin qui a permis le déblocage de la production narrative espagnole au lendemain du conflit fratricide.

L'écriture de Cela s'affirme dans *Pabellón de reposo* (1943) ou dans *Mrs Caldwell habla con su hijo* (1953), évocation vers le néant ou la folie d'une mère solitaire, fascinée et terrorisée par la mort, qui adresse à son fils disparu des messages



vaguement incestueux. Face à cet univers étouffant, un récit de voyage exemplaire vers *La Alcarria* (1948) oppose l'ouverture et la luminosité des paysages ruraux de l'Espagne profonde à la clôture et à l'obscurité de l'espace urbain. Mais la ville, « *ce sépulcre, ce mât de cocagne, cette ruche* », reprend tous ses droits dans *La Colmena* (1951), dont la structure éclatée rappelle *Manhattan Transfer*, de Dos Passos. Paru en Argentine pour des raisons de censure, ce livre capital, qui prend à contrepied le triomphalisme ambiant, ne sortira en Espagne qu'en 1962, cinq ans après l'entrée de son auteur à l'Académie !

Après un long passage à vide parallèle à celui d'écrivains plus jeunes, désarçonnés par le naufrage du roman social des années 1950 – dont Cela a été, sans doute, l'un des précurseurs –, *San Camilo 36* (1969) ne répond guère à la longue expectative des lecteurs et de la critique. Fourmillement éclaté, personnages inconsistants qui ne font que passer : les trouvailles cèdent le pas aux procédés, le génie au talent. Par ailleurs, un certain apolitisme frivolement revendiqué (« *On peut se réveiller fasciste un matin et marxiste le matin suivant* ») semble cautionner l'idéologie officielle de consensus amnésique et paternaliste de la fin des années 1960.

*Mazurca para dos muertos* (1983), premier volet d'une trilogie, est l'un des sommets de la production de Cela et l'un des grands romans espagnols de la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Retable placé sous le

signe du sexe et de la mort, tragédie familiale, locale, mais aussi universelle, métaphore de la mémoire et de l'écriture, *Mazurca...* est, par ailleurs, une subtile variation sur le thème de l'écrivain/personnage, devenu classique dans le roman espagnol de la postmodernité. Le texte déploie un éventail d'embellissements et de répétitions qui sont aussi au cœur de *Cristo versus Arizona* (1988), longue phrase de plus de 230 pages, discours oral d'une mémoire protéiforme. Métaphore de la condition humaine de tous les temps, ce livre s'interroge, une fois de plus, sur le statut du narrateur et sur sa relation avec un lecteur.

Après ces deux sommets romanesques et un silence de six ans marqué par l'attribution du prix Nobel (1989), le phénomène classique d'expectative s'est renouvelé, mais le résultat, profondément décevant, n'a pas été à la hauteur des espérances. Si, un quart de siècle auparavant, avec *San Camilo 36*, les trouvailles avaient viré au procédé, dans les années 1990, les procédés ont dégénéré en tics. Le propos de *El Asesinato del perdedor* (1994) – la dénonciation d'une bavure judiciaire – est, certes, louable, mais son écriture, bourrée de répétitions, de révélations retardées et d'un certain nombre d'autres procédés, tourne au remplissage gratuit. *La Cruz de San Andrés*, prix Planeta en 1994, aggrave encore les choses. Quant à *Madera de boj* (1999), il a fait l'objet de critiques que l'on pourrait, à la limite, qualifier de complaisantes. Au-delà de l'homme, souvent contestable et détestable, il ne faut pas oublier une bonne dizaine de chefs-d'œuvre qui ont fait de Cela, contre vents et marées, un jalon important de la littérature contemporaine, espagnole et universelle. Plusieurs des livres de Camilo José Cela ont été traduits en français, notamment chez Julliard, au Seuil, chez Albin Michel et chez Gallimard.

**Jean Tena**

Professeur émérite à l'université Paul-Valéry de Montpellier

## Ruggiero Romano

Historien italien installé en France, maître attentif et exigeant

**L'HISTORIEN ITALIEN** Ruggiero Romano est mort samedi 5 janvier à Paris à l'âge de 78 ans.

La carrière de Ruggiero Romano a été placée sous le double signe de la rupture et de la fidélité. Napolitain par sa famille et sa formation dans une ville dominée par le magistère intellectuel de Benedetto Croce, il n'a jamais renié cette influence initiale, alors que toute sa carrière semblait lui avoir tourné le dos, poussant le paradoxe jusqu'à expliquer, vingt-cinq ans plus tard, « *pourquoi nous ne pouvons pas ne pas nous dire crociens* ». Sur les conseils de Federico Chabod, qui venait d'accepter la direction du tout nouvel Institut d'études historiques créée par Croce dans son propre « palais », en plein cœur de Naples, tout près de Santa Chiara et du Gesù nuovo, il vient à la fin des années 1940 travailler à Paris sur le contexte politique de la paix du Cateau-Cambrésis.

Très vite, Fernand Braudel et Lucien Febvre, auxquels Federico Chabod l'avait recommandé, l'attirent auprès d'eux. Première ruptu-

re : il choisit l'histoire économique, celle des prix, des métaux précieux, des trafics maritimes et des échanges commerciaux, qui connaît alors un grand essor dans la ligne ouverte par le succès de *La Méditerranée*.

Elu dès 1950 à la VI<sup>e</sup> section de l'EPHE (créée en 1948 et devenue aujourd'hui l'EHESS) pour y enseigner l'histoire géographique, il devient l'une des figures marquantes de la première génération de la toute jeune institution, et de la seconde génération des *Annales*. Ses premiers ouvrages portent alors sur Livourne (avec C. E. Labrousse) et sur le royaume de Naples. Directeur de la Maison de l'Italie de la Cité universitaire, il y héberge les jeunes chercheurs polonais, yougoslaves, japonais, indiens, latino-américains et autres, qu'attire à Paris ce que l'on n'appelle pas encore la « nouvelle histoire ».

La seconde rupture intervient au milieu des années 1950 : Ruggiero Romano abandonne l'histoire de l'Europe pour celle de l'Amérique latine espagnole, à laquelle il va consacrer pendant un quart de siècle son enseignement, y multipliant les séjours, du Mexique à l'Argentine et au Chili en passant par le Pérou, ouvrant aussi, sans renoncer à l'histoire économique, le champ de ses propres intérêts à d'autres curiosités : notamment l'anthropologie culturelle et l'ethno-histoire de John Murra. Dans ce nouveau domaine, il pratique et enseigne un renversement de la perspective traditionnellement eurocentriste de l'histoire américaine, afin d'en mettre au jour la spécificité. Son rayonnement intellectuel devient dès lors largement international, tant par ses travaux que par son rôle, trop méconnu en France, de maître attentif et exi-

geant. En témoignent aussi bien le nombre et l'audience de ses publications que la direction d'une cinquantaine de thèses de doctorat, dont les auteurs tissent aujourd'hui un vaste réseau qui couvre l'Europe et l'Amérique latine.

Dès 1966, Ruggiero Romano amorce, mais en Italie cette fois, une troisième carrière, celle d'éditeur, comme conseiller scientifique d'Einaudi à Turin. En vingt ans, il concevra et conduira deux des plus grands chantiers de la vie culturelle italienne après 1968, qu'il contribuera ainsi à ouvrir largement sur l'extérieur, en associant étroitement chercheurs italiens et étrangers : la *Storia d'Italia* (dont le premier volume est solennellement présenté à Rome, au Capitole, en septembre 1972) et l'*Enciclopedia*, qui reprend et adapte à de nouvelles thématiques, à de nouveaux objets et à de nouveaux champs disciplinaires le projet conçu par Lucien Febvre dans les années 1930. Il y gagne dans son pays d'origine, où il a choisi de ne pas vivre mais dont il n'a jamais abandonné la nationalité, une dimension de médiateur culturel, souvent contesté mais toujours à l'aise dans la polémique, qu'il affrontait avec plaisir.

Jusqu'au bout, Ruggiero Romano a tenu à affirmer avec force son attachement, contre toutes les modes, à une histoire ouverte à toutes les curiosités, mais où l'économie jouait un jeu égal avec la culture, à condition d'en souligner les complexités.

**Maurice Aymard et Nathan Wachtel**

Maurice Aymard est directeur d'études à l'EHESS, administrateur de la Maison des sciences de l'homme ; Nathan Wachtel est professeur au Collège de France.

## AU CARNET DU « MONDE »

## Naissances

**Chine et Laurent** sont fous de joie d'annoncer la naissance de leur fils.

**Edmond EDEL LANZMANN,**

le 11 janvier 2002.

Anne, Jacques, Thérèse, Michel, Sarah et Goucha sont des grands-parents et arrière-grands-mères comblés.

## Décès

– Régine et René Azria, ses enfants, Elie et Manue, ses petits-enfants, ont la tristesse d'annoncer le décès de leur mère et grand-mère.

**Hetty EICHNER,** née BRASCH,

le 17 janvier 2002.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

1, impasse de la Clef-des-Champs, 95510 Chérence.

– Serge, Michel et Nicole, ses enfants, Claudine Detilleux, sa compagne, Et leurs familles,

ont eu la douleur de perdre brutalement

**Jean ELLEINSTEIN,**

le mercredi 16 janvier 2002, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Historien et philosophe des idées politiques, il a toujours su démontrer sa liberté de pensée, son courage intellectuel et son intégrité.

La crémation aura lieu le lundi 21 janvier, à 14 h 30, au crématorium de Tours-Sud, route de Loches.

Dans la matinée, un adieu lui sera dit, à 11 heures, à L'Hérissaudière, à Pernay (Indre-et-Loire).

Cet avis tient lieu de faire-part.

Ni fleurs ni couronnes.

Serge Elleinstein, 51, rue Armand-Campanhout, 1050 Bruxelles. Claudine Detilleux, L'Hérissaudière, 37230 Pernay.

– Juliette Grimbert, née Perréal, à la douleur de faire part du décès de son mari,

**Arnold GRIMBERT,** ingénieur géologue ENSGA, ancien du corps franc d'Afrique et de la 2<sup>e</sup> DB, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre 1939-1945,

à son domicile, le 12 janvier 2002.

– Le docteur Antoinette Simon-Huot, sa femme, Jean-Michel Huot, son fils, et sa femme Michèle Huot, leurs enfants et petits-enfants, Marie-Françoise, sa fille, et son mari Emile Assimacopolos, leurs enfants et petits-enfants, Jacques, son fils, et sa femme Catherine Huot, leurs enfants et petits-enfants, Ses neveux et ses nièces, ont la tristesse de faire part du décès de

**Robert HUOT,**

survenu le 10 janvier 2002, dans sa quatre-vingt-douzième année.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

– Elisabeth Lemirre, Olivier, Emmanuelle et Constance Lemirre,

Sophie Racine et Mélisande Stanèse, Marie-Chantal et Georges Kempf, Edmonde Albarrane, Henriette Bay N'Guyen, ont le grand chagrin d'annoncer la mort de

**Christian LEMIRRE,**

le 15 janvier 2002, à l'âge de cinquante-sept ans.

« *Le chemin qui me rapproche de toi est sûr, même lorsqu'il débouche sur les océans.* » E. J.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 21 janvier, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre-de-Chaillet, 31, avenue Marceau, Paris-16<sup>e</sup>.

40, rue de Lübeck, 75116 Paris.

**Georgette LÉRÈS**

s'est éteinte le 16 janvier 2002.

De la part de Jeanne, Guy, Marie-José, Sara, Livia Lérés, Marcelle Geber, Ben Baray, Raymond, Claude et Roger Travaillé.

21, rue des Fossés-Saint-Jacques, 75005 Paris.

– Les enfants, Les petits-enfants, Et les arrière-petits-enfants de

**Mme Irénée MARNE,**

ont la douleur de faire part de son décès, survenu le 15 janvier 2002, en son domicile, dans sa quatre-vingt-seizième année.

– Le président de l'université Paris-VII, Le directeur de l'UFR de mathématiques, Le directeur de l'institut de mathématiques de Jussieu, Ses collègues des universités Paris-VII et Paris-VI, tiennent à faire part de leur tristesse à l'annonce du décès de

**Dominique MARTINAIS,** ancienne élève de l'Ecole normale supérieure, agrégée de mathématiques, maître de conférences,

survenu le samedi 12 janvier 2002, à l'âge de quarante et un ans.

Les obsèques auront lieu lundi 21 janvier, à 11 h 30, au crématorium du cimetière du Père-Lachaise.

La brillante carrière de mathématicienne de Dominique Martinais a commencé au CNRS. Elle a été ensuite maître de conférences à l'université Paris-VII. Tous ses collègues et amis du pôle scientifique de Jussieu-Chevaleret se souviendront avec émotion de l'énergie et de la chaleur qu'elle a mises au service de la communauté.

– Que la musique s'arrête juste un instant.

**Marie-Madeleine MOSSAZ,** professeur de musique,

nous a quittés.

Claudine, sa fille, Les familles Simonin et Hausdorff, proposent de se réunir pour l'accompagner une dernière fois, le lundi 21 janvier 2002, en la chapelle Saint-Louis, à 14 h 30, rue Saint-Louis, à La Rochelle.

Cette cérémonie sera suivie de la crémation.

8, rue Claude-Masse, 17000 La Rochelle.

– Réjane et Pierre Le Baut, sa fille et son gendre, Sophie Scherrer-Le Baut, François Le Baut et Catherine Tchernoukha, ses petits-enfants, Marie-Anne, Clara, Julie, Mathilde, Sarah, Ivan, ses arrière-petits-enfants, Marie-Anne et Maurice Saint-Amand, sa belle-sœur et son beau-frère, Et ses neveux et nièces, ont la douleur de faire part du décès de

**Marie-Anne, Jeanne TOULGOAT,**

survenu à Montrouge, le 15 janvier 2002, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Elle repose au cimetière de Montrouge, près de son mari,

**René TOULGOAT** (1902-1969).

Réjane et Pierre Le Baut, 10, avenue Jean-Jaurès, 92120 Montrouge.

– M. et Mme Philippe Maingre, Mme Martine Saulnier, ses enfants, Arden, Déborah, Jeanne, Eliza, ses petits-enfants, M. et Mme Guy Vauvert, son frère et sa belle-sœur, ont la douleur de faire part du décès de

**M. Yves VAUVERT,**

survenu à Conflans-Sainte-Honorine, le 15 janvier 2002, à l'âge de soixante-seize ans.

Une cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 23 janvier, à 9 h 30, en la chapelle-bateau *Je Sers* (quai de la République) de Conflans-Sainte-Honorine.

M. et Mme Philippe Maingre, 71, rue Grande-Fontaine, 78630 Orgeval.

– Brigitte et Augustin Lejay, Dominique et Monique Voix-Berlot, Marie-France et Henri Poulet-Goffard, Marie-Emmanuelle Voix, Georges et Catherine Voix-Pauphilet, Hélène et Gilles (†) Cauet, Christophe Voix, Isabelle Voix, ses enfants, Ses vingt-six petits-enfants, Ses vingt arrière-petits-enfants, Claude Boussac, Catherine Boussac, ses sœurs, Et toute sa famille, ont la tristesse de faire part du décès de

**Mme Michel VOIX,** née Elisabeth BOUSSAC, chevalier de l'Ordre national du Mérite,

survenu le 15 janvier 2002, dans sa quatre-vingt-huitième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 19 janvier, à 14 h 30, en l'église de Clérey (Aube).

Cet avis tient lieu de faire-part.

16, rue des Ponts, 10390 Clérey.

## Anniversaires de décès

– Il y a un an,

**Yann CRENN**

nous quittait.

Ceux qui l'ont aimé auront une prière ou une pensée pour lui, ce samedi 19 janvier 2002.

– Le Tholonet. Aix. Puyricard. Marseille.

Le 19 janvier 1984, nous quittait notre très aimé

**Barthélemy FLEXAS,** agrégé de l'Université.

« *Todo pasa y todo queda, pero lo nuestro es pasar...* »

– Le 19 janvier 1997, à vingt ans,

**Romain HORN**

était assassiné.

Insupportable absence.

– Il y a cinq ans, le 19 janvier 1997,

**Sonia MILLIAN-CONSTANT**

nous quittait.

Elle nous manque.

Marius, Alain Pierre et Claire Constant.

– Il y a deux ans, le 19 janvier 2000,

**Michel PICHON**

nous quittait.

Ses enfants, sa famille.

– Le grand beau jeune homme au regard bleu, notre très aimé

**Pierre SAINT AURET,**

arraché à la vie, il y a dix ans, par ceux-là mêmes qui le soignaient, ne sait pas qu'une petite fleur est née à Antibes, en avril dernier,

**Lisa,**

la fille de sa fille.

Le chagrin le plus profond et la joie la plus haute. Maudits ceux-là qui, détournant les yeux, infligent la mort et l'impossible deuil.

De la part de Marc et Marina, ses enfants, Et de Françoise, sa femme.

54, avenue Riou-Blanquet, 06130 Grasse.

– Il y a cinq ans, le 19 janvier 1997, s'est éteint

**Démètre VOUTSINAS,**

docteur en psychologie, directeur du *Bulletin de psychologie*, lauréat de l'Académie des sciences morales et politiques, diplômé d'études supérieures de philosophie.

Qui l'a connu se souviennent.

## Communications diverses

**Rencontre judéo-chrétienne. Dimanche 20 janvier 2002,** à 16 heures. « *La Shoah - Regards chrétiens et juifs* », avec Jean Dujardin, Révérend-Père, Moïse Cohen, président du Consistoire de Paris, au Relais Sainte-Bernadette, avenue du Fort, Sucey-en-Brie (Val-de-Marne). Renseignements : 01-45-90-74-61.

## A LIRE EN LIGNE

Retrouvez sur le site Internet du Monde ([www.lemonde.fr/carnet](http://www.lemonde.fr/carnet)) le détail des nominations, l'essentiel des lois, décrets et décorations parus au Journal officiel, ainsi que les adresses des sites publiant des documents significatifs.

## JOURNAL OFFICIEL

Au Journal officiel du jeudi 17 janvier est publié :

● **Congé de paternité** : un décret relatif à l'allocation de remplacement pour le congé de paternité instituée par l'article L. 732-12-1 du code rural.

PIERRE GEORGES

## La maison de campagne

**CELA** vous a un petit côté très petite maison dans la campagne... électorale cela va de soi. Ainsi donc une obscure mais vaillante association, la Ligue de défense des victimes de notaires, a-t-elle saisi le parquet de La Rochelle à propos de l'acte de vente d'une maison à Ars-en-Ré, commune notoirement insulaire.

La secrétaire de la Ligue, Gisèle Néron, tourmenteuse de tabellions – espèce dont on ne saurait trop chauffer les pieds – a été amenée à s'intéresser, par le plus grand des hasards, cela va de soi également, à une transaction intervenue le 30 janvier 2001.

Ce jour-là, par devant nous, M<sup>e</sup> Pierre Batigny, notaire, M. Lionel Jospin, fonctionnaire, né le..., et M<sup>me</sup> Sylviane Agacinski, née le..., philosophe, son épouse ; bref, chacun connaît le langage fleuri qui sied à ce genre d'acte. Ce jour-là donc, les Jospin achetèrent une petite maison, proche du presbytère de la commune.

Il nous faut, à ce point du récit, et pour éclaircir cette douloureuse affaire, procéder à un état des lieux. Selon le descriptif fait par l'Agence France-press, il s'agit « d'une petite maison de village discrète qui donne dans une ruelle tranquille ». Petite en effet : 100 m<sup>2</sup>, un seul étage, sans autre jardin qu'une cour intérieure. L'AFP a même trouvé un agent immobilier de La Flotte-en-Ré pour rappeler que, avant la transaction, cette humble maison, « en très mauvais état, un peu étriquée et mal foutue » était restée en vente pendant trois ans sans trouver d'acquéreur. Et cet homme de l'art ajoutait que le prix demandé par les vendeurs, un peu plus de 2 millions de francs, n'était sans doute pas étranger à cette recherche difficile d'un acheteur, la maison lui paraissant,

même au prix des îles, un peu surévaluée.

Mais il est dit que toute maison finit par trouver son acheteur, comme tout promis sa promesse. Et donc, fin de l'épisode, les Jospin l'achetèrent 1 970 000 F, car en ces temps préhistoriques les maisons se payaient en francs, frais de notaire et d'enregistrement non compris. Début d'un petit bonheur insulaire, des travaux aussi, et des ennuis itou.

Car Gisèle veillait. Et tout particulièrement sur cette transaction. Elle se fit donc communiquer par le greffe du conservatoire des hypothèques de La Rochelle copie de l'acte de vente. Constaté avec horreur que le texte comportait, selon elle, plusieurs irrégularités procédurales, particulièrement « l'absence de toute mention de l'origine des fonds utilisés, notamment toute référence à un prêt ». Et enfin prit sa plus belle plume pour dénoncer ces faits à l'attention du parquet de La Rochelle. Lequel, par décision du procureur Joëlle Rieutort décida l'ouverture d'une enquête préliminaire, confiée à la P.J.

Et c'est ainsi que les affaires commencent. Ou se terminent aussi vite qu'elles ont commencé. Devant ses ministres réunis, jeudi matin à Matignon, le sieur Jospin, propriétaire à Ars-en-Ré, s'est obligé pour eux, et pour la France, à donner, dans le moindre détail, le mode de financement et d'achat de cette maison de rêve. Sachez donc, néroniens, néroniennes, le détail de la transaction : apport personnel de Lionel Jospin, 138 000 F, par chèque ; apport personnel de Sylviane Agacinski, 281 960 F. Prêts, emprunts, tout le reste. Avec noms de banques et montants. Bref, la maison de campagne, s'annonce digne, elle !

## Ils n'ont parfois que 4 ans, les « enfants-sorciers » de Kinshasa

KINSHASA

de notre envoyé spécial

On l'appelle « Yérodia », le prénom d'un pont de la région de qui il semble avoir hérité la tête parfaitement ronde. En ce début d'après-midi, il revient du marché central, à plusieurs kilomètres d'ici. « Yérodia », 5 ans, a gagné sa journée en lavant la vaisselle, en ramassant des ordures, en triant des légumes. Dans un sachet en plastique, le garçon, couvert de crasse, rapporte le fruit de son labeur : la *chikwanga*, de la pâte de manioc roulée dans une feuille de banane. Ça tombe bien, pour lui. Une fois de plus, il n'y a pas d'eau et, donc, on ne peut pas faire la cuisine. Pour l'unique repas du jour, les autres doivent attendre le soir.

Les autres, c'est aujourd'hui près de 200 enfants de moins de 15 ans – le nombre varie – de la « Maison des jeunes » dans le quartier Kasavubu, au centre de Kinshasa. Ils y passent plus ou moins régulièrement. « Ils sont libres d'aller et de venir », explique Rémy Mafu. Il y a vingt ans, avec un prêtre belge, le Père Frank Roelants, cet ancien enseignant congolais a fondé une ONG, l'Œuvre de reclassement et de protection des enfants de la rue. L'Orper entretient neuf centres d'accueil dans la capitale congolaise.

Entouré de « ses » enfants, Rémy Mafu feuillette le registre de la maison. A la rubrique « Raisons » de l'accueil, le décès ou le divorce des parents ainsi que les « mauvais traitements » sont aussi fréquemment cités que « l'influence d'un ami déjà dans la rue », la « famine » ou des fugues pour vols. Mais le mobile le plus souvent invoqué tient en deux mots : « *Enfant-sorcier*. »

Dans la petite cour intérieure, ils crient, s'atrapent, se roulent dans la poussière noire. Sous un auvent en tôle ondulée, dans la fournaise, ils écrasent leur sommeil à même le béton. « On avait acheté des nattes, mais comme ils font tous pipi la nuit... » Un éducateur, lui-même ancien enfant de la rue, joue de la guitare. Les enfants se mettent à chanter, à danser. Les plus âgés d'entre eux écoutent leurs vedettes préférées, les groupes Wenge Musica, Maison-mère, BCBG ou Roi-Soleil. Rémy retire de la cohue un petit de 4 ans, Julien Mongenze. « *Toi, qu'est-ce*



AP PHOTO/SAURABH DAS

que tu fais dans la vie ? » « *Moi, je suis sorcier* », répond-il, sans hésiter.

Le phénomène est plutôt récent. « *Dans le temps, c'étaient surtout les vieux qu'on accusait de sorcellerie, quand il y avait un membre de la famille qui mourait ou qui tombait malade.* » Mais, ces dernières années, la prolifération des sectes, qui ne pensent qu'au diable et à la possession, s'est conjuguée avec une pauvreté sans précédent. La privatisation de l'audiovisuel a permis à huit chaînes de télévision évangélistes de transformer Kinshasa en un pandémonium de l'exorcisme. « *Les parents qui ont trop de bouches à nourrir chassent leurs enfants en les accusant d'être des sorciers*, explique Rémy Mafu. *C'est d'autant plus facile que les petits en sont, eux-mêmes, très vite persuadés.* »

Il y a cinq ans, l'Unicef avait recensé 12 000 enfants de la rue à Kinshasa. Depuis, leur nombre a explosé. Pas seulement chez les garçons, dont beaucoup sont des anciens *kadogos*, des enfants-soldats enrôlés en 1996-1997 par Laurent-Désiré Kabila. Mais aussi chez les filles, très facilement traitées de sorcières. A Matonge, un autre quartier de la capitale, une sœur espagnole et trois éducatrices congolaises accueillent une quarantaine de gamines. La plupart d'entre elles sont étendues sur le sol, à moitié nues, le corps couvert de cicatrices, de brûlures de cigarette. « *Les moins de douze ans doi-*



Dans des lieux à part, ils vivent leur vie selon leurs règles, à côté des adultes. Une véritable société de l'ombre.

vent rester ici, le soir, indique Sœur Mila. *Les autres sont libres de partir.* » Elles ne vont pas loin. La place de la Victoire, à 300 mètres, est un haut lieu de la prostitution. « *Si l'as une voiture, c'est 1 000 francs* », renseigne une fillette de 12 ans. Pour le piéton, c'est moitié prix : 500 francs congolais, soit 30 centimes d'euro.

Rémy Mafu est inquiet. « *Aujourd'hui, il existe une véritable société de l'ombre, celle des enfants, dit-il. Les mêmes vivent leur vie selon leurs règles, dans des lieux à part, à côté des adultes.* » Certains cimetières sont devenus les royaumes nocturnes des enfants. « *Ils sont très bien organisés et n'ont peur de rien. C'est affolant.* »

Dans les centres de l'Orper, les enfants ont de six à neuf mois pour se « stabiliser ». On leur demande de se laver une fois par jour, de ne pas voler ni de se droguer à la maison. Ils participent à des cours d'alphabétisation, font du sport ou de la musique. La moitié d'entre eux ne supportent pas ce régime. Le temps de se faire soigner d'une hernie – la maladie des porteurs – ou d'une crise de paludisme, et ils replongent... « *Ca me dépasse* », dit Rémy Mafu, penché sur un garçonnet couvert d'un chancre syphilitique. Le sida est courant, mais il n'y pas de statistiques. « *A quoi bon, on ne peut rien pour eux.* »

Stephen Smith

 IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

## Pattes blanches ou pattes bleues ?

**LES POULETS DITS** « de Bresse » doivent-ils avoir des pattes blanches ou des pattes bleues ? Cette question vient d'être tranchée – on n'ose pas dire définitivement – par le tribunal correctionnel de Louhans, à la suite d'une plainte formulée par deux associations de producteurs contre un commerçant, M. André. Ce dernier vendait des poulets avec l'appellation « de Bresse », mais ces volailles étaient des « pattes blanches » ; or seules les « pattes

bleues » ont droit à l'appellation, en vertu d'un jugement rendu en 1936 par le tribunal de Bourg.

Des témoins qualifiés donnèrent leur opinion : ainsi un expéditeur vint dire que le commerce recherche la qualité, mais ne s'intéresse pas à la couleur des pattes. De son côté M<sup>e</sup> Barraud, défenseur de M. André, fit remarquer que, sur trente mille volailles présentées sur les marchés de Louhans et de Saint-Germain-des-Bois, on ne trouve qu'une centai-

ne de « pattes bleues ». Tous ces arguments se heurtèrent à celui de M<sup>e</sup> Noilhan, du barreau de Paris, qui s'appuya sur le jugement de Bourg. « *La chose est jugée, il faut s'y soumettre.* » Le tribunal lui a donné satisfaction. Après un long délibéré, il a condamné M. André à 10 000 francs d'amende avec sursis et accordé 10 000 francs de dommages-intérêts à chacune des deux fédérations de producteurs.

(19 janvier 1952.)

EN LIGNE SUR lemonde.fr



■ **Les grands espoirs de l'infiniment petit.** lemonde.fr diffuse en direct et en différé les conférences de l'Université de tous les savoirs. Cette semaine, Frank Jülicher : « Nanobiologie, la micromanipulation des molécules ». [www.lemonde.fr/utls](http://www.lemonde.fr/utls)

■ **Faut-il dépénaliser le cannabis ?** Donnez votre avis sur les forums du Monde. [forums.lemonde.fr](http://forums.lemonde.fr) rubrique France/Autres sujets français

CONTACTS

► **ABONNEMENTS**  
Par téléphone : 01-42-17-32-90  
Sur Internet : <http://abo.lemonde.fr>  
Par courrier : bulletin d'abonnement p. 14  
Changeement d'adresse et suspension : 0-825-022-021 (0,15 euro TTC/min)  
► **INTERNET**  
Site d'information : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)  
Site finances : <http://finances.lemonde.fr>  
Site nouvelles technologies : <http://interactif.lemonde.fr>  
Guide culturel : <http://aden.lemonde.fr>  
Marché de l'emploi : <http://emploi.lemonde.fr>

Site éducation : <http://educ.lemonde.fr>  
Marché de l'immobilier : <http://immo.lemonde.fr>  
► **TÉLÉMATIQUE**  
3615 lemonde  
► **DOCUMENTATION**  
Sur Internet : <http://archives.lemonde.fr>  
► **COLLECTION**  
Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60  
Le Monde sur microfilms 03-88-71-42-30  
► **LE MONDE 2**  
Abonnements : 01-42-17-32-90  
« *Histoires d'euros* » actuellement disponible

■ Tirage du Monde daté vendredi 18 janvier 2002 : 579 817 exemplaires. 1-3  
Nos abonnés trouveront avec ce numéro le supplément « Radio-Télévision ».

## Demain dans *Le Monde* - Dossier spécial 8 pages

# Argentine, réveille-toi...

## Dans un monde plus complexe, *Le Monde* est plus complet